

**GUIDE DES SERVICES OFFERTS
AUX BLESSÉS DE LA ROUTE,
AU QUÉBEC**

PAR

**Claire Laberge-Nadeau, M.D., M.A.H., M.Sc.
Stéphane Messier, M.Sc.
Isabelle Huot, M.Sc.**

**Laboratoire sur la sécurité des transports du
Centre de recherche sur les transports de
L'Université de Montréal**

Décembre 1998

<http://www.crt.umontreal.ca/CRT/guide-blesses-route/>

PRÉFACE

La Fondation Jean Meloche est très heureuse de présenter le Guide des services offerts aux blessés de la route, au Québec, répertoire des ressources publiques ou privées des domaines de la médecine et de la réadaptation. Cet ouvrage est le fruit d'une imposante recherche réalisée par le Centre de recherche sur les transports de l'Université de Montréal, sous la direction du D^r Claire Laberge-Nadeau. Il a été créé pour venir en aide aux victimes d'accidents de la route, à leurs proches, de même qu'aux professionnels de la santé.

La Fondation Jean Meloche a été créée en 1994 en l'honneur du fondateur et président honoraire de Meloche Monnex. Sa vocation est axée essentiellement sur le soutien des jeunes chercheurs qui étudient des moyens de réduire les accidents de la route ou la souffrance des victimes. Cette mission est à l'image même de la personnalité de Monsieur Jean Meloche qui, durant toute sa carrière et encore aujourd'hui, a toujours eu foi en la relève et multiplié ses encouragements à l'endroit des jeunes.

La mission de la Fondation s'inspire également du vœux de la société Meloche Monnex inc., son principal donateur, d'appuyer la recherche universitaire et de contribuer, dans la mesure du possible, à amoindrir les effets dévastateurs des accidents de la route. Meloche Monnex est le principal prestataire au Canada de programmes d'assurances automobile et habitation à l'intention des membres d'associations de professionnels et de diplômés universitaires.

Au nom de la Fondation, j'aimerais féliciter sincèrement les deux co-auteurs de la recherche qui a mené à la création de ce répertoire. Il s'agit de Madame Isabelle Huot et de Monsieur Stéphane Messier. Nous adressons également des remerciements chaleureux au D^r Claire Laberge-Nadeau, qui a dirigé ce projet. Enfin, nous remercions aussi Monsieur Pierre Girard pour sa collaboration à la mise en place de la recherche sur Internet. Ce site, nous l'espérons, en facilitera l'accessibilité et en élargira la diffusion.

Le président,

Pierre E. Paquette

Par un don majeur, la Fondation Jean Meloche est heureuse de s'être associée au Centre de recherche sur les transports pour permettre la publication du Guide des services offerts aux blessés de la route, au Québec, mais ne fait aucune représentation quant à son contenu.

AVANT-PROPOS

Ce livre est dédié particulièrement à tous les blessés de la route et à leurs familles afin qu'ils y trouvent un guide des services offerts pour guérir, ou du moins pour réduire les difficultés causées par les impacts des véhicules à moteur. Les jeunes et particulièrement les hommes sont surreprésentés dans les traumatismes de la route; l'aide offerte par les nombreux services devrait faciliter leur réhabilitation et leur retour à une vie normale. Ce livre s'adresse aussi aux professionnels et aux aidants des diverses associations afin de leur donner une vue d'ensemble des services existants et servir de référence. Le guide est disponible sous deux formats: un livre, publication du CRT, et un site Web, accessible sur internet.

Afin de faciliter la compréhension dans la panoplie de services offerts, comme en témoigne la table des matières, nous avons regroupé les services pré-hospitaliers d'urgence, les services hospitaliers et les services post-hospitaliers. Ces services sont présentés par région administrative car il y a souvent des particularités locales. Le tout est présenté à l'aide d'un texte explicatif afin de rendre la lecture plus facile et moins aride. De plus, ce livre contient des tableaux et certaines énumérations de services qui facilitent leur repérage. Enfin le texte est complété par un lexique qui définit certains mots utilisés qui seraient moins familiers au lecteur. La section la plus développée est celle qui se rapporte à ce que nous avons regroupé sous les termes "Services post-hospitaliers" même si plusieurs services sont donnés précocement durant l'hospitalisation comme par exemple la physiothérapie. En effet, la plus grande partie y est consacrée: ces services sont nombreux et recouvrent plusieurs aspects de la vie courante. Je désire souligner l'expansion que ces services ont pris dans toutes les régions de la province de Québec, particulièrement pour les grands blessés comme les traumatisés cranio-cérébraux (TCC) et les blessés médullaires grâce au support de recherche et de développement de services offerts par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Ce livre est le fruit de plusieurs enquêtes faites auprès de ces services, auprès de personnes clés, et de la lecture de documents publiés. Le texte a été relu par des réviseurs externes qui oeuvrent dans chacun des domaines explorés et dont l'expertise est reconnue; on trouve la liste de ces personnes au début du guide. Dans le cadre de cette recherche nous n'avons pas évalué la qualité des services qui sont énumérés.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont collaboré en répondant aux enquêtes menées, en vérifiant et corrigeant, le cas échéant, les erreurs qui auraient pu se glisser. Ce livre est aussi le résultat d'une collaboration étroite, éclairée et fort agréable des co-auteurs Stéphane Messier, professionnel de recherche et Isabelle Huot, étudiante au doctorat et boursière de la Fondation Jean Meloche. Je désire souligner aussi le travail de Mme Claudine St-Pierre pour l'aide à la production de ce document. Cette recherche a été réalisée au Laboratoire sur la sécurité des transports du Centre de recherche sur les transports de l'Université de Montréal.

Mes remerciements s'adressent d'une façon spéciale à la Fondation Jean Meloche qui, par un don généreux à l'Université de Montréal, a permis la réalisation de ce travail. Monsieur Pierre E. Paquette, Président de la Fondation Jean Meloche, a parrainé et encouragé les auteurs; nous apprécions également le support offert par Mme Diane Labelle, Vice-présidente, Bureau de la direction de Meloche Monnex et par Monsieur Jean Meloche, fondateur de J. Meloche inc.

Un guide de ressources doit demeurer actuel, vivant et facile d'accès. C'est pourquoi ce guide est publié de façon à en faciliter la lecture, ou le repérage des parties pertinentes à l'aide d'une table des matières détaillée. De plus la Fondation Jean Meloche a rendu ce guide accessible sur internet sur le site Web du Centre de recherche sur les transports. Tout commentaire pouvant favoriser une mise à jour doit être transmise à l'adresse indiquée ci-dessous.

Des milliers de personnes, blessées de la route peuvent envisager l'avenir avec espoir car la plupart guériront à l'aide de soins adéquats; et même ceux et celles qui ne retrouveront pas une récupération complète de leurs blessures, sauront qu'il existe des personnes dévouées qui oeuvrent dans de nombreux services et qui essaieront de résoudre, au moins en partie, leurs problèmes de santé. Ce guide les aidera à accéder plus facilement à une multitude de ressources qu'ils pourront explorer en vue d'un meilleur rétablissement.

Claire Laberge-Nadeau

Professeure titulaire, Département de médecine sociale et préventive et
Directrice du Laboratoire sur la sécurité des transports du
Centre de recherche sur les transports de
L'Université de Montréal

Adresse postale:
D^r Claire Laberge-Nadeau
Centre de recherche sur les transports
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. Centre-ville
Montréal, Québec
H3C 3J7

L'adresse internet pour consulter le guide est:
<http://www.crt.umontreal.ca/CRT/guide-blesses-route/>

Commentaires:
claire@crt.umontreal.ca

Télécopieur: (514) 343-7121

ABSTRACT

The directory of services entitled « *Guide des services offerts aux blessés de la route, au Québec* » was developed to help all those injured in road crashes and their families locate the available services to rehabilitate their health or at least to reduce the number and severity of problems caused by the motor vehicle crash; the help offered by many services should facilitate their rehabilitation and recovery to a normal life. The book was also written for professionals and other health care workers from different associations to provide an overview of existing services and as a general reference. It can be accessed in reading the book, published by the CRT, or through a Web site.

Information in the pre-hospitalization section was collected by means of a literature review on the emergency pre-hospitalization services and through interviews with representatives from government agencies, i.e. the Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) and the Ministry of Health and Welfare (MSSS). Regional information was collected by means of surveys sent to the heads of emergency services in each region. Some information in this section was also downloaded from the Web site of Urgences-Santé. Information for the section on hospitalization services was obtained through an interview with the MSSS and from one publication from this ministry. Finally, the most detailed section, which concerns post hospitalization services, was based on information from several sources: interviews with key personnel, lists of organizations, consultations of existing guides, etc. All the information, including addresses and phone or fax numbers, was updated as of the Spring of 1998 and several external reviewers from different disciplines have verified its accuracy.

A close collaboration was created between the **Jean Meloche Foundation** and the **Laboratory on Transportation Safety of the Centre for Research on Transportation of the Université de Montréal**. This initiative was made possible by a donation from the Jean Meloche Foundation to the Université de Montréal. To the best of our knowledge, this is the first directory of its kind in Quebec, despite the obvious need on the part of crash injury victims of all ages and their families for guidance in learning about the diverse and multifaceted private and government resources available. This project began in the summer of 1996 and was completed in the spring of 1998.

The guide is divided into three main sections: the first is on pre-hospitalization services, the second is on hospitalization services and the third is on post-hospitalization services. The last of these are much more numerous and diversified than the first two. Each main section is further subdivided into 18 parts corresponding to the 16 regions of Quebec, for which we added Nunavik and the "Conseil Cri de la Baie-James". These subdivisions are intended to facilitate the retrieval of information by area.

Each section of this Guide is intended to present the most complete guide to available resources in Quebec. Section headings include information on: 1) how the emergency pre-hospitalization service

are organized; 2) how different hospital centres manage their treatment services according to their resources, and;3) how to assure the medical follow up and the reintegration of the injured persons into their normal environment. By reading this guide, someone injured in a road accident, her/his near relations or any other person interested in health care will easily understand how these services are organized, how the best choice of hospitals is made and particularly how to choose the different post-hospitalization services offered to facilitate recovery, readaptation, technical help, home resources, transport services, reintegration into school or professional life, leisure and fiscal advantage or protection of individual rights.

A guide has to be kept up to date and rendered easily accessible. The Jean Meloche Foundation has funded the creation of the guide's web site, within the Centre for Research on Transportation's site. Any comment can be sent to the following address:

Postal address:
D^r Claire Laberge-Nadeau
Centre for Research on Transportation
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. Centre-ville
Montréal, Québec
H3C 3J7

Comments (e-mail):
claire@crt.umontreal.ca

Fax: (514) 343-7121

To consult the Guide, the internet address is:
<http://www.crt.umontreal.ca/CRT/guide-blesses-route/>

Keywords: Guide, services, injured, accidents, crash, road safety, Urgences-Santé, hospital, readaptation, Region.

RÉSUMÉ

Ce livre s'adresse aux blessés de la route et à leurs familles ainsi qu'aux professionnels et aux aidants des diverses associations afin de donner une vue d'ensemble des services existants et servir de référence. Les informations sur la section pré-hospitalière ont été recueillies par une recension des écrits sur les services pré-hospitaliers d'urgence ainsi que par des entrevues avec des personnes-clés, notamment à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les informations régionales ont été colligées à l'aide d'une enquête auprès des responsables des soins pré-hospitaliers d'urgence et ce, pour l'ensemble des Régies régionales. À notre connaissance, un tel guide n'existait pas malgré la très grande diversité des services offerts et la difficulté d'en saisir toutes les facettes. Il s'agit donc d'un inventaire des ressources disponibles au Québec pour les victimes d'accidents de la route, concernant les secteurs privés et gouvernementaux. Le projet a été amorcé à l'été 1996 et terminé au printemps 1998.

Le guide est divisé en trois principales sections: d'abord les services pré-hospitaliers, suivent ensuite les services hospitaliers et nous terminons par la présentation des services post-hospitaliers. Ces derniers sont beaucoup plus nombreux et diversifiés que ne le sont les deux premiers. Chaque section présente les services offerts selon les 16 Régies régionales du Québec, auxquelles il faut ajouter Nunavik et le Conseil Cri de la Baie-James, afin de permettre un repérage des services selon le lieu de l'impact et à plus long terme selon le lieu de résidence de la personne qui a été victime d'un accident.

Chacune des sections du rapport intégral présente un éventail qui se veut le plus complet possible des ressources disponibles au Québec. À l'intérieur de chacune de ces sections, nous regroupons les différents services afin de 1) présenter le fonctionnement des services pré-hospitaliers d'urgences 2) de voir comment sont divisés les centres hospitaliers pour traiter les blessés en fonction des ressources dont ils disposent et 3) d'assurer le suivi médical et la réintégration de la personne dans son milieu. Par la lecture des différents services offerts, la personne victime d'un accident, ses proches ou toute autre personne intéressée par ce sujet pourront plus facilement comprendre comment sont organisés les services d'urgence, comment est fait le choix du centre hospitalier où elle est traitée, et surtout quels sont les différents services post-hospitaliers qui pourront faciliter ses démarches en vue d'un meilleur rétablissement, qu'il s'agisse d'établissement de réadaptation, d'aides techniques, de ressources résidentielles, de services offerts pour le transport, de réinsertion scolaire ou professionnelle, de loisirs, d'avantages fiscaux éventuels ou de la protection de ses droits.

Mot-clés: Guide, services, blessés, accidents, victimes, sécurité routière, Urgences-Santé, hôpitaux, réadaptation, Régie régionale.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	iii
AVANT-PROPOS	v
ABSTRACT	vii
RÉSUMÉ	ix
TABLE DES MATIÈRES	xi
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE	xv
REMERCIEMENTS	xvi
REVISEURS EXTERNES	xvii

~~~~~

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| <b>I. INTRODUCTION</b> .....                                          | 1  |
| <b>1.1 CRÉATION DU PROJET</b> .....                                   | 1  |
| <b>1.2 OBJECTIFS</b> .....                                            | 1  |
| <b>1.3 PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RAPPORT</b> .....     | 2  |
| <b>1.4 GÉNÉRALITÉS SUR LES JEUNES: CONDUCTEURS ET VICTIMES.</b> ..... | 3  |
| <b>1.5 MÉTHODOLOGIE</b> .....                                         | 3  |
| <b>1.6 RAISON D'ÊTRE ET MISE À JOUR</b> .....                         | 4  |
| <b>II. LES SERVICES PRÉ-HOSPITALIERS D'URGENCE</b> .....              | 5  |
| <b>2.1 L'ORGANISATION DES SERVICES</b> .....                          | 5  |
| <b>2.1.1 Premiers intervenants</b> .....                              | 5  |
| <b>2.1.2 Appel au centre d'urgence 911</b> .....                      | 7  |
| <b>2.1.3 Centrale de coordination des appels urgents</b> .....        | 7  |
| <b>2.1.4 Premiers répondants</b> .....                                | 8  |
| <b>2.1.5 Services ambulanciers</b> .....                              | 9  |
| <b>2.2 SERVICES PRÉ-HOSPITALIERS D'URGENCE PAR RÉGION</b> .....       | 14 |
| <b>2.2.1 Région 01: Bas Saint-Laurent</b> .....                       | 14 |
| <b>2.2.2 Région 02: Saguenay/Lac St-Jean</b> .....                    | 15 |
| <b>2.2.3 Région 03: Québec</b> .....                                  | 15 |
| <b>2.2.4 Région 04: Mauricie</b> .....                                | 16 |
| <b>2.2.5 Région 05: Estrie</b> .....                                  | 17 |
| <b>2.2.6 Région 06: Montréal</b> .....                                | 17 |
| <b>2.2.7 Région 07: Outaouais</b> .....                               | 18 |

|                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| 2.2.8 Région 08: Abitibi .....                                    | 19 |
| 2.2.9 Région 09: Côte-Nord .....                                  | 19 |
| 2.2.10 Région 10: Nord du Québec .....                            | 20 |
| 2.2.11 Région 11: Gaspésie/Îles de la Madeleine .....             | 20 |
| 2.2.12 Région 12: Chaudières-Appalaches .....                     | 20 |
| 2.2.13 Région 13: Laval .....                                     | 21 |
| 2.2.14 Région 14: Lanaudières .....                               | 21 |
| 2.2.15 Région 15: Laurentides .....                               | 22 |
| 2.2.16 Région 16: Montérégie .....                                | 23 |
| 2.2.17 Région 17: Nunavik .....                                   | 23 |
| 2.2.18 Région 18: Conseil cri de la Baie James .....              | 24 |
| 2.2.19 Hors Québec .....                                          | 25 |
| 2.2.20 Tableaux synthèses sur les services pré-hospitaliers ..... | 25 |

### **III. LES SERVICES HOSPITALIERS .....** 31

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| Les centres de stabilisation .....                              | 31 |
| Les centres de traumatologie primaires .....                    | 31 |
| Les centres de traumatologie secondaires .....                  | 31 |
| Les centres de traumatologie tertiaires et universitaires ..... | 32 |

### **IV. LES SERVICES POST-HOSPITALIERS .....** 37

|                                                                          |           |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>4.1 LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC .....</b>          | <b>37</b> |
| 4.1.1 Généralités .....                                                  | 37        |
| 4.1.2 Demande d'indemnisation .....                                      | 38        |
| 4.1.3 Les indemnités .....                                               | 40        |
| <b>4.2 LE PROGRAMME DE RÉADAPTATION DE LA SAAQ .....</b>                 | <b>42</b> |
| 4.2.1 Les traumatisés cranio-cérébraux (TCC) .....                       | 43        |
| 4.2.1.1 Phase I: Traitement médical et réadaptation précoce .....        | 44        |
| 4.2.1.2 Phase II: La réadaptation fonctionnelle .....                    | 44        |
| 4.2.1.3 Phase III: L'intégration sociale et le retour à l'activité ..... | 44        |
| 4.2.1.4 Phase IV: Le maintien dans le milieu .....                       | 45        |
| 4.2.2 Les blessés médullaires.....                                       | 51        |
| <b>4.3 CENTRES DE RÉADAPTATION: ENTENTE AVEC LA SAAQ .....</b>           | <b>55</b> |
| 4.3.1 Région 01 Bas Saint-Laurent .....                                  | 55        |
| 4.3.2 Région 02 Saguenay/Lac Saint-Jean .....                            | 57        |
| 4.3.3 Région 03 Québec .....                                             | 57        |
| 4.3.4 Région 04 Mauricie/Bois-Francs .....                               | 61        |
| 4.3.5 Région 05 Estrie .....                                             | 62        |
| 4.3.6 Région 06 Montréal .....                                           | 64        |
| 4.3.7 Région 07 Outaouais .....                                          | 72        |
| 4.3.8 Région 08 Abitibi-Témiscamingue .....                              | 74        |

|         |                                                  |     |
|---------|--------------------------------------------------|-----|
| 4.3.9   | Région 09 Côte-Nord .....                        | 76  |
| 4.3.10  | Région 10 Nord du Québec .....                   | 78  |
| 4.3.11  | Région 11 Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine .....    | 78  |
| 4.3.12  | Région 12 Chaudières-Appalaches.....             | 80  |
| 4.3.13  | Région 13 Laval .....                            | 81  |
| 4.3.14  | Région 14 et 15 Lanaudières/Laurentides .....    | 83  |
| 4.3.15  | Région 16 Montérégie.....                        | 86  |
| 4.4     | LES AIDES TECHNIQUES .....                       | 91  |
| 4.4.1   | Les programmes couverts par la RAMQ .....        | 91  |
| 4.4.2   | Le programme couvert par la SAAQ .....           | 96  |
| 4.4.3   | Les programmes complémentaires .....             | 97  |
| 4.4.3.1 | Programmes gouvernementaux .....                 | 97  |
| 4.4.3.2 | Autres programmes complémentaires .....          | 102 |
| 4.4.4   | Service d’urgence-dépannage .....                | 105 |
| 4.4.5   | Pour mieux choisir ses aides techniques .....    | 105 |
| 4.5     | LES RESSOURCES RÉSIDENTIELLES .....              | 107 |
| 4.5.1   | Hébergement de courte durée .....                | 107 |
|         | Région 01 Bas Saint-Laurent .....                | 107 |
|         | Région 02 Saguenay/Lac Saint-Jean .....          | 107 |
|         | Région 03 Québec .....                           | 108 |
|         | Région 04 Mauricie/Bois-Francs .....             | 108 |
|         | Région 06 Montréal .....                         | 108 |
|         | Région 09 Côte-Nord .....                        | 109 |
|         | Région 13 Laval .....                            | 109 |
| 4.5.2   | Adaptation du domicile .....                     | 111 |
| 4.5.3   | Les services à domicile .....                    | 112 |
|         | Région 04 Mauricie/Bois-Francs .....             | 114 |
|         | Région 05 Estrie .....                           | 114 |
|         | Région 06 Montréal .....                         | 115 |
|         | Région 14 Lanaudières .....                      | 117 |
| 4.5.4   | Les services de garde .....                      | 117 |
| 4.6     | LE TRANSPORT .....                               | 118 |
| 4.6.1   | La conduite du véhicule .....                    | 118 |
| 4.6.2   | L’adaptation du véhicule .....                   | 120 |
| 4.6.3   | Le stationnement .....                           | 122 |
| 4.6.4   | Les services de transport adapté .....           | 123 |
| 4.6.5   | Transport privé et bénévole .....                | 133 |
| 4.6.6   | Transport interurbain .....                      | 136 |
| 4.6.7   | Transport par train .....                        | 138 |
| 4.6.8   | Transport par avion.....                         | 139 |
| 4.7     | L’ÉDUCATION ET LA RÉINSERTION SCOLAIRE.....      | 140 |
| 4.8     | LE TRAVAIL ET LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ... | 144 |
|         | Région 01 Bas Saint-Laurent .....                | 148 |

|                                          |                                                           |     |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----|
|                                          | <b>Région 06 Montréal</b> .....                           | 148 |
| <b>4.9 LES LOISIRS</b> .....             |                                                           | 150 |
|                                          | <b>Région 04 Mauricie/Bois-Francs</b> .....               | 155 |
|                                          | <b>Région 12 Chaudières-Appalaches</b> .....              | 155 |
| <b>4.10 LES CAMPS DE VACANCES</b> .....  |                                                           | 156 |
| <b>4.11 LES GROUPES DE SUPPORT</b> ..... |                                                           | 161 |
|                                          | <b>4.11.1 Spécifiques aux accidents</b> .....             | 161 |
|                                          | <b>4.11.2 Spécifiques aux blessés médullaires</b> .....   | 161 |
|                                          | <b>4.11.3 Spécifiques aux traumatisés crâniens</b> .....  | 162 |
|                                          | <b>4.11.4 Spécifiques aux personnes handicapées</b> ..... | 166 |
|                                          | <b>Région 01 Bas Saint-Laurent</b> .....                  | 171 |
|                                          | <b>Région 02 Saguenay/Lac Saint-Jean</b> .....            | 173 |
|                                          | <b>Région 03 Québec</b> .....                             | 175 |
|                                          | <b>Région 04 Chaudières-Appalaches</b> .....              | 176 |
|                                          | <b>Région 05 Estrie</b> .....                             | 179 |
|                                          | <b>Région 06 Montréal</b> .....                           | 179 |
|                                          | <b>Région 08 Abitibi-Témiscamingue</b> .....              | 181 |
|                                          | <b>Région 09 Côte-Nord</b> .....                          | 182 |
|                                          | <b>Région 11 Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine</b> .....      | 183 |
|                                          | <b>Région 12 Chaudières-Appalaches</b> .....              | 185 |
|                                          | <b>Région 14 Lanaudières</b> .....                        | 185 |
|                                          | <b>Région 15 Laurentides</b> .....                        | 188 |
|                                          | <b>Région 16 Montérégie</b> .....                         | 189 |
| <b>4.12 LA DÉFENSE DES DROITS</b> .....  |                                                           | 192 |
|                                          | <b>Région 04 Chaudières-Appalaches</b> .....              | 195 |
|                                          | <b>Région 05 Estrie</b> .....                             | 196 |
|                                          | <b>Région 06 Montréal</b> .....                           | 196 |
|                                          | <b>Région 15 Laurentides</b> .....                        | 196 |
|                                          | <b>Région 16 Montérégie</b> .....                         | 197 |
| <b>V. LEXIQUE</b> .....                  |                                                           | 200 |
| <b>VI. RÉFÉRENCES</b> .....              |                                                           | 201 |

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE

|                       |                                                                                                                                                                                      |     |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Tableau I:</b>     | Réception de l'appel urgent .....                                                                                                                                                    | 13  |
| <b>Tableau II:</b>    | Objectifs de performance incluant la prise de coordonnées, le traitement de l'appel, l'affectation des ressources et le délai d'arrivée sur les lieux .....                          | 13  |
| <b>Tableau III:</b>   | Accessibilité à un numéro de téléphone unique, à une centrale de coordination des appels urgents et présence d'un service de premiers répondants, selon la région, Québec 1997 ..... | 26  |
| <b>Tableau IV:</b>    | Nombre et proportion de transports ambulanciers effectués selon le type de transport et la région, Québec 1995 .....                                                                 | 27  |
| <b>Tableau V:</b>     | Nombre de compagnies ambulancières, d'ambulances et de technicien(ne)s ambulancier(ière)s selon la population des régions, Québec 1997 .....                                         | 29  |
| <b>Tableau VI:</b>    | Centres de traumatologie désignés .....                                                                                                                                              | 33  |
| <b>Tableau VII:</b>   | Direction régionale de la SAAQ .....                                                                                                                                                 | 46  |
| <b>Tableau VIII:</b>  | Liste des établissements ayant une entente avec la SAAQ pour le traitement des TCC (phases I, II, III) .....                                                                         | 48  |
| <b>Tableau IX:</b>    | Les associations régionales de TCC ayant une entente avec la SAAQ (phase IV) .....                                                                                                   | 52  |
| <b>Tableau X:</b>     | Liste des établissements et laboratoires autorisés .....                                                                                                                             | 93  |
| <b>Tableau XI:</b>    | Liste des bureaux régionaux de l'OPHQ par région .....                                                                                                                               | 98  |
| <b>Tableau XII:</b>   | Liste des Régies régionales de la santé et des services sociaux .....                                                                                                                | 100 |
| <b>Tableau XIII:</b>  | Écoles de conduite pour personnes handicapées .....                                                                                                                                  | 118 |
| <b>Tableau XIV:</b>   | Fournisseurs d'équipement spécialisé pour l'adaptation du véhicule .....                                                                                                             | 121 |
| <b>Tableau XV:</b>    | Les services de transport adapté par région .....                                                                                                                                    | 124 |
| <b>Tableau XVI:</b>   | Regroupements et comités d'usagers du transport adapté au Québec .....                                                                                                               | 130 |
| <b>Tableau XVII:</b>  | Les compagnies de taxi offrant du transport adapté .....                                                                                                                             | 133 |
| <b>Tableau XVIII:</b> | Liste du transport interurbain et nolisé accessible au Québec .....                                                                                                                  | 136 |
| <b>Tableau XIX:</b>   | Associations régionales de loisir pour personnes handicapées .....                                                                                                                   | 152 |
| <b>Tableau XX:</b>    | Les camps de vacances, selon la région .....                                                                                                                                         | 156 |
| <b>Tableau XXI:</b>   | Les associations régionales de TCC .....                                                                                                                                             | 164 |
| <b>Tableau XXII:</b>  | Regroupements régionaux d'organismes de promotion s'adressant aux personnes handicapées .....                                                                                        | 168 |
| ~~~~~                 |                                                                                                                                                                                      |     |
| <b>Figure I:</b>      | Nombre d'accidents avec dommages corporels, de victimes et de demandes d'indemnités, Québec, 1988-1992 .....                                                                         | 39  |



## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier plusieurs personnes qui nous ont fourni une aide précieuse au niveau de la collecte d'information et vérification du document.

Les répondants ayant participé au questionnaire portant sur les soins pré-hospitaliers d'urgence:

**Régie régionale du Bas Saint-Laurent (01):** Mme Solange Lévesque  
**Régie régionale du Saguenay/Lac Saint-Jean (02):** Dr. Paul-Benoît Tremblay  
**Régie régionale de Québec (03):** Mme Thérèse Viel et Denise Martineau  
**Régie régionale de la Mauricie/Bois-Francs (04):** M. Michel Duquette  
**Régie régionale de l'Estrie (05):** Mme Louise Lemire  
**Régie régionale de Montréal (06) et de Laval (13):** M. Jean-Nicolas Landry  
**Régie régionale de l'Outaouais (07):** Mme Marianne Chartrand  
**Régie régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (08):** Mme Ghyslaine Charron  
**Régie régionale de la Côte-Nord (09):** M. Denis Frigon  
**Régie régionale du Nord-du-Québec (10):** Mme Ghyslaine Charron et Mme Diane Laboissonnière  
**Régie régionale de la Gaspésie/Île de la Madeleine (11):** M. Jean-Marie Baril  
**Régie régionale de Chaudières-Appalaches (12):** M. Jean-Guy Proulx  
**Régie régionale de Lanaudière (14):** M. Philippe Mouillot  
**Régie régionale des Laurentides (15):** M. Léonard Chevarie  
**Régie régionale de la Montérégie (16):** Dr. Daniel Lefrançois  
**Régie régionale du Nunavik (17):** Dr. Normand Tremblay  
**Conseil Cri de la Baie-James (18):** M. Claude Ducharme

Les répondants de la collecte d'information sur les Centres de réadaptation:

Du **Centre de Réadaptation L'InterAction:** M. Claude Santerre  
Du **Complexe Hospitalier de la Sagamie:** M. Mario De Bellefeuille  
De l'**Institut de Réadaptation en Déficience Physique de Québec:** Mme Josette Beaupré  
Du **Centre de Réadaptation Interval:** Mme Suzanne Bouiller  
Du **Centre de Réadaptation Estrie:** Mme Rachel Custeau  
De l'**Institut de Réadaptation de Montréal:** M. André Asselin  
De l'**Hôpital Marie-Enfant:** Mme Bonita Laau  
Du **Centre de Réadaptation Constance-Lethbridge:** Mme Nicole Joyal  
Du **Centre de Réadaptation Lucie-Bruneau:** M. Richard DeCourcy et Mme Pierrette Parent  
Du **Centre de Réadaptation La Ressource:** M. Claude Manseau  
Du **Centre de Réadaptation La Maison:** M. Daniel Cyr  
Du **Centre de Protection et de Réadaptation de la Côte-Nord:** M. Raymond Faubert  
Du **Centre de Réadaptation de la Gaspésie:** M. Denis Desmeules  
Du **Complexe de Santé et C.L.S.C. Paul-Gilbert:** M. Pierre Gendreau  
De l'**Hôpital Juif de Réadaptation:** M. Marc Pronovost  
Du **Centre de Réadaptation Le Bouclier:** Mme Josée Lemieux  
Du **Réseau-Santé Richelieu-Yamaska:** Mme Marie-France Simard  
Du **Centre Montérégien de réadaptation:** Mme Danielle Collard

## RÉVISEURS EXTERNES

### De la **SAAQ**:

M. René Cloutier: Direction des politiques et des programmes pour les accidentés  
Dr Marc Giroux: Direction des politiques et des programmes pour les accidentés  
Dr Pierre Lapointe: Direction des politiques et des programmes pour les accidentés  
M. André Viel: Direction de la planification  
Mme Louise Charron: Direction de la planification  
Mme Danielle Lévesque: Direction des politiques et des programmes pour les accidentés  
M. Antonio Bisson  
M. Rabah Saigi

### Du **Ministère de la Santé et des Services Sociaux**

Dr Pierre Fréchette: Direction générale des programmes  
Mme Marie-Blanche Rémillard: Direction de la planification; Services réadaptation et intégration sociale  
M. Hassène Bourhiane: Direction des normes et standards d'allocations de ressources et services ultra-spécialisés et supra-régionaux.

### Du **département de Médecine sociale et préventive**

Mme Nicole Dedobbeleer

### De l'**École de réadaptation de l'Université de Montréal**:

Mme Élisabeth Dutil, Mme Marie Vanier et Mme Camille Tremblay

### De la **Direction des Aides Technologiques de l'Institut de Réadaptation de Montréal**

Mme Denise Mauger

### Du **Centre Régionale d'Information, de Démonstration et d'Évaluation des Aides Techniques (CRIDEAT)**

Mme Louise de Serres

### De l'**Alliance des Regroupements des Usagers du Transport Adapté du Québec (ARUTAQ)**

Mme Jacqueline Roosens

### De l'**Office de Personnes Handicapées du Québec (OPHQ)**

M. François Nichols

### De l'**Association Québécoise des Traumatismes Crâniens (AQTC)**

Mme Jasmine Godbout

### De la **Régie régionale de la Montérégie**

Mme Céline Farley

### De l'**Association des Paraplégiques du Québec (APQ)**

Mme Denise Desjardins et Mme Hélène Gardner

### De l'**Association Québécoise de Loisir pour personnes handicapées (AQLPH)**

Mme Chantal Lavoie

### De l'**Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal**

Dr Léon Dontigny



# I. INTRODUCTION

## 1.1 CRÉATION DU PROJET

Pour atteindre les objectifs fixés par la **Fondation Jean Meloche**, qui vise à appuyer les jeunes chercheurs, notamment en matière de sécurité routière et à venir en aide aux victimes de la route, une collaboration étroite a été établie entre la Fondation et le **Laboratoire sur la sécurité des transports du Centre de recherche sur les transports (CRT) de l'Université de Montréal**. Cette initiative, concrétisée par l'octroi d'un don par la Fondation Jean Meloche à l'Université de Montréal, a donné lieu au projet ayant pour titre "*Guide des services offerts aux blessés de la route, au Québec*".

## 1.2 OBJECTIFS

Le projet vise à :

Dénombrer les ressources, tant privées que gouvernementales, accessibles aux victimes d'accidents de la route au Québec, ce qui est semble-t-il, une première, et dresser une liste de ces ressources.

Cet objectif rencontre la mission que s'est donnée la Fondation Jean Meloche, qui est dédiée aux jeunes et vise à créer pour eux des occasions de développement et d'épanouissement. Dans le cadre de ce projet, La Fondation désire aider les victimes de la route en facilitant leur retour à une vie normale. Elle a identifié deux secteurs particuliers d'activités qu'elle veut privilégier: 1) L'aide aux jeunes chercheurs et scientifiques qui étudient les façons de diminuer le nombre d'accidents de la route et leurs conséquences; 2) L'aide aux victimes d'accidents de la route, afin de faciliter leur réadaptation ainsi que leur retour à une vie normale d'étudiant ou de travailleur.

Par son appui, la Fondation suscite un intérêt qui répond à un besoin pressant puisque le cheminement suivi par une victime d'accident de la route pour lui permettre d'atteindre la plus grande autonomie possible n'est pas toujours connu. Une multitude de services sont offerts selon les diverses régions du Québec et il était relativement difficile d'en connaître toutes les facettes.

L'aide à la formation des jeunes scientifiques dans un domaine aussi complexe que la sécurité routière répond également à une carence de fonds permettant de favoriser des carrières permanentes dans ce domaine de recherche. En effet, bien que 92% des décès dus au transport (aviation, maritime, ferroviaire, etc.) surviennent sur la route et que des milliers de personnes sont tuées ou blessées chaque année, l'appui à la recherche en sécurité routière demeure proportionnellement bien inférieur à celui réservé à d'autres problèmes de santé.

### **1.3 PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES SECTIONS DU RAPPORT**

Le rapport est divisé en trois sections: d'abord les services pré-hospitaliers, suivent ensuite les services hospitaliers et nous terminons par la présentation des services post-hospitaliers. Ces derniers sont beaucoup plus nombreux et diversifiés que ne le sont les deux premiers. En plus de cette division, nous présentons les différents services offerts selon les 16 Régies régionales du Québec auxquelles il faut ajouter Nunavik et le Conseil cri de la Baie-James. Ce dernier n'a pas le statut officiel de « Régie régionale » mais, en pratique, il exerce les mêmes fonctions sur son territoire que les Régies régionales. Ceci permet un repérage des services selon le lieu de l'impact et à plus long terme selon le lieu de résidence de la personne qui a été victime d'un accident. La présente version intégrale du guide est proposée de même qu'un dépliant format-voiture donnant des conseils à suivre en cas d'accident. En plus de ces deux documents versions papiers, le document intégral est accessible via Internet.

Chacune des sections du rapport intégral présente un éventail qui se veut le plus complet possible des ressources disponibles au Québec. À l'intérieur de chacune de ces sections, nous regroupons les différents services qui ont pour but 1) de transporter la personne le plus rapidement possible au centre hospitalier qui est le mieux adapté à sa condition. Il s'agit donc de présenter le fonctionnement des services pré-hospitaliers d'urgence 2) de voir comment sont divisés les centres hospitaliers pour traiter les blessés en fonction des ressources dont ils disposent et 3) d'assurer le suivi médical et la réintégration de la personne dans son milieu. Par la lecture des différents services offerts, la personne victime d'un accident, ses proches ou tout autre personne intéressée par ce sujet pourront plus facilement comprendre comment sont organisés les services d'urgence, comment est fait le choix du centre hospitalier où elle est traitée, et surtout quels sont les différents services post-hospitaliers qui pourront l'aider à retourner à une vie normale, qu'il s'agisse d'établissements de réadaptation, d'aides techniques, de ressources résidentielles, de services offerts pour le transport, de réinsertion scolaire ou professionnelle, de loisirs, d'avantages fiscaux éventuels ou de la protection de ses droits. La présente version intégrale regroupe toutes les informations disponibles au printemps 1998 et jugées pertinentes dans l'atteinte de ces objectifs.

## **1.4 GÉNÉRALITÉS SUR LES JEUNES: CONDUCTEURS ET VICTIMES**

Il est connu que ce sont les jeunes qui, proportionnellement, sont impliqués davantage dans les accidents corporels de la route comparativement aux personnes plus âgées. Récemment notre équipe de recherche a documenté cette réalité par une étude détaillée portant sur l'effet de la réforme de 1991, modifiant le mode d'accès à la conduite, et sur l'implication des nouveaux conducteurs dans les accidents (Dionne *et al.* 1997). Le rapport est disponible pour consultation au Laboratoire sur la sécurité des transports du Centre de recherche sur les transports de l'Université de Montréal.

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), qui tente de réduire le taux d'accidents de l'ensemble des conducteurs, est aussi très sensibilisée aux problèmes de la conduite chez les jeunes. Malgré des efforts constants, les groupes d'âge des 16-19 ans et des 20-24 ans demeurent toujours un problème de santé publique très préoccupant. Des données de la SAAQ démontrent une plus grande implication des jeunes comparativement aux conducteurs plus âgés puisque à chaque année, tout près de 15% des conducteurs de 16-19 ans sont impliqués dans un accident et plus de 11% des 20-24 ans (SAAQ, Dossiers statistiques, bilan 1989-tome I et bilan 1994). Ce pourcentage tombe à 8% chez les 25-34 ans, à 6.5% chez les 35-44 et se situe entre 5 et 6% pour ceux de 45 ans et plus. Malgré la diminution constante des taux d'implication dans l'ensemble des accidents de la route pour tous les groupes d'âge réunis, passant de 10% en 1985 à 7% en 1994, les jeunes de 16 à 24 ans enregistrent toujours des taux très supérieurs à la moyenne observée chez tous les groupes d'âge confondus.

## **1.5 MÉTHODOLOGIE**

Les informations présentées dans la section pré-hospitalière proviennent d'une recension des écrits sur ces services d'urgence et d'entrevues avec des personnes ressources, notamment du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Les informations sur les services régionaux font suite à un questionnaire pré-testé et auquel ont répondu les responsables des soins pré-hospitaliers d'urgence de chaque Régie régionale, exception faite à Laval et à Montréal où le responsable des soins pré-hospitaliers d'Urgences-Santé pour ces régions a rempli le questionnaire. Une partie de l'information a également été obtenue sur le site Internet d'Urgences-santé.

Les informations contenues dans la section des services hospitaliers proviennent principalement d'une entrevue avec le Dr. Pierre Fréchette du ministère de la Santé et des Services sociaux et d'une publication de ce ministère, Répertoire des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, (Direction générale de la coordination régionale, MSSS, Juin 1996).

Enfin, la section la plus exhaustive, soit celle des services post-hospitaliers, a été rédigée à partir d'informations provenant de sources diverses: entrevues avec des personnes-clef, obtention de listes d'organismes, consultations de guides existants. Les informations et coordonnées de l'ensemble des organismes présentés ont été vérifiées à l'automne 1997 et plusieurs vérificateurs oeuvrant dans des domaines d'expertises variés ont été chargés de vérifier l'exactitude des informations présentées.

## **1.6 RAISON D'ÊTRE ET MISE À JOUR**

Ce guide entend servir de base d'information et de référence aux accidenté(e)s de la route, à leurs proches et à toutes personnes intéressées par les soins de santé. À notre connaissance, un tel guide n'existait pas malgré la très grande diversité des services offerts et la difficulté d'en saisir toutes les facettes. Le projet a été amorcé à l'été 1996 et terminé au printemps 1998. C'est donc dire que les informations du présent document étaient à jour à ce moment. Avec les modifications continues apportées au système de santé, certaines informations présentées dans ce document peuvent donc très rapidement ne plus être à jour. La production de ce document a demandé près de deux années de travail et malgré cela, des informations peuvent être manquantes. Veuillez adresser vos commentaires visant à améliorer ce document au:

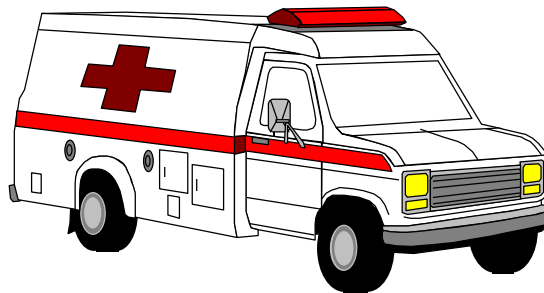
Centre de recherche sur les transports de l'Université de Montréal

Courriel (e-mail): [claire@crt.umontreal.ca](mailto:claire@crt.umontreal.ca)

Site Web: <http://www.crt.umontreal.ca/CRT/guide-blesses-route/>

Télécopieur: (514) 343-7121

## II. LES SERVICES PRÉ-HOSPITALIERS D'URGENCE



Les personnes qui dispensent les services pré-hospitaliers d'urgence assistent les victimes, évaluent leur état, leur dispensent les premiers soins et les transportent au centre de soins médicaux approprié dans les plus brefs délais et les meilleures conditions possibles. Ces services ont pour objectif principal de réduire la mortalité, la morbidité et les souffrances physiques et morales résultant de blessures ou de maladie. Les services pré-hospitaliers d'urgence doivent répondre à des objectifs spécifiques d'accessibilité, d'efficacité, de qualité et de continuité des services.

### 2.1 L'ORGANISATION DES SERVICES

Les Régies régionales de la santé et des services sociaux ont le mandat d'organiser et de coordonner les services pré-hospitaliers d'urgence sur leur territoire. Voici la chaîne des interventions du système pré-hospitalier d'urgence.

1) Premiers intervenants → 2) Appel au centre d'urgence 911 → 3) Centrale de coordination des appels urgents → 4) Premiers répondants → 5) Services ambulanciers → 6) Centre de réception

#### 2.1.1 Premiers intervenants

Les **premiers intervenants** sont des citoyens qui se trouvent sur le site de l'accident par hasard. Les premiers intervenants activent le système pré-hospitalier d'urgence et peuvent porter secours aux victimes en attendant l'arrivée des équipes de secours. Selon le code civil du Québec, tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours. Par conséquent, toute personne doit porter secours à celui dont la vie est en danger. Si elle ne porte pas secours, elle pourra être recherchée en responsabilité civile ayant violé un devoir que lui impose le législateur. La personne qui porte secours en toute bonne foi n'engage pas sa responsabilité envers la personne qu'elle secourt. Il est cependant recommandé de ne pas déplacer la victime. Si, en accomplissant un acte de secourisme, elle blesse la personne ou lui cause un préjudice quelconque, aucune poursuite ne pourra être entreprise contre elle (Le Code civil du Québec: Consommation, Le respect de la vie privée et le droit au secours) si elle a



employé les meilleurs moyens possibles pour agir avec prudence et diligence en vue d'obtenir un résultat mais sans toutefois se porter garant de celui-ci. La détermination de ce qui constitue un manquement à ce devoir est laissée à l'appréciation des tribunaux. La preuve d'une faute lourde ou intentionnelle est nécessaire pour que soit retenue la responsabilité d'une personne qui porte secours à autrui. Vous ne pouvez donc être accusé d'aucun manquement à vos obligations si, en toute bonne foi, vous avez aggravé involontairement les blessures d'une personne victime d'un accident de la route mais dans le cas de non assistance à une personne en danger, vous pouvez faire l'objet de poursuites judiciaires.

Pour les personnes qui désirent suivre des cours pour être en mesure de porter secours aux victimes, des cours de secourisme et de Réanimation Cardio-Respiratoire (RCR) sont offerts à l'échelle du Québec à toute personne qui le désire, notamment par l'**Ambulance Saint-Jean**, la **Croix-Rouge canadienne** et la **Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail (CSST)**. Ces cours, d'une durée d'environ 15 à 20 heures, sont habituellement donnés en deux jours, le plus souvent la fin de semaine, et coûtent moins de 100\$. Pour avoir plus d'information:

Ambulance Saint-Jean

1407 rue de la Montagne  
Montréal, Québec  
H3G 1Z3  
Tél.:(514) 842-4801

Croix-Rouge canadienne

6, place du Commerce  
Ile-des-Soeurs, Québec  
H3E 1P4  
Tél.: (514) 362-2929

La CSST peut aussi être une source d'information pour ceux qui désirent recevoir des cours de secourisme. La formation, payée par la CSST, est assurée par des organismes recrutés par appel d'offres. Les cours visent à rencontrer le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins qui stipule que tout employeur dans un établissement (à l'exception du réseau des affaires sociales) et tout maître d'oeuvre sur un chantier doivent assurer la présence d'un nombre minimal de secourismes qualifiés. La CSST compte 25 bureaux régionaux à travers la province, en communiquant avec les bureaux de Montréal ou de Québec, il est possible d'obtenir les coordonnées du bureau le plus près de votre région:

À Montréal:

1, Complexe Desjardins  
Tour du Sud, 31e étage  
C.P.3, Succ. Place Desjardins  
Montréal, Québec  
H5B 1H1  
Tél.:(514) 873-3990 Téléc.:(514) 873-2057

À Québec:

730, boul. Charest Est  
C.P. 4 900, Succ. Terminus  
Québec, Québec  
G1K 7S6  
Tél.:(418) 643-5860 Téléc.:(418) 643-8364  
Sans frais: 1-800-668-6811

### 2.1.2 Appel au centre d'urgence 911

L'organisation des soins pré-hospitaliers diffère si l'accident survient dans une région couverte par le service 911, comme à Montréal ou à Québec par exemple. La **première alerte** est donnée via un numéro unique ou en contactant la compagnie d'ambulance et/ou la police. Actuellement, 80% de la population du Québec et 20% du territoire sont couverts par le numéro unique 911. Quelques régions sont couvertes par un numéro unique différent du 911. Pour plus de détails à ce sujet, on peut consulter le Tableau III à la fin de la présente section. On y présente l'accessibilité totale ou partielle à un numéro de téléphone unique, s'il y a une centrale de coordination et si un service de premiers répondants est offert. Il n'y a que pour les régions du Saguenay-Lac St-Jean, de Montréal, Laval et de la Montérégie que le service 911 est disponible pour l'ensemble de la région. D'autres régions ont aussi accès au service de numéro unique mais pas pour la totalité du territoire.

Il faut toutefois noter que la publicité faite sur le 911 peut inciter les gens à le composer alors qu'il n'est pas en service dans leur région. Pour éviter toute perte de temps, la population doit connaître le numéro d'accès dans sa région, qu'il s'agisse d'un numéro unique ou de numéros de services ambulanciers ou policiers. D'ailleurs, il y a un espace réservé à cet effet dans l'annuaire téléphonique. Certains auteurs ont déjà souligné ce problème de non accès au 911 (Émond et al. 1992 ; Poirier et Brown 1989).

### 2.1.3 Centrale de coordination des appels urgents

Peu de régions ont établi une **centrale de coordination** des appels urgents qui vise à raccourcir le temps de réaction global. Au début de 1998, seulement 4 régions (ou 5 si l'on compte Montréal et Laval séparément) ont une centrale de coordination des appels urgents. Il s'agit des régions de Montréal et Laval, Québec, la Montérégie et l'Estrie. Plusieurs autres régions comptent l'implanter dans le futur. La centrale a comme fonctions de base de recevoir et traiter les appels urgents en provenance d'un ou plusieurs centres d'urgence 911 mis en place par les municipalités. Chaque appel doit permettre d'identifier l'événement, sa localisation, la nature du problème et la personne qui appelle. Selon les réponses, la Centrale évalue l'urgence de la situation, les mesures à prendre (ambulances avec gyrophares et sirènes, envoi de premiers répondants) et affecte les ressources appropriées. Des conseils peuvent aussi être données à l'appelant pour aider la victime avant l'arrivée des secours. Des objectifs de performance sont fixés quant au délai de réception et de traitement de l'appel (tableaux I et II). La centrale organise aussi le déploiement des ressources ambulancières en attente afin de couvrir au maximum le territoire.

#### 2.1.4 Premiers répondants

Les **premiers répondants**, qui ne sont pas des techniciens ambulanciers, sont formés et désignés pour intervenir dans certaines situations selon des protocoles établis. On vise ainsi à raccourcir les délais de réponse auprès de la population qui nécessite des soins d'urgence. Les premiers répondants répondent à une demande d'affectation de la centrale de coordination ou de l'entreprise ambulancière. Ils ont pour rôle d'administrer à la victime les soins d'urgence requis. Leur rôle ne double pas celui des techniciens ambulanciers mais le complète en réduisant le temps de réponse lors de certaines urgences. Ils doivent se rendre sur les lieux rapidement, s'assurer de la sécurité, évaluer la situation et les risques potentiels ainsi qu'effectuer une stabilisation sommaire afin de prévenir une détérioration de l'état de la victime en attendant le secours ambulancier. Ce sont souvent des policiers ou des pompiers. Ils reçoivent une formation d'environ 45 heures, selon les lignes directrices du ministère, à laquelle s'ajoutent des modules accessoires. Le programme de formation vise à développer les connaissances et habiletés requises pour une intervention rapide et adéquate auprès des victimes de traumatismes ou d'urgences vitales. La formation est le pré-requis à la reconnaissance et à l'accréditation des services de premiers répondants par les Régies régionales au sein de leurs services pré-hospitaliers d'urgence. L'implantation d'un réseau de premiers répondants peut être justifiée dans le cas de municipalités où une partie de la population est éloignée, où il y a une faible demande des services ambulanciers et où des problèmes touchent les voies d'accès.

Le plus souvent, les policiers sont appelés en premier sur les lieux d'un accident, particulièrement un accident de la route. Ils arrivent généralement sur les lieux avant les ambulanciers et interviennent de diverses façons: ils protègent la scène de l'accident, donnent les premiers soins aux victimes, appellent les ambulanciers et autres services (pompiers, remorques, etc.). Une étude de Bisson (1988) concluait que 56% des policiers interviennent dans les soins donnés aux victimes. D'ailleurs, la formation donnée à l'Institut de Nicolet comprend des cours de premiers soins. Or, une enquête réalisée dans l'Outaouais (Émond, Proulx et Trépanier, 1992) indique que les cours sont jugés incomplets. Les policiers trouvent qu'ils ont un manque de formation en premiers soins et en réanimation cardiovasculaire. Une étude de la SAAQ (Bisson 1988) indique que les policiers municipaux sont mieux préparés aux urgences médicales, la moitié des policiers ayant reçu la formation de premiers soins au cours des 5 dernières années. Dans le groupe des premiers répondants, les pompiers peuvent être appelés sur le site de l'accident principalement dans le but d'effectuer la désincarcération des victimes. Au tableau III, on présente les régions où un service de premiers répondants est en fonction.

## 2.1.5 Services ambulanciers

Les **services ambulanciers** assurent les soins pré-hospitaliers aux victimes en plus d'assurer le transport vers le centre de réception, le plus souvent un hôpital; pour les régions éloignées, il peut s'agir d'un CLSC ou de cliniques répondant à des normes spécifiques telles que d'offrir un service 24 heures sur 24. Dans les cas où il n'y a pas de centrale de coordination, ce sont les services ambulanciers qui reçoivent et traitent directement les appels urgents; ils font aussi la répartition et l'affectation des ressources. Dans les cas où il y a une centrale de coordination, le rôle des services ambulanciers se limite à la mise des ressources ambulancières à la disposition de la centrale. Les techniciens ambulanciers reçoivent une formation de plus de 800 heures dispensée par les CÉGEP. Une carte d'attestation émise par le Ministère de la santé leur permet de travailler. Les techniciens doivent aussi se soumettre à des normes de maintien de la compétence. Des objectifs de performance sont fixés quant au délai de réponse et au délai d'intervention sur le site (voir annexe). Une étude réalisée en 1987 a toutefois permis de constater que les délais entre l'accident et l'arrivée du blessé à l'hôpital dépassent une heure ("Golden Hour") dans le quart des municipalités régionales de comté (Joly et Rannou 1992). L'éloignement géographique contribue à expliquer ces délais. Les Tableaux IV et V donnent, à la fin de cette section, le nombre de transports ambulanciers effectués selon la région ainsi que le nombre de techniciens ambulanciers et d'ambulances.

Il semble que les décès, dans le cas des accidents mortels, suit une distribution trimodale dans le temps (Dontigny et Mulder 1988):

### 1) Décès immédiat:

Les victimes qui décèdent immédiatement après le choc sur le site d'impact représentent environ la moitié des décès de la route, lesquels sont dus principalement à des traumatismes crâniens, des blessures médullaires ou des ruptures d'artères principales.

### 2) Décès précoce:

Les victimes qui décèdent précocement, soit dans les premières heures post-accident, due à des hémorragies internes majeures ou à d'autres causes.

### 3) Décès tardif:

Les victimes qui décèdent tardivement, soit dans les semaines qui suivent l'accident, souvent suite à une infection ou à une défaillance systémique. Ils représentent la minorité des décès. Finalement, il y a tous les autres qui ne décèdent pas des suites de l'accident.

Le rôle des soins pré-hospitaliers d'urgence se manifeste au niveau des deux derniers groupes puisqu'une intervention efficace peut sauver la vie de la victime. La vitesse d'intervention est alors primordiale, particulièrement dans les cas d'hémorragies et de blocage des voies respiratoires. En

effet, Lapointe (1989) mentionne qu'il est clairement démontré que plus le temps passe plus l'état des victimes se détériore de telle sorte que le temps devient le facteur crucial si l'on vise une mortalité et une morbidité minimale. Le concept du *Golden Hour* est reconnu dans la littérature internationale en traumatologie et se réfère à la période de temps suite à l'impact où les services d'urgence peuvent intervenir avec succès pour traiter les détresses respiratoires, les hémorragies ou les blessures neurologiques. et ainsi sauver des vies. Les Tableaux I et II, à la fin de cette section, présentent les objectifs de performance qui sont fixés pour traiter les appels urgents et pour l'arrivée des services sur les lieux.

Il existe deux écoles de pensée sur l'administration des soins à donner sur le site de l'accident:

1. Le "Scoop and Run" maximise la rapidité de l'intervention sur place: l'évaluation de l'état est rapide et un minimum de soins est donné avant le transport vers le centre hospitalier. Le patient est pris en charge rapidement, le plus souvent par le service d'urgence du centre hospitalier. À l'exception de certains cas, cette politique d'intervention semble être la plus appropriée, particulièrement pour les passagers de voiture chez lesquels des blessures intra-abdominales sont fréquentes (Hill et al. 1996).

2. La stabilisation de la victime sur le site avant le transport vers le centre de réception. Cette deuxième option est souhaitable dans les cas de piétons blessés chez lesquels des traumatismes au cerveau et aux vertèbres sont fréquents (Hill et al. 1996).

Quel que soit le lieu de l'accident, le délai d'intervention sur les lieux ne doit pas dépasser 10 minutes, sauf dans le cas de victimes incarceratedées ou en arrêt cardio-respiratoire. Selon le rapport annuel 1994-1995 de la Corporation d'Urgences-Santé de la région de Montréal Métropolitain, le temps de réponse moyen entre la réception de l'appel et l'arrivée des secours était de 9,53 minutes pour la même année, dont 4,35 minutes écoulées entre la réception de l'appel et l'affectation des ressources et, en moyenne, 5,18 minutes entre l'affectation des ressources et leur arrivée sur les lieux. Les délais peuvent varier considérablement selon l'organisation régionale des services pré-hospitaliers et l'éloignement.

On appelle « triage » la décision et l'action prises, sur le site d'un accident avec blessés, pour diriger les victimes vers les ressources médicales les plus appropriées selon la sévérité des blessure ou selon la sévérité de l'accident qui peut masquer certaines blessures (hémorragie interne, rupture partielle de l'aorte, etc.). Il existe plusieurs mesures de sévérité des blessures classées en deux catégories selon qu'elles évaluent la physiologie du patient ou le traumatisme selon son siège anatomique, sa lésion exacte et sa gravité relative (Sampalis 1990). Parmi les mesures de sévérité expliquées ci-dessous, l'Indice Pré-hospitalier de Traumatologie (IPT), est celui qui influence le plus le triage sur le site de l'accident.

1. L'**A.I.S.**(Abbreviated Injury Scale ou EAT: Échelle Abrégée des Traumatismes) est une méthode fondée sur l'anatomie, elle classe chaque blessure par région du corps selon une échelle allant de 1 à 6, la valeur 1 correspond aux cas les moins graves et la valeur 6 est attribuée aux décès. Elle évalue l'étendue des dommages anatomiques. L'A.I.S n'évalue pas les effets combinés des patients à blessures multiples. Cette échelle n'est pas utile comme méthode de triage sur le site de l'accident puisqu'elle nécessite une évaluation faite en phase hospitalière (souvent suite à l'utilisation des rapports d'opération).

2. L'**I.S.S. (Injury Severity Score)**, un complément de l'**AIS**, est un indice global par victime développé vers le milieu des années 70. Il se calcule par la somme des carrés des trois lésions anatomiques les plus graves. L'indice varie de 1 à 75; on attribue généralement un indice de 16 à 25 à un traumatisme modéré à majeur, de 26 à 50 à un traumatisme majeur et de 51 à 75 à un traumatisme fatal (Lemire 1994). L'ISS sert à l'évaluation des soins médicaux et à l'évaluation du triage post-admission. Cet indice représente un outil pour évaluer le degré de sévérité de l'ensemble des blessures et des dommages anatomiques. Dans une étude transversale, réalisée chez des enfants et adolescents de moins de 18 ans traités dans un centre de traumatologie, on trouva que cet indice était le meilleur prédicteur de la survie par rapport à d'autres indices et à des paramètres démographiques (Wan et Neff-Smith 1996). Cet indice est utile pour des évaluations faites a posteriori. Cependant, pour assister les chirurgiens et urgentologues dans leurs décisions cliniques, l'utilisation des indices physiologiques qui rendent compte de l'état respiratoire, circulatoire et neurologique sont prioritaires pour sauver la vie du blessé. Les trois indices suivants sont des indices physiologiques.

3. L'Échelle **de Trauma** (Trauma score) est un indice de sévérité physiologique qui évalue les fonctions circulatoires, respiratoires et celles du système nerveux central. Cet indice permet de juger de la gravité de la situation et de procéder au triage. Plus l'indice est élevé, meilleur est l'état de la victime. L'échelle varie entre 0 et 16, les indices variant entre 0 et 3 indiquant un traumatisme extrêmement sévère voire fatal.

4. L'Échelle **de Coma de Glasgow** permet d'évaluer la sévérité de l'atteinte de l'état de conscience, elle évalue l'ouverture des yeux ainsi que la réponse verbale et motrice. L'indice obtenu varie entre 3 et 15. Plus l'indice est élevé, meilleur est l'état de conscience.

5. L'**Indice Pré-hospitalier de Traumatologie (IPT)** évalue l'état de conscience, la respiration, le pouls, la tension systolique et la présence de lésion pénétrante. L'indice varie entre 0 et 24: le traumatisme est qualifié de mineur si l'indice est de 3 ou moins, il est qualifié de majeur s'il est de 4 ou plus. Un transport au centre de traumatologie est fortement suggéré dans les cas où l'indice est de 4 ou plus ou lors de l'évidence d'un impact à haute vitesse (tels que l'éjection hors du véhicule, la déformation de l'habitacle, l'intrusion d'une pièce de ce dernier ou le décès d'autre(s) occupant(s) du véhicule). L'AVPU (Alert Verbal Pain Unresponsive), qui est l'échelle de mesure de l'état de

conscience utilisée en pré-hospitalier pour la réponse au stimuli, remplace l'échelle de coma de Glasgow.

Ces indices permettent d'optimiser le triage et d'éviter le «sous-triage» (faux négatifs: lorsque des patients sévèrement blessés ne sont pas transportés vers des centres assignés de traumatologie) et le «sur-triage» (faux positifs: lorsque des patients avec blessures mineures sont transportés vers un centre de traumatologie). Il semble que ce dernier cas soit plus fréquemment rapporté (West et al. 1986, Lowe et al. 1986), ayant des conséquences considérables sur le coût de traitement de la victime et ce, particulièrement aux États-Unis (Laberge-Nadeau et Joly, 1989). C'est à l'intervenant de décider vers quel hôpital la victime sera dirigée, d'où l'importance d'outils appropriés pour faciliter leur jugement.

6. Enfin, le **TRISS** est un indice composé qui se base sur l'échelle de Trauma, l'échelle de coma de Glasgow, l'ISS et l'âge de la victime.

**Tableau I: Réception de l'appel urgent**

| ÉLÉMENT                               | OBJECTIF                                                                    |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Réception de l'appel                  | ➤ 95% des appels répondus en dedans de 9 secondes ou maximum de 3 sonneries |
| Prise des coordonnées (s'il y a lieu) | ➤ 90% du temps en dedans de 15 secondes                                     |

Source: Gouvernement du Québec, Ministère de la santé et des Services sociaux, Direction générale de la coordination régionale, Services pré-hospitaliers d'urgence, centrale de coordination des appel urgents, Guide de soutien à l'organisation, Juillet 1996, p.23

**Tableau II: Objectifs de performance incluant la prise de coordonnées, le traitement de l'appel, l'affectation des ressources et le délai d'arrivée sur les lieux.**

| TYPE DE TERRITOIRE <sup>1</sup>                                                                  | OBJECTIF                                        |                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
|                                                                                                  | MINIMAL <sup>2</sup>                            | VISÉ <sup>3</sup>                               |
| <b>URBAIN</b><br>Ville de 5 000 habitants et +<br>comprenant 27 habitants et + / km <sup>2</sup> | 80 % des appels urgents en dedans de 8 minutes  | 90% des appels urgents en dedans de 8 minutes   |
| <b>SUBURBAIN</b><br>entre 8 et 26,9 h. / km <sup>2</sup>                                         | 80 % des appels urgents en dedans de 15 minutes | 90 % des appels urgents en dedans de 12 minutes |
| <b>RURAL</b><br>entre 0,4 et 7,9 h. / km <sup>2</sup>                                            | 80 % des appels urgents en dedans de 30 minutes | 90 % des appels urgents en dedans de 30 minutes |
| <b>TRÈS ISOLÉ</b><br>Moins de 0,3 h. / km <sup>2</sup>                                           | 45 minutes                                      | _____                                           |

1: Adapté de: Johnson John C., Prehospital care: The future of emergency medical services, Annals of emergency medicine, April 1991

2: Adapté de: Oregon trauma system criteria for response times and Washington State trauma project

3: Adapté de: America Ambulance Association, contracting for emergency ambulance services, 1994

Source: Gouvernement du Québec, Ministère de la santé et des Services sociaux, Direction générale de la coordination régionale, Services pré-hospitaliers d'urgence, Services ambulanciers, Guide de soutien à l'organisation, Mars 1995, p.30





## **2.2 SERVICES PRÉ-HOSPITALIERS D'URGENCE PAR RÉGION**

Cette section consiste en la présentation de l'organisation des services pré-hospitaliers d'urgence en fonction des régions. Ces services sont en évolution rapide depuis quelques années et, puisque les informations présentées proviennent d'une enquête réalisée en 1997, il est possible que des changements aient déjà eu lieu.

Pour la suite du texte, **RCR-SPU**: Réanimation Cardio-Respiratoire pour les Services Pré-Hospitaliers d'Urgence et **C-MDSA**: Moniteur défibrillateur semi-automatique et combitude.

### **2.2.1 Région 01: Bas Saint-Laurent**

Le numéro de téléphone 911 est implanté dans les municipalités régionales de comté (MRC) de Rimouski-Neigette, des Basques et de Matapédia ainsi que dans une partie des MRC de Matane (sauf pour la ville de Matane), du Témiscouata (sauf Rivière Bleue), de Mitis (sauf Esprit-Saint) et du Kamouraska. Les autres MRC sont desservies par les numéros spécifiques aux entreprises ambulancières.

Si le citoyen compose le 911, c'est le préposé à ce service qui contacte la compagnie ambulancière. L'entreprise ambulancière affecte l'équipe en service au transport.

Dans les cas où le citoyen n'a pas accès au numéro 911, il téléphone soit à la sûreté municipale, soit à la Sûreté du Québec, pour donner les coordonnées de l'accident ou encore directement à l'entreprise ambulancière. Dans les deux cas, l'autre service d'urgence est assuré d'être contacté.

Il n'y a pas de centrale de coordination mais il y a une équipe de premiers répondants formée de citoyens volontaires dans la région Les Méchins. Un projet est en cours pour la formation de nouveaux groupes de répondants (45 heures de formation en premiers soins et en RCR). Les premiers répondants s'assurent que l'entreprise ambulancière a été contactée, ils assurent la sécurité sur les lieux en attendant la police, ils sécurisent le blessé et peuvent lui donner les premiers soins. Les techniciens ambulanciers déjà en service ont reçu une formation de 280 heures se répartissant comme suit: 180 heures de base plus 30 heures RCR-SPU; 20 heures C-MDSA plus 8 heures sur les matières dangereuses; 16 heures sur les protocoles cliniques, 16 heures sur les mesures d'urgence-santé physique et 30 heures en conduite préventive. Les nouveaux ambulanciers reçoivent la formation de 840 heures dispensée par le Cégep de Sainte-Foy. Le choix de l'hôpital se fait en fonction des corridors de services pour les centres de stabilisation connus des techniciens ambulanciers ou encore en fonction de l'hôpital le plus près.

### **2.2.2 Région 02: Saguenay/Lac St-Jean**

Le numéro 911 couvre l'ensemble du territoire et il existe trois centres de réception des appels urgents: il s'agit de la Sûreté du Québec lorsque le 911 est composé sur un téléphone cellulaire, d'un centre situé dans la ville de Chicoutimi et d'un centre localisé au CLSC d'Alma. Il existe un service de premiers répondants dans la ville de La Baie. Les techniciens se présentent seulement sur appels, ils sont rejoints habituellement par télé-avertisseur. La formation des techniciens ambulanciers varie entre 150 et 810 heures. Une formation supplémentaire concernent le RCR-SPU, les mesures d'urgence, les protocoles cliniques et le C-MDSA. Les traumatisés sont transportés à l'intérieur du réseau des centres de traumatologie de la région.

### **2.2.3 Région 03: Québec**

Le numéro unique 911 est accessible dans la grande région métropolitaine de Québec. Dans les sous-régions de Portneuf, Charlevoix, Beaupré et une partie de l'Île d'Orléans, il faut contacter les services ambulanciers du territoire désigné. Les préposés prennent les appels, identifient le problème et évaluent son degré de priorité. Ils transmettent ensuite les informations au répartiteur de la centrale de coordination, qui affecte l'ambulance la plus proche des lieux de l'accident et assure le suivi. Pour réduire au minimum le délai de réponse, les ressources sont réparties à travers tout le territoire. Lorsqu'il y a urgence vitale, policiers et pompiers sont envoyés sur les lieux.

Le Québec métropolitain compte une centrale de coordination multi-services, point de réception unique pour les trois services de base: ambulances, polices et pompiers, ainsi qu'un service de premiers répondants accrédités, formé au Cégep de Sainte-Foy. D'autres services devraient être mis sur pied prochainement.

Également dispensée au Cégep de Sainte-Foy, la formation des ambulanciers varie entre 150 et 840 heures, auxquelles s'ajoutent des sessions supplémentaires portant sur le MDSA, les protocoles d'intervention clinique, et les interventions lors des mesures d'urgence. De plus, la Régie régionale, en collaboration avec des médecins désignés des centres hospitaliers receveurs et le Cégep de Sainte-Foy, organise des séances d'information annuelles sur certains sujets de base spécifiques ( les problèmes du rythme cardiaque, les blessures électriques, etc.). Un processus de suivi est aussi offert aux six mois par 11 techniciens ambulanciers formateurs qui rencontrent l'ensemble des techniciens ambulanciers du territoire. Cette formation supplémentaire vise l'amélioration constante de la qualité de l'intervention.

Dans le cas d'un événement d'urgence majeur avec un grand nombre de victimes, tous les centres hospitaliers peuvent être mis à contribution. En général, le choix du client (ou de l'entourage) en ce qui concerne l'hôpital d'accueil est respecté. En cas de détresse vitale, le client est dirigé vers le

service d'urgence le plus près. Si la victime a subi un traumatisme, dans l'agglomération urbaine de Québec, elle est dirigée vers les centres de traumatologie désignés ou, en sous-régions, vers les centres de stabilisation ou centre primaire avant d'être transférée vers les centres régionaux tertiaire ou secondaire. Le choix de l'hôpital receveur est effectué par la centrale de coordination dans la région métropolitaine de Québec et par l'entreprise ambulancière pour les sous-régions. En situation de sinistres, le médecin chef-trieur peut préciser le centre hospitalier désiré. Lors de sinistres avec de nombreux blessés, en cas de code rouge, la centrale les dirige vers les centres de traumatologie environnants, soit en premier lieu vers l'hôpital de l'Enfant-Jésus et le Pavillon CHUL et, en deuxième lieu, vers le Pavillon St-François, l'hôpital Laval, ou les Pavillons Hôtel-Dieu de Québec et St-Sacrement. Si la victime peut supporter un délai acceptable (code jaune), elle est dirigée vers les centres de traumatologie si ces derniers ne sont pas engorgés par les victimes de situation d'urgence (code rouge), qui ont la priorité. Pour un code vert, la victime est transportée vers le centre hospitalier disponible, par un moyen de transport qui peut être autre que l'ambulance.

Pour les sinistres avec matières dangereuses, les victimes sont dirigées vers le centre hospitalier ayant des protocoles et des vêtements de protection pour effectuer la décontamination et la prise en charge sécuritaire des victimes. Pour les grands brûlés, l'hôpital du St-Sacrement est le centre spécialisé désigné pour l'est du Québec.

#### **2.2.4 Région 04: Mauricie-Bois-Francs**

Certaines municipalités (Shawinigan, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières) sont rejointes directement par le 911 lequel transfère les informations à l'entreprise ambulancière. À la fin de l'année 1997, 80% de la population était couverte par le 911. Pour les municipalités n'ayant pas le service 911, la première alerte se fait directement à l'entreprise ambulancière.

Si la première alerte est donnée au 911, la police et l'entreprise ambulancière peuvent être appelées en même temps. Il n'y a pas de centrale de coordination mais il y a présentement un projet d'implantation. Pour le moment, aucun processus de triage formel des appels est implanté. Dans plusieurs zones ambulancières, il n'y a qu'une ou deux ambulances; si la zone est à découvert, l'entreprise la plus proche répond à l'appel. Pour la zone pourvue de plusieurs ambulances, l'ambulance la plus près du site de l'accident intervient.

Il y a un service de premiers répondants qui couvre 20% de la population rurale. Le service est constitué, pour la plupart des municipalités, de pompiers volontaires. La décision de les appeler relève de l'entreprise ambulancière. Le rôle des premiers répondants est de prodiguer les premiers soins selon des protocoles préétablis et de stabiliser la victime en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers. S'il s'agit de pompiers volontaires, ils peuvent faire des opérations de sauvetage et établir un périmètre de sécurité. La formation donnée est de 45 heures.

À l'instar des autres régions, la formation des techniciens ambulanciers est très variable: elle varie entre 140 et 810 heures. La formation a lieu aux CÉGEPS de Ahuntsic et de Sainte-Foy, parfois aussi par l'intermédiaire de leurs formateurs agréés. Le technicien ambulancier fait le choix de l'hôpital d'accueil. Selon la Régie régionale de la Mauricie-Bois-Francs, la victime est généralement dirigée vers l'urgence la plus près. Parfois, la situation est balisée par des protocoles de corridors de services (établis par la Régie régionale) en lien avec la désignation des centres de traumatologie. Habituellement, la responsabilité du triage est assumée par l'entreprise ambulancière desservant la zone concernée par l'urgence.

### **2.2.5 Région 05: Estrie**

À la fin de 1997, 52 municipalités sur 125 étaient couvertes par le numéro 911. Pour les régions non couvertes par le 911, l'appel se fait directement aux services ambulanciers. Certaines compagnies de téléphone offrent un service 911 par une standardiste.

Dans les régions couvertes par le numéro 911, l'appel est transféré à la centrale des services ambulanciers. Une carte permet de prioriser les besoins de l'appelant et d'envoyer les ressources appropriées en considérant le délai d'attente et l'ampleur de l'intervention. S'il y a présence d'un service de premiers répondants, celui-ci est envoyé simultanément au service ambulancier et au service policier. Il y a trois services accrédités de premiers répondants: il s'agit des pompiers de Sherbrooke, des pompiers volontaires de Mansonville et du canton de Eaton. En plus de s'assurer de la sécurité des lieux, s'ils sont les premiers sur les lieux, ils donnent les premiers soins à la victime: la stabilise, l'immobilise et prépare son transport en ambulance. Les premiers répondants reçoivent une formation de 45 heures de base à laquelle s'ajoutent 13 heures sur les protocoles d'intervention clinique et 12 heures sur l'utilisation du moniteur-défrillateur semi-automatique. La plupart des techniciens ambulanciers ont une formation qui varie entre 120 et 150 heures; les recrues depuis 1993 reçoivent la formation de 810 heures donnée au CÉGEP de Ahuntsic. La victime et/ou le technicien ambulancier et/ou la centrale de coordination des appels décide du choix de l'hôpital en fonction de la condition de la victime, de sa préférence et du classement des hôpitaux.

### **2.2.6 Région 06: Montréal**

Le numéro unique 911 est accessible sur tout le territoire. La centrale de coordination d'Urgences-Santé gère l'ensemble des appels urgents médicaux du territoire de la communauté urbaine de Montréal et de Laval. Le territoire desservi est divisé en cinq régions, à l'intérieur desquelles des postes d'attente ont été déterminés. L'appelant est questionné sur les besoins requis (police, pompier et/ou ambulance) et sur le type d'événements en cours. Un préposé trie les appels urgents selon un

protocole strict permettant d'identifier le type et le nombre de ressources à déployer. En attendant leur arrivée, il indique à l'appelant les soins de base à donner à la victime. Six municipalités ont un service de premiers répondants assumé par leur service d'incendie (Côte-St-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Pointe-Claire, Westmount, Outremont et Montréal-Ouest) sauf pour la ville de Côte-St-Luc où il s'agit d'un service de citoyens volontaires. Leur rôle est de donner des soins aux patients en attendant l'ambulance. Les pompiers volontaires s'assurent aussi de la sécurité de la scène d'accident. Après avoir assuré la sécurité de l'intervention, le premier répondant a la responsabilité de stabiliser et de prévenir toute détérioration de la condition de la victime jusqu'à l'arrivée des ambulanciers. Ils ont reçu une formation de 45 heures. Les techniciens ambulanciers ont reçu une formation variant entre 336 et 810 heures donnée au CÉGEP Ahuntsic, à laquelle s'ajoute une formation continue dispensée par la Corporation d'Urgences-Santé.

Le choix de la catégorie de l'hôpital d'accueil se fait en fonction de l'Indice pré-hospitalier de traumatologie (IPT) et le choix de l'hôpital se fait par le centre de communication en fonction de la distance à parcourir.

La Corporation d'Urgences-Santé, organisme sans but lucratif fondé en 1989, offre les services pré-hospitaliers d'urgence comprenant le transport en ambulance, ainsi que les services de transport inter-établissements en vue de favoriser l'accès aux services de santé. La Corporation d'Urgences-Santé de la région de Montréal Métropolitain coordonne l'ensemble des services pré-hospitaliers d'urgence; elle assure donc la réception et le traitement des appels urgents en plus de dispenser des soins de stabilisation et de transport ambulancier ainsi que l'intervention médicale d'urgence.

### **2.2.7 Région 07: Outaouais**

L'alerte est donnée au numéro 911 pour 80% des appels, alors que 20% des appels sont faits à un numéro 1-800 correspondant à la compagnie ambulancière de la zone desservie. En zone rurale, le témoin de l'accident contacte habituellement la Sûreté du Québec, laquelle contacte les services ambulanciers; en zone urbaine, le témoin contacte le service 911, lequel rejoint les services concernés.

Il n'y a pas de centrale de coordination des appels urgents, trois compagnies ambulancières se chargent de recevoir les appels (centrale de réception des appels) et d'affecter les services ambulanciers, deux compagnies ambulancières confient la réception des appels à une autre compagnie. Il n'y a pas de service de premiers répondants actuellement mais il y a un projet de développement ultérieur. La formation des ambulanciers est variable: comme les autres régions, très peu ont reçu la formation de 810 heures. La formation de base est donnée au Cégep de Ahuntsic. La formation de perfectionnement: C-MDSA, mesures d'urgences, RCR-SPU, protocole d'intervention clinique, est donnée régionalement. Le choix de l'hôpital d'accueil se fait en fonction de l'application

d'un outil de triage basé sur l'indice pré-hospitalier pour traumatisés et sur la désignation en traumatologie des centres hospitaliers de la région.

### **2.2.8 Région 08: Abitibi**

Depuis le printemps 1998, toute la MRC de Rouyn-Noranda (soit près de 30% de la population) est desservie par le numéro 911. Pour les autres régions du territoire, il faut communiquer avec la compagnie ambulancière du territoire concerné Il y a 16 numéros différents puisqu'il y a 16 zones d'ambulance. Les ambulanciers sont appelés par un service privé de téléphoniste ou par un répartiteur qui les contacte par radio-portatif ou télé-avertisseur. C'est l'entreprise ambulancière qui se charge de la réception et du traitement des appels. Il n'y a aucun protocole unique de répartition établi. Il n'y a pas de centrale de coordination, ni de service de premiers répondants mais un poste de secours est établi au kilomètre 381, entre Matagami et Radisson, avec un véhicule d'urgence disponible. La formation des techniciens ambulanciers est d'un minimum de 150 heures avec une mise à jour annuel de 24 heures. Cette formation est donnée au CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue. Les distances du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue ne permettent que très peu de liberté dans le choix de l'hôpital: c'est l'hôpital le plus près qui est choisi. Les cas de traumatismes sont stabilisés et, par la suite, ils sont transférés au centre de traumatologie régional (Centre hospitalier d'Amos).

La Régie vise quatre objectifs de développement:

1. Augmenter les standards de qualité;
2. Implanter un numéro unique par le 911 en y intégrant une centrale de coordination des appels;
3. Implanter une navette aérienne régionale;
4. Implanter un service de premiers répondants.

### **2.2.9 Région 09: Côte-Nord**

La première alerte est donnée au service de police lequel contacte directement la compagnie d'ambulances puisqu'il n'y a pas de numéro unique. Depuis le début de l'année 1997, les petites municipalités situées entre Sacré-Coeur et Natashquan adhèrent de plus en plus au 911. Les villes comme Baie Comeau et Sept-Iles exploitent depuis plus longtemps ce numéro. Il y a un service de premiers répondants constitué de citoyens volontaires dans le secteur de la Minganie (Natashquan, PortMenier). Leur formation leur permet de stabiliser une fracture et d'effectuer le transport sécuritaire d'une victime. Les ambulanciers sont affectés par radio portatif. Ils ont habituellement une formation de 240 heures réparties comme suit: 180 heures de base, plus 30 heures de RCR-SPU, plus 30 heures MDSA. Les nouveaux techniciens reçoivent la formation de 810 heures au CÉGEP de Ste-Foy. Étant donné l'éloignement de cette région, on utilise beaucoup les transports aériens

(hélicoptère, avion) pour le transport des victimes. La victime est transportée vers l'établissement disponible.

### **2.2.10 Région 10: Nord du Québec**

La région 10, jadis jumelée à la région du Saguenay/Lac St-Jean (02) pour le secteur de Chibougamau et Chapais, et à la région de l'Abitibi-Témiscamingue (08) pour le secteur de Matagami, Joutel et Lebel-sur-Quévillon, devient responsable, en 1998, de l'organisation de ses services pré-hospitaliers d'urgence. Il n'y a ni centrale de coordination, ni services de premiers répondants structurés. La fonction de répartiteur est assurée par les entreprises ambulancières.

Le premier contact est établi avec la compagnie d'ambulances, soit par un numéro de téléphone local ou un numéro sans frais (1-800...). Les numéros de téléphones pour rejoindre les compagnies ambulancières sont les suivants:

Chapais et Chibougamau: 1-800-883-4322

Matagami: (418) 739-2834

Joutel: (418) 756-2269 ou (418) 756-2600

Lebel-sur-Quévillon: (418) 755-4861

### **2.2.11 Région 11: Gaspésie/Îles de la Madeleine**

Le numéro unique 911 est accessible dans l'ensemble de la région sauf pour les Îles de la Madeleine où le numéro unique à composer est le 986-0911. Ces numéros donne accès à un ordinateur qui envoie les ressources ambulancières selon leur disponibilité et proximité. La centralisation de l'ensemble des appels urgents est prévue d'ici un an. Il y a 30 équipes de premiers répondants bénévoles (soit 298 bénévoles) qui ont reçu une formation de 45 heures + 3 heures sur les mesures d'urgence (dont 3 heures données par la Sûreté du Québec). Il y a 9 entreprises ambulancières, soit 24 véhicules d'urgence pour 105 000 de population.

### **2.2.12 Région 12: Chaudières-Appalaches**

Près de 80% de la région est couverte par le service d'urgence 911. Les autres demandes parviennent directement à l'entreprise ambulancière ou par le biais d'une alerte à la police. Pour rejoindre les services ambulanciers, huit centres de réception des appels sont disponibles, lesquels procèdent au traitement des appels selon leur structure interne. Il n'y a pas de centrale régionale de coordination



des appels mais la moitié sud de la région est desservie par une centrale de réception des appels, sans but lucratif.

Lors d'un appel, les techniciens ambulanciers sont avisés par télé-avertisseurs ou par radio-portatif. Ces techniciens ont une formation de base variant entre 150 et 810 heures. Annuellement, ceux-ci profitent d'un perfectionnement ou d'une recertification d'une durée de 20 à 40 heures. Des rencontres mensuelles sont organisées avec les techniciens ambulanciers et un médecin, par territoire, dans le but de faire une mise au point sur les protocoles de soins, un retour sur les situations d'urgence traitées ou tout autre sujet pouvant permettre une meilleure prise en charge d'une victime.

### **2.2.13 Région 13: Laval**

Tout comme le territoire de Montréal, Laval est couvert par le 911 et par la corporation d'Urgences-Santé. L'organisation des soins pré-hospitaliers y est donc identique. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la section 2.2.6 traitant de l'organisation des services pré-hospitaliers d'urgence dans la région du Montréal métropolitain.

### **2.2.14 Région 14: Lanaudières**

Il existe plusieurs centres 911, lesquels couvrent environ 45% de la population. Les centres 911 correspondent au poste de police pour la majorité des municipalités, seule la municipalité de St-Donat voit son numéro 911 relié à Bell Canada. Les services ambulanciers non couverts par le 911 sont rejoints via leur numéro propre. Le processus d'alerte varie selon que les techniciens soient en fonction (directement dans l'ambulance) ou à la maison sur appel. Si les techniciens sont en fonction, l'appel est reçu au 911 ou à la compagnie ambulancière, la centrale du service ambulancier du secteur est rejointe et l'ambulance est affectée via un procédé de communication radio. Si les techniciens sont sur appel, une étape supplémentaire est nécessaire puisque la centrale du service ambulancier doit rejoindre le technicien par télé-avertisseur avant l'envoi de l'ambulance. Un délai supérieur de 5 à 10 minutes est alors nécessaire.

La centrale du service ambulancier de chaque secteur reçoit l'appel, vérifie les coordonnées de l'appelant et analyse la nature de l'appel. Une fois l'ambulance envoyée, le répartiteur peut aider l'appelant en l'informant des gestes à poser à l'égard du blessé en attendant les ressources appropriées. Le répartiteur affecte l'ambulance de son secteur qui est le plus rapprochée du site de l'accident. En cas demandes de service supérieures aux ressources disponibles, il fait affecter, par les centrales limitrophes à son territoire, le véhicule extra-territorial le plus rapproché. La réserve fédérale Manouan (1500 habitants) est desservie par les services ambulanciers de St-Michel-des-Saints.

Un service de premiers répondants, constitué de pompiers volontaires, est présent dans cette région (localisé à St-Roch de l'Achigan). Ils ont pour fonction de protéger la scène de l'accident et d'assurer les soins de base aux victimes. Ces derniers soins sont la surveillance des signes vitaux, le contrôle des hémorragies, la réanimation Cardio-Respiratoire et le support moral de la victime. Un rapport de situation est transmis aux techniciens ambulanciers. Une formation standard de 45 heures leur est transmise. Les techniciens ambulanciers ont une formation variant entre 120 et 810 heures, à laquelle s'ajoutent plusieurs formations: RCR-SPU, protocoles d'intervention cliniques, mesures d'urgences, C-MDSA. La formation de base des techniciens ambulanciers est assurée par les CÉGEP de Ahuntsic, à Montréal, et de Sainte-Foy, à Québec. La formation en cours d'emploi est assurée par la Régie régionale. La centrale de répartition du secteur ou les techniciens ambulanciers eux-mêmes font le choix de l'hôpital d'accueil en fonction de sa proximité.

### **2.2.15 Région 15: Laurentides**

Le système d'alerte est mixte: les deux tiers de la population ont accès au 911, l'autre tiers s'adresse directement aux services ambulanciers.

Un projet de centrale régionale de coordination des appels est actuellement à l'étude. Pour l'instant, chaque compagnie d'ambulance traite ses appels en fonction du territoire qui lui est accordé selon son permis. La compagnie Services pré-hospitaliers Laurentides-Lanaudières (SPLL) traite à elle seule 78% de l'ensemble des appels de la région à partir de sa propre centrale de répartition. Sa clientèle se situe dans les MRC Thérèse de Blainville, Rivière du Nord, Mirabel, Deux Montagnes ainsi qu'une partie de celle d'Argenteuil. Cependant, elle n'assure pas la coordination médicale, le support terrain, le traitement des données et l'assurance-qualité, au même titre que sera destinée à le faire l'éventuelle centrale régionale.

En cas de débordement dans la zone géographique indiquée au permis d'une compagnie ambulancière, celle-ci fait appel au voisin le plus près du lieu de l'appel. Les équipes d'ambulanciers sont en attente au point de service ou encore sur appel, à domicile, à 5 minutes maximum du point de service.

Des ententes dites "corridor" sont actuellement signées avec certains établissements ultra-spécialisés de Montréal pour y emmener directement des patients gravement atteints. C'est le cas avec l'Hôpital Sacré-Coeur pour la traumatologie. Les autres cas sont acheminés dans les établissements des Laurentides en fonction de leur bassin de desserte respectif et de la gamme de services qu'ils offrent.

Des services de premiers répondants sont en voie de développement en collaboration avec les municipalités. Le premier service a vu le jour à l'automne 1997 dans la municipalité de Wentworth-Nord. La formation ainsi que ceux qui la donnent sont accrédités par la Régie régionale. Elle assure le soutien médico-administratif lors de la mise en place du service et le suivi de l'assurance-qualité par la suite.

Depuis novembre 1997, tous les techniciens ambulanciers actifs dans les Laurentides ont reçu l'équivalence de la totalité de la formation obligatoire exigée par le ministère de l'Éducation du Québec, soit 860 heures. Le choix de l'hôpital d'accueil est basé sur la proximité et sur la nature des blessures.

### **2.2.16 Région 16: Montérégie**

Le 911 est en vigueur pour la quasi-totalité de la région. Une centrale de réception et de répartition dessert 75% de la région, un service privé gère le reste du territoire. Dans les zones non couvertes par le 911, les policiers sont appelés, ils se rendent sur les lieux et vérifient la pertinence d'affecter les ressources ambulancières. Des services de premiers répondants desservent plusieurs municipalités. Ils sont constitués de pompiers volontaires, citoyens volontaires ou autres. Ils assurent la protection du site, le support immédiat aux victimes en priorisant la stabilisation des fonctions vitales. Ils peuvent aussi être impliqués dans le processus de désincarcération. La formation est de 45 heures. Certains services de premiers répondants font l'utilisation du moniteur-défibrillateur. La formation des ambulanciers varie entre 125 et 350 heures, les recrues reçoivent une formation de 810 heures dispensée par le CÉGEP de Ahuntsic. Le choix de l'hôpital d'accueil se fait selon une entente établie par la Régie régionale, les centres hospitaliers et les services ambulanciers délimitent des zones de desserte géographique pour chacun des centres hospitaliers désignés de la région. Le choix se fait principalement en fonction de la localisation géographique de l'accident; le niveau de désignation du centre receveur est également un facteur lorsqu'il y a équidistance approximative du site au centre receveur potentiel.

### **2.2.17 Région 17: Nunavik**

Étant donné l'immensité du territoire, le tiers du Québec, et l'absence de transports routiers, l'organisation des soins pré-hospitalier d'urgence est différente. Cette région comprend 14 villages isolés, 2 villages ont un centre hospitalier (un desservant 4 000 habitants, l'autre, 5 500), les autres villages ont accès aux services d'une infirmière. L'alerte est donnée directement au centre de santé lequel envoie le véhicule ambulancier avec ou sans professionnel selon le cas. L'alerte peut aussi être donnée au point de service; dans ce cas le médecin ou l'infirmière se rend sur les lieux avec le véhicule approprié (camion, véhicule tout terrain, motoneige, hélicoptère). Les premiers répondants incluent

les pompiers et les Rangers (forces armées inuits). Très souvent, les décisions relatives aux soins à donner sont prises par les médecins au téléphone et les infirmières appliquent ces exigences. Plutôt que d'ambulanciers, on parle de préposés au transport dans cette région. La formation qu'ils reçoivent inclue une formation de base en premiers soins, la Réanimation Cardio-Respiratoire (RCR) adultes et enfants et une formation en déplacement de bénéficiaires. Cette formation est donnée à l'un des deux centres de santé, qui accueillent les victimes transportées en avion, lesquelles sont parfois redirigées, par le même moyen, vers des centres de traumatologie tertiaires.

### **2.2.18 Région 18: Conseil cri de la Baie James**

Si l'accident a lieu en région éloignée, la victime peut se servir d'un radio à ondes courtes pour rejoindre de l'aide, laquelle contactera l'hôpital. Une infirmière reçoit l'appel, évalue la gravité de l'état de la victime et envoie l'ambulance s'il y a lieu. Le chauffeur du camion-ambulance partira soit avec un infirmier, soit avec un médecin, selon la gravité du cas. Il n'y a ni centrale de coordination, ni service de premiers répondants. Il n'y a pas de techniciens ambulanciers mais seulement des chauffeurs qui sont toujours accompagnés de personnes qualifiées pour fournir les soins requis. Les victimes sont dirigées vers le seul hôpital de la région, situé à Chisasibi. Les huit autres communautés amérindiennes sont desservies par un dispensaire avec au moins deux infirmières. Les cas plus graves sont transférés, après stabilisation, vers Val d'Or, Amos, Rouyn-Noranda, Chibougamau ou Montréal en avion.

Il n'y a pas de numéro unique d'alerte, les numéros sont spécifiques aux communautés. Voici la liste des numéros pour chaque communauté:

Wapmagoustvi: (819) 929-3307

Chisasibi: (819) 855-2844

Wemindji: (819) 978-0225

Easmain: (819) 877-0241

Waskaganish: (819) 895-8833

Nemaska: (819) 673-2511

Waswanipi: (819) 753-2332

Mistissini: (418) 923-3376

Ouje-Bougoumou: (418) 745-3901

## **2.2.19 HORS QUÉBEC**

Dans le cas d'un voyageur qui aurait un accident hors Québec, il est possible de se procurer une assurance via sa compagnie d'assurance ou directement à l'agence qui fournit ces services. Par exemple, la compagnie **SOS ASSISTANCE** offre un service de secours et d'aide médicale d'urgence dans le monde entier. Des centrales d'alarme ainsi que des centres de services sont accessibles 24 heures sur 24. Ils offrent des services d'évacuation et de rapatriement.

## **2.2.20 TABLEAUX SYNTHÈSES SUR LES SERVICES PRÉ-HOSPITALIERS**

Le Tableau III répertorie les services d'urgence avec un numéro de téléphone unique, la présence d'une centrale de coordination ainsi que l'existence d'un service de premiers répondants selon les régions du Québec.

Douze régions du Québec ont accès à un numéro de téléphone unique pour une partie ou pour l'ensemble de leur région.

Au début de 1998, seulement 4 régions (ou 5 si l'on compte Montréal et Laval séparément) ont une centrale régionale de coordination des appels urgents. Il s'agit des régions de Montréal et Laval, Québec, la Montérégie et l'Estrie. Plusieurs autres régions comptent l'implanter dans le futur.

Le service de premiers répondants existe dans la moitié des régions administratives du Québec. Encore ici, d'autres régions comptent incorporer ce service d'ici quelques années.

**Tableau III: Accessibilité à un numéro de téléphone unique, à une centrale de coordination des appels urgents et présence d'un service de premiers répondants, selon la région, Québec 1997** (enquête faite en Janvier 1997 et données mise à jour en octobre 1997)

| Régies                           | Numéro de téléphone unique (911) pour la région |                | Centrale de coordination des appels urgents |                | Service de premiers répondants |                |
|----------------------------------|-------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------|----------------|--------------------------------|----------------|
|                                  | oui                                             | non            | oui                                         | non            | oui                            | non            |
| 01 Bas-Saint-Laurent             | ✓ <sup>A</sup>                                  | ✓ <sup>B</sup> |                                             | ✓              | ✓                              |                |
| 02 Saguenay/Lac-Saint-Jean       | ✓                                               |                |                                             | ✓              |                                | ✓ <sup>C</sup> |
| 03 Québec                        | ✓ <sup>A</sup>                                  | ✓ <sup>B</sup> | ✓                                           |                |                                | ✓ <sup>C</sup> |
| 04 Mauricie/Bois-Francs          | ✓ <sup>A</sup>                                  | ✓ <sup>B</sup> |                                             | ✓ <sup>C</sup> | ✓                              |                |
| 05 Estrie                        |                                                 | ✓              | ✓                                           |                | ✓                              |                |
| 06 Montréal                      | ✓                                               |                | ✓                                           |                | ✓                              |                |
| 07 Outaouais                     | ✓ <sup>A</sup>                                  | ✓ <sup>B</sup> |                                             | ✓              |                                | ✓              |
| 08 Abitibi-Témiscamingue         |                                                 | ✓              |                                             | ✓              |                                | ✓              |
| 09 Côte-Nord                     |                                                 | ✓              |                                             | ✓              | ✓                              |                |
| 10 Nord-du-Québec                |                                                 | ✓              |                                             | ✓              |                                | ✓              |
| 11 Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine | ✓ <sup>D</sup>                                  |                |                                             | ✓              | ✓                              |                |
| 12 Chaudière-Appalaches          | ✓ <sup>A</sup>                                  | ✓ <sup>B</sup> |                                             | ✓ <sup>C</sup> |                                | ✓              |
| 13 Laval                         | ✓                                               |                | ✓                                           |                |                                | ✓              |
| 14 Lanaudière                    | ✓ <sup>A</sup>                                  | ✓ <sup>B</sup> |                                             | ✓              | ✓                              |                |
| 15 Laurentides                   | ✓ <sup>A</sup>                                  | ✓ <sup>B</sup> |                                             | ✓ <sup>C</sup> |                                | ✓ <sup>C</sup> |
| 16 Montérégie                    | ✓                                               |                | ✓                                           |                | ✓                              |                |
| 17 Nunavik                       |                                                 | ✓              |                                             | ✓              |                                | ✓              |
| 18 Conseil Cri de la Baie-James  |                                                 | ✓              |                                             | ✓ <sup>C</sup> |                                | ✓ <sup>C</sup> |

- A. Un numéro de téléphone unique (911) est accessible seulement pour une partie du territoire.
- B. Dans l'autre partie du territoire, où un numéro de téléphone unique n'est pas accessible, l'on doit communiquer directement avec l'entreprise ambulancière ou les policiers.
- C. Il y a actuellement un projet de mise en place de ce service.
- D. Le numéro est le 911 pour toute la région, sauf pour les Îles-de-la-Madeleine où il s'agit du 986-0911.

Le Tableau IV présente la répartition des transports ambulanciers, selon le type de transport séparé en trois catégories: 1) les transports totaux, qui incluent les transports urgents et non-urgents, 2) les transports urgents et 3) les transports faits suite à un accident de la route. Selon une étude récente, (Chartrand, 1997), il n'existe pas présentement de définition d'un transport « urgent ». Pour des fins statistiques, les transports ambulanciers considérés comme urgents sont les transports primaires, c'est-à-dire les transports du lieu de prise en charge (domicile du client ou autre lieu public) jusqu'à un établissement de santé. Ce qui ne permet pas de dissocier une vraie urgence, c'est-à-dire l'appel où la vie du client est en jeu, qui ne représente qu'entre 20% à 25% des déplacements d'ambulance (Gouvernement du Québec, 1996), d'un appel logé parce que l'on préfère ne prendre aucun risque. Le Tableau IV contient donc des appels dit urgents parce qu'ils ont demandé une intervention rapide, même si après coup, on se rend compte que la situation n'était pas réellement urgente. Suite à ces précisions, on peut dire qu'en 1995, dans l'ensemble du Québec, 67% des 442 600 transports ambulanciers totaux étaient classés « urgents ». De ces transports urgents, 8,9% étaient effectués suite à un accident routier. Les régions de Montréal et de Laval représentent 34% des transports urgents et 37% de l'ensemble des transports ambulanciers faits au Québec.

**Tableau IV: Nombre et proportion de transports ambulanciers effectués selon le type de transport et la région, Québec 1995**

| Régies                     | Nombre de transports ambulanciers pour la région             |                             | Proportion de transports urgents sur l'ensemble | Proportion de transports liés aux accidents de la route sur l'ensemble | Proportion de transports liés aux accidents de la route sur les transports urgents |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 01 Bas-Saint-Laurent       | Total <sup>A</sup><br>urg. <sup>B</sup><br>acc. <sup>C</sup> | 12 917<br>8 549<br>930      | 66 %                                            | 7.2 %                                                                  | 10.9 %                                                                             |
| 02 Saguenay/Lac-Saint-Jean | Total<br>urg.<br>acc.                                        | 15 232<br>10 862<br>1 139   | 71 %                                            | 7.5 %                                                                  | 10.5 %                                                                             |
| 03 Québec                  | Total<br>urg.<br>acc.                                        | 35 598<br>27 265<br>1 792   | 77 %                                            | 5.0 %                                                                  | 6.6 %                                                                              |
| 04 Mauricie/Bois-Francis*  | Total<br>urg.<br>acc.                                        | 29 542<br>20 673<br>1 892   | 70 %                                            | 6.4 %                                                                  | 9.2 %                                                                              |
| 05 Estrie                  | Total<br>urg.<br>acc.                                        | 15 717<br>10 025<br>889     | 64 %                                            | 5.7 %                                                                  | 8.9 %                                                                              |
| 06 Montréal et<br>13 Laval | Total<br>urg.<br>acc.                                        | 165 507<br>101 367<br>7 257 | 61 %                                            | 4.4 %                                                                  | 7.2 %                                                                              |

| Régies                           | Nombre de transports ambulanciers pour la région |                                 | Proportion de transports urgents sur l'ensemble | Proportion de transports liés aux accidents de la route sur l'ensemble | Proportion de transports liés aux accidents de la route sur les transports urgents |
|----------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| 07 Outaouais                     | Total urg. acc.                                  | 18 226<br>13 019<br>1 049       | 71 %                                            | 5.8 %                                                                  | 8.1 %                                                                              |
| 08 Abitibi-Témiscamingue         | Total urg. acc.                                  | 7 658<br>5 273<br>EST. 530      | 69 %                                            | 6.9 %                                                                  | 10.1 %                                                                             |
| 09 Côte-Nord                     | Total urg. acc.                                  | 5 281<br>2 906<br>334           | 55 %                                            | 6.3 %                                                                  | 11.5 %                                                                             |
| 10 Nord-du-Québec                | Total urg. acc.                                  | 676<br>347<br>63                | 51 %                                            | 9.3 %                                                                  | 18.2 %                                                                             |
| 11 Gaspésie/îles-de-la-Madeleine | Total urg. acc.                                  | 7 741<br>4 822<br>403           | 62 %                                            | 5.2%                                                                   | 8.4 %                                                                              |
| 12 Chaudière-Appalaches          | Total urg. acc.                                  | 17 882<br>12 278<br>1 588       | 69 %                                            | 8.9 %                                                                  | 12.9 %                                                                             |
| 13 Laval                         | Voir la région 06 (Montréal)                     |                                 |                                                 |                                                                        |                                                                                    |
| 14 Lanaudière                    | Total urg. acc.                                  | 19 776<br>13 250<br>1 621       | 67 %                                            | 8.2 %                                                                  | 12.2 %                                                                             |
| 15 Laurentides                   | Total urg. acc.                                  | 25 262<br>18 885<br>2 033       | 75 %                                            | 8.0 %                                                                  | 10.8 %                                                                             |
| 16 Montérégie                    | Total urg. acc.                                  | >65 000<br>47 500<br>4 855      | 73 %                                            | 7.5 %                                                                  | 10.2 %                                                                             |
| 17 Nunavik                       | Total urg. acc.                                  | EST. 600<br>EST. 270<br>EST. 30 | 45 %                                            | 5.0 %                                                                  | 11.1 %                                                                             |
| 18 Conseil Cri de la Baie-James  | Total urg. acc.                                  | n.d.<br>n.d.<br>n.d.            | ---                                             | ---                                                                    | ---                                                                                |
| Ensemble du Québec               | Total urg. acc.                                  | 442 615<br>297 291<br>26 405    | 67 %                                            | 6.0 %                                                                  | 8.9 %                                                                              |

- A. Le total des transports effectués inclue les transports urgents et non-urgents (transferts inter-hospitaliers).
- B. Les transports urgents peuvent inclure des transports inter-hospitaliers mais sont très majoritairement liés à un premier transport à partir du lieu de la prise en charge jusqu'à l'hôpital d'accueil.
- C. Les transports classés dans la catégorie « acc. » ont été effectués suite à un accident de la route. Quelques uns des transports rapportés dans cette catégorie peuvent être des transferts inter-hospitaliers d'accidentés.
- EST. Il s'agit d'une estimation.



> : Le nombre réel est plus grand que le nombre indiqué.

n.d.: Non disponible

\* Afin d'uniformiser les données présentées, nous avons choisi de retenir celles couvrant l'année 1995 même si, pour quelques régions (comme Mauricie Bois-Francs), nous avons obtenu les données de 1996.

Le Tableau V présente les ressources ambulancières par région. On compte 138 compagnies ambulancières au Québec, lesquelles possèdent un total de 583 ambulances. Un total de 3 230 techniciens ambulanciers, soit, en moyenne, 5.54 techniciens par ambulance, travaillent pour ces compagnies comme personnel régulier ou à temps partiel. Pour l'ensemble de la population, il y a, en moyenne, plus de 8 ambulances et plus de 44 techniciens pour 100 000 habitants.

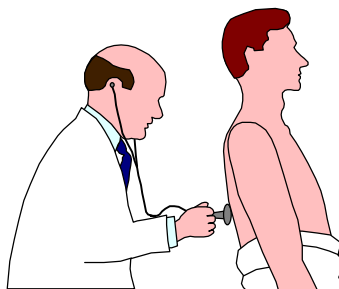
**Tableau V: Nombre de compagnies ambulancières, d'ambulances et de technicien(ne)s ambulancier(ière)s selon la population des régions, Québec 1997**

| Régies                     | Population | Nombre de compagnies, d'ambulances et de tech. ambulanciers | Techn. ambul.par ambul. | Nombre d'ambulances pour 100 000 habitants | Nombre de techniciens ambulanciers pour 100 000 habitants |
|----------------------------|------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 01 Bas-Saint-Laurent       | 210 000    | Cie 13<br>Amb. 32<br>Tech. 165                              | 5.16                    | 15.24                                      | 78.57                                                     |
| 02 Saguenay/Lac-Saint-Jean | 295 000    | Cie 7<br>Amb. 25<br>Tech. 143                               | 5.72                    | 8.47                                       | 48.47                                                     |
| 03 Québec                  | 650 000    | Cie 11<br>Amb. 42<br>Tech. 250                              | 5.95                    | 6.46                                       | 38.46                                                     |
| 04 Mauricie/Bois-Francis   | 487 000    | Cie 15<br>Amb. 44<br>Tech. 250                              | 5.68                    | 9.03                                       | 51.33                                                     |
| 05 Estrie                  | 280 000    | Cie 8<br>Amb. 24<br>Tech. 130                               | 5.42                    | 8.57                                       | 46.43                                                     |
| 06 Montréal et 13 Laval    | 2 177 000  | Cie 1<br>Amb. 150<br>Tech. 810                              | 5.40                    | 6.89                                       | 37.21                                                     |
| 07 Outaouais               | 305 000    | Cie 5<br>Amb. 26<br>Tech. 140                               | 5.38                    | 8.52                                       | 45.90                                                     |
| 08 Abitibi-Témiscamingue   | 157 000    | Cie 8<br>Amb. 20<br>Tech. 120                               | 6.00                    | 12.74                                      | 76.43                                                     |
| 09 Côte-Nord               | 106 000    | Cie 9<br>Amb. 20<br>Tech. 85                                | 4.25                    | 18.87                                      | 80.19                                                     |
| 10 Nord-du-Québec          | 8 000      | Cie 2<br>Amb. 5<br>Tech. 29                                 | 5.80                    | 62.50                                      | 362.5                                                     |

| Régies                           | Population                   | Nombre de compagnies, d'ambulances et de tech. ambulanciers | Techn. ambul.par ambul. | Nombre d'ambulances pour 100 000 habitants | Nombre de techniciens ambulanciers pour 100 000 habitants |
|----------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 11 Gaspésie/îles-de-la-Madeleine | 105 000                      | Cie 9<br>Amb. 24<br>Tech. 168                               | 7.00                    | 22.86                                      | 160.0                                                     |
| 12 Chaudière-Appalaches          | 380 000                      | Cie 12<br>Amb. 33<br>Tech. 173                              | 5.24                    | 8.68                                       | 45.39                                                     |
| 13 Laval                         | Voir la région 06 (Montréal) |                                                             |                         |                                            |                                                           |
| 14 Lanaudière                    | 370 000                      | Cie 10<br>Amb. 28<br>Tech. 160                              | 5.71                    | 7.57                                       | 43.24                                                     |
| 15 Laurentides                   | 440 000                      | Cie 10<br>Amb. 31<br>Tech. 195                              | 6.29                    | 7.05                                       | 44.32                                                     |
| 16 Montérégie                    | 1 285 000                    | Cie 18<br>Amb. 74<br>Tech. 400                              | 5.41                    | 5.76                                       | 31.13                                                     |
| 17 Nunavik                       | 8 000                        | Cie 0<br>Amb. 2<br>Préposés 8                               | 4.00                    | 25                                         | 100                                                       |
| 18 Conseil Cri de la Baie-James  | 12 000                       | Cie 0<br>Amb. 3<br>Préposés 4                               | 1.33                    | 25                                         | 33.33                                                     |
| Ensemble du Québec               | 7 275 000                    | Cie 138<br>Amb. 583<br>Tech. 3 230                          | 5.54                    | 8.01                                       | 44.40                                                     |

Une étude de Joly et Rannou (1992) révèle que l'accessibilité des traumatisés de la route aux services d'urgence est variable en terme de temps, à l'échelle des municipalités régionales de comté du Québec (MRC). En effet, dans le quart des MRC, les délais dépassent une heure, ce qui est bien au-delà des limites établies, et reconnues, du "Golden Hour". Les distances séparant les lieux des accidents et des centres de réception expliquent la majeure partie de ces délais.

### III. LES SERVICES HOSPITALIERS



Les soins hospitaliers de courte durée débutent dès l'arrivée de la victime à l'urgence et se terminent lorsque la victime reçoit son congé des soins internes pour poursuivre, si nécessaire, sa réadaptation en milieu extra-hospitalier. Le mouvement vers une régionalisation des centres de traumatologie a été amorcé en 1990; depuis 1992, il y a une désignation des hôpitaux en fonction de leur capacité d'intervention. Sampalis et ses collègues (1995) soulignent l'importance d'un triage efficace sur le site de l'accident pour optimiser le rendement des services de traumatologie. De plus, en 1991 aux États-Unis, l'implantation des centres de traumatologie a permis d'améliorer la qualité des soins aux traumatisés, conduisant ainsi à une réduction de la mortalité subséquente (Lemire 1994 ; Mullins et coll. 1994). Il y a au Québec quatre types de centres de traumatologie classés selon leurs caractéristiques et leurs ressources: 1) les centres de stabilisation médicale, 2) les centres de traumatologie primaire, 3) les centres de traumatologie secondaire et 4) les centres de traumatologie tertiaire et universitaires.

Les **centres de stabilisation** sont au nombre de 23 (mars 1998). Ils ont pour clientèle les traumatisés avec un indice pré-hospitalier égal ou supérieur à 4 pour les régions éloignées ou isolées. Ils visent à traiter médicalement les détresses vitales et à acheminer rapidement les traumatisés vers le centre hospitalier désigné en traumatologie. Ils disposent d'un plateau technique minimal. C'est généralement un médecin de famille qui a reçu la formation ATLS (Advanced Trauma Life Support) qui est en charge; il n'y a ni chirurgien, ni anesthésiste mais le médecin peut effectuer des intubations et thoracocentèses et une première stabilisation générale avant le transport.

Les **centres de traumatologie primaires** sont au nombre de 26. Ce sont généralement des petits hôpitaux périphériques. Ils peuvent recevoir les traumatisés modérés sans complication locale ou systémique. Ils visent à stabiliser chirurgicalement les traumatisés nécessitant des soins spécialisés avant de les transférer dans un centre de traumatologie de niveau secondaire ou tertiaire. Ils disposent donc d'un service de chirurgie générale et d'anesthésie.

Les **centres de traumatologie secondaires** sont au nombre de 32. Ils ont pour clientèle les traumatisés sévères et polytraumatisés. Ils ont pour objectifs de dispenser les soins répondant à des cas critiques et aigus, d'offrir des services de réadaptation précoce, d'offrir un soutien psychosocial au traumatisé et à sa

famille et de transférer les traumatisés nécessitant des services tertiaires. Ils n'offrent habituellement pas de soins vasculaires, cardiothoraciques ou neurochirurgicaux.

Les **centres de traumatologie tertiaires et universitaires** sont au nombre de 4 (Hôpital de l'Enfant-Jésus (Québec), Hôpital Général de Montréal, Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal, Hôpital Charles-LeMoine. Les quatre, ainsi que deux centres pédiatriques (Hôpital Ste-Justine, Hôpital de Montréal pour enfants) ont un mandat de réadaptation pour les TCC. Ils reçoivent les polytraumatisés sévères pour lesquels ils offrent des services de chirurgie, d'anesthésie et d'autres services 24 heures sur 24. Ils ont pour objectifs de dispenser les soins répondant à des cas critiques et aigus, d'offrir de la réadaptation interdisciplinaire précoce, d'offrir un soutien psychosocial à la victime et à sa famille et de transférer les traumatisés nécessitant une réadaptation à long terme.

L'existence d'un système de transport aérien d'urgence permet les transferts de certaines victimes des centres de stabilisation médicale ou des centres primaires éloignés et isolés vers les centres plus spécialisés en traumatologie.

Le Tableau qui suit (Tableau VI) présente les hôpitaux du Québec, qui sont des centres de traumatologie désignés, en fonction des régions administratives. Veuillez noter que les modifications apportées à l'organisation des soins hospitaliers par le ministère de la Santé et des Services Sociaux ces dernières années ont pu entraîner des changements au niveau des appellations des établissements de santé. Pour plus de clarté, nous avons maintenu quelques anciennes appellations. Le tableau a été mis à jour par Dr Pierre Lapointe (SAAQ) le 23 mars 1998.

**Tableau VI: Centres de traumatologie désignés (liste mise à jour le 23 mars 1998)**

| Région socio sanitaire | NIVEAU DU CENTRE                   |                                                                                   |                                                                                                                                    |                                                                      |
|------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                        | TERTIAIRE                          | SECONDAIRE                                                                        | PRIMAIRE                                                                                                                           | SERVICE DE STABILISATION MÉDICALE                                    |
| 01                     | —                                  | C.H. régional du Grand Portage (Rivière du Loup)<br><br>C.H. régional de Rimouski | C.H. de Matane<br><br>Hôpital Notre-Dame de Fatima (Ste-Anne de la Pocatière)<br><br>C.H. d'Amqui<br><br>Hôpital Notre-Dame du Lac | C.H. de Trois-Pistoles<br><br>C.L.S.C. des Frontières (Pohenegamook) |
| 02 & 10                | —                                  | Hôpital de Chicoutimi ☺<br><br>Hôtel-Dieu d'Alma<br><br>Hôtel-Dieu de Roberval    | C.H. de Dolbeau<br><br>C.H. de Chibougamau Itée                                                                                    | —                                                                    |
| 03                     | Hôpital de l'Enfant-Jésus (Québec) | Centre hospitalier de l'Université Laval (Québec)                                 | C.H. St-Joseph de la Malbaie<br><br>C.H. de Charlevoix* (Baie St-Paul)                                                             | C.H.S.L.D. de Portneuf (St-Raymond)                                  |
| 04                     | —                                  | C.H. Ste-Marie ☺ ♂ (Trois-Rivières)<br><br>Hôtel-Dieu d'Arthabaska                | Hôpital régional de la Mauricie (Shawinigan)<br><br>Hôpital St-Joseph de la Tuque<br><br>Hôpital Ste-Croix (Drummondville)         | C.L.S.C. les Blés d'or (Fortierville)                                |

| Région socio sanitaire | NIVEAU DU CENTRE                                                      |                                                                                                                            |                                                                                                  |                                                                                                        |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                        | TERTIAIRE                                                             | SECONDAIRE                                                                                                                 | PRIMAIRE                                                                                         | SERVICE DE STABILISATION MÉDICALE                                                                      |
| 05                     | —                                                                     | Centre universitaire de santé de l'Estrie (Fleurimont),                                                                    | C.H. Lac-Mégantic                                                                                | Hôpital La Providence de Magog<br><br>C.H. d'Asbestos<br><br>C.H. de Coaticook ☺                       |
| 06                     | Hôpital Général de Montréal<br><br>Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal | Hôpital Général Juif<br>Hôtel-Dieu de Montréal<br>Hôpital Jean-talon<br>Hôpital Santa-Cabrini<br>Hôpital Maisonn.-Rosemont | —                                                                                                | C.H. du Lakeshore                                                                                      |
| 07                     | —                                                                     | Centre hospitalier régional de l'Outaouais (Hull) ☺, fusionné avec le C.H. de Gatineau                                     | L'Hôpital Communautaire du Pontiac Inc. (Shawville)<br><br>La Corporation du C.H. de Maniwaki*   |                                                                                                        |
| 08 & 10                | —                                                                     | C.H. Hôtel-Dieu d'Amos                                                                                                     | C.H. St-Sauveur (Val-d'or)<br><br>C.H. St-François d'Assise (La Sarre)<br><br>C.H. Rouyn-Noranda | C.S. de Témiscaminge<br><br>C.S. Ste-Famille (Ville-Marie)<br><br>C.S. Ile-Dieu (Matagami) (région 10) |

| Région socio sanitaire | NIVEAU DU CENTRE |                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                        | TERTIAIRE        | SECONDAIRE                                                                                                            | PRIMAIRE                                                                                                                                                                                                            | SERVICE DE STABILISATION MÉDICALE                                                                                                                                                                                               |
| 09                     | —                | C.H. Sept-Iles                                                                                                        | C.H. Baie-Comeau                                                                                                                                                                                                    | C.L.S.C. Forestville<br><br>C.S. Haute Côte-Nord (Les Escoumins)<br><br>C.S. Port-Cartier<br><br>C.S. St-Jean Eudes (Havre St-Pierre)<br><br>C.S. de l'Hématite (Fermond)<br><br>C.S. Basse Côte-Nord (Lourdes de Blanc-Sablon) |
| 11                     | —                |                                                                                                                       | C.H. de l'Archipel de Cap-aux-Meules (Iles-de-la-Madeleine)<br><br>Hôtel-Dieu de Gaspé<br><br>C.H. de Chandler<br><br>C.H. Baie-des-Chaleurs (Maria)<br><br>Corporation de l'hôpital des Monts (Ste-Anne-des-Monts) | C.S. des Hauts-Bois (Murdock)<br><br>C.L.S.C. de l'Estran (Grande-Vallée)                                                                                                                                                       |
| 12                     | —                | Hôtel-Dieu de Montmagny<br>Hôtel-Dieu de Lévis<br>C.H. St-Georges<br>C.H. de la région de l'amiante (Theftford Mines) | —                                                                                                                                                                                                                   | C.L.S.C. des Etchemins (Lac Etchemins)                                                                                                                                                                                          |



| Région socio sanitaire | NIVEAU DU CENTRE                          |                                                                                                                                                                                            |                                                                             |                                               |
|------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
|                        | TERTIAIRE                                 | SECONDAIRE                                                                                                                                                                                 | PRIMAIRE                                                                    | SERVICE DE STABILISATION MÉDICALE             |
| 13                     | —                                         | Cité de la Santé Laval                                                                                                                                                                     | —                                                                           | —                                             |
| 14                     | —                                         | C.H. régional de Lanaudière (St-Charles-Borromée)<br><br>C.H. Le Gardeur (Repentigny)                                                                                                      | —                                                                           | C.L.S.C. de Matawinie: - St-Michel des Saints |
| 15                     | —                                         | Hôtel-Dieu de St-Jérôme<br><br>C.H St-Eustache                                                                                                                                             | C.H. Notre-Dame de Ste-Croix (Mont-Laurier)<br><br>C.H. Laurentien (St-Age) | C.H. des Laurentides (L'Annonciation)         |
| 16                     | Hôpital Charles LeMoine (Greenfield Park) | Hôtel-Dieu de Sorel<br>C.H. Honoré Mercier (St-Hyacinthe)<br>C.H. de Granby<br>Hôpital du Haut-Richelieu (St-Jean-sur-Richelieu)<br>C.H. Anna Laberge (Châteauguay)<br>C.H. de Valleyfield | Hôpital Barrie-Memorial (Ormstown)                                          | C.H. Brome Missisquoi-Perkins (Cowansville)*  |
| TOTAL                  | 4 établissements                          | 32 établissements                                                                                                                                                                          | 26 établissements                                                           | 23 établissements                             |

☺: Centre secondaire régional avec services de neurochirurgie

⊠: Seront modifiés selon la reconfiguration régionale

\*: En attente de désignation

Autres Centres spécialisés désignés:

Centres pour brûlés:

région 03: Hôpital du St-Sacrement

région 06: Hôtel-Dieu de Montréal

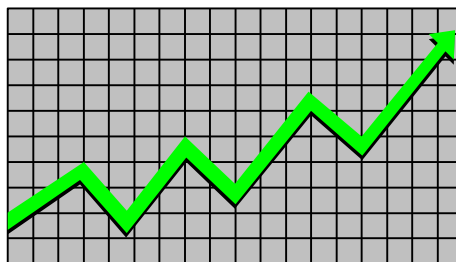
Centres pédiatriques et traumatologie:

région 06: Hôpital Ste-Justine

région 06: Hôpital de Montréal pour enfants

**Source:** Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction de la Coordination régionale, Direction de la Coopération professionnelle, **Tableau basé sur la Liste des centres désignés, publiée en juillet 1996 et mise à jour par Dr Pierre Lapointe (SAAQ) le 23 mars 1998.**

## IV. LES SERVICES POST-HOSPITALIERS



Les soins post-hospitaliers comprennent plusieurs niveaux d'intervention répondant à des besoins individuels de réadaptation et de réinsertion scolaire, professionnelle et sociale. Ces ressources peuvent aider la victime à surmonter ses difficultés et à éviter les rechutes. Les fréquences de rechute dépendent évidemment du type de lésions, les entorses cervicales et les fractures du fémur étant celles qui entraînent le plus de rechute (Laberge-Nadeau et Joly 1986). En plus du type de lésions, il semble que le profil social de la victime ait une forte influence, d'où l'importance d'offrir un environnement externe qui facilite leur réinsertion. Puisque les services offerts, pour les accidentés de la route, sont généralement assujettis aux décisions de la SAAQ, il est important de faire un rappel du mode de fonctionnement de cet organisme qui agit comme assureur pour les dommages corporels pour l'ensemble de la population du Québec.

### 4.1 LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

#### 4.1.1. Généralités

Le 1<sup>er</sup> mars 1978, le Québec instaurait son régime public d'assurance automobile pour dommages corporels. Depuis, tout citoyen du Québec victime d'un accident de la circulation, partout dans le monde, est intégralement pris en charge, pour les dommages corporels, par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et ce, sans égard à la faute. Le Québec a confié aux assureurs privés le soin de couvrir les autres aspects du risque automobile, principalement les dommages matériels. Ainsi, en matière d'assurance responsabilité civile, tout québécois propriétaire d'un véhicule automobile doit souscrire une assurance d'au minimum 50 000\$ auprès d'un assureur privé. D'une part, cette assurance, liée à la Convention d'indemnisation directe du Québec, fait en sorte que l'assureur indemnise directement son propre assuré pour les dommages à sa voiture subis lors d'une collision avec un tiers identifié et survenue au Québec. Cette façon de faire élimine les frais et délais de règlement attribuables aux litiges. D'autre part, cette assurance protège contre les conséquences de la responsabilité en cas de dommages à des biens matériels non visés par la Convention d'indemnisation directe et, hors Québec, en cas de dommages corporels et matériels à un tiers. À noter qu'aucun recours n'est permis au Québec en cas de dommages corporels, ceux-ci étant entièrement pris en charge par la SAAQ.

Un résident du Québec blessé dans un accident d'automobile survenu hors du Québec a droit aux mêmes indemnités prévues par la SAAQ, qu'il soit ou non responsable de l'accident. Toutefois, s'il est responsable de l'accident, il est susceptible d'être poursuivi devant les tribunaux du lieu de l'accident pour les dommages corporels et matériels qu'il a causés. C'est alors son assurance de responsabilité qui va le protéger. S'il n'est pas responsable de l'accident survenu hors Québec, il peut entreprendre des procédures contre la personne qui ne réside pas au Québec, si ce recours est possible en vertu des lois où a eu lieu l'accident. Cependant, avant d'entreprendre ces démarches, le résident du Québec devra en aviser la SAAQ et son assureur privé.

Le régime de la SAAQ s'applique également aux personnes résidant à l'extérieur du Québec et qui circulent sur nos routes dans une voiture immatriculée au Québec. Si la voiture n'est pas immatriculée au Québec, les personnes seront indemnisées selon le régime de la SAAQ toujours, mais le pourcentage de non-responsabilité déterminera le montant de l'indemnité sauf s'il y a une entente de réciprocité entre la SAAQ et la province ou l'état de résidence de ces personnes. Par exemple, une personne résidant hors du Québec et responsable à 30% d'un accident survenu au Québec sera indemnisée en vertu du régime dans une proportion de 70% des bénéfices prévus par la SAAQ.

#### **4.1.2 Demande d'indemnisation**

Il est donc très important, à la suite de blessures attribuables à un accident de la route, de communiquer dès que possible avec la SAAQ afin de compléter le formulaire «demande d'indemnité». Une aide est d'ailleurs offerte, en cas de besoin, pour compléter le formulaire. Un délai maximal de trois ans est accordé, à la suite d'un accident de la route ou de la manifestation de dommages corporels, pour présenter une demande d'indemnité à la SAAQ. Dans le cas d'un décès, les ayant droit ont également trois ans à partir de la date du décès pour faire cette demande d'indemnisation. Lors d'un accident, la SAAQ conseille de suivre les cinq démarches suivantes:

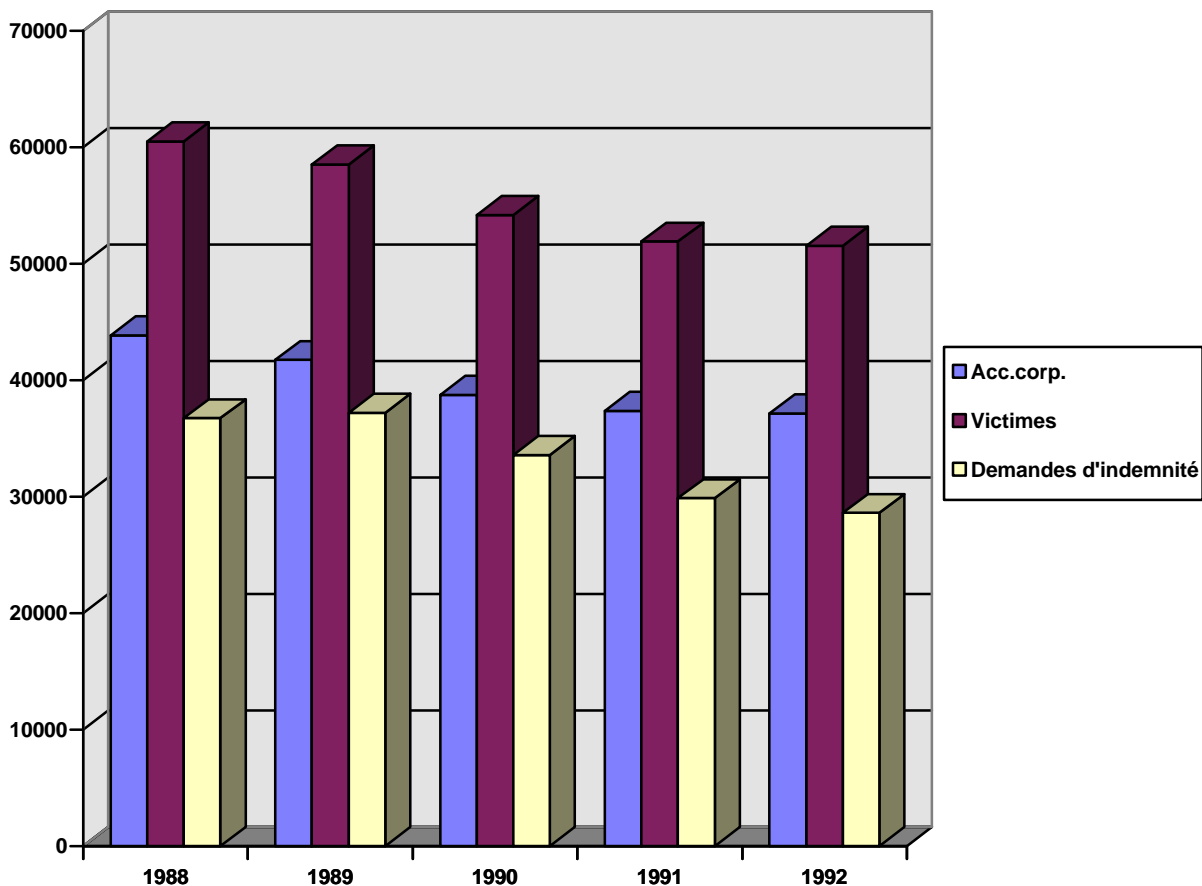
- 1) Appeler la police afin de faire produire un rapport d'accident
- 2) Voir un médecin et faire inscrire sur le rapport médical tous symptômes relatifs à votre accident
- 3) Faire dès que possible une réclamation à la Société de l'assurance automobile
- 4) Aviser son assureur, si l'accident a causé des dommages matériels
- 5) S'assurer que le médecin qui traite la victime, à la suite de l'accident, fasse parvenir son rapport médical à la SAAQ.

Source: SAAQ, 1996, La police d'assurance de tous les québécois.

Malgré toutes ces directives, plusieurs personnes ne sont pas informées qu'elles ont effectivement droit à une indemnité en cas de blessures et plusieurs d'entre-elles ne réclament jamais les indemnités auxquelles elles auraient droit. La Figure 1 présente le nombre d'accidents de la route, de victimes ainsi que le nombre

de demandes d'indemnisations présentées à la SAAQ pour la période 1988-1992. On constate qu'une bonne part des victimes d'accident de la route ne demande aucune indemnité. Une des raisons expliquant cet écart important entre le nombre de blessés et le nombre de demandes d'indemnisation est certainement lié au fait qu'une bonne part des blessures sont mineures et plusieurs personnes dans cette situation préfèrent ne pas faire de réclamation. Par contre, en étant mieux informées de leurs droits, il est possible qu'un plus grand nombre de personnes blessées choisissent de faire une demande d'indemnisation.

**Figure 1: Nombre d'accidents avec dommages corporels, de victimes et de demandes d'indemnités, Québec, 1988-1992.**



Source: SAAQ, 1994, Indemnisations des victimes d'accidents de véhicules routiers 1988-1992.

Pour les victimes d'un accident de la route, la personne-ressource est l'agent d'indemnisation qui est assigné dès le début de la phase hospitalière. C'est cette personne qui s'occupera des indemnités auxquelles la victime a droit. Dans les cas où la victime fait effectivement une demande d'indemnisation, un dossier personnalisé est ouvert dès qu'elle communique avec la SAAQ et un formulaire pré-identifié de demande d'indemnité lui est envoyé dans les 24 heures. Une personne-ressource est disponible dans

l'ensemble des régions du Québec afin d'aider ceux qui le désirent à remplir le questionnaire. Un accusé de réception est envoyé, dans les 5 jours, suivant la réception de la demande puis un agent d'indemnisation lui téléphone, dans les 14 jours, l'informant des montants auxquels elle a droit.

### 4.1.3 Les indemnités

La Société peut verser à la personne accidentée une ou plusieurs des indemnités suivantes:

- \* Remboursement de certains frais occasionnés par l'accident (vêtements endommagés portés au moment de l'accident, frais médicaux, prothèses, etc.);
- \* Remboursement des frais de réadaptation, lorsque nécessaire;
- \* Indemnité forfaitaire pour les séquelles;
- \* Indemnité de décès;
- \* Indemnité forfaitaire pour couvrir les frais funéraires;
- \* Indemnité de remplacement de revenu;
- \* Remboursement des frais de remplacement de main d'oeuvre pour les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise familiale;
- \* Indemnité pour la perte de prestations d'assurance-chômage ou d'allocations versées en vertu de la Loi nationale sur la formation;
- \* Indemnité forfaitaire pour la perte d'une année scolaire;
- \* Remboursement des frais de garde ou des frais d'aide personnelle à domicile;

Chaque année, la SAAQ fait appel à quelques 325 experts, de diverses spécialités médicales et paramédicales, répartis sur tout le territoire québécois. Ces experts sont des professionnels indépendants qui effectuent des expertises médicales permettant à la SAAQ d'évaluer la relation entre l'accident, les blessures et leurs conséquences; la durée d'incapacité d'une personne; l'existence et l'importance des séquelles permanentes et toute autre question médicale nécessaire au traitement du dossier de la victime. L'expert n'a pas pour fonction de traiter la victime mais bien d'évaluer objectivement sa condition. Il rédige un rapport qu'il transmet à la SAAQ, laquelle prend les décisions relatives à l'indemnisation. Le montant des diverses indemnités est actualisé annuellement en fonction de l'inflation. Il est à noter que la SAAQ ne verse plus d'excédent aux bénéficiaires de prestations de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) qui auraient eu un accident dans le cadre de leur travail.

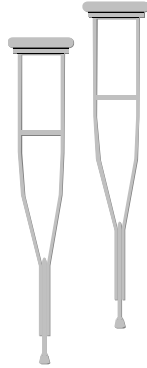
**L'indemnité forfaitaire pour séquelles** est versée à la victime qui a subi des dommages corporels permanents. Le montant est fixé en fonction de l'importance des dommages, laquelle est jugée par un médecin spécialiste. L'indemnité est parfois payée en un seul versement pour un montant maximum de 132 662\$ (1996). Ce montant tient compte des douleurs et des pertes de jouissances de la vie causés par l'accident.

Dans les cas où la victime a séjourné à l'hôpital, une *allocation de disponibilité* peut être versée lorsque la présence d'un parent a été médicalement requise (maximum de 50\$ pour une disponibilité de 4 heures ou moins; 100\$ pour plus de 4 heures).

**L'indemnité forfaitaire de décès** est versée au père et à la mère de la victime (si mineure) ou à la succession (si majeure) dans le cas de victime sans conjoint ni personnes à charges. En 1996, l'indemnité est de 17 651\$. L'indemnité versée au conjoint est établie en fonction du revenu brut de la victime, multiplié par un facteur de 1 à 5 en fonction de l'âge. L'indemnité ne peut être inférieure à 47 069\$ ni supérieure à 242 500\$. En l'absence d'un conjoint, les enfants de la victime peuvent se partager les montants destinés normalement au conjoint. Pour les cas qui s'appliquent, une indemnité supplémentaire est versée à la personne qui était à la charge de la victime, le montant varie selon l'âge (de 22 357\$ pour les 16 ans et plus à 41 186\$ pour les moins de 1 an). Une indemnité supplémentaire (19 416\$) est donnée dans les cas de personnes à charge invalides. Une indemnité de 3529\$ est aussi versée à la succession pour couvrir les *frais funéraires*.

La SAAQ a développé un programme de réadaptation pour lequel nous consacrons une section spécifique.

## 4.2. LE PROGRAMME DE RÉADAPTATION DE LA SAAQ



Les services de réadaptation peuvent débuter soit à l'hôpital dans un Centre de traumatologie ou en post-hospitalier, dans un établissement de réadaptation spécialisé. La réadaptation vise à restaurer l'autonomie fonctionnelle et sociale d'une personne ayant des limitations fonctionnelles à la suite d'un traumatisme. Les interventions de réadaptation doivent commencer le plus rapidement possible afin de maximiser leur efficacité. Les centres hospitaliers de soins de courte durée (CHSCD) sont les premiers établissements fréquentés par les victimes. Les interventions précoces de réadaptation y sont débutées. D'autres types d'établissements offrent des services de réadaptation une fois que la condition générale de la victime lui permet d'y participer activement. Il peut s'agir de centres réadaptation (CR), de centres locaux de services communautaires (CLSC), de cabinets privés ou de centres hospitaliers de soins de longue durée.

Un programme de réadaptation est offert aux victimes dans trois circonstances soit lorsque: 1) la gravité des séquelles empêche la personne de reprendre rapidement ses activités habituelles, 2) la nature des limitations physiques ou psychologiques de la personne nécessite la mise en place de moyens exceptionnels pour lui permettre de retrouver son autonomie sociale ou 3) la personne doit envisager un changement radical dans ses activités, en raison des séquelles de l'accident. Les sept chefs de services de l'ensemble du Québec prendront alors la décision en se basant sur les critères préétablis de la SAAQ et ils assigneront ensuite l'un des 60 conseillers en réadaptation du Québec (répartis dans 16 points de service) pour les cas qui répondront aux critères. Ce conseiller a un rôle pro-actif et s'occupe des besoins fonctionnels de la victime et facilite, le cas échéant, sa réintégration socio-professionnelle. Il établit et coordonne un plan de services tout en assurant un lien régional entre la SAAQ et sa clientèle. *La Société peut prendre les mesures nécessaires pour contribuer à la réadaptation d'une victime, pour atténuer ou faire disparaître toute incapacité résultant d'un dommage corporel et pour faciliter son retour à la vie normale ou sa réinsertion dans la société ou sur le marché du travail* (article 83.7 de la loi 104 sur l'assurance automobile). Le conseiller en réadaptation évalue les besoins de la victime et propose un plan d'intervention incluant la participation des milieux de réadaptation et d'établissements d'éducation pour sa réadaptation psychomotrice, scolaire et professionnelle. Afin de faciliter le retour au travail, ce plan peut également exiger la

participation des centres d'emploi et, de plus, l'intervention d'organismes du réseau de la santé et des services sociaux si la victime a besoin de soutien et d'aide relevant de leur compétence. En outre, le conseiller en réadaptation aide l'accidenté à suivre le plan établi. De son côté, l'agent d'indemnisation reste en contact avec la victime durant toutes les étapes importantes du dossier et lui transmet par écrit toute décision la concernant. Si elle désire demander la révision d'une décisions de la SAAQ en matière d'indemnisation ou de réadaptation, celle-ci lui fera parvenir les procédures à suivre pour ce faire. En second recours, la victime ayant une incapacité permanente peut contacter l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), qui établira aussi un plan d'intervention en fonction de ses besoins (ses bureaux régionaux sont inscrits au Tableau XI). Les pages suivantes décrivent les services de soutien offerts aux personnes victimes d'un accident pour leur permettre de recouvrer une autonomie la plus complète possible.

#### **4.2.1 Les traumatisés cranio-cérébraux (TCC)**

Chaque année, 1900 personnes subissent un traumatisme cranio-cérébral (TCC) dans un accident de la route, bien que les trois quarts de ces victimes subissent un traumatisme léger, des soins de réadaptation peuvent être indiqués. Les TCC représentent 6% de la clientèle de la SAAQ mais ils représentent 28% des coûts. L'absence de services adéquats dans le réseau de la santé pour cette clientèle a suscité, dès 1987, le développement d'un programme de réadaptation spécifique dans plusieurs établissements.

La SAAQ a conclu des ententes avec plusieurs établissements de réadaptation au sein du Québec dans le but d'implanter un programme-cadre pour la réadaptation des victimes d'un accident de la route qui ont subi un traumatisme crânien. Les premières ententes datent de 1987 et elles sont renouvelées aux trois ans depuis.

En 1997, la SAAQ avait des ententes avec 28 établissements pour la réadaptation des traumatisés cranio-cérébraux (TCC) (Tableau VIII). La victime ne débourse aucun frais puisque la SAAQ paie directement les frais à l'établissement de réadaptation choisi. Si la victime sélectionne un autre centre, la Régie de l'Assurance-Maladie du Québec (RAMQ) en couvre les frais à même le fonds consolidé du revenu versé annuellement par la SAAQ. Selon l'entente, les services suivants sont couverts:

- 1) les services directs et indirects à la clientèle
- 2) l'achat et le renouvellement des équipements cliniques
- 3) la formation continue des intervenants
- 4) le soutien aux associations d'entraide
- 5) la recherche visant l'évaluation des résultats de la réadaptation.

Le programme de réadaptation de la SAAQ destiné aux victimes d'un traumatisme cranio-cérébral vise à diminuer les déficiences anatomo-physiologiques de la victime et à maximiser la récupération



de ses capacités physiques et cognitives, de réduire les périodes d'incapacités fonctionnelles et de permettre de recouvrer les habiletés nécessaires à sa réinsertion sociale, scolaire et professionnelle. Le programme repose sur les cinq principes suivants:

- 1) la prise en charge rapide des victimes;
- 2) l'approche globale et individualisée;
- 3) l'encadrement par une équipe multidisciplinaire spécialisée;
- 4) la continuité des services;
- 5) le soutien à la famille ou aux proches et la participation au processus de réadaptation.

Le programme se divise en quatre phases:

#### **4.2.1.1 Phase I: Traitement médical et réadaptation précoce**

Cette phase de traitement se passe surtout dans les centres hospitaliers de courte durée. Elle vise à donner les soins adéquats, à assurer la survie et à stabiliser l'état physique et neurologique de la victime. Une stimulation précoce des fonctions cognitives est visée. La réadaptation fonctionnelle est commencée le plus rapidement possible, selon l'état de la victime.

#### **4.2.1.2 Phase II: La réadaptation fonctionnelle**

Cette phase débute lorsque l'état physique de la personne est stabilisé et peut s'étendre sur plusieurs mois. Les services sont surtout dispensés par les centres de réadaptation mais ils peuvent aussi être accessibles dans certains centres hospitaliers ou centre d'accueil. Les services visent à développer l'autonomie physique, fonctionnelle, cognitive, émotive, comportementale et les moyens de communication de la personne atteinte et à diminuer l'importance des séquelles. Le but visé est la récupération des capacités antérieures. Lorsque cette récupération est impossible, les efforts sont orientés vers la compensation de la perte de capacité ou sur l'adaptation de la victime à sa nouvelle situation. La préparation à sa réintégration domiciliaire et l'augmentation de ses possibilités de réintégration professionnelle et sociale sont concernées.

#### **4.2.1.3 Phase III: L'intégration sociale et le retour à l'activité**

Cette phase vise à faciliter l'adaptation de la victime à la vie personnelle, familiale, sociale, scolaire et professionnelle. Cette étape vise particulièrement la rééducation de la personne en favorisant l'augmentation de son autonomie personnelle dans les activités de la vie quotidienne. Le plus souvent, cette partie se déroule au domicile de la victime, à l'école ou en milieu de travail.

#### **4.2.1.4 Phase IV: Le maintien dans le milieu**

Enfin cette phase vise le maintien des acquis d'une victime qui a réintégrée son milieu. Ce maintien est possible grâce à la contribution financière de la SAAQ pour le remboursement de frais tels que l'aide personnelle, l'adaptation du domicile et du véhicule, les indemnités de remplacements de revenu, etc.

La SAAQ a produit un document sur le sujet intitulé "Pour mieux comprendre et aider le traumatisme cranio-cérébral" (Pierre-Yves Létourneau 1995). Les informations sur les phases de traitement sont tirées de cette source (C-2608-5) et d'une brochure plus concise (La réadaptation à la suite d'un traumatisme cranio-cérébral causé par un accident d'automobile; C-2946).

Pour plus d'information sur la réadaptation à la SAAQ:

À Montréal: (514) 873-7620

À Québec: (418) 643-7620

Ailleurs au Québec: 1-800-361-7620

Le Tableau qui suit (Tableau VII) permet de rejoindre le bureau de la SAAQ selon sa région domiciliaire.

**Tableau VII: Direction régionale de la SAAQ**

| <b>Région</b>                  | <b>Direction régionale SAAQ</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>01-Bas Saint-Laurent</b>    | <p>92, 2e rue Ouest, rez-de-chaussée<br/>Rimouski, Québec<br/>G5L 8B3<br/>Tél.:(418) 727-3525 Téléc.:(418) 727-3638</p> <p>270, boul. de l'Hôtel-de-Ville<br/>Rivière-du-Loup, Québec<br/>G5R 5C7<br/>Tél.:(418) 862-9992 Téléc.:(418) 862-8537</p> <p>595, avenue du Phare Est<br/>Matane, Québec<br/>G4W 4L6<br/>Tél.:(418) 562-7226 Téléc.:(418) 562-8060</p> |
| <b>02-Saguenay-Lac St-Jean</b> | <p>2655, boul. du Royaume<br/>Jonquière, Québec<br/>G7S 4S9<br/>Tél.:(418) 548-7106 Téléc.:(418) 548-5617</p>                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>03-Québec</b>               | <p>333, boul. Jean Lesage<br/>C.P. 19 600, O-M-6<br/>Québec, Québec<br/>G1K 8J6<br/>Tél.:(418) 528-4964 Téléc.:(418) 643-3346</p>                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>04-Mauricie-Bois-Francs</b> | <p>3235, boul. Saint-Jean<br/>Trois-Rivières, Québec<br/>G9B 1X5<br/>Tél.:(819) 377-3114 Téléc.:(819) 377-5188</p> <p>80, rue Belleville<br/>Drummonville, Québec<br/>J2C 5T1<br/>Tél.:(819) 475-8479 Téléc.:(819) 475-8463</p>                                                                                                                                  |
| <b>05-Estrie</b>               | <p>2875, boul. Portland<br/>Sherbrooke, Québec<br/>J1L 2S1<br/>Tél.:(819) 820-3222 Téléc.:(819) 820-3435</p>                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>06-Montréal-Centre</b>      | <p>Tour de la Place Victoria<br/>800, Place Victoria, 30e étage<br/>Montréal, Québec<br/>H4Z 1L6<br/>Tél.:(514) 954-7610 Téléc.:(514) 873-5022</p>                                                                                                                                                                                                               |

| <b>Région</b>                                        | <b>Direction régionale SAAQ</b>                                                                                                |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>07-Outaouais</b>                                  | 975, boul. Saint-Joseph<br>Hull, Québec<br>J8Z 1W8<br>Tél.:(819) 772-3047 Téléc.:(819) 772-3951                                |
| <b>08-Abitibi-Témiscamingue</b>                      | 1375, avenue Larivière<br>Rouyn, Québec<br>J9X 5B7<br>Tél.:(819) 764-6155 Téléc.:(819) 797-8935                                |
| <b>09-Côte-Nord</b>                                  | 625, boul. Laflèche<br>Baie-Comeau, Québec<br>G5C 1C5<br>Tél.:(418) 589-2084 Téléc.:(418) 589-1944                             |
| <b>10-Nord du Québec</b>                             | Aucune direction régionale pour cette région                                                                                   |
| <b>11-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine</b>              | 39, montée Sandy Beach<br>C.P. 1486<br>Gaspé, Québec<br>G0C 1R0<br>Tél.:(418) 368-6639 Téléc.:(418) 368-6312                   |
| <b>12-Chaudière-Appalaches</b>                       | 333, boul. Jean Lesage<br>C.P. 19 600, 0-M-6<br>Québec, G1K 8J6<br>Tél.:(418) 528-4964 Téléc.:(418) 643-3346                   |
| <b>13-Laval<br/>14-Lanaudière<br/>15-Laurentides</b> | Galeries Laval, bureau 75<br>1545, boul. Le Corbusier<br>Laval, Québec<br>H7S 2K6<br>Tél.:(450) 978-6000 Téléc.:(450) 681-7720 |
| <b>16-Montérégie</b>                                 | 1999, boul. Roland-Therrien<br>Longueuil, Québec<br>J4N 1G9<br>Tél.:(450) 468-3624 Téléc.:(450) 468-7244                       |

**Tableau VIII: Liste des établissements ayant une entente avec la SAAQ pour le traitement des TCC (phases I, II et III).**

| RÉGION    | ÉTABLISSEMENTS                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Région 01 | <p><b>_ Centre de réadaptation L'InterAction (phase II externe et phase III)</b><br/> Hôpital de Mont-Joli inc.<br/> 800, chemin du Sanatorium<br/> Mont-Joli<br/> G5H 3L6<br/> Tél.:(418) 775-7261 Téléc.:(418) 775-8432</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Région 02 | <p><b>Complexe hospitalier de la Sagamie (phase I)</b><br/> 305, rue Saint-Vallier<br/> Chicoutimi<br/> G7H 5H6<br/> Tél.:(418) 549-2195 Téléc.:(418) 541-1109</p>                                                            | <p><b>_ Centre hospitalier Jonquière (phases II et III)</b><br/> 2230, rue de l'Hôpital<br/> Jonquière<br/> G7X 7X2<br/> Tél.:(418) 695-7700 Téléc.:(418) 695-7729</p>                                                                                                                                                                                                             |
| Région 03 | <p><b>_ Hôpital de l'Enfant-Jésus (phase I)</b><br/> 1401, 18e Rue<br/> Québec<br/> G1J 1Z4<br/> Tél.:(418) 649-0252 Téléc.:(418) 649-5557</p>                                                                                | <p><b>_ Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (phases II et III):</b><br/> <b>Site François-Charron</b><br/> 525, boul. Wilfrid-Hamel<br/> Québec<br/> G1M 2S8<br/> Tél.:(418) 529-9141 Téléc.:(418) 529-3699</p> <p><b>Site Cardinal-Villeneuve</b><br/> 2975, chemin Saint-Louis, Sainte-Foy<br/> G1W 1P9<br/> Tél.:(418) 653-8766 Téléc.:(418) 653-0964</p> |
| Région 04 | <p><b>Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (phase I)</b><br/> Pavillon Sainte-Marie<br/> 1991, boul. du Carmel<br/> Trois-Rivières<br/> G8Z 3R9<br/> Tél.:(819) 378-9827 Téléc.:(819) 378-9850</p>                   | <p><b>_ Centre de réadaptation Interval (phases II et III)</b><br/> 620, rue Sainte-Geneviève<br/> Trois-Rivières<br/> G9A 3W7<br/> Tél.:(819) 693-0041 Téléc.:(819) 693-0045</p>                                                                                                                                                                                                  |
| Région 05 | <p><b>Centre universitaire de santé de l'Estrie (phase I)</b><br/> Direction générale<br/> 555, rue Murray<br/> Sherbrooke<br/> J1G 2K8<br/> Tél.:(819) 563-5555 Téléc.:(819) 822-6789</p>                                    | <p><b>_ Centre de réadaptation Estrie inc.(phases II et III)</b><br/> 1930, rue King Ouest<br/> Sherbrooke<br/> J1J 2E2<br/> Tél.:(819) 346-8411 Téléc.:(819) 564-7670</p>                                                                                                                                                                                                         |

| RÉGION           | ÉTABLISSEMENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Région 06</b> | <p><b>Hôpital général de Montréal (phase I)</b><br/>1650, avenue Cédar<br/>bureau E6.122<br/>Montréal<br/>H3G 1A4<br/>Tél.:(514) 937-6011 Téléc.:(514) 937-2455</p> <p><b>_ Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal (phase I)</b><br/>5400, boul. Gouin Ouest, Montréal<br/>H4J 1C5<br/>Tél.:(514) 338-2222 Téléc.:(514) 338-2384</p> <p><b>_ Hôpital Sainte-Justine (phase I)</b><br/>3175, chemin Côte Sainte-Catherine<br/>Montréal, H3T 1C5<br/>Tél.:(514) 345-4931 Téléc.:(514) 345-4810</p> <p><b>_ Hôpital de Montréal pour enfants (phase I)</b><br/>2300, rue Tupper<br/>Montréal, H3H 1P3<br/>Tél.(514) 934-4400 Téléc.:(514) 934-4477</p> | <p><b>_ Institut de réadaptation de Montréal (phase II)</b><br/>6300, avenue Darlington, Montréal<br/>H3S 2J4<br/>Tél.:(514) 340-2085 Téléc.:(514) 340-2091</p> <p><b>_ Hôpital Marie-Enfant (phases II et III)</b><br/>5200, rue Bélanger Est, Montréal<br/>H1T 1C9<br/>Tél.:(514) 374-1710 Téléc.:(514) 374-7944</p> <p><b>_ Centre de réadaptation Constance-Lethbridge (phase III)</b><br/>7005, boul. de Maisonneuve Ouest<br/>Montréal<br/>H4B 1T3<br/>Tél.:(514) 487-1770 Téléc.:(514) 487-2745</p> <p><b>_ Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (phase III)</b><br/>2275, avenue Laurier Est, Montréal<br/>H2H 2N8<br/>Tél.:(514) 527-4521 Téléc.:(514) 527-0979</p> |
| <b>Région 07</b> | <p><b>Centre hospitalier régional de l'Outaouais (phase I)</b><br/>116, boul. Lionel-Émond, Hull<br/>J8Y 1W7<br/>Tél.:(819) 595-6000 Téléc.:(819) 595-6092</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <p><b>_ Centre de réadaptation La Ressource (phases II et III)</b><br/>325, rue Laramée<br/>Hull, J8Y 3A4<br/>Tél.:(819) 777-6261 Téléc.:(819) 777-0073</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Région 08</b> | <p><b>_ Centre de réadaptation La Maison (phase II externe et phase III)</b><br/>100, chemin Docteur- Lemay, Rouyn<br/>J9X 5C8<br/>Tél.:(819) 762-6592 Téléc.:(819) 797-9313</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Région 09</b> | <p><b>_ Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord (phase II externe et phase III)</b><br/>1250, rue Lestrat<br/>Baie Comeau<br/>G5C 1T8<br/>Tél.:(418) 589-2038 Téléc.:(418) 589-6267</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Région 10</b> | <p><b>Il n'y a pas d'établissements ayant une entente avec la SAAQ pour le traitement des TCC dans la région 10</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

| RÉGION           | ÉTABLISSEMENTS                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Région 11</b> | <p><b>_ Centre de réadaptation de la Gaspésie (phase II externe et phase III)</b><br/> 230, route du Parc<br/> C.P. 370<br/> Sainte-Anne-des-Monts<br/> G0E 2G0<br/> Tél.:(418) 763-3325 Téléc.:(418) 763-5631</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Région 12</b> | <p><b>_ Complexe de santé et CLSC Paul-Gilbert (phase II externe et phase III)</b><br/> 9330, boul. du Centre-hospitalier<br/> Charny<br/> G6X 1L6<br/> Tél.:(418) 832-2993 Téléc.:(418) 832-9041</p>              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Région 13</b> | <p><b>_ Hôpital Juif de réadaptation (phases II et III)</b><br/> 3205, place Alton- Goldbloom, Laval<br/> H7V 1R2<br/> Tél.:(450) 688-9550 Téléc.:(450) 688-3673</p>                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Région 14</b> | <p><b>_ Centre de réadaptation Le Bouclier (phase II externe et phase III)</b><br/> 260 Lavaltrie Sud<br/> Joliette, J6E 5X7<br/> Tél.:(450) 755-2741 Téléc.:(450) 755-4895</p>                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Région 15</b> | <p><b>_ Centre de réadaptation Le Bouclier (phase II externe et phase III)</b><br/> 11, rue Boyer<br/> Saint-Jérôme, J7Z 2K5<br/> Tél.:(450) 432-7588 Téléc.:(450) 432-8332</p>                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Région 16</b> | <p><b>Hôpital Charles-Lemoyne (phase I)</b><br/> 121, boul. Taschereau<br/> Greenfield Park, J4V 2H1<br/> Tél.:(450) 466-5000 Téléc.:(450) 466-8887</p>                                                            | <p><b>_ Réseau Santé Richelieu-Yamaska (phases II et III)</b><br/> 1800 rue des Saules<br/> Saint-Hyacinthe J2S 2T2<br/> Tél.:(450) 774-6495 (2631)<br/> Téléc.:(450) 774-5086</p> <p><b>_ Centre Montérégien de réadaptation (phase II externe et phase III: enfants)</b><br/> 10, rue Saint-Hubert<br/> Granby J2G 5L9<br/> Tél.:(450) 777-4641 Téléc.:(450) 777-2383</p> |

□ Vérifié en juillet 1997 par M. René Cloutier, Service de la programmation en réadaptation de la SAAQ. Par la suite, seuls les indicatifs régionaux ont été mis à jour.

#### **4.2.2 Les blessés médullaires**

Les séquelles d'une blessure médullaire sont multiples, les caractéristiques les plus apparentes sont la paralysie des membres inférieurs uniquement ou des membres inférieurs et supérieurs, laquelle entraîne des complications sur les fonctions physiologiques (urinaires, vasculaires, intestinales et pulmonaires).

Depuis le 1<sup>e</sup> avril 1997, la SAAQ a conclu des ententes similaires à celles des TCC pour les blessés médullaires avec 23 établissements de santé (Tableau VIII, voir établissements précédés du signe \_). Les phases de réadaptation sont les mêmes que celles décrites dans la section sur les TCC. Seuls l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal et l'Hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec sont désignés par le ministère de la Santé et des Services Sociaux pour la phase I. La phase II interne est offerte aussi dans deux établissements, soit l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec et l'Institut de réadaptation de Montréal. Les autres établissements offrant de la réadaptation en phase II le font en externe seulement. Le Tableau IX présente les associations régionales de TCC ayant une entente avec la SAAQ (phase IV).



**Tableau IX: Les associations régionales de TCC ayant une entente avec la SAAQ (phase IV)**

| Régions | Associations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01      | <p><b>Regroupement de Personnes accidentées Cérébro-Vasculaires&amp;Aphasiques du Bas-Saint-Laurent (ACVA-B-S-L)</b><br/>                     158 St-Germain Est<br/>                     Rimouski, Québec<br/>                     G5L 1A8<br/>                     Tél.:(418) 724-4909 ou (418) 723-0922</p>                    |
| 02      | <p><b>Association Renaissance des personnes traumatisés crâniens</b><br/>                     4153, rue Rubens<br/>                     Jonquières, Québec<br/>                     G7Z 1A7<br/>                     Tél.:(418) 547-4442 (poste 15)<br/>                     Téléc.:(418) 547-5177</p>                            |
| 03      | <p><b>Groupe d'entraide TCC de Québec</b><br/>                     525, boul. Hamel Est<br/>                     Local A-27<br/>                     Québec, Québec<br/>                     G1M 2S8<br/>                     Tél.:(418) 529-9141 (poste 6488)<br/>                     Téléc.:(418) 529-3699</p>                 |
| 04      | <p><b>Association Nouveau Départ</b><br/>                     Pavillon Marc Quessy<br/>                     1775, Nicolas Perrot<br/>                     Trois-Rivières, Québec<br/>                     G9A 1C5<br/>                     Tél.:(819) 372-4993<br/>                     Téléc.:(819) 376-6536</p>                 |
| 05      | <p><b>Association des accidentés cérébro-vasculaires et traumatisés crâniens de l'Estrie (ACTE)</b><br/>                     1036, rue Belvédère Sud<br/>                     Sherbrooke, Québec<br/>                     J1H 3T8<br/>                     Tél.:(819) 821-2799<br/>                     Téléc.:(819) 821-2065</p> |

| Régions | Associations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 06      | <p><b>Association Québécoise des traumatisés crâniens (AQTC)</b><br/> 3800 Radisson<br/> Bureau 203<br/> Montréal, Québec<br/> H1M 1X6<br/> Tél.:(514) 257-7738<br/> Télec.:(514) 257-8107</p>                                                                                                                                                          |
| 07      | <p><b>Association des traumatisés cranio-cérébraux de la région de l'Outaouais (ATCCRO)</b><br/> 98, boul. St-Joseph<br/> Hull, Québec<br/> J8Y 3W5<br/> Tél.:(819) 770-8804<br/> Télec.:(819) 770-9868</p>                                                                                                                                             |
| 08      | <p><b>Le Pilier-Association des traumatisés crâniens de Rouyn-Noranda</b><br/> 100, chemin du Docteur-Lemay<br/> C.P. 1055<br/> Rouyn, Québec<br/> J9X 5C8<br/> Tél.:(819) 762-6592<br/> Télec.:(819) 799-8313</p>                                                                                                                                      |
| 09      | <p><b>Association des handicapés adultes de la Côte-Nord</b><br/> C.P. 2425<br/> Baie-Comeau, Québec<br/> G5C 2T2<br/> Tél. et Téléc.:(418) 589-2393</p>                                                                                                                                                                                                |
| 11      | <p><b>Association des personnes traumatisées cranio-cérébrales de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine</b><br/> 557, rue Leblanc<br/> Nouvelle-Ouest<br/> Gaspé, Québec<br/> G0T 2G0<br/> Tél.:(418) 794-2922<br/> Télec.:(418) 794-8242<br/> Site Internet: <a href="http://www.quebectel.com/traumcer/">http://www.quebectel.com/traumcer/</a></p> |
| 13      | <p><b>Association québécoise des traumatisés crâniens (AQTC)</b><br/> 435, boul. Curé Labelle<br/> Bureau 217<br/> Laval, Québec<br/> H7V 2S8<br/> Tél.:(450) 978-4457<br/> Télec.:(450) 978-7643</p>                                                                                                                                                   |

| Régions | Associations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14      | <p><b>Association des Personnes Handicapées Physiques et Sensorielles-secteur Joliette</b><br/> 200, rue de Salaberry<br/> Joliette, Québec<br/> J6E 4G1<br/> Tél.:(450) 759-3322<br/> Télec.:(450) 759-8749</p>                                                                                                                                                            |
| 16      | <p><b>Association des traumatisés cranio-cérébraux Montérégie Est</b><br/> 1800, rue Dessaulles<br/> St-Hyacinthe, Québec<br/> J2S 2T2<br/> Tél.:(450) 774-6495 (poste 2631)<br/> Télec.:(450) 774-0947</p> <p><b>Association Renaissance Sud-Ouest</b><br/> 19, rue Jean-Luc<br/> Beauharnois, Québec<br/> J6N 3A9<br/> Tél.:(450) 429-7200<br/> Télec.:(450) 692-0978</p> |

Vérifié en juillet 1997 par M. René Cloutier, Service de la programmation en réadaptation de la SAAQ.

En ce qui concerne les blessés médullaires, la phase IV est offerte par l'**Association Québécoise des Paraplégiques du Québec** et par ses points de service régionaux.

Pour information:

Association Québécoise des Paraplégiques du Québec

5085, rue Buchan

Montréal, Québec

H4P 1S4

Tél.:(514)341-7272

Télec.:(514)341-8884

## 4.3 CENTRES DE RÉADAPTATION: ENTENTE AVEC LA SAAQ

Une description des centres ayant une entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec et offrant les phases II et III est donnée ci-dessous, selon les régions. Pour le ou les centres de chacune des régions, on y présente l'information, si elle est disponible, selon les points suivants: 1) la clientèle, 2) les programmes, 3) les services, 4) la procédure à suivre, 5) l'information (l'adresse et le numéro de téléphone) pour communiquer avec le centre.

### 4.3.1 Région 01 Bas Saint-Laurent

#### L'InterAction- Centre de réadaptation

##### *Clientèle*

Centre de réadaptation spécialisé pour les déficiences motrices, auditives et visuelles. Sa mission est de dispenser des services d'adaptation et de réadaptation aux enfants et aux adultes de la région 01 qui vivent avec des incapacités significatives et persistantes découlant d'une maladie ou d'un traumatisme.

##### *Programmes*

Le programme de réadaptation fonctionnelle intensive (services internes) regroupe des activités de réadaptation, planifiées et coordonnées de façon à assister les personnes présentant des incapacités significatives et persistantes dans le développement de leur autonomie (notamment par la compensation des incapacités via les aides techniques) en vue de leur intégration sociale.

Le programme de réadaptation en neurotraumatologie (services externes) visent le développement de l'autonomie, la compensation des incapacités et la réduction des barrières à la participation sociale. Ce programme comprend trois types d'activités: activités d'**évaluation**, de **réadaptation** et de **maintien des acquis**.

##### *Services*

Le **service d'évaluation** et de dépistage des séquelles d'un traumatisme crânio-cérébral ou d'une lésion médullaire a pour objectif d'identifier les personnes présentant, ou risquant de présenter, des séquelles à long terme du traumatisme subi, d'apprécier la nature et la sévérité des déficiences et incapacités et d'investiguer les environnements susceptibles de faciliter ou de faire obstacle à un retour aux habitudes de vie de la personne.

Les personnes ayant été évaluées et chez qui des conséquences significatives et persistantes du traumatisme ont été décelées sont admissibles aux **services de réadaptation** dans le but de réduire le nombre et la sévérité des situations de handicap appréhendées. Les services de réadaptation visent la participation sociale optimale des personnes inscrites, notamment dans les domaines de l'éducation, du travail, du loisir et de la vie familiale et communautaire. L'équipe travaille sur le développement des aptitudes de la personne et la réduction des obstacles écologiques et sociaux qui limitent la reprise des habitudes de vie.

Le service de maintien des acquis vise à conserver les gains physiques et mentaux, à maintenir une qualité de vie acceptable pour la personne et sa famille et à assister la personne et sa famille dans la coordination des services qu'elle requière.

L'équipe de base du programme occupe des locaux aménagés au centre-ville de Rimouski et équipés adéquatement pour remplir son mandat. Pour l'Ouest du territoire, le point de service est à Rivière-du-Loup, pour l'est, à Mont-Joli. Quelques autres points de service peuvent être offerts par les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux.

L'approche globale systémique est appliquée par une équipe interdisciplinaire.

### ***Procédure***

La personne ou sa famille ou un professionnel de la santé peut contacter le Centre directement. L'évaluation des professionnels déterminera la pertinence et les conditions de l'intervention.

Faire parvenir sa demande de services à l'adresse suivante:

Centre de réadaptation l'InterAction

145 rue Lepage, suite 100

Rimouski, Québec

G5L 8W2

### ***Information***

Hôpital de Mont-Joli inc.

800, avenue du Sanatorium

Mont-Joli, Québec

G5H 3L6

Tél.:(418) 775-7261 poste 2240 ou 2245

Télec.:(418) 775-8432

### 4.3.2 Région 02 Saguenay/Lac Saint-Jean

#### Centre hospitalier Jonquière

##### *Clientèle*

Le centre hospitalier Jonquière a été désigné en mai 1997 comme centre de réadaptation régional. L'échéancier prévu fixe au mois de juin 1998 l'ouverture d'une unité de réadaptation fonctionnelle intensive de 25 lits qui recevra, en autres, les clients de la SAAQ. Au cours de 1998, un programme spécifique aux traumatisés crâniens pour les phases II et III sera également élaboré. Pour le moment, le complexe hospitalier de la Sagamie dispense ses services à la clientèle TCC en phases I, II et III pour toute la région du Saguenay/Lac Saint-Jean.

##### *Information*

Centre hospitalier Jonquière

2230, rue de l'Hôpital

Jonquière, Québec

G7X 7X2

Tél.:(418) 695-7700

Télec.:(418)695-7729

### 4.3.3 Région 03 Québec

Quatre centres de réadaptation ont fusionné en 1996 pour devenir l'**Institut de Réadaptation en Déficience Physique du Québec (IRD PQ)** : deux centres concentrent leurs soins sur la réadaptation physique, le Centre François-Charron pour les adultes et le Centre Cardinal Villeneuve pour les enfants ; les Centres Dominique-Tremblay et Louis-Hébert se spécialisent en déficiences visuelles et auditives pour les enfants, adultes et aînés. Les programmes de l'Institut s'adressent à la population de la région de Québec ainsi que, pour des mandats supra-régionaux et des services spécialisés, à la population des régions du Bas St-Laurent(01), du Saguenay-Lac-St-Jean(02), de la Mauricie-Bois-Francis(04), de la Côte-Nord(09), du Nord du Québec(10), de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine(11) et de Chaudière-Appalaches(12).

## **Centre François-Charron**

### ***Clientèle***

Les programmes de ce centre s'adressent aux adultes de plus de 18 ans.

L'IRDPQ est mandatée par la SAAQ pour assurer le programme de réadaptation en phase II pour les blessés médullaires de l'est du Québec.

### ***Programmes***

En fonction de son diagnostic médical, la personne est orientée vers un des 9 programmes répondant à ses besoins: 1) traumatismes cranio-cérébraux 2) lésions médullaires; 3) amputations; 4) maladies neuromusculaires; 5) accidents vasculaires cérébraux; 6) maladies rhumatismales; 7) traumatismes musculo-squelettiques et neuropathies périphériques; 8) déficiences motrices cérébrales et 9) maux de dos.

Selon ses besoins, la personne est admise à l'interne ou à l'externe pour des interventions dans les programmations suivantes: réadaptation, adaptation sociale, adaptation professionnelle ou soutien à l'intégration sociale. Des ententes spécifiques sont faites avec la SAAQ pour le traitement des victimes de la route. Des programmes de réadaptation pour les traumatisés crâniens et les blessés médullaires en phases II et III internes sont offerts pour l'Est du Québec et en phases II et III externes pour la région de Québec.

### ***Services***

Un centre de jour est également offert aux personnes de plus de 18 ans, le centre offre des activités préventives, thérapeutiques et socialisantes, individuelles ou en groupe. Parmi les activités variées, mentionnons: l'artisanat, la menuiserie, l'expression musicale, la stimulation cognitive, les relations humaines, les exercices en piscine, le conditionnement physique adapté, la gymnastique légère, l'initiation à l'informatique, la gestion du stress, l'information et la promotion de la santé, l'exploration des ressources de la communauté, les sorties sociales, le jardinage adapté, etc.

Les services d'expertise-évaluation et d'intervention offerts sur rendez-vous:

- Évaluation des capacités de travail pour la clientèle de la SAAQ de tout l'est du Québec

- Conduite automobile et adaptation de véhicule: Pour déterminer le potentiel de la victime à conduire un véhicule et rendre ce dernier accessible. Pour rendez-vous:(418) 529-9141, poste 6223.

- Aides techniques (orthèses-prothèses): fabrication, réparation, ajustement d'appareils orthopédiques, de fauteuils roulants et d'aides compensatoires. Des services d'expertise sont également offerts dans les cliniques suivantes: Clinique du pied, Clinique de positionnement, Clinique des personnes amputées. Des points de service sont ouverts dans l'Est du Québec.

Pour rendez-vous:(418) 649-3701.

### ***Procédure***

C'est généralement le Centre de traumatologie assurant la phase I de la réadaptation qui transfère la victime. Le conseiller en réadaptation peut aussi effectuer les démarches nécessaires.

### ***Information***

Centre François-Charron

525, Wilfrid-Hamel Est

Québec, Québec

G1M 2S8

Tél.:(418) 529-9141 Téléc.:(418) 529-7318

### **Site Cardinal-Villeneuve**

### ***Clientèle***

Le Centre est un établissement d'adaptation-réadaptation pour enfants (0-18 ans) ayant une déficience motrice.

Les objectifs du centre sont les suivants:

- permettre à l'enfant de devenir le plus autonome possible en lui offrant des services qui s'inscrivent à l'intérieur d'un plan d'intervention individualisé, à court et à moyen termes, dans un cadre multidisciplinaire;

- intervenir le plus tôt possible afin de favoriser au maximum le développement physique, psychologique et social de l'enfant;



- assurer le maintien de l'enfant dans son milieu familial ou l'orienter dans le milieu social le plus approprié à sa condition;
- aider la famille à surmonter les difficultés reliées aux incapacités et aux situations de handicap de l'enfant.

### ***Programmes***

- programme de déficience motrice cérébrale
- programme des victimes cranio-encéphaliques
- programme de développement de l'enfant
- programme des myélopathies
- programme des maladies neuromusculaires
- programme pour la clientèle présentant une atteinte du système musculo-squelettique
- programme d'évaluation-orientation
- programme de réadaptation en milieu scolaire aux écoles Madeleine-Bergeron, Anne Hébert et Roch-Amadour
- programme de support à la réadaptation dans le cadre d'une unité interne de réadaptation de 15 lits et d'une famille d'accueil de réadaptation de 4 lits.
- programme d'aides techniques

### ***Services***

Des interventions spécialisées en communication non-orale, en déglutition, en hydrothérapie, en positionnement et en aides compensatoires sont offertes.

### ***Procédure***

La victime est souvent référée par un centre de traumatologie assurant la réadaptation en phase I. Le conseiller en réadaptation de la SAAQ peut aussi effectuer les démarches nécessaires à l'admission.

### ***Information***

Centre Cardinal-Villeneuve  
2975, chemin Saint-Louis  
Sainte-Foy, Québec  
G1W 1P9  
Tél.:(418) 653-8766

#### **4.3.4 Région 04 Mauricie/Bois-Francs**

##### **Centre de Réadaptation Interval**

###### ***Clientèle***

Le Centre de réadaptation Interval est né en 1995 de l'intégration de l'ensemble des services spécialisés de réadaptation physique. Il est mandaté pour assurer les services spécialisés en adaptation, réadaptation et intégration des personnes (enfants et adultes) de la Mauricie et du Centre du Québec ayant une déficience physique. Les programmes pour les enfants s'adressent aux jeunes de moins de 16 ans et ceux pour les adultes s'adressent au plus de 16 ans. L'ensemble des services sont assurés à Trois-Rivières, mais plusieurs services sont aussi disponibles dans les points de services de Victoriaville et de Drummondville.

###### ***Programmes***

- Réadaptation en déficience motrice (enfants)
- Réadaptation fonctionnelle intensive (adultes)
- Réadaptation des traumatisés crânio-cérébraux (enfants et adultes)
- Adaptation et Intégration sociales (adultes)
- Rééducation fonctionnelle (adultes)
- Continuum résidentiel et soutien à l'intégration

D'autres programmes en déficiences visuelles, auditives et du langage sont aussi offerts.

Les programmes spécifiques aux accidentés de la route comprennent la phase II (interne et externe) et la phase III pour les traumatisés crâniens (TCC) et la phase II externe et la phase III pour les blessés médullaires (BM).

###### ***Services***

- Services d'aides techniques (enfants et adultes)
- Services de réadaptation décentralisés (enfants et adultes)
- Matériathèque (banque et prêt)
- Adaptation (fabrication)
- Service de transport adapté

### ***Procédure***

La référence peut provenir d'un établissement référant, d'un médecin, d'un conseiller en réadaptation de la SAAQ ou de son client lui-même.

La demande peut être adressée au programme TCC-BM au (819)376-2317 ou au bureau d'admission au (819)375-7718.

### ***Information***

620, rue Sainte-Geneviève  
Trois-Rivières, Québec  
G9A 3W7  
Tél.:(819) 693-0041 Téléc.:(819) 693-0045

## **4.3.5 Région 05 Estrie**

### **Centre de réadaptation Estrie inc.**

#### ***Clientèle***

Le Centre de réadaptation Estrie (CRE) dispense dans la région 05 des services d'adaptation/réadaptation et d'intégration sociale aux personnes ayant une déficience motrice, visuelle, du langage et de la parole, auditive et intellectuelle. Il offre également des services de soutien et d'accompagnement à l'entourage de ces personnes. Le CRE compte sept programmes.

#### ***Programmes***

Cinq programmes d'adaptation/réadaptation en:

1) Déficience motrice enfant:

Pour la clientèle âgée de 0 à 17 ans inclusivement. Le CRE offre la phase de réadaptation II externe et III pour les enfants victimes d'un TCC ou d'une blessure médullaire.

2) Déficience motrice adulte:

Pour la clientèle âgée de 18 à 65 ans et pour la clientèle âgée de 18 ans et plus pour les accidentés de la route ayant subi une blessure médullaire et/ou un traumatisme crânien; Le CRE offre la phase II interne pour les adultes ayant subi un traumatisme crânien et la phase II externe et III pour les adultes victimes d'un TCC ou d'une blessure médullaire.

3) Déficience auditive:

Pour la clientèle de tous les âges;

4) Déficience du langage et de la parole:

Pour la clientèle âgée de 0 à 17 ans;

5) Déficience visuelle:

Pour la clientèle de tous les âges.

Autres programmes:

6) Programme d'intégration sociale:

Pour la clientèle de 18 ans et plus, il se divise en cinq sous-programmes, soit l'adaptation professionnelle, les ateliers de travail, le support lors des stages en milieu de travail, l'intégration à l'emploi et l'intégration sociale;

7) Programme d'aides techniques:

Pour la clientèle de tous les âges, il vise essentiellement à fournir à la personne des appareils pouvant suppléer à ses incapacités d'ordre motrice, visuel ou auditif. Ce dernier inclue l'évaluation et la détermination des besoins; la conception, la fabrication et l'assemblage; l'ajustement et l'attribution; l'entraînement à l'utilisation; la réparation et le contrôle de la qualité.

Les personnes victimes d'un accident de la route sont desservies, en majeure partie, via les programmes d'adaptation/réadaptation en déficience motrice enfant (0-17 ans) et adulte (18 ans et plus) qui reçoivent une clientèle victime d'un traumatisme crânien ou d'une blessure médullaire. Le Centre reçoit également les personnes polytraumatisées, âgées de 0 à 65 ans, avec déficit permanent et persistant. Ces deux programmes sont offerts par une équipe multidisciplinaire spécialisée.

D'autres programmes sont souvent mis à contribution pour leurs expertises particulières (visuelles, auditives, conduite automobile, évaluation des capacités de travail, aides techniques) ou parce qu'ils participent au maintien des acquis et à l'intégration sociale des personnes.

Le Plan d'Interventions Multidisciplinaire (PII) permet d'organiser les services et d'établir leurs priorités en fonction des besoins de la personne en respect avec ses attentes et celles de ses proches.

### ***Procédure***

La personne accidentée ou sa famille peut contacter directement le service d'accueil et de référence du Centre, lequel vérifie son admissibilité auprès de la SAAQ.

### ***Information***

Centre de Réadaptation Estrie inc.  
1930, rue King Ouest  
Sherbrooke, Québec  
J1J 2E2  
Tél.:(819) 346-8411 (poste 304)  
Télec.:(819) 564-7670

## **4.3.6 Région 06 Montréal**

### **Institut de Réadaptation de Montréal**

L'Institut est un centre hospitalier de réadaptation de courte durée, affilié à l'Université de Montréal.

### ***Clientèle***

L'IRM est un centre d'expertise désigné par la SAAQ pour assurer le programme de réadaptation en phase II s'adressant aux blessés médullaires de l'Ouest du Québec.

Il accueille les personnes de plus de 16 ans.

### ***Programmes***

Cinq programmes de réadaptation sont offerts par une équipe multidisciplinaire. Les clientèles de ces programmes sont les adultes atteints des déficiences suivantes: traumatisés cranio-cérébraux, blessés médullaires, accidentés vasculaires-cérébraux, amputés et déficients moteurs cérébraux. Les programmes visent le rétablissement et le développement d'une autonomie maximale par le biais d'une intervention individualisée réalisée avec l'implication du bénéficiaire et de sa famille.

- Le programme des personnes ayant subi un traumatisme cranio-cérébral

- Le programme des personnes ayant subi une lésion médullaire
- Le programme des personnes ayant subi un accident vasculaire-cérébral
- Le programme des personnes ayant une amputation d'un ou de plusieurs membres
- Le programme des personnes ayant une déficience motrice cérébrale

Les programmes offerts pour les TCC et les blessés médullaires représentent la phase II interne et externe.

Un programme d'aides technologiques personnalisé vise aussi à: informer, évaluer les besoins, concevoir, fabriquer et réparer des appareils, analyser leurs effets sur l'autonomie et la qualité de vie de la personne, créer et développer des produits. Ces services comprennent notamment:

- la conception, fabrication et ajustement des orthèses-prothèses.
- une clinique d'appareillage et des maladies du pied
- l'attribution et la réparation de fauteuils roulants et d'aides à la posture (incluant un service d'urgence/dépannage et les services ambulants)

### ***Services***

L'adaptation du domicile et du véhicule sont aussi offerts.

### ***Procédure***

C'est souvent le physiatre associé au centre de traumatologie (phase I) qui réfère la victime à l'IRM. La victime peut aussi être référée par un médecin traitant.

### ***Information***

Institut de Réadaptation de Montréal  
 6300, avenue Darlington  
 Montréal, Québec  
 H3S 2J4  
 Tél.:(514) 340-2085  
 Téléc.:(514)340-2063

## **Hôpital Marie Enfant**

Hôpital pédiatrique spécialisé en réadaptation physique, voué spécifiquement à l'adaptation et la réadaptation des enfants et adolescents qui présentent des déficiences motrices entraînant une ou des incapacités ou handicaps. C'est un hôpital de soins de courte durée, à vocation régionale et supra-régionale.

### ***Clientèle***

Les jeunes de 18 ans et moins ayant des déficiences motrices cérébrales, des maladies neuromusculaires, des traumatismes cranio-cérébraux, des scoliozes sévères, des pertes de membres, des lésions médullaires et des retards de développement significatifs.

### ***Programmes***

Le Centre offre des services supra-régionaux pour la phase II interne et régionaux pour les phases II et III.

Le Centre concentre ses ressources à la rééducation fonctionnelle, à la normalisation et à l'intégration de sa clientèle. L'hôpital dispense également des services de réadaptation intégrés dans trois écoles spécialisées: l'école Victor-Doré, l'école Joseph-Charbonneau et l'école Jean Piaget.

Un programme spécifique pour les traumatisés crâniens est offert par une équipe pluridisciplinaire. Ce programme s'adresse à toutes les victimes de TCC, accidentées de la route ou non. Les évaluations et les modalités de suivi sont offertes à la mesure des besoins de l'individu.

Les victimes se voient offrir des consultations médicales diverses: physiothérapie, neurologie, médecine dentaire, pédiatrie. Ils ont accès à un programme de positionnement, d'orthèses-prothèses et de suppléance à la communication orale et écrite. Le groupe parents-famille offre un support aux familles des victimes par le biais de rencontres animées par un travailleur social, un éducateur spécialisé et un psychologue.

### ***Services***

Des services de location et de prêt d'équipements (fauteuils roulants, marchettes, etc.) sont offerts à la clientèle de l'hôpital. Les adaptations techniques à faire sur les équipements ou sur les jouets sont aussi offertes à la clientèle ainsi qu'aux particuliers moyennant des coûts. Les prothèses, orthèses, corsets, etc., sont offerts à la clientèle suivie à l'hôpital ainsi qu'aux particuliers ayant une prescription médicale.

## ***Procédure***

L'admission se fait suite à une référence médicale du médecin généraliste ou spécialisé. Le client peut aussi contacter directement le centre pour connaître l'admissibilité de son dossier mais si ses besoins peuvent être répondus à Marie-Enfant, il doit obtenir référence de son médecin ou contacter l'Hôpital Ste-Justine ou le Montreal Children's Hospital pour qu'un diagnostic soit posé.

## ***Information***

Hôpital Marie Enfant  
5200, rue Bélanger Est  
Montréal, Québec  
H1T 1C9  
Tél.:(514) 374-1710

## **Centre de réadaptation Constance-Lethbridge**

### ***Clientèle***

Le centre offre des services spécialisés à des personnes âgées de plus de 18 ans ayant une déficience motrice ou neurologique et à des enfants d'âge préscolaire présentant des troubles de développement. La clientèle provient principalement de la région de Montréal et de ses environs. Objectif: Développement de l'autonomie et maintien des acquis de l'utilisateur par la réadaptation, l'adaptation, la prévention ainsi que la préparation et le support à l'intégration socioprofessionnelle.

### ***Programmes (traumatisés crâniens)***

Un programme offre des services aux victimes d'un accident de la route qui ont subi un traumatisme cranio-cérébral.

### ***Services I***

- évaluation des besoins fonctionnels, cognitifs et émotionnels du client
- évaluation des capacités d'adaptation de la famille
- traitement individuel et de groupe en physiothérapie, ergothérapie, orthophonie et éducation spécialisée
- suivi en psychothérapie et counselling, thérapie familiale et de groupe
- orientation professionnelle



Plusieurs types d'intervention tels que de l'entraînement aux activités de la vie quotidienne et domestique, de l'évaluation des capacités de travail, des groupes de résolution de problèmes, etc. sont offerts par une équipe multidisciplinaire.

### ***Procédure I***

Les clients sont référés par des médecins, des professionnels de la santé ou des membres d'organismes reconnus, lesquels acheminent la demande ainsi que la documentation pertinente (résultats de tests, résumé de congé, etc.) au service des inscriptions du centre. Le client est alors invité à une entrevue familiale pour évaluer ses besoins en réadaptation et ses capacités fonctionnelles. À la suite de cette entrevue, l'utilisateur est évalué et traité par les différents professionnels en fonction des besoins identifiés.

### ***Services II***

#### **- Service d'aides techniques:**

Ce programme s'adresse à toute personne ayant besoin d'appareils tels que: orthèses, prothèses, fauteuils roulants, positionnements, coussins spéciaux, etc. Les services offerts incluent l'évaluation des besoins, la conception et fabrication d'appareils, leur ajustement, entretien et réparation, la location et la vente de fauteuils roulants usagés, etc.

#### **- Service d'évaluation de la conduite automobile:**

Ce programme offre son expertise d'évaluation afin de statuer sur la capacité de conduire de la personne handicapée. Il s'adresse à des adultes ayant un handicap physique ou cognitif. L'intervention consiste en une évaluation initiale qui implique une gamme de tests ainsi qu'en des recommandations précises pour l'adaptation de véhicules privés.

### ***Procédure II***

Les personnes désirant profiter de ce service doivent se procurer le questionnaire et le formulaire d'inscription au Centre Constance-Lethbridge, ainsi que le certificat médical M28. La demande est étudiée après réception de ces deux formulaires.

### ***Services III***

**- Service d'évaluation et d'orientation au travail:** Ce programme s'adresse à des adultes présentant des limitations physiques, perceptives ou cognitives et qui souhaitent réintégrer le marché du travail.

Parmi les services offerts par l'équipe multidisciplinaire: une évaluation globale des capacités fonctionnelles de travail et un programme de développement de ses capacités, l'analyse et l'adaptation d'un poste de travail, l'apprentissage, le soutien et le suivi dans un processus d'intégration au travail. L'intervention peut se présenter sous forme de milieux simulés de travail, de tests standardisés, de stages, etc.

### ***Procédure III***

Les personnes désirant se prévaloir des services de ce programme doivent compléter le formulaire d'inscription du Centre Constance-Lethbridge et le faire parvenir accompagné de:

- \* rapports d'expertises médicales;
- \* protocoles opératoires;
- \* rapports d'examens radiologiques récents;
- \* résumé d'interventions antérieures.

Après la réception de la demande, un membre de l'équipe rencontre le client pour évaluer ses besoins et la pertinence de sa référence au programme.

### ***Programmes (autres)***

- atelier RARE (Ressources, Autonomie, Réalisme, Enthousiasme): centre d'activités de jour
- service de réadaptation à domicile
- centre de jour
- programme d'orthopédie et de rhumatologie
- programme de neurologie
- programme d'évaluation et d'adaptation au milieu
- programme de soutien à la vie autonome

### ***Information***

Centre de réadaptation Constance-Lethbridge  
7005, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal, Québec  
H4B 1T3  
Tél.:(514) 487-1891, poste 239 Téléc.:(514) 487-2745

## Centre de Réadaptation Lucie-Bruneau

### *Clientèle*

Toute personne adulte dont la déficience neurologique ou motrice entraîne ou entraînera des incapacités significatives et persistantes, lesquelles induiront des situations de handicap au plan du travail, du logement, des loisirs, etc.

Le Centre couvre les régions de Montréal, Laval et de la Rive-Sud.

### *Programmes*

#### **- Programme d'intégration dans la communauté (PIC)**

Ce programme s'adresse aux **victimes d'un TCC** de 18 ans et plus indemnisées par la SAAQ ou par un autre agent payeur (CSST ou assureurs privés). Il s'agit de la phase III.

Le programme offre plusieurs services visant l'autonomie fonctionnelle, personnelle et sociale, le maintien et l'intégration dans la communauté et l'autonomie socioprofessionnelle de la victime. Les services sont offerts par une équipe multidisciplinaire visant l'autonomie fonctionnelle comprennent:

- évaluation et suivi médical;
- amélioration de la condition physique et de la motricité;
- évaluation neuropsychologique;
- entraînement des fonctions cognitives et développement de stratégies compensatoires;
- évaluation et entraînement des fonctions du langage et de la communication.

Les services visant l'autonomie personnelle comprennent:

- identification et développement des compétences personnelles;
- évaluation et soutien psychosocial;
- développement des habiletés interpersonnelles et sociales;
- accompagnement et soutien de la famille et des proches.

Les services visant le maintien et l'intégration dans la communauté comprennent:

- amélioration du fonctionnement dans les activités de la vie quotidienne et domestique;
- maintien ou intégration en logement;
- information et utilisation des services d'aide et de maintien offerts dans le milieu.

Les services visant l'autonomie socioprofessionnelle comprennent:

- évaluation et développement des compétences en fonction des exigences du marché du travail;
- recherches et développement de nouveaux intérêts.

Le **programme locomoteur** s'adresse aux **victimes d'une blessure médullaire**. L'établissement devient un centre d'expertise pour les personnes médullolésées, le mandat est régional pour l'Île de Montréal et suprarégionale pour l'Ouest du Québec. Il s'agit de la réadaptation en phase III interne et externe. Le programme vise la réintégration socio-professionnelle de la victime. Les interventions sont orientées vers l'intégration à la vie résidentielle, professionnelle, sociale et communautaire.

### ***Services***

Les services offerts concernent l'évaluation et l'intervention spécialisée auprès de la victime, de sa famille et de son milieu socio-professionnel et communautaire. Les activités proposées permettent d'agir au niveau physique, cognitif, affectif et social. Les activités incluent des ateliers de simulation de travail ainsi que des stages en milieu naturel. Le programme a développé une expertise dans le développement des rôles sociaux de l'individu afin de favoriser son épanouissement personnel.

Une équipe multidisciplinaire, dont un agent d'intégration socio-professionnel, offre les services qui comprennent notamment:

- un service de résidence temporaire ainsi qu'un logement expérimental adapté dans la communauté favorisent l'accès aux services de réadaptation.
- depuis avril 1997, un centre d'évaluation de la conduite automobile est offert.

### ***Procédure (programme locomoteur)***

La personne ou sa famille peuvent contacter eux-mêmes le Centre, ils peuvent être référés par un CLSC ou encore par un autre établissement de réadaptation.

### ***Programmes (autres)***

- programmes résidentiels alternatifs à la vie institutionnelle
- programme pour les personnes présentant une pathologie du système locomoteur
- programme des aides techniques
- programme d'évaluation et de développement des capacités de travail
- programme pour les personnes présentant une pathologie neurologique
- programme pour les personnes présentant une encéphalopathie
- programme de préparation au travail et programme d'intégration et de suivi au travail

### ***Services (autres)***

- service de répit-dépannage
- services ponctuels pour les personnes à domicile: Cliniques externes spécialisées; Activités physiques (piscine, gymnase, salle de musculation adaptée); Laboratoire d'interventions informatisées (ordinateurs); Clinique de communication; Aides techniques.

### ***Procédure (autres)***

Le client est souvent référé par un autre établissement offrant de la réadaptation en phase II. Le conseiller en réadaptation de la SAAQ est souvent l'initiateur des démarches d'inscriptions.

### ***Information***

Centre de Réadaptation Lucie-Bruneau  
Service de l'accueil-admission  
2275, avenue Laurier Est  
Montréal, Québec  
H2H 2N8  
Tél.:(514) 527-4527 poste 220

## **4.3.7 Région 07 Outaouais**

### **Centre de Réadaptation La Ressource**

#### ***Clientèle***

Centre régional offrant des services externes de réadaptation aux personnes (enfants et adultes) de la région 07 qui vivent avec une déficience physique et aux jeunes enfants qui présentent un retard de développement.

## ***Programmes***

- programme de réadaptation pour clientèle victime d'un traumatisme cranio-encéphalique (entente avec la SAAQ).
- programme de réadaptation pour les blessés médullaires
- programme développement de l'enfant (0-5 ans).
- programme de réadaptation et d'intégration en déficience motrice, 0-13 ans et 13 ans et plus.
- programme de réadaptation et d'intégration en déficience de la parole et du langage.
- programme de réadaptation et d'intégration en déficience auditive.
- programme de réadaptation et d'intégration en déficience visuelle.

Le programme de réadaptation pour les TCC offre des services répondant à la phase II (interne et externe) et III.

Le programme pour les blessés médullaires offre des services en phase III externe.

## ***Services***

- aménagements domiciliaires majeurs
- ressources en hébergement
- service régional d'aides techniques: laboratoire d'orthèses-prothèses.

Des points de service sont offerts sur différents territoires de la région, l'équipe est appelée à se déplacer pour donner des services au sein de d'autres établissements de santé.

## ***Procédure***

La victime peut contacter directement le Centre mais le dossier sera transféré au chef de service de la SAAQ pour évaluation. Les gens peuvent aussi être référés par un Centre Hospitalier ou par le conseiller en réadaptation de la SAAQ.

## ***Information***

Centre de Réadaptation La Ressource

325, rue Laramée

Hull, Québec

J8Y 3A4

Tél.:(819) 777-6261

Télec.:(819) 777-7174

### **4.3.8 Région 08 Abitibi-Témiscamingue**

#### **Centre de réadaptation La Maison**

Centre de réadaptation ayant un mandat régional en réadaptation physique et offrant des services décentralisés dans cinq points de service (La Sarre, Rouyn-Noranda, Amos, Val d'Or, Ville Marie). Une équipe multidisciplinaire aide les enfants, les adolescents et les adultes à surmonter leurs difficultés ou leurs incapacités émotives, physiques ou sensorielles par des interventions spécialisées de qualité en vue de favoriser le développement de leur autonomie et de leur sens des responsabilités ainsi que leur intégration sociale.

#### ***Clientèle***

Les personnes atteintes de déficiences physiques et sensorielles de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, quel que soit leur âge. Toutefois, les programmes pour les enfants cessent à 18 ans.

#### ***Programmes***

- programme pour les adultes ayant subi un TCC
- programme pour les blessés médullaires
- programme de réadaptation fonctionnelle intensive régionale et locale;
- programme petite enfance;
- programme de réadaptation pour les adultes ayant une déficience motrice;
- programme pour les victimes d'un accident cérébro-vasculaire;
- programme pour les personnes atteintes d'une maladie évolutive;
- programmes de réadaptation en déficiences visuelle et auditive.
- programmes de soutien dans la communauté:
  - \* évaluation en adaptation de domicile
  - \* évaluation des adaptations pour la conduite automobile
  - \* évaluation et développement des capacités de travail
  - \* évaluation de l'adaptation du poste de travail
  - \* programme des aides techniques
  - \* programme de logement subventionné
  - \* ressources d'hébergement.

Le Centre de réadaptation offre aussi un laboratoire d'orthèses-prothèses répondant aux besoins de la clientèle.

### ***Programme (TCC)***

Le centre a un contrat avec la SAAQ pour offrir de la phase II externe et de la phase III. Dans les faits, les services de réadaptation en phase I dont la stimulation à l'éveil est aussi offerte lorsqu'une référence est reçue du centre hospitalier d'Amos.

En phase II interne, les clients disposent de lits de réadaptation fonctionnelle intensive régionaux gérés par le Centre de réadaptation La Maison et le Centre hospitalier St-Jean de Macamic.

En phase II externe et en phase III, les clients reçoivent les services dans les points de services de Rouyn-Noranda et Val d'Or. Des services sont aussi offerts dans le milieu de vie du client. Pour les enfants, le suivi dans le milieu de vie est priorisé tout au long du processus de réadaptation.

### ***Programme (blessés médullaires)***

Ce programme récent s'adresse aux clients rendus en fin de la phase II interne ou en phase II externe.

N'ayant pas d'infrastructures nécessaires, le Centre de réadaptation La Maison propose ses services de réadaptation fonctionnelle intensive interne via des contrats de services avec divers établissements de la région.

### ***Procédure***

La référence provient habituellement du centre hospitalier, du médecin ou du conseiller en réadaptation de la SAAQ. Mais un client sans référence peut le contacter le Centre lui-même.



## ***Information***

Centre de réadaptation La Maison  
100, chemin Docteur-Lemay  
C.P.1055  
Rouyn-Noranda, Québec  
J9X 5C8  
Tél.:(819) 762-6592 poste 409

Pour les autres bureaux de services:

Amos: (819) 732-8690  
La Sarre: (819) 333-9753  
Val d'Or:(819) 825-3337  
Ville-Marie: 629-3115

### **4.3.9 Région 09 Côte-Nord**

#### **Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord**

##### ***Clientèle***

Toute clientèle (enfant et adulte) ayant subi un traumatisme ou une blessure médullaire et qui est référée par la SAAQ. Le Centre couvre la région de la Côte-Nord, de Tadoussac à Blanc-Sablon incluant les régions de Fermont et Shefferville.

Le Centre de réadaptation offre, depuis mars 93, des services à l'intention des personnes ayant une déficience physique. Afin de répondre à cette nouvelle mission et de poursuivre les objectifs d'intervention, tel que le développement de l'autonomie et le soutien à l'intégration sociale, le Centre s'est doté de trois programmes. Pour la clientèle de la SAAQ, le Centre offre les soins des phases II externe et III.

##### ***Programmes***

1) Programme de développement de l'autonomie fonctionnelle:

Il vise la récupération des capacités physiques, cognitives et de communication de la personne. Le programme vise aussi le développement de l'estime de soi et l'adaptation à sa nouvelle condition.

Les autres programmes visent à faciliter l'intégration de la personne dans la collectivité. Ils offrent donc à la personne un accompagnement dans ses démarches d'intégration ainsi qu'un support conseil auprès des différentes ressources de la communauté.

2) Programme de stimulation précoce et d'assistance éducative à domicile:

Programme permettant à l'enfant de 0 à 5 ans qui présente un déficit moteur ou un retard de développement global de développer son plein potentiel.

3) Programme transport-hébergement:

Ce programme offre une aide financière aux personnes handicapées pour leurs déplacements vers des établissements du réseau offrant des services d'adaptation-réadaptation, de diagnostic ou de traitement liés aux déficiences.

### *Services*

Le service d'aides techniques:

- Clinique mobile de positionnement (enfant et adulte)
- Clinique mobile d'aides techniques (orthèse, prothèse et podo-orthèse)
- Clinique d'attribution de fauteuil roulant
- Réparation et location de fauteuil roulant

Les services d'ergothérapie, physiothérapie, neuropsychologie, orthophonie, service social, et éducation spécialisée sont disponibles pour la clientèle de la SAAQ.

### *Procédure*

La personne est souvent référée par un autre établissement de santé offrant de la réadaptation fonctionnelle (phase I) en interne ou en externe. Le conseiller en réadaptation peut aussi effectuer les démarches.

## ***Information***

Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord

1250, rue Lestrat

Baie-Comeau, Québec

G5C 1T8

Tél.:(418) 589-2038

Télec.:(418) 589-6227

Points de service:

466, rue Perreault

Sept-Îles, Québec

G4R 1K5

Tél.:(418) 968-2470

Télec.:(418) 968-3048

9, rue Roussel

Les Escoumins, Québec

G0T 1K0

Tél.:(418) 233-2430

Télec.:(418) 233-2252

### **4.3.10 Région 10 Nord du Québec**

Dans cette région, il n'y a pas de centre ayant une entente avec la SAAQ pour les TCC.

### **4.3.11 Région 11 Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine**

#### **Centre de Réadaptation de la Gaspésie**

#### ***Clientèle***

Le Centre de réadaptation de la Gaspésie avait pour mission d'offrir aux personnes ayant une déficience intellectuelle des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale, d'accompagnement et de support à l'entourage de ces personnes. Un nouveau mandat de services en réadaptation physique permet d'offrir une gamme de services complète pour ce nouveau groupe cible. La clientèle des programmes et services offerts incluent les enfants, adolescents et leur famille ainsi que les personnes âgées et leurs proches.

#### ***Programmes***

- Le programme pour les déficients intellectuels

- Depuis avril 1997, le Centre a une entente avec la SAAQ pour offrir des services de réadaptation en phase III externe pour les traumatisés crâniens. Les victimes sont reçues dans un des points de service ou encore ils sont vus dans leur milieu de vie naturel.
- Un programme pour déficients sensoriels est en développement.

### ***Services***

- les services d'accueil, d'évaluation et d'orientation: évaluation des besoins, évaluation du niveau de développement, orientation, plan de service individualisé.
  - les services sociaux: évaluation, consultation et suivi psychosocial.
  - les services d'adaptation et de soutien à la personne et à la famille: stimulation précoce, assistance éducative, support conseil, mise en place de groupes d'entraide.
  - les services résidentiels: mesures de répit-dépannage, ressources de type familial
  - les services de soutien aux milieux d'intégration.
  - les services de préparation, d'insertion et de maintien au travail/évaluation des capacités de travail, apprentissage des habiletés et habitudes de travail nécessaires à l'obtention d'un emploi, recherche et suivi de milieux d'intégration au travail, orientation vers des programmes de développement d'employabilité.
- des services d'aides techniques ainsi que d'adaptation du domicile seront offerts sous peu.

### ***Procédure***

La victime est souvent référée par le centre hospitalier offrant la phase II de réadaptation. Le conseiller en réadaptation de la SAAQ peut effectuer les démarches d'admission.

Deux points de service et cinq points de chute sont offerts dans les territoires de: MRC Denis-Riverin, MRC Côte-de-Gaspé, MRC Pabok, MRC Bonaventure, MRC Avignon. Le personnel se déplace de façon à ce que la victime n'ait pas à se déplacer à plus de une heure de chez elle.

### ***Information***

Pour le point de service de Gaspé:  
Centre de Réadaptation de la Gaspésie  
Centre Hospitalier Monseigneur  
C.P.1489, Gaspé  
Québec  
G0C 1R0  
Tél.:(418) 368-2306 Téléc.:(418) 368-7761

Pour le point de service de la région de Baie des Chaleurs:  
Résidence St-Joseph  
491 route 132  
Maria, Québec  
G0C 1Y0

#### **4.3.12 Région 12 Chaudières-Appalaches**

##### **Complexe de santé et CLSC Paul-Gilbert**

Ce Centre est né en 1996 de la fusion du centre hospitalier Paul-Gilbert et du CLSC Chutes à Chaudières. À cette fusion, s'ajoutent un centre hospitalier de soins longue durée pour personnes âgées et un centre de jour.

##### ***Clientèle***

Enfants et adultes présentant un TCC ou une blessure médullaire suite à un accident de la route. Les personnes doivent être couvertes par l'entente avec la SAAQ.

##### ***Programme***

Ce centre offre la phase III du programme de la SAAQ: il s'agit de la phase de réinsertion sociale, scolaire et professionnelle. Les intervenants sont souvent appelés à effectuer des interventions au domicile du client.

##### ***Services***

Service social, ergothérapie, physiothérapie, orthophonie, neuropsychologie, éducation spécialisée et orthopédagogie.

Un groupe d'entraide pour les TCC (phase IV) est également en implantation dans la région.

##### ***Procédure***

Le client est référé soit par une centre de traumatologie (phase I), soit par un centre de réadaptation (phase III), soit par un conseiller en réadaptation. Il serait souhaitable que le client consulte son conseiller en réadaptation de la SAAQ pour vérifier son admissibilité au programme.

## ***Information***

Complexe de santé et CLSC Paul-Gilbert  
9330 boul. du Centre hospitalier  
Charny, Québec  
G6X 1L6  
Tél.:(418)832-2993  
Télec.:(418)832-2746

### **4.3.13 Région 13 Laval**

#### **Hôpital Juif de Réadaptation**

##### ***Clientèle***

Hôpital de court séjour pour adultes. L'hôpital dessert la clientèle victime d'un traumatisme crânien léger, modéré ou sévère, de 16 ans et plus, des régions de Laval, Laurentides et Lanaudières pour la phase II et de Laval pour la phase III incluant les victimes d'une blessure médullaire.

Les programmes sont aussi destinés à la population anglophone de Montréal et à la communauté juive.

##### ***Programmes***

Deux programmes sont offerts pour les victimes d'un traumatisme crânien (TCC), les programmes s'inscrivent dans les deux phases du processus de récupération de la victime. Le premier programme de phase II (interne et externe) vise à stabiliser, sur les plans physique et émotif, la personne victime de TCC immédiatement après la phase aiguë. La moitié des bénéficiaires de ce programme sont transférés au programme TransACC (phase III) décrit plus bas. Ce programme est offert à la clientèle qui a atteint une stabilité au niveau de la récupération des fonctions cognitives et physiques et doit alors s'acheminer vers la réintégration socio-familiale et professionnelle.

Le programme TransACC dispense des services de réadaptation aux personnes victimes d'un traumatisme cranio-cérébral. Le territoire de Laval est desservi en priorité. Le programme vise d'abord la réalisation du plein potentiel d'autonomie en tenant compte des séquelles permanentes et des capacités résiduelles. Les services sont offerts par le biais d'une maison de transition sur une base interne ou externe (La Maison TransACC). Les critères qui déterminent l'accessibilité à TransACC sont les suivants: avoir un potentiel de vivre à l'extérieur d'une institution ainsi que pouvoir réintégrer des activités occupationnelles rémunérées ou non. L'intervention commence par une évaluation

permettant de déterminer l'impact du traumatisme sur les plans physique, cognitif, affectif, professionnel et socio-familial. Un plan de traitement individualisé est élaboré et le bénéficiaire est dirigé vers le module de stabilisation fonctionnelle ou de réinsertion professionnelle et sociale.

L'équipe de réadaptation du programme TransACC est composée de professionnels qui forment une équipe multidisciplinaire.

### ***Services***

- Évaluation des capacités et aptitudes de travail
- Évaluation de la conduite automobile
- Programmes d'éducation aux bénéficiaires et aux familles
- Informations se rapportant aux voyages pour personnes en situation de handicap
- Rééducation assistée par ordinateur
- Maison de transition pour personnes ayant subi un traumatisme crânien

La durée du programme pour TCC est d'environ 9 mois, dont environ 3 mois pour la phase II, avec un suivi post-programme régulier.

### ***Procédure***

La victime peut faire part à son conseiller en réadaptation de la SAAQ de son intérêt de fréquenter ce centre, c'est alors ce dernier qui effectuera les démarches d'admission.

### ***Information***

Hôpital Juif de Réadaptation  
3205 Place Alton Goldbloom  
Chomedey, Laval  
Québec  
H7V 1R2  
Tél.:(450) 688-9550 Téléc.:(450) 688-3673

#### 4.3.14 Région 14 et 15 Lanaudières/Laurentides

##### Centre de Réadaptation Le Bouclier

Le Bouclier est un centre de réadaptation en déficience physique qui se caractérise par la décentralisation de ses activités sur l'ensemble du territoire pour permettre aux adultes et enfants handicapés physiquement d'acquérir le maximum d'autonomie en vue de leur pleine participation à la vie.

##### *Clientèle*

Les personnes de tous les âges qui ont une limitation fonctionnelle dont la cause est physique.

##### *Programmes*

- **Programme impact:** Réadaptation fonctionnelle intensive (Lanaudière) et réadaptation pour l'intégration sociale et professionnelle des traumatisés crâniens et des blessés médullaires (Lanaudière, Laurentides).

Ce programme vise à favoriser la réadaptation fonctionnelle, le développement de l'autonomie, l'intégration sociale et professionnelle ainsi que la réorganisation familiale des personnes ayant subi un TCC ou une blessure médullaire.

Indépendamment de la sévérité du traumatisme cranio-cérébral, de ses séquelles et du potentiel d'employabilité, les services sont adaptés aux besoins et habitudes de vie de la personne.

Clientèle: Tous les résidents des régions de Lanaudière et Laurentides âgés de 12 ans et plus, ayant subi un TCC ou une blessure médullaire, de retour à domicile ou sur le point de l'être et référés par un agent payeur (SAAQ, CSST, Assurances,...).

Les services offerts dans le cadre de ce programme:

L'équipe est composée d'éducateurs spécialisés, d'ergothérapeutes, de neuropsychologues, d'orthophonistes, de physiothérapeutes et de travailleurs sociaux. Au besoin, des intervenants de d'autres disciplines peuvent se joindre à l'équipe.



## *Services*

Aspects physiques: améliorer la condition physique générale;

Aspects cognitifs: stimuler les fonctions atteintes ou favoriser l'utilisation des stratégies compensatoires.

Domicile: entraîner à l'autonomie dans toutes les sphères d'activités de la vie courante et à l'utilisation des ressources du milieu, recommander les adaptations domiciliaires et les aides techniques appropriées.

Socio-communautaire: Intégrer et accompagner la personne à des activités de loisirs en tenant compte de ses intérêts et aptitudes.

Affectivités: Offrir le support affectif et les interventions appropriées en vue de diminuer les troubles du comportement.

Famille et entourage: Accompagner la famille et les proches dans les changements consécutifs à l'accident.

Langage et communication: Développer les habiletés de communication.

Aspects scolaires et professionnels : Évaluer les capacités et le poste de travail de la personne par rapport aux activités de la scolarisation ou d'employabilité.

## *Programmes (autres)*

- Programme d'adaptation-réadaptation à l'âge préscolaire et scolaire: permet aux enfants de progresser le plus possible pour acquérir le maximum d'autonomie en vue de leur pleine participation à la vie familiale et sociale et, notamment, de leur intégration scolaire.
  
- Programme d'aides techniques: service d'évaluation, de prescription, de fabrication et de réparation pour les fauteuils roulants, sièges de posture, orthèses et autres aides techniques (volets aides motrices, visuelles et auditives).
  
- Programme de suppléments au loyer: attribution de subvention pour diminuer les coûts des logements adaptés.
  
- Programme de réadaptation en déficience visuelle
  
- Programme de réadaptation en déficience auditive (0-18 ans).
  
- Programme de réadaptation fonctionnelle pour les accidentés du travail (St-Michel des Saints).
  
- Programme d'évaluation de la capacité de travail

Le Bouclier offre son programme de réadaptation fonctionnelle intensive par la disponibilité de 6 lits au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière et de 8 lits au Centre du Chemin du Roy à l'Assomption.

Mis à part les municipalités de Joliette et de St-Jérôme, des services externes sont aussi offerts à Repentigny, Saint-Michel des Monts, Sainte-Thérèse, Sainte-Agathe et Mont-Laurier.

### ***Procédure***

Le conseiller en réadaptation de la SAAQ réfère les victimes de la route et effectue les démarches nécessaires.

### ***Information***

#### **Lanaudières (région 14):**

Centre de réadaptation Le Bouclier  
Siège social  
260, rue Lavaltrie Sud  
Joliette, Québec  
J6E 5X7  
Tél.:(450) 755-2741 Sans frais:1-800-363-2783

#### **Laurentides (région 15):**

Centre de réadaptation Le Bouclier  
Bureau régional:  
11, rue Boyer  
Saint-Jérôme, Québec  
J7Z 2K5  
Tél.:(450) 432-7588  
Sans frais:1-800-263-0115

### **4.3.15 Région 16 Montérégie**

#### **Réseau Santé Richelieu-Yamaska**

##### *Clientèle*

Le Pavillon Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe s'est vu confier, au printemps 1996, le mandat pour l'ensemble de la Montérégie de la réadaptation fonctionnelle intensive (phase II), à l'interne pour les adultes victimes d'un traumatisme cranio-cérébral (TCC), de la phase II externe les traumatisés crâniens et les blessés médullaires ainsi que de la réinsertion et de l'intégration sociale, scolaire et professionnelle (phase III) des adultes victimes d'un TCC ou d'une blessure médullaire.

##### *Programmes*

Le but du programme conçu pour les TCC est d'établir un programme de services intégrés, en complémentarité avec les autres ressources du réseau de la santé afin d'assurer à la victime l'obtention d'une autonomie personnelle, tant sur le plan physique que cognitif ou social ainsi qu'une autonomie professionnelle ou scolaire. Les objectifs sont de permettre une adaptation de la personne, à ses limitations et à son milieu de vie; d'assurer le support et les services requis à la famille afin de faciliter la réadaptation et l'intégration sociale; d'aider à prévenir les problèmes de comportement liés aux séquelles traumatiques et d'offrir une évaluation multidisciplinaire aux traumatisés crâniens cérébraux présentant peu de symptômes objectifs. Les services sont offerts par une équipe multidisciplinaire.

La phase II consiste, pour la clientèle TCC moyenne et sévère et blessé médullaire, en une phase de réadaptation intensive sur les plans physique, sensoriel, affectif et au niveau de l'autonomie fonctionnelle face aux activités de la vie quotidienne. De l'information et du support aux familles est également offert. Pour la clientèle TCC, s'ajoute de la réadaptation fonctionnelle intensive sur les plans cognitif, perceptif et comportemental. Pour la réadaptation externe pour les blessés médullaires, s'ajoute un service d'adaptation du domicile.

La phase III consiste, pour la clientèle TCC moyenne et sévère ainsi que pour celle blessé médullaire, en une phase de consolidation des acquis, de compensation, d'adaptation et d'intégration sociale, scolaire et professionnelle. Il comprend également le support aux familles. Pour les TCC, ce service inclut le recouvrement, le maintien et la compensation des capacités physiques, sensorielles, cognitives, perceptives, affectives et comportementales. Pour les cas de TCC légers, ce service inclut une évaluation globale rapide, une période de réadaptation axée sur la réinsertion scolaire ou professionnelle et une réinsertion progressive encadrée par l'équipe de réadaptation. Pour la clientèle

blessés médullaires, ce service inclut le maintien et la compensation des capacités physiques et le recouvrement de l'équilibre psychologique.

### ***Services***

- Atelier d'entretien et de réparation de fauteuils roulants,
- Clinique de fauteuils roulants,
- Location de fauteuils roulants et marchettes.

### ***Procédure***

Toutes personnes peut contacter le Centre, qu'il s'agisse d'un intervenant de la santé, de la SAAQ, de la famille ou du client lui-même.

### ***Information***

Service de réadaptation-Programme TCC

Réseau Santé Richelieu-Yamaska

Pavillon Hôtel-Dieu

1800 rue Dessaulles

Saint-Hyacinthe, Québec

J2S 2T2

Tél.:(450) 774-6495 poste 2631

Télécopieur:(450) 774-5086

### **Centre Montérégien de Réadaptation**

#### ***Clientèle***

Le Centre Montérégien de réadaptation a pour mission de dispenser des services d'adaptation-réadaptation et d'intégration sociale aux jeunes présentant une déficience motrice, auditive et du langage. Les services offerts visent le développement optimal des capacités de la personne, la compensation de ses incapacités, la réduction des situations de handicap et son intégration dans les différents milieux de vie, dans une approche global intégrant la famille et son entourage. La clientèle desservie est âgée de 0 à 18 ans de la région de la Montérégie sauf pour les sous-régions de Longueuil et St-Jean pour lesquelles la priorité est donnée aux enfants de moins de 5 ans.

#### ***Programmes***

Depuis avril 1997, une entente avec la SAAQ permet d'offrir des services de réadaptation fonctionnelle en externe (phase II externe) et de l'intégration sociale, scolaire et professionnelle (phase III) auprès des victimes de la route de moins de 18 ans qui ont subi un TCC ou une blessure médullaire.

### ***Services***

Les services offerts répondent aux besoins de l'enfant et de son entourage et sont dispensés par une équipe multidisciplinaire.

Le service d'aides techniques est offert via une entente avec l'Hôpital Marie-Enfant. Des cliniques de positionnement et d'orthèses sont offerts dans certains points de service en collaboration avec l'Hôpital Marie-Enfant.

Les cliniques physiatriques sont en expérimentation.

Des bureaux régionaux sont ouverts à Châteauguay, Granby, Brossard, St-Hyacinthe, Valleyfield, Sorel et St-Jean-sur-Richelieu.

### ***Procédure***

Les parents doivent formuler une demande de services au siège social en composant le 1-800-667-4369. Le personnel du Centre fournira l'aide pour les démarches auprès de la SAAQ. Les besoins en réadaptation de l'enfant doivent avoir été préalablement évalués par un professionnel de la santé.

### ***Information***

Le Centre Montérégien de Réadaptation

10, rue Saint-Hubert

Granby, Québec

J2G 5L9

Tél.:(450) 777-4641

Sans frais:1-800-667-4369

Télec.:(450) 777-2383

---

Des cliniques privées de physiothérapie sont aussi disponibles dans l'ensemble du Québec. On peut communiquer avec l'**Ordre des Physiothérapeutes du Québec**.

Ordre des Physiothérapeutes du Québec  
7101 Jean Talon est, bureau 520  
Anjou, Québec  
H1M 3N7  
Tél.:(450) 351-2770 Téléc.:(450) 351-2658

La SAAQ paie les frais de traitement de physiothérapie qui résultent des blessures causées par un accident d'automobile. Les paiements de physiothérapie sont admissibles aux conditions suivantes:

- la demande d'indemnisation soumise par la victime doit avoir été acceptée par la SAAQ;
- les traitements ne sont pas couverts par la Régie de l'Assurance-Maladie du Québec ou par un autre régime de sécurité sociale;
- les traitements doivent être dispensés en raison d'un dommage corporel résultant d'un accident d'automobile;
- les traitements doivent être prescrits par un médecin et administrés dans une clinique reconnue par la SAAQ.

Sur réception du formulaire "Demande de remboursement des frais de physiothérapie", l'agent d'indemnisation prend connaissance de la prescription médicale et vérifie la relation entre les traitements et les blessures subies lors de l'accident. Si la décision est positive, la SAAQ paie directement les cliniques pour leurs services, jusqu'à concurrence de 31\$ par séance de traitement. Dans les cas où l'agent rend une décision négative, la victime peut exercer son droit de révision.

**L'Ordre des Ergothérapeutes du Québec** offre aussi un service de référence dans l'ensemble du Québec.

Ordre des Ergothérapeutes du Québec  
1259 Berri  
bureau 710  
Montréal, Québec  
H2L 4C7  
Tél:(514) 844-5758 Téléc.:(514) 844-0478

D'autres professionnels de la santé sont susceptibles de fournir une aide précieuse aux victimes de la route. Les ressources suivantes permettent d'obtenir des informations.

**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec**

531 Sherbrooke Est

Montréal, Québec

H2L 1K2

Tél.:(514) 282-9511 Téléc.:(514) 282-0631

**Ordre des infirmières et infirmiers du Québec**

4200 Dorchester Ouest

Westmount, Québec

H3Z 1V4

Tél.:(514) 935-2501 Téléc.:(514) 935-1799

**Ordre des psychologues du Québec**

1100 Beaumont

Montréal, Québec

H3P 3H5

Tél.:(514) 738-1881 Téléc.:(514) 737-6431

**Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec**

5757 av. Decelles

Montréal, Québec

H3S 2C3

Tél.:(514) 731-3925

Téléc.:(514) 731-6785

## 4.4. LES AIDES TECHNIQUES



### *Définition*

Appareil spécialement conçu pour soutenir, maintenir ou remplacer une partie du corps ou une fonction déficiente et utilisé par une personne dans le but de compenser son incapacité en maximisant son autonomie, d'assurer son maintien dans un milieu de vie naturel ainsi que son intégration sociale, scolaire ou professionnel (Conseil consultatif sur les aides technologiques, 1992).

Les aides techniques sont des outils privilégiés dans le processus de réadaptation en vue d'optimiser l'autonomie de la personne vivant avec une déficience et des incapacités.

### *Processus d'attribution*

L'ergothérapeute évalue, en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins et services, les besoins de la personne découlant d'incapacités associées à une déficience. L'évaluation doit tenir compte du diagnostic, de l'évolution de la condition de la personne, de son contexte familial, de son environnement physique, de ses motivations et valeurs, de ses activités professionnelles et de loisirs, de ses intérêts et de son attitude face à la technologie.

Une aide technique doit être efficace, fiable, sécuritaire, répondre à des critères d'esthétisme et être fonctionnelle lors de son utilisation dans l'environnement spécifique à l'individu. Enfin, l'aide technique doit permettre à la personne de reprendre ses habitudes de vie et l'accomplissement de ses rôles sociaux.

### **4.4.1 Les programmes couverts par la RAMQ**

La Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) est premier payeur pour l'attribution d'aides techniques. Elle administre six programmes désignés sous le nom de: 1) prothèses et autres, 2) aides



visuelles, 3) aides auditives, 4) prothèses mammaires externes, 5) prothèses oculaires et 6) appareillage stomique (Tremblay 1998). En ce qui concerne le programme suppléant aux déficiences motrices (prothèses et autres), les services assurés incluent l'attribution, l'ajustement, le remplacement et la réparation des fauteuils roulants, d'autres aides à la locomotion, des aides à la posture ainsi que des orthèses et prothèses. Ces aides doivent toutefois être fournies par un établissement ou un laboratoire autorisé par la RAMQ (Tableau X). L'ordonnance d'un médecin orthopédiste, d'un physiatre, d'un neurologue, d'un neurochirurgien, d'un rhumatologue ou, dans certains cas, d'un pédiatre, d'un omnipraticien ou d'un chirurgien est nécessaire. Les services fournis par un établissement ou par un laboratoire non autorisés par la Régie ne sont pas assurés. De plus, certains articles, même fournis par un laboratoire ou un établissement autorisés, ne sont pas couverts par le programme. Une liste limitée regroupant les appareils fournis et négociés par la RAMQ avec plusieurs fournisseurs est disponible. Les services assurés dans le cadre du programme touchent: Les fauteuils roulants, les autres aides à la locomotion, les aides à la posture ainsi que les orthèses et prothèses.

Parmi les services **non assurés** par la RAMQ on compte:

- \* les chaussures orthopédiques;
- \* les orthèses plantaires;
- \* les corsets en tissu;
- \* les prothèses du nez ou de l'oreille;
- \* les aides techniques conçues spécialement pour la pratique d'un sport;
- \* les bas élastiques;
- \* les perruques (prothèses capillaires)
- \* les supports de baignoire, rampes d'accès au domicile et toutes autres aides techniques aux activités de la vie quotidienne et de la vie domestique;
- \* les triporteurs et quadriporteurs.

## **RAMQ**

425, boul. de Maisonneuve Ouest

3e étage

Montréal, Québec

H3A 3G5

Téléphone: Montréal: (514) 864-3411

Québec: (418) 646-4636

Sans frais: 1 800 561-9794

**Tableau X: Liste des établissements et laboratoires autorisés**

| Liste des établissements autorisés                                                     |                                                                                        | Liste des laboratoires autorisés                      |                                                                            |                                                        |                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Établissement                                                                          | Adresse                                                                                | Laboratoire                                           | Adresse                                                                    | Laboratoire                                            | Adresse                                                                                    |
| Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (Centre Cardinal-Villeneuve) | 2975, chemin Saint-Louis Sainte-Foy, Québec<br>G1W 1P9<br>(418)653-8766<br>(poste 349) | Les appareils orthopédiques<br><br>BBG inc.           | 6930, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec)<br>H4A 1X7<br>(514) 484-2313 | Idectro inc.                                           | 390, rue de la Rivière, local 201 Ste-Hedwidge (Québec)<br>G0W 2R0<br>(418) 275-4795       |
| Intitut de réadaptation en déficience physique de Québec (Centre Francois-Charron)     | 525, boul. Hamel Québec (Québec)<br>G1M 2S8<br>(418)529-9141<br>(poste 200)            | J.-E. Hanger Limitée                                  | 5545, St-Jacques Ouest, Montréal (Québec)<br>H4A 2E3<br>(514) 489-8213     | Clinique d'appareillage orthopédique<br><br>AR-CO inc. | 4640, boul. Hamel Ouest suite 120 Québec (Québec)<br>G1P 2J9<br>(418) 872-2944             |
| Complexe hospitalier de la Sagamie                                                     | 305, rue Saint-Vallier Chicoutimi (Québec)<br>G7H 7P2<br>(418) 549-2195<br>(poste 262) | Prothèses et orthèses<br><br>Savard inc.              | 2676, boul. Hamel Ouest, Québec (Québec)<br>G1P 2H9<br>(418) 681-6381      | Orthèses et prothèses de Beauce inc.                   | 543, 90 <sup>e</sup> rue Est St-Georges (Québec)<br>G5Y 3L1<br>(418) 227-5333              |
| Hôpital Marie-Enfant                                                                   | 5200, Bélanger Est<br><br>Montréal, Québec<br>H1T 1C9<br>(514)374-1710                 | J. Slawner Ltée                                       | 5713, Côte-des-Neiges Montréal (Québec)<br>H3S 1Y7<br>(514) 731-3378       | Orthosport Canada inc.,                                | 4102, rue Sainte-Catherine Ouest, Westmount, Québec, H3Z 1P2<br>(514)939-1702              |
| Institut de réadaptation de Montréal                                                   | 6300, avenue Darlington Montréal (Québec)<br>H3S 2J4<br>(514)340-2085<br>(poste 243)   | Centre d'orthèses et de prothèses de la Mauricie inc. | 708, Thibeau Cap-de-la-Madeleine (Québec)<br>G8T 7A3<br>(819) 375-2855     | Prothèses et Orthèses La Capitale inc.                 | 850, boul. Pierre Bertrand suite 189 Ville de Vanier (Québec)<br>G1M 3K8<br>(418) 681-4722 |

| Liste des établissements autorisés                  |                                                                                                              | Liste des laboratoires autorisés |                                                                                |                                                   |                                                                                            |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Centre de réadaptation Lucie Bruneau                | 2275, avenue Laurier Est<br>Montréal<br>(Québec)<br>H2H 2N8<br>(514)527-4521<br>(poste 319)                  | Les équipements Médecus Ltée     | 5135<br>10e avenue<br>Montréal<br>(Québec)<br>H1Y 2G5<br>(514) 525-3757        | Les Orthèses V.R.A.M. inc.                        | 92, boul. Raymond<br>(Québec)<br>J8Y 1S6<br>(819) 777-2833                                 |
| Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos                | 622, 4 <sup>e</sup> rue Ouest<br>Amos<br>(Québec)<br>J8T 2S2<br>(819)732-3341<br>(poste 458)                 | Orthèses-Prothèses Rive-Sud inc. | 127, St-Louis<br>Ville-Lemoyne<br>(Québec)<br>J4R 2L3<br>(450) 672-0078        | Laboratoire orthopédique nouvelle génération inc. | 176, rue Rouleau<br>Suite 102<br>Rimouski<br>(Québec)<br>G5L 8W1<br>(418) 725-3776         |
| Centre de réadaptation La Maison inc.               | 100, chemin Docteur Lemay<br>C.P. 1055<br>Rouyn<br>(Québec)<br>J9X 5C8<br>(819)762-6592<br>(poste 411)       | Pro-Orthotek inc.                | 252, Saint-Antoine<br>Pointe Gatineau<br>(Québec)<br>J8T 3M8<br>(819) 568-3333 | Service orthopédique Régional inc.                | 2, rue St-Georges Est<br>Levis<br>(Québec)<br>G6V 4H1<br>(418) 837-8811                    |
| Centre d'adaptation et de réadaptation La Ressource | 325, Laramée<br>Hull<br>(Québec)<br>J8Y 3A4<br>(819)777-6261<br>(poste 45)                                   | Centre orthopédique Joly inc.    | 202, Baby<br>Joliette<br>(Québec)<br>J6E 2V5<br>(450) 759-3025                 | Orthoconcept Québec inc.                          | 1455, boul. St-Martin<br>Ouest<br>Chomedey, Laval<br>(Québec)<br>H7S 1N1<br>(450) 663-6700 |
| Hôpital Sainte-Justine                              | 3175 chemin de la Côte-Sainte-Catherine,<br>Montréal<br>(Québec)<br>H3T 1C5<br>(514)345-4931<br>(poste 4666) | Centre orthomédic P. & S.        | 3842, rue Jean-Talon Est<br>Montréal<br>(Québec)<br>H2A 1Y4<br>(514) 722-3395  | Laboratoire Ortho-Médic du Fjord                  | 475, boul.<br>Talbot<br>Chicoutimi<br>(Québec)<br>G7H 4A3<br>(418) 698-1288                |

| Liste des établissements autorisés          |                                                                            | Liste des laboratoires autorisés                      |                                                                                  |                                                 |                                                                                           |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Centre de réadaptation Le Bouclier          | 260, Lavaltrie Sud, Joliette (Québec)<br>J6E 5X7<br>1-800-363-2783         | Services orthopédiques Lapointe inc.                  | 2580, Royale Trois-Rivières (Québec)<br>G9A 4L5<br>(819) 372-0564                | Laboratoire d'orthèse-prothèse Malcolm Tremblay | 823, 3 <sup>e</sup> avenue Québec (Québec)<br>G1L 2W8<br>(418) 522-3587                   |
| Centre de réadaptation Constance-Lethbridge | 7005, de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec)<br>H4B 1T3<br>(514) 487-1770 | Centre D'appareillage orthopédique métropolitain inc. | 5280, rue Salaberry, suite 201 Montréal (Québec)<br>H4J 1J4<br>(514) 335-9935    | Clinique orthopédique d'orthèses-prothèses Est  | 470, Notre-Dame Est, bureau 100 Repentigny (Québec)<br>G6A 2T5<br>(450) 654-9681          |
| Centre de réadaptation de l'Estrie inc.     | 1930, rue King Ouest Sherbrooke (Québec)<br>J1J 2E2<br>(819) 346-8411      | Orthèses-prothèses Rive-Sud inc.                      | 51, St-Jean-Baptiste Sherbrooke (Québec)<br>J1G 2J2<br>(819) 564-1450            | Orthèse-Prothèse Rive-Sud inc.                  | 310-900, boul. du Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec<br>J3A 1C3<br>(450)248-1916 |
|                                             |                                                                            | Solution inc.                                         | 2697, boul. du Royaume, Jonquière, Québec,<br>G7X 7V3<br>(418)548-0851           | Orthèses et Prothèses Select inc.               | 114-670, rue Bouvier Québec, Québec<br>G1P 2J9<br>(418)623-9909                           |
|                                             |                                                                            | Laboratoire orthopédique Nouvelle Génération inc.     | 27, rue Lévis Rivière-du-Loup Québec<br>G5R 2R2<br>(418)867-8425                 | Centre Orthèses-Prothèses Manus ltée            | 22 A rue Ellice Salaberry-de-Valleyfield, Québec<br>J6T 1C9<br>(450)370-3366              |
|                                             |                                                                            | Orthèses Plus                                         | 481, boul. des Bois-Francs Sud Victoriaville, Québec<br>G6P 4T3<br>(819)751-0649 | Artho-Med inc.                                  | 2020, boul. des Laurentides Vimont, Laval<br>H7M 2R4<br>(450)967-2388                     |

Source: Régie de l'assurance-maladie du Québec, Services des communications: Programme d'appareils suppléant à une déficience physique, mars 1997.

#### 4.4.2 Le programme couvert par la SAAQ

Le programme de la SAAQ rembourse les victimes d'accident pour les frais d'achat, de location, d'ajustement, d'installation, de réparation ou de remplacement d'appareils médicaux et d'aides techniques non couverts par la RAMQ, pour compenser la déficience et prévenir l'incapacité découlant de l'accident. Ce programme vise à rétablir la santé des victimes, à améliorer leur autonomie dans les activités de la vie quotidienne, et à augmenter leur capacité de travail ou d'études. Si le coût d'achat de ces appareils et aides techniques est de 500\$ et plus, deux fournisseurs, au choix de la victime, doivent présenter une soumission sur les formules fournies par l'agent d'indemnisation. Voici les fournitures médicales et les aides techniques couvertes par le programme de la SAAQ:

- 1) matériel urologique
- 2) matériel pour stomisés (s'il n'est pas couvert par la RAMQ)
- 3) appareils d'exercices pour assurer la continuité d'un traitement ou le remplacement à un moindre coût.
- 4) appareils de traitement visant la continuité de celui-ci
- 5) location ou achat d'appareils respiratoires
- 6) orthèses et prothèses (qui ne correspondent pas aux appareils fournis par la RAMQ)
- 7) supports à la marche telles que cannes et marchettes
- 8) aides techniques aux transferts et supports au bain ou à la douche
- 9) support lombaire
- 10) lits spécialisés, coussins et matelas spéciaux

Les frais d'achat, de remplacement, de réparation ou de location d'un fauteuil roulant non payés par la RAMQ sont couverts par la SAAQ. Les personnes présentant une incapacité à la marche découlant d'un accident de la route, qui ont besoin d'un fauteuil roulant avec des caractéristiques techniques établies et qui ne correspondent pas aux critères d'admissibilité de la RAMQ, sont admissibles à ce programme de la SAAQ. Une ordonnance médicale est aussi nécessaire et la personne doit transmettre sa demande d'évaluation de ses besoins à un établissement reconnu par la RAMQ. Les fauteuils roulants manuels, et motorisés et les fauteuils verticalisateurs sont, dans ce cas, défrayés par la SAAQ. Les réparations de fauteuils roulants sont remboursées uniquement s'il s'agit d'un fauteuil défrayé par la SAAQ. La location d'un fauteuil roulant est remboursée par la SAAQ si:

- La personne n'est pas hébergée dans un établissement du réseau de la Santé et des Services sociaux;
- Elle est en attente d'un fauteuil roulant permanent;
- Elle est atteinte d'une incapacité temporaire à la marche à la suite d'un accident de la route;

- Elle a reçu l'autorisation de faire l'essai d'un fauteuil verticalisateur.

Une location de plus de 3 mois requiert une ordonnance médicale qui justifie la prolongation. L'achat et le remplacement d'accessoires de fauteuil roulant tels un pneu ou une roue de secours, un coussin spécial, des gants de propulsion, un sac ou panier, sont remboursés aux conditions suivantes:

- La personne possède un fauteuil roulant défrayé par la SAAQ ou la RAMQ;
- Les accessoires demandés ne sont pas couverts par la RAMQ;
- La justification des besoins a été faite par un ergothérapeute;
- La personne a reçu de la SAAQ l'autorisation d'acheter les accessoires.

### **4.4.3 Programmes complémentaires**

#### **4.4.3.1 Programmes gouvernementaux**

L'**Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)** peut aider financièrement les victimes qui auraient besoin d'équipements nécessaires à la réalisation des activités de la vie quotidienne tels que bancs de douche, lèves-personne, systèmes de contrôle de l'environnement, etc.

#### ***Information***

##### **OPHQ**

309, rue Brock

Drummondville, Québec

J2B 1C5

Tél.:(819) 475-8585 Téléc.:(819) 475-8753

Sans frais: 1 800 567-1465

Le Tableau qui suit (Tableau XI) présente les bureaux régionaux de l'OPHQ.

**Tableau XI: Liste des bureaux de l'OPHQ par région**

| <b>Bureaux de l'OPHQ par région</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Région 01-Bas Saint-Laurent</b><br/>                     337, rue Moreault<br/>                     Rez-de-chaussée 14<br/>                     Rimouski, Québec<br/>                     G5L 1P4<br/>                     Tél.:(418) 727-3888 Téléc.:(418) 727-3535<br/>                     Sans frais:1-888-505-3888</p>                                   | <p><b>Région 02-Saguenay/Lac Saint-Jean</b><br/>                     1299, avenue des Champs-Élysées<br/>                     Bureau 105<br/>                     Chicoutimi, Québec<br/>                     G7H 6J2<br/>                     Tél.:(418) 698-3542 Téléc.:(418) 698-3546<br/>                     Sans frais:1-888-698-3542</p>       |
| <p><b>Région 03-Québec</b><br/> <b>Région 12-Chaudières-Appalaches</b><br/>                     979, avenue de Bourgogne<br/>                     Bureau 400<br/>                     Sainte-Foy, Québec<br/>                     G1W 2L4<br/>                     Tél.:(418) 643-1599 Téléc.:(418) 528-0277<br/>                     Sans frais:1-888-643-1599</p> | <p><b>Région 04-Mauricie/Bois-Francs</b><br/>                     100, rue Laviolette<br/>                     Rez-de-chaussée 19<br/>                     G9A 5S9<br/>                     Tél.:(819) 371-6926<br/>                     Sans frais:1-888-371-6926<br/>                     Téléc.:(819) 371-6931</p>                                 |
| <p><b>Région 05-Estrie</b><br/>                     200, rue Belvédère Nord<br/>                     Rez-de-chaussée 01<br/>                     Sherbrooke, Québec<br/>                     J1H 4A9<br/>                     Tél.:(819) 820-3771<br/>                     Sans frais:1-888-368-5808<br/>                     Téléc.:(819) 820-3337</p>             | <p><b>Région 06-Montréal</b><br/> <b>Région 13-Laval</b><br/>                     600, rue Fullum, 5e étage<br/>                     bureau 5.06<br/>                     Montréal, Québec<br/>                     H2K 4L1<br/>                     Tél.:(514) 873-3905 Téléc.:(514) 873-4299<br/>                     Sans frais:1-888-873-3905</p> |
| <p><b>Région 07-Outaouais</b><br/>                     170, rue Hôtel-de-Ville<br/>                     Bureau 3.240<br/>                     Hull, Québec<br/>                     J8X 4C2<br/>                     Tél.:(819) 772-3042 Téléc.:(819) 772-3098<br/>                     Sans frais:1-888-772-3042</p>                                               | <p><b>Région 08-Abitibi-Témiscamingue</b><br/>                     139, boul. Québec<br/>                     Bureau 103<br/>                     Rouyn-Noranda, Québec<br/>                     J9X 6M8<br/>                     Tél.:(819) 762-0891 Téléc.:(819) 797-8566<br/>                     Sans frais:1-888-762-0891</p>                    |
| <p><b>Région 09-Côte-Nord</b><br/> <b>Région 10-Nord-du-Québec</b><br/>                     625, boul.Laflèche<br/>                     Rez-de-chaussée 703<br/>                     Baie-Comeau, Québec<br/>                     G5C 1C5<br/>                     Tél.:(418) 295-4004 Téléc.:(418) 295-4008<br/>                     Sans frais:1-888-295-4004</p> | <p><b>Région 11-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine</b><br/>                     142, boul.Gaspé<br/>                     Case postale 465<br/>                     Gaspé, Québec<br/>                     G0C 1R0<br/>                     Tél.:(418) 360-8808 Téléc.:(418) 820-3337<br/>                     Sans frais:1-888-820-3771</p>                |



| <b>Bureaux de l'OPHQ par région</b>                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Région 14-Lanaudières</b><br/>           950, rue Saint-Louis<br/>           Joliette, Québec<br/>           J6E 3A4<br/>           Tél.:(450) 752-6971 Téléc.:(450) 752-6975<br/>           Sans frais:1-888-752-6971</p> | <p><b>Région 15-Laurentides</b><br/>           500, boul. des Laurentides<br/>           Bureau 1603, porte P.8<br/>           St-Antoine-des-Laurentides, Québec<br/>           J7Z 4M2<br/>           Tél.:(450) 569-3025 Téléc.:(450) 569-3030<br/>           Sans frais:1-888-569-3025</p> |
| <p><b>Région 16-Montérégie</b><br/>           118, rue Guilbault<br/>           Longueuil, Québec<br/>           J4H 2T2<br/>           Tél.:(450) 928-7430 Téléc.:(450) 928-7437<br/>           Sans frais:1-888-928-7430</p>   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Plusieurs Régies régionales peuvent offrir, via leur fonds de suppléance, toutes aides techniques requises pour l'accomplissement des activités de la vie quotidienne et permettre le maintien à domicile pour les personnes à faible revenu. L'équipement demandé ne doit cependant pas être couvert par un autre programme gouvernemental de financement. Il est recommandé de contacter la Régie de sa région (Tableau XII) pour s'informer de cette possibilité.

**Tableau XII: Liste des Régies régionales de la santé et des services sociaux**

| <b>Régies régionales de la santé et des services sociaux</b>                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Région 01-Bas-Saint-Laurent</b><br/>288, rue Pierre-Saindon, 1e étage<br/>Rimouski, Québec<br/>G5L 9A8<br/>Tél.:(418) 724-5231 Téléc.:(418) 723-1597</p>                                                               | <p><b>Région 02-Saguenay-Lac-St-Jean</b><br/>930, rue Jacques-Cartier Est<br/>Chicoutimi, Québec<br/>G7H 2A9<br/>Tél.:(418) 545-4980 Téléc.:(418) 545-8791</p>       |
| <p><b>Région 03-Québec</b><br/>525, boul.Hamel, Aile H<br/>Québec, Québec<br/>G1M 2S8<br/>Tél.:(418) 529-5311 Téléc.:(418) 529-4463</p>                                                                                      | <p><b>Région 04-Mauricie-Bois-Francs</b><br/>550, rue Bonaventure<br/>Trois-Rivières, Québec<br/>G9A 2B5<br/>Tél.:(819) 693-3636 Téléc.:(819) 373-1627</p>           |
| <p><b>Région 05-Estrie</b><br/>2424, rue King Ouest<br/>Sherbrooke, Québec<br/>J1J 2E8<br/>Tél.:(819) 566-7861 Téléc.:(819) 569-8894<br/>courrier électronique: courrier@rrsss05.gouv.qc.cq</p>                              | <p><b>Région 06-Montréal-Centre</b><br/>3725, rue St-Denis<br/>Montréal, Québec<br/>H2X 3L9<br/>Tél.:(514) 286-5500 Téléc.:(514) 286-5669</p>                        |
| <p><b>Région 07-Outaouais</b><br/>104, rue Lois<br/>Hull, Québec<br/>J8Y 3R7<br/>Tél.:(819) 770-7747 Téléc.:(819) 771-8632</p>                                                                                               | <p><b>Région 08-Abitibi-Témiscamingue</b><br/>Pavillon Laramée<br/>1, 9e rue<br/>Rouyn-Noranda, Québec<br/>J9X 2A9<br/>Tél.:(819) 764-3264 Téléc.:(819) 797-1947</p> |
| <p><b>Région 09-Côte-Nord</b><br/>691, rue Jalbert<br/>Baie-Comeau, Québec<br/>G5C 2A1<br/>Tél.:(418) 589-9845 Téléc.:(418) 589-8574</p>                                                                                     | <p><b>Région 10-Nord-du-Québec</b><br/>179, 5e avenue<br/>Chibougamau, Québec<br/>G8P 3A7<br/>Tél.:(418) 748-7741 Téléc.:(418) 748-6391</p>                          |
| <p><b>Région 11-Gaspésie-Iles-de-La-Madeleine</b><br/>Case postale 5002<br/>144, boul.Gaspé<br/>Gaspé, Québec<br/>G0C 1R0<br/>Tél.:(418) 368-2349 Téléc.:(418) 368-4942<br/>courrier électronique: rrsss11@quebectel.com</p> | <p><b>Région 12-Chaudière-Appalaches</b><br/>363, route Cameron<br/>Sainte-Marie, Québec<br/>G6E 3E2<br/>Tél.:(418) 386-3363 Téléc.:(418) 386-3361</p>               |

| <b>Régies régionales de la santé et des services sociaux</b>                                                                               |                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Région 13-Laval</b><br>800, boul.Chomedey<br>Tour A, 2e étage<br>Laval, Québec<br>H7V 3Y4<br>Tél.:(450) 978-2000 Téléc.:(450) 978-2100  | <b>Région 14-Lanaudière</b><br>1000, boul.Ste-Anne<br>Saint-Charles-Borromée, Québec<br>J6E 6J2<br>Tél.:(450) 759-1157 Téléc.:(450) 759-0023               |
| <b>Région 15-Laurentides</b><br>1000, boul.Labelle, suite 210<br>St-Jérôme, Québec<br>J7Z 5N6<br>Tél.:(450) 436-8622 Téléc.:(450) 432-8712 | <b>Région 16-Montérégie</b><br>1255, Beauregard<br>Longueuil, Québec<br>J4K 2M3<br>Tél.:(450) 679-6772 Téléc.:(450) 679-6443                               |
| <b>Région 17-Nunavik</b><br>Case postale 900<br>KUUIJUAQ, Québec<br>J0M 1C0<br>Tél.:(819) 964-2222 Téléc.:(819) 964-2888                   | <b>Région 18-Conseil cri de la Baie-James *</b><br>Chisasibi, Baie-James<br>Nouveau-Québec, Québec<br>J0M 1E0<br>Tél.:(819) 855-2844 Téléc.:(819) 855-2867 |

\*: Le Conseil cri de la Baie-James n'a pas le statut officiel de « Régie régionale » mais en pratique, il exerce exactement les mêmes fonctions, sur son territoire, que les 17 Régies régionales.

Le **Ministère de l'emploi et de la solidarité du Québec** (MESQ) peut aussi verser des prestations pour le coût d'achat ou de location de prothèses, orthèses et autres accessoires dans les cas où ces derniers ne sont pas couverts par la RAMQ. Parmi ces équipements on retrouve:

- 01) Accessoires reliés aux systèmes urinaire et digestif
- 02) Chaises d'aisance
- 03) Chaises de toilette ajustables
- 04) Appuis pour la toilette
- 05) Barres d'appui pour le bain
- 06) Cannes, béquilles et marchettes
- 07) Bas élastiques
- 08) Lits d'hôpitaux, matelas et côtés de lit
- 09) Chaussures orthopédiques et orthèses plantaires
- 10) Location de fauteuils roulants

Une ordonnance médicale, une évaluation des besoins et une soumission doivent être soumis à l'agent d'aide sociale

### ***Information***

Ministère de l'emploi et de la solidarité  
255 Crémazie Est  
Montréal, Québec  
H3M 1L5  
Tél.:(514) 873-2145 Sans frais: 1-800-463-4881

Le **Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)** offre des allocations pour le coût de certaines aides techniques nécessaires à la poursuite des études pour les étudiants présentant une déficience fonctionnelle majeure et inscrits dans un établissement d'enseignement reconnu. L'étudiant doit joindre à sa demande un certificat médical, un extrait de naissance, une preuve de fréquentation scolaire et la recommandation d'un professionnel.

### ***Information***

**MEQ**, Direction de l'aide financière aux étudiants.

Allocations pour besoins particuliers

Édifice Marie-Guyart, 21e étage

1033 rue de la Chevrotière, Québec

G1R 5K9

Tél.: (418) 646-5245 Téléc.:(418) 644-1715

**NOTA BENE: Soulignons que les programmes complémentaires de l'OPHQ, du MESQ et du MEQ sont actuellement en révision. Une partie des services offerts par ces derniers seront transférés au réseau de la Santé et des Services Sociaux et à la RAMQ pour les personnes ayant des incapacités significatives et persistantes.**

#### **4.4.3.2 Autres programmes complémentaires**

Les personnes qui ne sont pas couvertes par un programme spécifique peuvent acheter ou louer des fauteuils roulants usagés dans certains établissements publics ou privés. Il convient toutefois de s'assurer que le fauteuil roulant répond à ses besoins, un ergothérapeute peut alors aider à évaluer l'adéquation du fauteuil aux besoins particuliers de chacun.

**L'Association de la paralysie cérébrale du Québec** offre un service de prêt d'équipements spécialisés et un service d'aide financière pour l'achat d'équipements spécialisés pour les personnes atteintes de déficiences motrices et qui disposent d'un faible revenu.

Des bureaux régionaux sont situés à Beloeil, Châteauguay, Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec.

### ***Information***

Association de la paralysie cérébrale du Québec

4810 de Rouen

Montréal, Québec

H1V 3T4

Tél.: (514) 257-4341

**Bell Canada** offrent des équipements spéciaux qui viennent en aide aux personnes qui ont des déficiences physiques. Ainsi des appareils à clavier (touch tone), des téléphones sans fil ou à mains libres et des casques ultra-légers et prise spéciale sont, en autres, disponibles au centre des services adaptés de Bell. Les abonnés handicapés ont aussi droit à des réductions sur les frais de services reliés à certains appareils.

### ***Information***

Bell Canada  
Centre des services adaptés  
Bell Québec  
Tour Jean Talon  
Local 209  
600, rue Jean Talon Est  
Montréal, Québec  
H2R 3A9  
Téléphone: (514) 391-0050 Téléc.:(514) 278-9977  
Sans frais: 1 800 361-0685

**Santé et bien-être social Canada** offre une aide financière aux autochtones pour les aides techniques non couvertes par la RAMQ, avec ordonnance médicale et recommandation de l'ergothérapeute, suite à une évaluation des besoins.

### ***Information***

Santé et bien-être social Canada  
Service médical, région du Québec  
Complexe Guy Favreau  
200, Boul. René Lévesque Ouest  
Tour Est, suite 216  
Montréal, Québec  
H2Z 1X4  
Tél:(514) 283-1575 Téléc.:(514) 283-3806

La **Royal Canadian Legion (RCL)-Québec** offre un soutien financier pour défrayer le coût d'achat d'équipements spécialisés aux personnes ayant des déficiences physiques et à faible revenu. Elle offre aussi un système de prêt.

### ***Information***

RCL-Québec  
1000, rue Saint-Antoine Ouest  
Suite 410  
Montréal, Québec  
H3C 3R7  
Tél.: (514) 866-3689  
Télé.:(514)866-6303

Le **Club Rotary** accorde une aide financière pour supporter la personne ayant une déficience physique dans l'achat de fauteuils roulants, de ses accessoires et de quelques autres équipements. Les personnes voulant obtenir de l'aide financière doivent s'adresser au Club Rotary de leur région.

### ***Information***

#### **Club Rotary de Montréal**

1 Place du Canada  
Montréal, Québec  
H3B 4C9  
Tél.:(514) 861-6385

**La Société des timbres de Pâques** peut fournir une aide financière pour les jeunes personnes ayant des déficiences physiques et à faible revenu pour l'achat d'équipements spécialisés.

### ***Information***

1155 rue Metcalfe, bureau 1165  
Montréal, Québec  
H3B 2V6  
Tél:(514) 866-1969 Téléc.:(514) 866-6124  
Sans frais: 1-800-866-6124

Certains **assureurs privés** couvrent l'achat ou la location d'aides techniques sous condition d'un refus ou de non-admissibilité à un autre organisme payeur. Il est donc important de vérifier auprès de sa compagnie d'assurance après avoir consulté un organisme payeur pour vérifier son admissibilité au programme.

Certaines entreprises privées réparent les fauteuils roulants, s'informer auprès du CLSC de sa région.

#### **4.4.4 Service d'Urgence-Dépannage**

Un service d'Urgence-Dépannage permet aux utilisateurs de fauteuils roulants motorisés et manuels en panne sur la route, à domicile, au travail ou en milieu scolaire, et qui ne peuvent être mobilisés par l'utilisateur à cause d'une défectuosité ou d'un problème dans le système de propulsion mécanique ou électrique, d'avoir accès à un service de réparation approprié. Les demandes sont traitées en fonction de l'urgence de la situation.

L'Institut de réadaptation de Montréal est mandatée par le MSSS (Régie régionale de Montréal-Centre) pour offrir des services d'urgence-dépannage aux utilisateurs de fauteuils roulants sur l'île de Montréal et sur l'île de Laval. Ces services sont payés par la RAMQ et remboursés par la SAAQ, à condition que l'achat du fauteuil roulant ait été autorisé par l'un ou l'autre des organismes.

#### **4.4.5 Pour mieux choisir ses aides techniques**

Les services d'un ergothérapeute sont recommandés pour l'évaluation des besoins en matière d'aides techniques nécessaires. Les CLSC peuvent aider la victime en lui fournissant un support à l'intérieur de son programme d'aide à domicile. La SAAQ devient payeur de cette ressource. Les CLSC peuvent aussi prêter certains équipements spécialisés en attendant la réception de l'aide fournie par le programme d'assurance de la SAAQ.

#### **La Fédération des CLSC du Québec**

1801 boul. de Maisonneuve Ouest

Bureau 600

Montréal, Québec

H3H 1J9

Tél.: (514) 931-1448 Sans frais: 1 800 361-4661

Le **C.R.I.D.E.A.T.** (Centre régional d'information, de démonstration et d'évaluation des aides techniques) offre des services d'information, de démonstration et d'évaluation des aides techniques disponibles (incluant les vêtements adaptés). Le centre est un service du programme des aides technologiques de l'Institut de Réadaptation de Montréal. Il offre ses services à deux clientèles principales. Tout d'abord, il s'adresse à toute personne handicapée qui nécessite une aide technique pour favoriser son autonomie. Cette personne doit être en mesure de fournir un bilan fonctionnel récent établi par un professionnel de la réadaptation. Le centre offre aussi ses services à tout intervenant qui doit recommander des aides techniques à ses clients. Le CRIDEAT offre à ses utilisateurs l'accès à une



banque d'information contenant des fiches techniques détaillées sur la majorité des aides techniques commercialement disponibles en Amérique du Nord et en Europe. Les aides techniques sont regroupées en 14 catégories:

- |                                    |                                        |
|------------------------------------|----------------------------------------|
| 1- Activités de la vie quotidienne | 8- Communication                       |
| 2- Transferts                      | 9- Entraînement scolaire et au travail |
| 3- Activités domestiques           | 10- Déplacements                       |
| 4- Adaptations domiciliaires       | 11- Posture                            |
| 5- Contrôle de l'environnement     | 12- Loisirs                            |
| 6- Micro-ordinateurs               | 13- Orthèses-prothèses                 |
| 7- Accès aux aides techniques      | 14- Transports                         |

Un répertoire des principaux fabricants et distributeurs d'aides techniques est également vendu au centre. Les besoins de la victime sont évalués par un ergothérapeute mandaté par la SAAQ, laquelle, sur rendez-vous, accompagne la personne au CRIDEAT pour l'essai et le choix de l'aide technique appropriée aux besoins de la personne.

Pour renseignements ou rendez-vous:

**CRIDEAT**

6300, avenue Darlington

Montréal, Québec

H3S 2J4

Tél.:(514) 340-2722

Un site WEB d'information sur les aides techniques a été élaboré par le département d'ergothérapie de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal. Le site permet d'offrir de l'information sur les critères de sélection et d'attribution des aides techniques ainsi que sur les organismes de financement.

<http://alize.ere.umontreal.ca/~weisslar>

## 4.5 LES RESSOURCES RÉSIDENTIELLES



### 4.5.1 Hébergement de courte durée

Un séjour temporaire dans un centre de réadaptation est possible dans les centres suivant:

#### Région 01

##### Centre de réadaptation l'InterAction

##### Hôpital de Mont-Joli

800, avenue Sanatorium

Mont-Joli, Québec

G5H 3L6

Tél.:(418) 775-7261 Téléc.:(418) 775-4108

Le service de répit-dépannage est offert aux enfants et aux adultes pour des séjours de 1 jour à 4 semaines. Il faut adresser sa demande à l'unité de réadaptation fonctionnelle intensive, laquelle évalue les demandes en fonction de leurs disponibilités.

#### Région 02

##### Centre de réadaptation du Saguenay

766, du Cénacle

Chicoutimi, Québec

G7H 2J2

Tél.:(418) 549-4003 Téléc.:(418) 549-5281

Pour les séjours de 7 à 10 jours

### **Région 03**

#### **Centre Cardinal Villeneuve**

2975, chemin Saint-Louis  
Sainte-Foy, Québec  
G1W 2S8  
Tél.:(418) 653-8766 Téléc.:(418) 653-9263

Pour les enfants jusqu'à 17 ans.

### **Région 04**

#### **Centre de réadaptation Interval**

620, rue Sainte-Geneviève  
Trois-Rivières, Québec  
G9A 3W7  
Tél.:(819) 693-0041 Téléc.:(819) 693-0045

### **Région 06**

#### **Centre de réadaptation Lucie-Bruneau**

2275, avenue Laurier Est  
Montréal, Québec  
H2H 2N8  
Tél.:(514) 527-4521 Téléc.:(514) 527-0979

Pour les séjours de 2 à 90 jours

#### **Hôpital Marie-Enfant**

5200, rue Bélanger Est  
Montréal, Québec  
H1T 1C9  
Tél.:(514) 374-1710  
Téléc.:(514) 374-7944

## **Région 09**

### **Le Répit Daniel Potvin Inc.**

898 boul. Blanche  
Baie-Comeau, Québec  
G5C 2B9  
Tél.:(418) 589-2343

Service de répit-dépannage allant de quelques heures à 2 semaines pour une clientèle âgée de 5 à 60 ans.

### **Le Répit des Îles**

720 rue Arnaud  
Sept-Iles, Québec  
G4R 3C2  
Tél.:(418) 962-3777

## **Région 13**

### **Hôpital juif de réadaptation**

3205, place Alton-Goldbloom  
Chomedey, Laval  
H7V 1R2  
Tél.:(450) 688-9550 Téléc.:(450) 688-3673

Service de répit-dépannage défrayé par la RAMQ. Les personnes ont droit à un mois de séjour par année. Il faut réserver sa place 6 mois à l'avance et une lettre d'un médecin indiquant l'histoire médicale, la médication et l'état actuel du client est essentielle.

Des ressources d'hébergement temporaire pour les enfants handicapés sont aussi offertes dans les endroits suivants:

### **Société pour les enfants handicapés du Québec**

Résidence Papillon  
2300, boul. René Lévesque Ouest  
Montréal, Québec  
H3H 2R5  
Tél.:(514) 937-6171

Service d'hébergement à court terme pour les enfants et adolescents (3 à 25 ans) physiquement handicapés qui sont sous la garde de leurs parents ou qui vivent en famille d'accueil. La résidence accueille dix jeunes pour des séjours de quelques jours. La semaine, les jeunes doivent avoir une activité à l'extérieur le jour.

**Centre "Aux Quatre Poches"**

560, chemin du Lac  
Boucherville, Québec  
J4B 6X3  
Tél.:(450) 641-1255

Accueil des jeunes multi-handicapés sévères âgés de 3 à 20 ans. Ce centre est réservé aux cas les plus lourds.

Pour connaître les possibilités d'hébergement temporaire dans un centre d'hébergement et de soins longue durée, dans un centre hospitalier de courte durée ou dans des résidences et familles d'accueil privées, il faut contacter son CLSC.

Fédération des CLSC du Québec  
1801, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal, Québec  
H3H 1J9  
Tél.:(514) 931-1448 Sans frais:1-800-361-4661

L'**Agence Restons Jeunes** offre un service de référence en hébergement privé pour les personnes en perte d'autonomie. Elle détient une banque de données concernant toutes les ressources résidentielles (centres d'accueil, appartements adaptés, chambres et pension).

Information:

Agence Restons Jeunes  
105, René-Philippe  
Ville Lemoyne, Québec  
J4R 2J9  
Tél. et Téléc.:(450) 465-9670 Cell.:(450) 591-1088

## 4.5.2 Adaptation du domicile

La SAAQ rembourse les frais d'adaptation du domicile dans la mesure où les besoins d'adaptation sont liés à l'accident. Un ergothérapeute, mandaté par la SAAQ, évalue les besoins d'adaptation du domicile.

Pour obtenir des références d'entreprises aptes à adapter votre logement, on peut se référer aux ressources suivantes:

- l'ergothérapeute du CLSC
- le centre de réadaptation
- à la MRC (Municipalité Régionale de Comté)
- à l'APCHQ (Association Provinciale des Constructeurs d'Habitations du Québec)
- à la RBQ (Régie du Bâtiment du Québec)
- à la SHQ (Société d'Habitation du Québec)

La **Société LOGIQUE inc.** est un organisme à but non lucratif, fondé en 1981, qui fait la promotion et la réalisation d'un concept architectural visant l'accessibilité universelle. Les services offerts incluent l'information et les références sur le logement pour les personnes handicapées; la consultation technique en adaptation du domicile et en accessibilité universelle des édifices publics, des espaces extérieurs, des projets d'habitation, etc.; l'évaluation de l'accessibilité et du potentiel de transformation et d'adaptation des bâtiments et des sites; la recherche et l'élaboration de solutions à des problématiques particulières.

L'équipe de travail est composée de gestionnaire, architecte, dessinateur, urbaniste et agent de communication.

C'est généralement le conseiller en réadaptation de la SAAQ qui contacte la Société mais la victime peut aussi les approcher pour utiliser leurs services.

Pour information:

Pour l'Ouest du Québec:  
Société LOGIQUE Inc.  
3250, boul. Saint-Joseph Est  
Montréal, Québec  
H1Y 3G2  
Tél.:(514) 522-8284 Téléc.:(514) 522-2659

Pour l'Est du Québec:  
À Québec:  
Tél.:(418)688-4305

Des habitations à loyer modique (HLM) peuvent être louées par des personnes handicapées ayant des difficultés de déplacements. Certains de ces logements sont accessibles et adaptés pour les personnes handicapées.

Information:

**Office Municipal d'Habitation (OMH)**

Pour obtenir les coordonnées de l'OMH, on peut contacter la **Société d'Habitation du Québec (SHQ)**

Sans frais: 1-800-463-4315

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) est un organisme paramunicipal à but non lucratif lequel est propriétaire de plusieurs logements rénovés dont certains sont accessibles aux fauteuils roulants.

Information:

SHDM

500 place d'Armes

12e étage

Montréal, Québec

H2Y 2W2

Tél.:(514) 872-1555 Téléc.:(514) 872-1895

### **4.5.3. Les services à domicile**

Les services de maintien à domicile comprennent l'ensemble des services requis par une personne handicapée et fournis à domicile dans le but de compenser ses limitations fonctionnelles face aux activités de la vie quotidienne normalement effectuées pour se maintenir dans un milieu résidentiel régulier. Les services incluent l'aide domestique, l'aide physique, le soutien civique et le gardiennage.

La **SAAQ** rembourse certains frais occasionnés à la suite d'un accident d'automobile, dans la mesure où ces frais ne sont pas couverts par un régime de sécurité sociale, tel que la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Sécurité du revenu ou la Commission de la santé et sécurité au travail. Les frais remboursables concernant l'aide à domicile sont les suivants:

- l'obtention d'une aide à domicile;
- la garde d'enfants de moins de 16 ans ou d'une personne invalide;
- l'accompagnement d'une victime qui reçoit des soins ou qui doit se déplacer pour passer un examen requis par la Société;

- l'obtention de soins médicaux et paramédicaux, ainsi qu'un déplacement ou séjour en vue de recevoir ces soins;
- l'achat de médicaments.

La société rembourse les frais d'aide personnelle jusqu'à concurrence d'un montant hebdomadaire maximum. Le choix de la personne qui fournit les services est laissé à la victime et à son entourage familial. Il est important de contacter la SAAQ pour se procurer les formulaires nécessaires à la démarche d'aide à domicile. La collaboration du médecin de famille est nécessaire à l'évaluation des besoins d'aide de la victime.

La personne qui désire obtenir des services à domicile doit contacter son agent d'indemnisation à la SAAQ, lequel s'assurera qu'une grille évaluant le degré d'incapacité de la victime sera complétée par un professionnel de la santé. Selon le pointage obtenu, un montant maximum sera accordé pour une période déterminée couvrant les frais de maintenance habituelle du domicile. La victime aura le choix d'attribuer les tâches, approuvées par la SAAQ, à une connaissance ou à une aide externe telles que les personnes-ressources au CLSC local. Pour connaître le CLSC le plus près, il faut contacter la Fédération des CLSC du Québec.

### **Fédération des CLSC du Québec**

1801 boul. Maisonneuve Ouest,  
bureau 600  
Montréal, Québec  
H3H 1J9  
Tél.:(514) 931-1448 Téléc.:(514) 873-7062  
Sans frais:1-800-361-4661

**La Fédération des centres d'action bénévole du Québec** peut donner à la victime les coordonnées des centres de bénévolat de sa région. Ainsi des services de peinture, réparation, entretien ménager et coiffure à domicile sont offerts par certains centres.

Information:  
1246 Bishop  
3e étage  
Montréal, Québec  
H3G 2E3  
Tél.: (514) 866-6312



---

**Région 04**  
**Mauricie/Bois-Francis**

Le **Centre de réadaptation Interval** offre un support à domicile pour les adultes ayant une déficience physique. Il offre de l'aide physique et un soutien civique.

Centre de réadaptation Interval  
620, rue Sainte-Geneviève  
Trois-Rivières, Québec  
G9A 3W7  
Tél.:(819) 693-0041 Téléc.:(819) 693-0045

**Services à la communauté du Rousseau inc.** offre un service personnalisé d'aide à domicile pour les personnes âgées ou handicapées. Ils possèdent une banque de volontaires disponibles pour effectuer des travaux à domicile. Les services offerts incluent le gardiennage, l'entretien ménager, la préparation de repas, la peinture, le jardinage, etc.

Information:  
4046, rue Queen  
Rawdon, Québec  
J0K 1S0  
Tél.:(450) 834-5434  
Téléc.:(450)834-3013

---

**Région 05**  
**Estrie**

**L'Alliance sherbrookoise pour l'autonomie à domicile** est un organisme mandaté pour favoriser l'amélioration de la qualité de vie à domicile des personnes physiquement handicapées. Des services bénévoles d'aide et de soutien y sont offerts.

Information:  
Alliance sherbrookoise pour l'autonomie à domicile  
928, rue Fédéral  
Sherbrooke, Québec  
J1H 5A7  
Tél.:(819) 562-8877 Téléc.:(819) 562-8317

---

**Région 06**  
**Montréal**

Un service de prêt bibliothécaire à domicile est disponible pour les personnes résidentes de la ville de Montréal qui ne peuvent se déplacer dû à leur incapacité permanente. Ce service est disponible à Montréal via le service de **biblio-courrier**; le prêt est d'une durée d'un mois et les livres sont postés à la victime, les frais de retour sont également payés.

Information:

Biblio-courrier  
5650 Iberville  
4e étage  
Montréal, Québec  
H2G 3E4  
Tél.:(514) 872-2901  
Télec.:(514) 872-8770

La bibliothèque **Jacques-Ferron** à Longueuil offre aussi un service de prêt, les livres étant livrés par des bénévoles.

Information:

Bibliothèque Jacques-Ferron  
100 rue Saint-Laurent Ouest  
Montréal, Québec  
J4K 4Y7  
Tél.:(514) 646-8611  
Télec.:(514) 646-8874

Il est possible que certaines autres bibliothèques à l'échelle du Québec offrent ce service, il convient de s'informer auprès des bibliothèques concernées.

La **Magnétothèque** prête des livres sur cassettes aux victimes dont l'incapacité impliquerait une incapacité de lecture.

Information:

La Magnétothèque

1055 René-Lévesque Est

Bur. 501

Montréal, Québec

H2L 4S5

Tél.:(514) 282-1999 Sans frais: 1 800 361-0635

Télec.:(514) 282-1676

**Popotes Roulantes et Autres Services Alimentaires Bénévoles (PRASAB)** est un organisme qui assure et soutient le développement de popotes roulantes à l'échelle du Québec. L'organisme a un rôle d'information et de liaison auprès des quelques 300 popotes du Québec.

Information:

PRASAB

1474 Fleury Est

Montréal, Québec

H2C 1S1

Tél.:(514) 382-0310 Téléc.:(514) 381-3462

**L'Association des popotes roulantes de Montréal** et la **Centrale des popotes roulantes de Montréal** offrent des repas chauds le midi, à raison de deux repas par semaine, aux personnes qui sont incapables de s'en préparer. Le prix est d'environ 3\$ pour le repas complet. La demande doit être faite par l'intervenant du CLSC. À l'extérieur de Montréal, les CLSC sont en mesure de fournir les services de popotes roulantes.

Association des popotes roulantes de Montréal

385 rue de la Montagne, app.1

H3C 2B3

Tél.:(514) 937-4798

Télec.:(514) 937-8588

Centrale des popotes roulantes de Montréal

235 St-Jacques

Montréal, Québec

H2Y 1M6

Tél.:(514) 842-3351 Téléc.:(514) 842-8977

---

## **Région 14 Lanaudière**

Le **Service d'Accompagnement Montcalm Matawinie (SAMM)** est un organisme sans but lucratif, fondé en 1988, qui vise à promouvoir la qualité de vie des personnes présentant des difficultés d'intégration sociale. Le jumelage d'une personne bénévole accompagnatrice avec une personne vivant un handicap, constitue la base du service d'accompagnement. L'accompagnateur apporte un soutien technique à la personne handicapée tout en partageant une activité sociale.

Information:

SAMM

3517, rue Church

C.P.578

Rawdon, Québec

J0K 1S0

Tél.:(450) 834-3405

### **4.5.4 Les services de garde**

Les frais supplémentaires de garde d'enfants qui sont générés par les conséquences de l'accident sont remboursés par la **SAAQ** dans les cas où le conjoint ne peut prendre soin de l'enfant dû à son travail ou à ses études. Ainsi, l'indemnité de frais de garde est versée à la personne accidentée dont l'occupation principale était de prendre soin, sans rémunération, d'enfants de moins de 16 ans ou de personnes invalides. La personne accidentée doit être sans emploi ou avoir un emploi à temps partiel seulement (moins de 28 heures/semaine) avant que l'accident ne se produise pour avoir droit à l'indemnité. Certains cas de victimes travaillant ou étudiant à temps plein avant l'accident peuvent aussi bénéficier de remboursements. Des pièces justificatives sont toutefois nécessaires à l'obtention du remboursement. Les montants accordés varient selon le nombre d'enfants ou de personnes invalides dont l'accidenté prenaient soin. Pour l'année 1996, les maximums hebdomadaires étaient de:

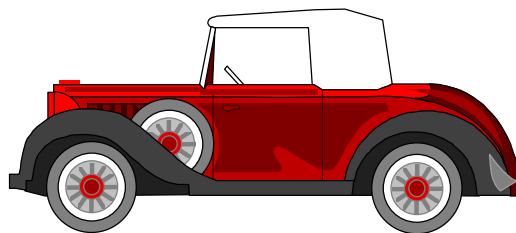
293\$ pour 1 personne

330\$ pour 2 personnes

365\$ pour 3 personnes

400\$ pour 4 personnes et plus

## 4.6. LE TRANSPORT



### 4.6.1 La conduite du véhicule

Toute personne présentant un changement dans leur condition médicale, tel que suite à un accident de la route, peut être appelée à subir une évaluation fonctionnelle de conduite automobile faite par un ergothérapeute. Ce spécialiste de la réadaptation effectuera une évaluation fonctionnelle des aptitudes physiques et mentales requises pour la conduite automobile. Le test consiste en une évaluation des réflexes et de la vision en salle, en une évaluation des adaptations nécessaires au véhicule et en un test sur route avec véhicule adapté. Les centres de service de la SAAQ ainsi que les centres François-Charron (Québec) et Constance Lethbridge (Montréal) sont assignés pour faire cette évaluation.

Suite à l'évaluation sur la route, l'ergothérapeute peut recommander un entraînement de la conduite automobile. Ces cours peuvent avoir lieu dans n'importe quelle école de conduite. Si la victime a besoin d'une voiture adaptée, plusieurs écoles possèdent un véhicule adapté. L'entraînement est suivi d'une réévaluation par l'ergothérapeute.

Certaines écoles de conduite offrent des cours pour personnes handicapées (Tableau XIII) Cette liste n'est pas exhaustive. Il est conseillé de vérifier si ce service est offert dans votre localité.

**Tableau XIII: Écoles de conduite offrant des cours aux personnes handicapées.**

| QUÉBEC                                                                                                               | MONTRÉAL                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>École de conduite Tecnic</b><br>3200 boul. Masson<br>Les Saules<br>Tél.:(418) 877-0711<br>Adaptation: A,B,C,D,F,H | <b>École de conduite Lauzon-Rally</b><br>410 Jean-Talon Est<br>Montréal<br>Tél.:(514) 270-2200<br>Adaptation: A,B,C,D,F,H,I |
| <b>École de conduite Tecnic</b><br>75 Bégin<br>Lévis<br>Tél.:(418) 833-7688<br>Adaptation: A,B,C,D,F,H               | <b>École de conduite Tecnic</b><br>Galerie Cousineau<br>St-Hubert<br>Tél.:(450) 445-1121<br>Adaptation: A,C,D,E,F,G,H,I     |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>École de conduite conducteurs avertis inc.</b><br/> 2860 Quatre Bourgeois<br/> suite 200 (Coins route de l'Église)<br/> Ste-Foy<br/> Tél.: (418)653-1258<br/> Adaptation: A,B,C,D,F,H</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <p><b>École de conduite Tecnic</b><br/> 2210 Lapinière<br/> Brossard<br/> Tél.: (450) 656-9991<br/> Adaptation: A,C,D,E,F,G,H,I</p> <p><b>Driving School Suces Plus</b><br/> 989 Décarie<br/> St-Laurent<br/> Tél.: (514) 331-0077<br/> Adaptation: A,D</p> <p><b>École de conduite Lauzon à Cartierville</b><br/> 5850 Gouin Ouest<br/> Montréal<br/> Tél.: (514) 335-0426<br/> Adaptation: C</p> <p><b>École de conduite Henri-Bourassa</b><br/> 502 Henri-Bourassa Est, Suite 201<br/> Montréal<br/> Tél.: (514) 388-4545<br/> Adaptation: C</p> |
| <p><b>MAURICIE-BOIS-FRANCS</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p><b>LAVAL</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p><b>École de conduite CD Inc.</b><br/> 875 Des Récollets<br/> Trois-Rivières, Québec<br/> G8Z 3W4<br/> Tél.:(819) 373-3331<br/> À condition que la personne ait son propre véhicule adapté</p> <p><b>École de conduite Les Rivières</b><br/> 5252 Boul.des Forges<br/> Trois-Rivières, Québec<br/> G8Y 1X4<br/> Tél.:(819) 376-3336<br/> Suggère l'achat d'adaptations, fait la mise en place dans les voitures de l'École pour le cours et les remet au client à la fin du cours.</p> | <p><b>École de conduite Tecnic</b><br/> 1276 boul. Labelle<br/> Chomedey (Laval)<br/> Tél.: (450) 681-1679<br/> Adaptation: A,C,D,F,H</p> <p><b>École de conduite Lauzon à Laval</b><br/> Rue Notre-Dame<br/> Chomedey<br/> Tél.: (450) 681-1649<br/> Adaptation: C</p>                                                                                                                                                                                                                                                                             |

Adaptations disponibles:

- |                                              |                                                                      |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| A) Commandes manuelles de type pousser-tirer | G) Extension des clignotants pour le coude, dans la porte gauche     |
| B) Commandes manuelles de type à angle       | H) Extension des pédales de commande pour personnes de petite taille |
| C) Accélérateur à gauche                     | I) Effort réduit au volant                                           |
| D) Boule au volant                           |                                                                      |
| E) Préhension type quad                      |                                                                      |

## F) Extension à droite des clignotants

Pour de plus amples renseignements, il est possible de communiquer avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au 873-5803 ou le CAA au 861-7111.

Certaines compagnies privées offrent aussi un service d'évaluation de la conduite automobile. À Montréal, la compagnie **Logikergo** offre une évaluation en salle suivi d'un test de la route conforme aux exigences de la SAAQ.

Pour information:

Logikergo

8020 boul. Métropolitain Est

Anjou, Québec

H1K 1A1

Tél.:(514) 353-6080

Télec.:(514) 353-5152

La **clinique médicale Physergo** propose un programme en deux volets: le premier a lieu à l'hôpital où un ergothérapeute évalue les fonctions physiques et mentales nécessaires à la conduite d'une automobile, le deuxième consiste en un test sur la route en compagnie d'un ergothérapeute et d'un moniteur d'école de conduite reconnue. Le véhicule est muni d'adaptations pouvant répondre aux besoins individuels.

Information:

Clinique médicale Physergo

5260 chemin Verdun

Verdun, Québec

H4H 1K1

Tél.:(514) 766-1696 Téléc.:(514) 766-3472

### 4.6.2 L'adaptation du véhicule

Une adaptation de véhicule pour des besoins spécifiques est possible. La première démarche consiste à se procurer le formulaire médical M-28, disponible à la **SAAQ**, et le faire remplir par un médecin généraliste. Il est important lors du choix des adaptations à faire sur le véhicule de tenir compte des besoins du client, de l'aspect sécurité, de la facilité d'utilisation, du coût d'achat et d'entretien, de la versatilité et de l'esthétique des équipements sélectionnés. Des adaptations sont possibles au niveau de l'accès au véhicule (verrouillage, embarquement, installation), de la conduite du véhicule (allumage, embrayage, freinage, etc.), de la sécurité (ceinture de sécurité, ancrage du fauteuil roulant, etc.) et du

confort (température et ventilation, éclairage, etc.). Plusieurs organismes offre une aide financière pour l'adaptation du véhicule.

Pour toutes questions concernant la demande d'aide matérielle, on peut téléphoner aux numéros suivants:

Service de l'information à la clientèle de Québec: (418) 643-7620

Service de l'information à la clientèle de Montréal: (514) 873-7620

Sans frais: 1-800-361-7620

La **SAAQ** offre une aide financière pour permettre la conduite. L'offre couvre les équipements spéciaux requis pour l'adaptation du véhicule en vue de compenser les limites fonctionnelles de l'individu. Les personnes admissibles doivent être handicapées suite à un accident d'automobile et être propriétaire du véhicule. Les coûts de l'adaptation du véhicule doivent dépasser 1 000\$.

Certains fabricants d'automobiles offrent des programmes d'allocation lors de l'achat d'un véhicule adapté.

Le Tableau XIV présente des fournisseurs d'équipement spécialisé pour l'adaptation de véhicule. Il est conseillé de vérifier auprès des fournisseurs apparaissant sur cette liste s'ils sont en mesure d'adapter votre véhicule à partir des recommandations émises par votre ergothérapeute.

**Tableau XIV: Fournisseurs d'équipement spécialisé pour l'adaptation de véhicule.**

| <b>MONTREAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>QUEBEC</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Les Adaptations Paravan</b><br/>177 Nobel Local B<br/>Ste-Julie, Québec<br/>J3E 1Z6<br/>Tél.: (450) 649-3599 Téléc.: (450) 649-4929</p> <p><b>Care Transportation International</b><br/>5810 chemin Côte-de-Liesse<br/>Ville Mont-Royal, Québec<br/>H4T 1B1<br/>Tél.: (514) 343-5587 Téléc.: (514) 343-5181</p> <p><b>Ricon inc.</b><br/>4870 Courval<br/>Ville St-Laurent, Québec<br/>H4T 1L1<br/>Tél.: (514) 342-5000 ou 1-800-668-8705<br/>Téléc.: (514) 342-2600</p> <p><b>Quédapt</b></p> | <p><b>Suncar Auto Électrique et Ultramart St-Vallier enr.</b><br/>860 St-Vallier Ouest<br/>Québec, Québec<br/>G1N 1E7<br/>Tél.: (418) 843-3657 ou (418) 681-5486</p> <p><b>Les services Transquam enr.</b><br/>2957 boul. Père Lelièvre<br/>Duberge, Québec<br/>G1P 2X9<br/>Tél.: (418) 683-4876 ou (418) 687-2252 Téléc.: idem</p> |



|                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8720 10e avenue<br>Montréal Québec<br>H1Z 3B8<br>Tél.: (514) 593-5911 Téléc.: (514) 593-6254<br><br><b>Paraplus</b><br>5196 Rue Paré<br>Montréal, Québec<br>H4P 1P4<br>Tél.: (514) 739-8030 Téléc.: (514) 739-9488                               |                                                                                                                                             |
| <b>ESTRIE</b>                                                                                                                                                                                                                                    | <b>TROIS-RIVIÈRES</b>                                                                                                                       |
| <b>VR Mobile enr.</b><br>92 route 216<br>Stoke, Québec<br>J0B 3G0<br>Tél.:(819) 823-9116 Téléc.: (819) 822-3415<br><br><b>Girardin</b><br>Route Transcanadienne<br>Drummondville, Québec<br>J2B 6V4<br>Tél.:(800) 567-1467 Téléc.:(819) 376-3336 | <b>Adaptation 04</b><br>3025 Girard, Parc industriel #1<br>Trois-Rivières, Québec<br>G8Z 2M4<br>Tél.: (819) 372-0102 Téléc.: (819) 372-0443 |
| <b>CHICOUTIMI</b>                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                             |
| <b>Centre d'autonomie</b><br>399 Avenue de Lafriche<br>Dolbeau, Québec<br>G8L 2T3<br>Tél.; (418) 276-8336 Téléc.: (418) 276-8403                                                                                                                 |                                                                                                                                             |

### 4.6.3. Le stationnement

Depuis juillet 1997, la SAAQ gère l'ensemble du programme des **vignettes de stationnement**, incluant les vignettes amovibles. Deux types de vignettes sont disponibles, celles fixées à la plaque d'immatriculation (géré par la SAAQ depuis 1986), pour les propriétaires d'un véhicule et celles accrochées au rétroviseur, pour permettre aux personnes handicapées d'utiliser les espaces réservés à leur usage exclusif quand elles utilisent un autre véhicule. En effet, l'*article 388 du Code de la sécurité routière* indique que nul ne peut immobiliser son véhicule dans cet endroit réservé à moins d'être munis de vignettes ou de plaques réservées aux personnes handicapées. Ces permis d'utilisation du stationnement réservé aux personnes handicapées sont maintenant reconnus en Floride puisque cet État américain a amendé ses statuts afin de reconnaître les vignettes émises dans d'autres pays et présentant le symbole international.

On peut rejoindre la SAAQ pour plus d'information au sujet du programme des vignettes de stationnement:

Pour la clientèle de la région de Québec: (418) 528-3919

Partout ailleurs au Québec: 1-888-282-6641

*L'article 387 du Code de la sécurité routière* indique que le conducteur d'un véhicule routier qui transporte une personne handicapée peut immobiliser son véhicule pour permettre à cette personne d'y monter ou d'y descendre dans la mesure où cette manoeuvre peut être effectuée sans danger.

L'entreprise **Stationnement de Montréal** a produit un dépliant indiquant la localisation des 75 terrains de stationnement qu'elle exploite. Sa ligne d'information sur les parcomètres permet d'obtenir des renseignements sur la localisation des parcomètres adaptés pour les personnes handicapées ainsi que leur tarification.

Pour information: Tél.:(514) 868-3737

#### **4.6.4 Les services de transport adapté**

Des services de transport adapté sont essentiels à l'intégration sociale, professionnelle et scolaire de la personne handicapée. Le transport adapté s'effectue de porte à porte. Le transport adapté a été mis sur pied au début des années '80 alors que le gouvernement provincial a adopté la Loi 9 obligeant tous les organismes de transport en commun à fournir, à l'intérieur de leur territoire, un service de transport adapté aux personnes handicapées. Une aide financière du ministère des Transports permet l'implantation, la consolidation et le développement de services de transport adapté aux besoins des personnes handicapées. Tout organisme public de transport doit faire approuver par le ministère des Transports un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées sur le territoire qu'il dessert. Le Code de la sécurité routière indique que les véhicules servant aux transports de personnes handicapées doivent répondre aux normes minimales de sécurité, notamment sur la masse totale en charge, sur la structure de la carrosserie, sur le système de chauffage, sur les portières et issues de secours, etc. Les véhicules de type minibus peuvent recevoir des personnes ambulatoires ainsi que des fauteuils roulants. (Voir Tableau XV).

La décision concernant l'admissibilité d'une personne handicapée aux services est confiée à un comité formé de représentants des organismes publics de transport ou des municipalités, de représentants des personnes handicapées et de représentants du réseau de la santé et des services sociaux. L'admissibilité est établie sur une base individuelle suivant des critères apparaissant dans le formulaire d'admission soumis par le ministère des Transports du Québec. Une nouvelle politique d'admissibilité au transport

adapté entrée en vigueur en 1994 exige que la personne ait une déficience significative et persistante limitant ses activités normales telle qu'une incapacité à:

1. marcher 400 mètres sur un terrain uni;
2. monter une marche de 35 centimètres de hauteur, avec appui, ou d'en descendre sans appui;
3. effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun régulier;
4. s'orienter dans le temps ou dans l'espace;
5. communiquer verbalement ou gestuellement, doublée d'une autre incapacité significative;
6. maîtriser des situations ou des comportements pouvant nuire à leur sécurité ou à celle des autres.

**Tableau XV: Les services de transport adapté par région**

| 01- Bas-Saint-Laurent                                                                                         |                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Éveil des Handicapés des Basques<br>589, Richard, C.P. 1540<br>Trois-Pistoles G0L 4K0<br>(418) 851-2861       | Trans-Apte Inc.<br>901, 5ième rue<br>La Pocatière G0R 1Z0<br>(418) 856-5856                            |
| La Roue de Vie<br>40, avenue De L'Hôtel de Ville<br>Mont-Joli G5H 1W8<br>(418) 775-6384                       | Corporation "Le Kangourou Inc."<br>380, avenue De La Cathédrale<br>Rimouski G5L 5K9<br>(418) 722-7111  |
| Transport Adapté Vas-y Inc.<br>73, St-Henri, Local 614<br>Rivière-du-Loup G5R 4C9<br>(418) 862-8005           | Roulami Inc.<br>3, rue de l'Hôtel de Ville, C.P. 8<br>Notre-Dame-du-Lac G0L 1X0<br>(418) 899-2189      |
| 02- Saguenay-Lac-Saint-Jean                                                                                   |                                                                                                        |
| Transport Adapté Lac St-Jean Est<br>42, Foyer du Lac<br>Métabetchouan G0W 2A0<br>(418) 668-3357               | Transport Adapté A.B.C.S. Inc.<br>20, rue Gagnon, C.P. 190<br>St-Ambroise G0V 1R0<br>(418) 672-2083    |
| Organisme mandataire:<br>C.I.T.S. (Chicoutimi)<br>1330, Bersimis<br>Chicoutimi G7K 1A5<br>(418) 545-3683      | Transport Adapté Maria-Chapelaine<br>201, boul. des Pères<br>Mistassini G0W 2C0<br>(418) 276-7419      |
| Corporation du Transport Adapté<br>350-A, rue Principale, C.P. 45<br>Lac Bouchette G0W 1V0<br>(418) 348-9191  | Corporation Transport Adapté Ashuapmouchouan<br>1178, Principale<br>St-Prime G0W 2W0<br>(418) 251-3933 |
| 03- Québec                                                                                                    |                                                                                                        |
| Organisme mandataire:<br>M.R.C. Charlevoix-Est<br>172, boul. Notre-Dame<br>Clermont G4A 1G1<br>(418) 439-3947 | Transport Adapté Orléans Inc.<br>3666, Chemin Royal, bureau 10<br>Beauport G1G 1X5<br>(418) 822-4008   |

|                                                                                                                                |                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Association des Handicapés Pont-Rouge Inc.<br>320, Dupont-Ouest<br>Pont-Rouge G0A 2X3<br>(418) 873-4268                        | Transport Intégration Portneuf<br>58, rue Ste-Anne<br>St-Basile-Sud G0A 3G0<br>(418) 329-3152                                      |
| Transport Adapté Charlevoix-Ouest<br>3, Clarence Gagnon, C.P. 1835<br>Baie-St-Paul G0A 1B0<br>(418) 435-5488                   | Transport Adapté du Québec Métro<br>2005, boul. Hamel<br>Québec G1N 3Z4<br>(418) 687-2641                                          |
| <b>04- Mauricie - Bois-Francs</b>                                                                                              |                                                                                                                                    |
| Corporation de Transport Adapté Grand Tronc Inc.<br>235, rue Vigneault, C.P. 27<br>Aston-Jonction G0Z 1A0<br>(819) 226-3070    | Organisme mandataire:<br>R.I.T. Centre de la Mauricie<br>550, Hôtel de Ville, C.P. 400<br>Shawinigan-Sud G9N 6V3<br>(819) 536-7202 |
| Transport Diligence Inc.<br>262, St-Martel<br>Drummondville J2B 2E6<br>(819) 472-4592                                          | Autono-Bus<br>885, boul. Ducharme, local 520<br>La Tuque G9X 3C1<br>(819) 523-6004                                                 |
| Corporation de Transport Adapté de Mékinac<br>301, St-Jacques, local 107<br>Ste-Thècle G0X 3G0<br>(418) 289-3723               | Transport Adapté du Comté de Maskinongé<br>121, Petite-Rivière, local 11<br>Louiseville J5V 2H3<br>(819) 228-9661                  |
| La Cadence Inc.<br>1504, St-Calixte, local 301<br>Plessisville G6L 1P6<br>(819) 362-3722                                       | Bougie Bus Inc.<br>266, Signay, C.P. 996<br>Nicolet J0G 1E0<br>(819) 293-6768                                                      |
| Corporation Fran-Che-Mont<br>C.P. 87<br>Ste-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0<br>(418) 362-3233                                    | Rouli-Bus Inc.<br>59, Monfette, local 132<br>Victoriaville G6P 1J8<br>(819) 357-2099                                               |
| organisme mandataire:<br>C.I.T.F. (Trois-Rivières)<br>2000, Bellefeuille, C.P. 696<br>Trois-Rivières G9A 5J3<br>(819) 373-4533 |                                                                                                                                    |
| <b>05- Estrie</b>                                                                                                              |                                                                                                                                    |
| Transbestos Inc.<br>312, boul. Morin, bureau 211<br>Asbestos J1T 3B9<br>(819) 879-2322                                         | Acti-Bus Coaticook<br>119, Child<br>Coaticook J1A 2B2<br>(819) 849-3024                                                            |
| Transport du Bonheur Inc.<br>146, Angus Nord<br>East-Angus J1A 2B2<br>(819) 832-2711                                           | Trans-Autonomie Inc.<br>2981, Agnès<br>Lac Mégantic G6B 1K8<br>(819) 583-4263                                                      |
| Transport des Alentours Inc.<br>1773, rue Sherbrooke<br>Magog J1X 2T5<br>(819) 843-3350                                        | Trans-Appel Inc.<br>54, St-Georges<br>Windsor J1S 1J5<br>(819) 845-2777                                                            |
| C.M.T.S.<br>895, rue Cabana<br>Sherbrooke J1K 2M3<br>(819) 564-2687                                                            |                                                                                                                                    |
| <b>06- Montréal</b>                                                                                                            |                                                                                                                                    |

|                                                                                                                                  |                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| organisme mandataire:<br>S.T.C.U.M. (Montréal)<br>159, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 800<br>Montréal H2Z 1H3<br>(514) 280-5656 |                                                                                                                         |
| 07- Outaouais                                                                                                                    |                                                                                                                         |
| Transport Adapté de la Petite Nation<br>10, rue St-André, C.P. 605<br>St-André-Avellin J0V 1W0<br>(819) 983-6855                 | Corporation Transport Adapté Vallée Gatineau<br>42, rue Principale, C.P. 307<br>Gracefield J0X 1W0<br>(819) 449-7666    |
| organisme mandataire:<br>S.T.O. (Hull)<br>111, Jean Proulx<br>Hull J8Z 1T4<br>(819) 770-7900                                     |                                                                                                                         |
| 08- Abitibi-Témiscamingue                                                                                                        |                                                                                                                         |
| Transport Adapté Amos Inc.<br>182, 1re rue Est<br>Amos J9T 2G1<br>(819) 727-1500                                                 | Transport Adapté Abitibi-Ouest<br>479, 2ième rue Est<br>La Sarre J9Z 2J2<br>(819) 333-3452                              |
| Transport Adapté La Calèche D'or<br>640, rue Royale, C.P. 489<br>Malartic J0Y 1Z0<br>(819) 757-3253                              | Transport Adapté Les Intrépides Inc.<br>330, Perreault Est<br>Rouyn-Noranda J9X 3C6<br>(819) 762-7368                   |
| Transport Adapté du Long-Sault Inc.<br>C.P. 760<br>Témiscaming J0Z 3R0<br>(819) 627-3500                                         | Corporation Transport Adapté du Témiscamingue<br>3, rue Industrielle, C.P. 397<br>Ville-Marie J0Z 3W0<br>(819) 629-3332 |
| Transport La Promenade Inc.<br>201, 9ième rue<br>Val D'or J9P 3K5<br>(819) 825-0101                                              |                                                                                                                         |
| 09- Côte-Nord                                                                                                                    |                                                                                                                         |
| Organisme mandataire:<br>Ville de Baie-Comeau<br>19, avenue Marquette<br>Baie-Comeau G4Z 1K5<br>(418) 296-4931                   | Corporation de Transport Adapté Sept-Îles Inc.<br>86, rue Maltais, suite 78<br>Sept-Îles G4R 3J1<br>(418) 962-7111      |
| 10- Nord-du-Québec                                                                                                               |                                                                                                                         |
| Aucun organisme                                                                                                                  |                                                                                                                         |
| 11- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine                                                                                              |                                                                                                                         |
| Transport Adapté de la Baie<br>129, rue Louisbourg, C.P. 397<br>Bonaventure G0C 1E0<br>(418) 534-3325                            | Transport Adapté des Îles Inc.<br>C.P. 475<br>Cap-aux-Meules G0B 1B0<br>(418) 986-6050                                  |
| Transport Adapté de-la-Côte-de-Gaspé<br>1384, Haldimand, C.P. 2723<br>Gaspé G0C 1R0<br>(418) 368-6324                            | Transport Adapté - Ville de Matane<br>330, Bon Pasteur<br>Matane G4W 4G5<br>(418) 562-5153                              |

|                                                                                                                        |                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La Caravelle Inc.<br>278, rang St-Jean-Baptiste<br>Amqui G0J 1B0<br>(418) 629-1502                                     | Transport des Anses Inc.<br>C.P. 429<br>Chandler G0C 1K0<br>(418) 689-4144                                              |
| Transport Sans Frontière Inc.<br>230, route du Parc, C.P. 1345<br>Ste-Anne-des-Monts G0E 2G0<br>(418) 763-7232         |                                                                                                                         |
| <b>12- Chaudière-Appalaches</b>                                                                                        |                                                                                                                         |
| Transport Adapté Bellechasse Inc.<br>207, Principale<br>St-Lazare G0R 3J0<br>(418) 883-4218                            | Transbelimont Inc.<br>25, boul. Taché Ouest, local 105<br>Montmagny G5V 2Z9<br>(418) 248-7444                           |
| Transport Adapté Desjardins-Sud<br>798-2, route Kennedy<br>St-Louis-de-Pintendre G6C 1A2<br>(418) 837-0316             | Transport Adapté l'Islet-Nord<br>C.P. 134<br>St-Jean-Port-Joli G0R 3G0<br>(418) 598-9375                                |
| Transport Adapté Chûtes-de-la-Chaudière<br>900, route Lagueux<br>Saint-Étienne G6J 1B6<br>(418) 831-1615               | Transport Adapté l'Autonomie Inc.<br>10949, 2ième Avenue Est<br>St-Georges Est G5Y 1V9<br>(418) 227-4147                |
| Transport Adapté l'Islet-Sud<br>724, Principale<br>Ste-Félicité G0R 4P0<br>(418) 359-2119                              | Transport Adapté Lobicar<br>157, Principale<br>St-Flavien G0S 2M0<br>(418) 728-3884                                     |
| Transport Adapté de la Région de l'Amiante<br>37, Notre-Dame Sud, C.P. 452<br>Thetford-Mines G6G 1J1<br>(418) 338-5080 | Organisme mandataire:<br>C.I.T.R.S.Q. (Réseau Trans-Sud)<br>229, Saint-Omer<br>Lévis G6V 6N4<br>(418) 837-2401          |
| <b>13- Laval - Mille-Îles</b>                                                                                          |                                                                                                                         |
| organisme mandataire:<br>C.I.T. Des Moulins<br>148, rue Saint-André<br>Terrebonne J6W 3C3<br>(450) 964-1098            | organisme mandataire:<br>C.I.T. Deux-Montagnes<br>400, boul. Deux-Montagnes<br>Deux-Montagnes J7R 7C2<br>(450) 473-4786 |
| Transport Adapté Tram Inc.<br>630, Marseille, bureau 125<br>Repentigny J6A 7A3<br>(450) 582-8726                       | Transport Adapté de Groulx Inc.<br>6, de l'Église, suite 212<br>Ste-Thérèse J7E 3L1<br>(450) 435-3055                   |
| organisme mandataire:<br>S.T.L. (Laval)<br>1333, boul. Chomedy<br>Laval H7V 3Y1<br>(450) 662-8316                      |                                                                                                                         |
| <b>14- Lanaudière</b>                                                                                                  |                                                                                                                         |
| Transport Adapté du Secteur Berthier<br>670, Laferrière, C.P. 1141<br>Berthierville J0K 1A0<br>(450) 836-2725          | Transport Adapté du Joliette Métropolitain<br>200, rue De Salaberry<br>Joliette J6E 4G1<br>(450) 759-8931               |
| Transport Adapté Joli-Mont Inc.<br>4046, Queen<br>Rawdon J0K 1S0<br>(450) 834-3577                                     | Transport adapté de Brandon<br>147, St-Pierre, C.P. 1747<br>St-Gabriel-de-Brandon J0K 2N0<br>(450) 835-9711             |

Transport Adapté le Goéland Inc.  
1473, route 335  
Laurentides J0R 1C0  
(450) 439-8689

| 15- Laurentides                                                                                                                            |                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Transport Adapté de la M.R.C. d'Argenteuil<br>171, rue Mary<br>Lachute J8H 1C2<br>(450) 562-5797                                           | Organisme mandataire:<br>C.I.T. De Lafontaine<br>280, Parent<br>St-Jérôme J7Z 1Z9<br>(450) 436-6696                            |
| Transport Région Mont-Laurier<br>681, rue de la Madone<br>Mont-Laurier J9L 1T2<br>(819) 623-5565                                           | Transport Adapté des Laurentides<br>580, rue Ouimet, C.P. 1703<br>St-Jovite J0T 2H0<br>(819) 425-9988                          |
| 16- Montérégie                                                                                                                             |                                                                                                                                |
| Transport Adapté Omnibus Inc.<br>514, rue Tourelle<br>St-André-d'Acton J0H 1A0<br>(450) 546-4039                                           | Handi-Bus Inc.<br>56, Martel, C.P. 132<br>Chambly J3L 4B1<br>(450) 658-9642                                                    |
| Transport Adapté Contrecoeur Inc.<br>264, rue Chabot<br>Contrecoeur J0L 1C0<br>(450) 527-8282                                              | Transport Adapté l'Auto-Amie Inc.<br>455, rue Yamaska Est<br>Farnham J2N 1J2<br>(450) 293-8583                                 |
| Ami-Bus Inc.<br>314, rue St-Hubert<br>Granby J2G 5N3<br>(450) 375-2069                                                                     | Organisme mandataire:<br>Ville de Mont-St-Hilaire<br>100, rue du Centre civique<br>Mont St-Hilaire J3H 3M8<br>(450) 467-2854   |
| Transport Adapté Saint-Bruno-de-Montarville<br>1585, rue Montarville<br>St-Bruno-de-Montarville J3V 3T8<br>org. mandataire: (450) 653-2443 | Organisme mandataire:<br>Ville de Saint-Hyacinthe<br>700, avenue de l'Hôtel de Ville<br>St-Hyacinthe J2S 5B2<br>(450) 773-2507 |
| Service de Transport Adapté Richelieu<br>189, Du Prince<br>Sorel J3P 4K6<br>(450) 746-7827                                                 | Corporation de Transport Adapté Pour Nous<br>5827, Foster, C.P. 219<br>Waterloo J0E 2N0<br>(450) 539-4711                      |
| organisme mandataire:<br>S.T.R.S.M. (Longueuil)<br>1150, boul. Marie-Victorin<br>Longueuil J4G 2M4<br>(450) 442-8600                       | Tarso Inc.<br>120, rue du Boulevard La Prairie<br>Candiac J5R 2J1<br>(450) 444-2555                                            |
| Transport Accès Inc.<br>13, rue Principale #10<br>Châteauguay J6K 1E7<br>(450) 699-8414                                                    | Regroupement des Personnes Handicapées<br>920, boul. Iberville<br>Iberville J2X 4A7<br>(450) 347-6041                          |
| Sur les Routes du St-Laurent Inc.<br>147, Bouchette<br>Huntingdon J0S 1H0<br>(450) 264-2267                                                | Ville de Salaberry-de-Valleyfield<br>61, rue Sainte-Cécile<br>Salaberry-de-Valleyfield J6T 1L8<br>(450) 377-1313               |
| Transport Soleil Inc.<br>100, boul. Harwood, suite 9<br>Vaudreuil-Dorion J7V 1X9<br>(450) 424-0744                                         |                                                                                                                                |

Source: Répertoire statistique, Ministère du Transport, 1995



Depuis 1980, 98 services de transport adapté ont été créés. Les coûts pour l'utilisateur correspondent à ceux demandés pour les usagers habituels des services de transports publics. Le service de transport est financé à 75% par le ministère des Transports du Québec, le solde de 25% est réparti entre les municipalités participantes (20%) et les usagers (5%). Il semble que cette politique ne soit plus appliquée dans tous les cas et le transport adapté fait l'objet de nombreuses plaintes, d'où la naissance de regroupements d'usagers non satisfaits des services.

À Montréal, le service de transport adapté est offert par la STCUM, laquelle publie un bulletin de liaison et d'information des usagers du transport adapté (Transport Contact). Une ligne interactive est accessible permettant, en autres, de faire une demande de transport ou d'annuler un déplacement. Un site Internet a également été développé, il fournit de l'information sur les services de transport adapté allant de la procédure d'admission aux diverses règles d'utilisation en passant par les horaires de services et les procédures de réservation.

Pour consultation: <http://www.stcum.qc.ca>

Pour obtenir le bulletin:

Transport Contact

STCUM

Centre de transport adapté

3111, rue Jarry Est

Montréal, Québec

H1Z 2C2

**L'Alliance des Regroupements des Usagers du Transport Adapté du Québec (ARUTAQ)** fut créée en 1988 par une alliance de cinq regroupements des usagers du transport adapté. En 1997, 22 regroupements faisaient partie de l'Alliance, laquelle vise à rassembler et représenter les regroupements régionaux des usagers du transport adapté. L'Alliance vise à soutenir ces regroupements et à créer de nouveaux regroupements, à promouvoir le développement de service de transport adapté et de transport accessible (autobus à plancher bas, autocars interurbains accessibles, train de banlieue accessible, accessibilité du métro, etc.), à former et informer les regroupements d'usagers et le public, à entretenir des liens de collaborations et d'échanges avec les différents intervenants en transport et avec les organismes de promotion, à promouvoir la concertation entre transporteurs et usagers, à mener des actions visant à assurer l'exercice des droits des personnes à des services adéquats et sécuritaires ainsi qu'à faire des recherches et créer des comités de travail sur les changements susceptibles d'améliorer les services de transport adapté et accessible aux personnes atteintes d'une déficience. Le journal "Roulons ensemble!" est publié de deux à quatre fois l'an, et est distribué à travers la province.

Information

ARUTAQ

7000, avenue du Parc, bureau 309

Montréal, Québec  
H3N 1X1  
Tél.:(514) 276-1049 Téléc.:(514) 276-1521  
Courrier électronique: arutaq@aol.com

Le Tableau XVI dresse l'inventaire des organismes voués à la défense des intérêts des usagers du transport adapté au Québec. Ils défendent les intérêts de toutes les personnes admises, ou admissibles, au transport adapté. Les regroupements reçoivent les plaintes relatives au transport adapté, en assurent le suivi et défendent les personnes handicapées dans des domaines aussi divers que: les services de transport adapté et accessible, le taxi-adapté, l'implantation de nouveaux services de transport adapté, le transport à l'extérieur de la région ainsi que les dossiers politiques régionaux et municipaux touchant le domaine du transport aux personnes handicapées. Certains d'entre eux publient un journal et organisent des rencontres avec les usagers.

**Tableau XVI: Regroupements et comités d'usagers du transport adapté au Québec**

| Région                                 | Organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>01: Bas Saint-Laurent</b>           | <p><b>Comité des usagers du transport adapté de Rivière-du-Loup (CUTARL)</b><br/> Association Multi-Défis<br/> 26, rue Joly<br/> Rivière-du-Loup, Québec<br/> G5R 3H2<br/> Tél.:(418) 867-5885, poste 140 Téléc.:(418) 867-8880 ou (418) 867-8920</p> <p><b>Comité des usagers du transport adapté de Kamouraska</b><br/> Association des personnes handicapées de Kamouraska Est<br/> C.P. 1360<br/> Saint-Pascal, Québec<br/> G0L 3Y0<br/> Tél.:(418) 492-7149</p> |
| <b>02: Saguenay-Lac<br/>Saint-Jean</b> | <p><b>Regroupement des usagers du transport adapté du Saguenay (RUTAS)</b><br/> 555 Bégin<br/> Chicoutimi, Québec<br/> G7H 4N7<br/> Tél.:(418) 693-1915 Téléc.:(418) 543-2096</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>03: Québec</b>                      | <p><b>Comité des usagers du transport adapté de Québec métropolitain (CUTAQM)- Coalition pour le maintien de l'accessibilité au transport adapté dans la région de Québec</b><br/> 210, boul. Charest Est, bureau 401<br/> Québec, Québec<br/> G1K 3H1<br/> Tél.:(418) 647-0603 Téléc.:(418) 647-0656</p>                                                                                                                                                            |

| <b>Région</b>                   | <b>Organisme</b>                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>04: Mauricie-Bois-Francs</b> | <b>Comité des usagers du transport adapté du Trois-Rivières métropolitain (CUTATRM)</b><br>1322, rue Sainte-Julie<br>Trois-Rivières, Québec<br>G9A 1Y6<br>Tél.:(819) 374-9566 Téléc.:(819) 374-2230 |

|                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>05: Estrie</b></p>                       | <p><b>Regroupement des usagers du transport adapté du Sherbrooke métropolitain (RUTASM)</b><br/> 189, rue Laurier<br/> Bureau 103<br/> Sherbrooke, Québec<br/> J1H 4Z4<br/> Tél.: (819) 562-3311 Téléc.: (819) 562-9269</p>                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p><b>06: Montréal</b></p>                     | <p><b>Regroupement des usagers du transport adapté de la Communauté urbaine de Montréal (RUTA de la CUM)</b><br/> 3800, rue Radisson, bureau 111<br/> Montréal, Québec<br/> H1M 1X6<br/> Tél.: (514) 255-0765 Téléc.: (514) 255-5747</p>                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>07: Outaouais</b></p>                    | <p><b>RUTAHM</b><br/> 115, boul. Sacré-Coeur<br/> Hull, Québec<br/> J8X 1C5<br/> Tél.:(819) 771-8576</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>09: Côte-Nord</b></p>                    | <p><b>Comité des usagers du transport adapté de Baie-Comeau (CUTABC)</b><br/> Association des handicapés adultes de la Côte-Nord<br/> C.P. 2425<br/> Baie-Comeau, Québec<br/> G5C 2T2<br/> Tél.:(418) 589-2393 Téléc.:(418) 589-6227</p> <p><b>Comité des usagers du transport adapté de Sept-Îles (CUTASI)</b><br/> Module d'épanouissement à la vie de Sept-Iles<br/> 700, boul. Laure, bureau 166<br/> Sept-Îles, Québec<br/> G4R 1Y1<br/> Tél. et Téléc.:(418) 968-3022</p> |
| <p><b>11: Gaspésie-Ile de-la-Madeleine</b></p> | <p><b>Comité du transport adapté MRC d'Avignon</b><br/> 314, boul. Perron<br/> Carleton, Québec<br/> G0C 1J0<br/> Tél.:(418) 364-6950 Téléc.:(418) 364-7040</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p><b>12: Chaudières-Appalaches</b></p>        | <p><b>Comité des usagers du transport adapté de la MRC de Lévis</b><br/> 10, rue Giguère<br/> Lévis, Québec<br/> G6V 1N6<br/> Tél.:(418) 838-4924 Téléc.:(418) 838-6053</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>13: Laval</b></p>          | <p><b>Association Lavalloise des usagers du Transport adapté (ALTA)</b><br/> 387, boul. des Prairies, bureau 210<br/> Laval, Québec<br/> H7N 2W4<br/> Tél.: (450) 663-5958 Téléc.:(450) 663-5219</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <p><b>14: Lanaudière</b></p>     | <p><b>Regroupement des usagers du transport adapté de Lanaudière inc. (RUTAL)</b><br/> 200, rue de Salaberry<br/> Joliette, Québec<br/> J6E 4G1<br/> Tél.:(450) 755-1488 Téléc.:(450) 759-8749</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p><b>15: Laurentides</b></p>    | <p><b>Comité des usagers du transport adapté de Saint-Jérôme (CUTASJ)</b><br/> Regroupement de concertation pour les personnes handicapées des Laurentides<br/> C.P. 97<br/> Saint-Jérôme, Québec<br/> J7Y 5T7<br/> Tél.:(450) 438-7736 Téléc.:(450) 438-0557</p> <p><b>Comité des usagers du transport adapté de St-Jovite/Ste-Agathe</b><br/> Mouvement de la Personne d'abord<br/> C.P. 283<br/> Ste-Agathe-des-Monts, Québec<br/> J8C 3A3<br/> Tél.:(819) 324-1089 Téléc.:(819) 324-2381</p>                                                                                                                                                                                                                  |
| <p><b>16:<br/>Montérégie</b></p> | <p><b>Regroupement Maskoutain des utilisateurs du transport adapté inc. (RMUTA)</b><br/> 16 675, avenue Desrochers<br/> St-Hyacinthe, Québec<br/> J2T 3K3<br/> Tél.:(450) 771-7723 Téléc.:(450) 773-4881</p> <p><b>Association des usagers des transports adaptés aux personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal (AUTAPHRSM)</b><br/> 150, rue Grant, bureau 320<br/> Longueuil, Québec<br/> J4H 3H6<br/> Tél.: (450) 646-2224 Téléc.: (450) 679-8337</p> <p><b>Comité des usagers de Transport Accès inc. (CUTA)</b><br/> C.P. 47 020<br/> Châteauguay, Québec<br/> J6K 5B7<br/> Tél.:(450) 698-3715 Téléc.:(450) 699-7305</p> <p><b>Comité des usagers du transport adapté de Valleyfield (CUTAV)</b></p> |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>68, rue Trudeau<br/>         Beauharnois, Québec<br/>         J6N 2L4<br/>         Tél.:(450) 429-3635 Téléc.:(450) 429-1119</p> <p><b>Regroupement des usagers du transport adapté du Haut-Richelieu (RUTAHR)</b><br/>         125, rue Jacques-Cartier Nord, bureau 10<br/>         Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec<br/>         J3B 8C9<br/>         Tél.:(450) 542-9635 Sans frais: 990-2635 Téléc.:(450) 346-2171</p> <p><b>Comité des usagers du transport adapté de Vaudreuil-Soulanges</b><br/>         486, rue Chicoine<br/>         Vaudreuil, Québec<br/>         J7V 7E4<br/>         Tél.:(450) 455-6104, poste 202 Téléc.:(450) 455-8215</p> |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 4.6.5 Transport privé et bénévole

Quelques compagnies de taxis offrent aussi un service de transport adapté (Tableau XVII); bien que plus cher que le transport adapté, ce service peut s'avérer plus fiable. Les chauffeurs de taxi offrant ce service ont généralement reçu une formation spéciale pour mieux répondre à leur clientèle ayant une déficience spécifique.

**Tableau XVII: Les compagnies de taxi offrant du transport adapté**

| Municipalité, nom de la compagnie, no tél. et de télécopieur, selon la région                                                         | Nombre de véhicules adaptés | Tarifs                                | Réservation d'un véhicule adapté à l'avance                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Région 01</b></p> <p><b>Maria</b><br/>           Taxi Maria<br/>           Tél.: (418) 759-3403</p>                             | 1 véhicule                  | Similaire au service de taxi régulier | Préférable 24 hres à l'avance                                       |
| <p><b>Rimouski</b><br/>           Taxi 800 de Rimouski, taxi accessible<br/>           Tél.: (418)723-3344, Téléc.: (418)723-3377</p> | 2 véhicules                 | Similaire au service de taxi régulier | Pas nécessaire de réserver mais c'est plus sûr avec une réservation |

| <b>Municipalité, nom de la compagnie, no tél. et de télécopieur, selon la région</b>                                                        | <b>Nombre de véhicules adaptés</b> | <b>Tarifs</b>                                                                  | <b>Réservation d'un véhicule adapté à l'avance</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Région 03</b><br><b>Québec</b><br>Transport adapté Québec métro<br>Tél.: (418) 687-2641 #28 ou<br>(418) 525-5191, téléc.: (418) 525-8661 | 3 véhicules                        | 80¢ pour fauteuil roulant                                                      | minimum 24hres et préférable 48 ou 72 hres         |
| <b>MRC Bellechasse</b><br>Taxi J.L. enr.<br>Tél.: (418) 563-3330 ou (418) 884-2814                                                          | 2 véhicules                        | Similaire au service de taxi régulier                                          | 24hres                                             |
| <b>Région 05</b><br><b>Magog et Orford</b><br>Magog-Orford<br>Tél.: (819) 843-3377 téléc.: (819) 843-6401                                   | 1 véhicule                         | Similaire au service de taxi régulier                                          | 24hres                                             |
| <b>Sherbrooke</b><br>Taxi Sherbrooke inc.<br>Tél.: (819) 566-4709 ou (819) 562-4717                                                         | 1 véhicule                         | Minimum 10\$ + 4\$ de plus que le service régulier                             | Préférable 24 hres à l'avance                      |
| <b>Région 06- Montréal</b><br>Ligue des propriétaires de Taxi de Montréal<br>Téléc.: (514) 274-2020                                         | 14 véhicules                       | Min. 10\$ de plus que le prix du taxi régulier                                 | 24hres                                             |
| <b>Région 12</b><br><b>St-Georges de Beauce</b><br>Taxi Dupond inc.<br>Tél.: (418) 228-8922                                                 | 1 véhicule                         | Même tarif que transport régulier mais compteur pour installer chaise roulante | 24hres                                             |
| <b>Région 13-Laval</b><br>Coopérative des propriétaires de taxi de Laval- Service de transport adapté<br>Tél.: (450) 688-2705               | 2 véhicules                        | 10\$ de plus que le tarif régulier                                             | Préférable 24 heures à l'avance                    |

| <b>Municipalité, nom de la compagnie, no tél. et de télécopieur, selon la région</b>                           | <b>Nombre de véhicules adaptés</b> | <b>Tarifs</b>                                | <b>Réservation d'un véhicule adapté à l'avance</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Télec.:(450)688-2705                                                                                           |                                    |                                              |                                                    |
| <b>Région 16</b><br><b>Rive-Sud de Montréal</b> (11 municipalités)<br>Radio-Taxi Union<br>Tél.: (450) 679-6262 | 12 véhicules                       | Environ 6\$ de plus qu'un transport régulier | Préférable 24hres d'avance ou la journée même      |
| <b>Longueuil</b><br>Taxi Georges<br>Tél.:(450) 946-8587                                                        | 1 véhicule                         | À discuter                                   | Selon disponibilité                                |
| <b>Ste-Hyacinthe</b><br>Taxi Windsor<br>Tél.:(450) 774-2222                                                    | 2 véhicules                        | Similaire au service taxi régulier           | Sur demande mais préférable de réserver            |

#### **Autres compagnies offrant du transport adapté**

|                                                 |    |                    |                           |
|-------------------------------------------------|----|--------------------|---------------------------|
| <b>Médicar</b><br>Tél.:(450) 466-3144           | 13 | Min.30\$/heure     | 1 jour                    |
| <b>Transport Défi-Roulant</b><br>(514) 324-5143 | 1  | Soumission par fax | Quelques jours à l'avance |

La compagnie de location de véhicules **Jean Légaré ltée**, sur la rue Hochelaga à Montréal, offre en location deux camionnettes Plymouth Grand Voyageur adaptées: plancher abaissé, rampe manuelle, siège du conducteur pivotant. Les véhicules peuvent accueillir jusqu'à 7 personnes dont 3 en fauteuils roulants. Le tarif de location journalier est d'environ 80\$ (plus les taxes et les assurances).

Pour information: Tél.:(514) 522-6466

#### **Transport d'accompagnement bénévole:**

Pour obtenir ce service d'aide, il faut s'adresser à son CLSC (maintien à domicile), au centre de bénévolat de sa région ou aux autres organismes de bénévolat locaux. Il y a généralement des frais minimes à payer. Le chauffeur bénévole accompagne généralement le client dans ses démarches (par



exemple, pour une visite à l'hôpital). La Régie régionale peut couvrir certains frais de transport tels que le transport vers un établissement de santé sur une base régulière et répétitive que certains transporteurs ne veulent pas assumer.

#### 4.6.6 Transport interurbain

**Tableau XVIII: Liste du transport interurbain et nolisé accessible au Québec**

| Région                             | Transporteurs                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Dessertes                                                                                                                      | Préavis                         |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>01- Bas-Saint-Laurent</b>       | Transport en Commun Côté Inc.<br>37, rue Labrie Est, C.P. 27<br>Cap-Chat<br>G0J 1G0<br>(418) 786-5610<br>1 (800) 463-2465<br>M. Claude Côté                                                                                                                                                       | Saint-Anne-des-Monts /<br>Matane /<br>Québec /<br>Montréal                                                                     | 3 à 4 jours                     |
| <b>02- Saguenay-Lac-Saint-Jean</b> | Interbus Enr.<br>962, rue Simard<br>Saint-Ambroise<br>G7P 2T9<br>(418) 672-2995<br>(418) 690-9720<br>M. Jocelyn Tremblay<br>Intercar Saguenay Inc.<br>2249, rue Saint-Hubert<br>Jonquière<br>G7X 5P1<br>(418) 547-2167<br>1-800-806-2167<br>Mme Pierrette Poitras                                 | Saint-Ambroise /<br>Shipshaw /<br>Saint-Léonard /<br>Jonquière<br><br>Jonquière / Québec : via Chicoutimi                      | 24 à 48 heures<br><br>48 heures |
| <b>03- Québec</b>                  | Autobus Dupont<br>240, 3e rue<br>Québec<br>G1L 2S8<br>(418) 529-0616<br>M. Joël Dupont<br>Autobus Nordique, division<br>La Québécoise<br>5480, rue Rideau<br>Québec<br>G2E 5V2<br>(418) 872-5525<br>M. Serge Gingras                                                                              | Région de Québec et de la Côte de<br>Beaupré<br><br>Québec / Mirabel : via Sainte-Foy,<br>Cap-de-la-Madeleine et<br>Repentigny | 48 heures                       |
| <b>04- Mauricie - Bois-Francs</b>  | Autobus Drummondville Ltée<br>330, rue Hériot<br>Drummondville<br>J2B 1A8<br>(450) 652-5513<br>(819) 472-5252<br>1-800-668-7883<br>Mme Louise Lemieux<br>Autocars Lacoursière Inc.<br>81, rue Rocheleau<br>Cap-de-la-Madeleine<br>G8T 5A4<br>(819) 691-4366<br>1-800-691-4366<br>M. Jean Bergeron | Montréal /<br>Drummondville /<br>Thetford Mines<br><br>Région de Québec, de la Mauricie et<br>des<br>Bois-Francs               | 48 heures<br><br>1 mois         |
| <b>05- Estrie</b>                  | Sherbus Ltée                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Sherbrooke / Montréal : via Magog,                                                                                             | 48 heures                       |

| Région                                | Transporteurs                                                                                                                                                            | Dessertes                                                                                                                             | Préavis                            |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
|                                       | 1077, rue Talbot<br>Sherbrooke<br>J1G 2P3<br>(450) 691-3700<br>M. Christian Schinck                                                                                      | Granby, Chambly et Longueuil<br>Sherbrooke / Québec : via<br>Drummondville, Victoriaville,<br>Princeville, Plessisville et Sainte-Foy |                                    |
| <b>06- Montréal</b>                   | Autocar Connaisseur Inc.<br>1140, rue Wellington<br>Montréal<br>H3C 1V8<br>(514) 934-1222<br>M. André Chaput                                                             | Montréal / Dorval<br>Montréal / Mirabel : via<br>Laval                                                                                | 48 heures                          |
|                                       | Autocars Orléans Express<br>Inc.<br>420, rue McGill, 2e étage<br>Montréal<br>H2Y 2G1<br>(514) 395-4032<br>1-800-419-8735<br>Mme Joan Aubin                               | Montréal / Québec<br>Montréal / Trois-Rivières<br>Shawinigan / La Tuque<br>Québec / Gaspé / Causapscal                                | 48 heures                          |
|                                       | Transport Adirondack Inc.<br>505, de Maisonneuve Est<br>Montréal<br>H2L 1Y4<br>(514) 843-8495<br>M. Denis Saint-Pierre                                                   | Montréal / New-York :<br>frontière des États-Unis<br>(Saint-Bernard-de-Lacolle) :<br>via Longueuil vers<br>New-York                   | Donner un préavis<br>de préférence |
|                                       | Voyageur Colonial Ltée<br>505, de Maisonneuve Est<br>Montréal H2L 1Y4<br>(514) 843-4231<br>1-800-668-4438<br>pour voyage par<br>correspondance<br>Mme Marjolaine Brazeau | Montréal / Ottawa<br>Montréal / Toronto<br>Montréal / Kingston<br>Ottawa / Kingston<br>Toronto / Kingston                             | 7 jours                            |
| <b>08- Abitibi-<br/>Témiscamingue</b> | Autobus Maheux Ltée<br>204, rue Principale<br>Lac Dufault<br>Abitibi-Témiscamingue<br>J9X 5A3<br>1-800-361-0045<br>Mme Marie-Anne Lefebvre                               | Rouyn-Noranda /<br>Montréal                                                                                                           | 48 heures                          |
|                                       | Transport A. Nadeau Inc.<br>121, rue Principale<br>Saint-Félix-Dalquier<br>J0Y 1G0<br>(819) 727-1782<br>M. André Nadeau                                                  | Région d'Abitibi-Témiscamingue                                                                                                        | 24 heures                          |
| <b>13- Laval</b>                      | Autobus Galland<br>3874, boulevard Souvenir<br>Laval<br>H7V 1Y4<br>(450) 687-8666<br>Mme Louise Saint-Denis                                                              | Vers le Québec, l'Ontario, les États-<br>Unis et l'Île-du-Prince-Édouard en<br>provenance de Laval                                    |                                    |
|                                       | Limocar Laurentides Enr.<br>4117, rue Lavoisier<br>Boisbriand<br>J7H 1N1                                                                                                 | Montréal / Saint-Jérôme /<br>Saint-Jovite /<br>Sainte-Agathe /<br>Mont-Laurier                                                        | 48 à 72 heures                     |

| Région                | Transporteurs                                                                                                                                        | Dessertes                                                        | Préavis   |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------|
|                       | (450) 435-6767<br>M. André Chauvette                                                                                                                 |                                                                  |           |
| <b>14- Lanaudière</b> | Brandon Transport<br>(C.I.T. Le Portage)<br>240, rue Rose-Alice<br>Saint-Gabriel-de-Brandon<br>J0K 2N0<br>(450) 835-2324<br>M. Denis Rock (835-4853) | Montréal /<br>Saint-Gabriel-de-Brandon / Saint-Michel-des-Saints |           |
| <b>16- Montérégie</b> | Autobus Viens Inc.<br>590, rue Yamaska<br>Farnham<br>J2N 1H2<br>(450) 293-3129<br>Mme Judy Bresse                                                    | Montréal /<br>Mansonville : via<br>Farnham et Cowansville        | 48 heures |

L'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ) et ses membres, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), offrent la Carte québécoise à l'accompagnement en transport interurbain par autocar. Cette carte s'adresse à toutes les personnes handicapées ayant besoin d'un accompagnement pour leurs déplacements interurbains, dû à des limitations qui réduisent leur autonomie. L'accompagnateur se verra offrir un titre de transport, il doit être âgé de plus de 14 ans et avoir la capacité de répondre aux besoins de la personne handicapée. Pour recevoir le formulaire de demande s'adresser aux bureaux de l'OPHQ, aux transporteurs ou à l'APAQ.

Pour information:

Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ)

225, boul. Charest Est, bureau 107

Québec, Québec

G1K 3G9

Tél.:(418) 522-7131 Téléc.:(418) 522-6455

#### 4.6.7 Transport par train

**VIA Rail** accorde une attention particulière aux besoins des personnes ayant une déficience. Les voyageurs qui ne sont pas autonomes peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix laquelle n'aura pas à déboursier pour son billet. Un certificat médical ou une carte d'un organisme reconnu par VIA Rail est nécessaire à l'obtention de ce service. Dans le cas d'un voyage de nuit, une chambrette peut être mise à la disposition de la personne ayant une déficience et ce, au même tarif qu'une couchette du haut.

Les personnes se déplaçant en fauteuils roulants peuvent monter à bord des trains transcontinentaux à l'aide d'une plate-forme élévatrice. Dans les gares principales, des dispositions peuvent être prises pour prioriser l'embarquement des personnes avec une déficience. Certains trains permettent aux personnes

handicapées de voyager dans leur propre fauteuil roulant. Il est possible aussi de se procurer des fauteuils roulants dans toutes les gares principales et dans plusieurs gares secondaires. Si un service de restauration est offert dans le train, la personne ayant une déficience peut obtenir le service à son propre siège ou encore à sa chambre.

Pour information:

VIA Rail Canada

Tél.: (514) 989-2626

Sans frais:1-800-361-5390

#### **4.6.8 Transport par avion**

Depuis Janvier 1994, les transporteurs aériens canadiens sont tenus de fournir certains services et renseignements aux personnes handicapées. Au moment de la réservation, les personnes handicapées doivent être informées des sièges qui offrent le meilleur accès. Ces derniers ne devraient être offerts aux autres passagers qu'en dernier lieu. Si la personne a un ou des transferts à effectuer, le transporteur prenant la réservation se doit de transmettre l'information sur les services requis par l'utilisateur à l'autre ou aux autres transporteurs.

Les passagers ayant besoin de services doivent fournir leur demande au moins 48 heures avant le vol. Les passagers utilisant un fauteuil roulant manuel peuvent l'utiliser jusqu'à la porte d'embarquement ou jusqu'à la porte de l'avion si les installations le permettent.

Les aides techniques qui suivent doivent être transportées sans frais à titre de bagages prioritaires:

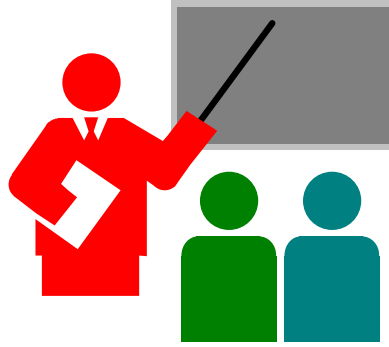
- fauteuils roulants manuels et les fauteuils roulants électriques;
- fauteuils automoteurs;
- déambulateurs, les cannes, les béquilles ou les orthèses;
- appareils de communication, les prothèses ou les aides médicales.

Les transporteurs sont tenus de réparer rapidement, à leur frais, toute aide endommagée lors du transport.

Les transporteurs aériens ne sont pas tenus de transporter les fauteuils roulants électriques, les fauteuils automoteurs ou tout fauteuil roulant manuel à cadre rigide sur tout avion de moins de 60 sièges dont la conception ne permet pas leur transport. Il sont cependant responsables d'aviser le passager des autres arrangements possibles.

Pour plus d'information, on peut contacter sa ligne aérienne.

## 4.7. L'ÉDUCATION ET LA RÉINSERTION SCOLAIRE



Selon l'article 32 de *La Loi sur l'Assurance Automobile* la victime qui est incapable, en raison de l'accident, d'entreprendre ou de poursuivre ses études ou d'exercer tout emploi, a droit à une indemnité de remplacement de revenu, tant que durent ses incapacités. Ainsi, si ses études sont interrompues à cause de l'accident, la victime a droit à une indemnité forfaitaire. Ceci est également applicable aux jeunes de moins de 16 ans (article 38). En 1996, les indemnités étaient de:

3 529\$ par année scolaire non complétée au niveau primaire

6 472\$ par année scolaire non complétée au niveau secondaire

6 472\$ par session non complétée au niveau post-secondaire pour un maximum de 12 945\$ par année.

Dans les cas où la victime peut reprendre ses études mais est incapable, en raison de l'accident, d'exercer tout emploi après les avoir terminées a aussi droit à une indemnité forfaitaire. Cette indemnité est calculée en fonction de la rémunération hebdomadaire moyenne des travailleurs de l'ensemble des activités économiques du Québec (article 33 et 39 (-moins de 16 ans-) de *La Loi sur l'Assurance Automobile*).

La Direction générale de l'Aide Financière à Québec accorde des subventions aux étudiants handicapés qui fournissent la preuve de leur handicap. Les personnes ayant une déficience peuvent bénéficier des subventions du Ministère pour assumer certains services palliatifs tels que les frais de lecture, de prises de notes et d'accompagnement.

La personne accidentée qui peut poursuivre ses études malgré la présence d'un handicap permanent ou temporaire a droit à certains services au sein de son établissement d'enseignement. Au niveau collégial, les *cégeps du Vieux Montréal et de Ste-Foy* sont mandatés depuis 1988 pour jouer un rôle de coordination suprarégionale dans l'intégration des élèves ayant une déficience motrice. Ils ont un rôle de développement et de promotion.

Dans chaque établissement, un plan d'intervention individualisé est élaboré avec chaque élève. Les services offerts incluent la prise de notes, la lecture sur cassettes, l'accompagnement dans les activités quotidiennes, le stationnement intérieur réservé.

Les étudiants universitaires se voient offrir des services similaires dans leurs établissements d'enseignement. L'*Université de Montréal* offre des services de ressources humaines (preneurs de notes, lecteurs, accompagnateurs, tuteurs, interprètes), de ressources matérielles (tables adaptées, chambres adaptées à la résidence, centre documentaire, transport adapté), de brochures et de vidéo. Le système de transport adapté fonctionne de 8h00 à 18h00. L'Association des étudiants handicapés, fondée en 1976, met à la disposition des étudiants handicapés un conseiller spécialisé dont la tâche est de faire avancer leur condition. Ce conseiller assiste l'étudiant dans les problèmes académiques, administratifs, financiers ou personnels. Il réfère l'étudiant à d'autres spécialistes tels que des orienteurs, médecins et psychologues. Pour plus d'information sur les services offerts à l'Université de Montréal, communiquez avec le bureau des étudiants handicapés: Tél.: (514) 343-7928 ou  
Site Internet: <http://alize.ere.UMontreal.ca/gris/ciph/handi/>

L'*Université du Québec à Montréal (UQAM)* favorise aussi l'intégration des personnes handicapées; chaque étudiant est invité à prendre rendez-vous avec le Service d'Intégration afin d'élaborer son plan d'intervention. Les étudiants ayant une déficience motrice peuvent bénéficier d'aménagements de tables adaptées dans la salle de cours, recourir aux services de preneurs de notes et d'auxiliaires pour la recherche bibliographique. Des équipements spécialisés sont aussi disponibles sur demande (tels que fauteuils roulants et chargeur à batterie pour fauteuils). L'ensemble des pavillons est accessible aux personnes de déplaçant en fauteuils roulants. L'étudiant se voit aussi offrir des délais pour la lecture des textes et les travaux de sessions ainsi qu'un laps de temps supplémentaire pour la passation d'examen.

L'*Université du Québec à Trois-Rivières* offre aussi un service personnalisé d'intervention en répondant aux besoins d'ordre pédagogique, matériel et technique de l'étudiant handicapé. L'établissement répond aux normes d'accessibilité établi par le comité de concertation pour personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain. Un guide d'accessibilité qui inclut un plan détaillé des différents pavillons est disponible.

L'*Université Laval à Québec* publie aussi un guide architectural d'accessibilité. Le bureau d'accueil des personnes handicapées offre des services d'accueil, de support pour le recrutement d'aides (prise de notes, tutorat, accompagnement), d'élaboration d'un plan de services individualisé.

L'*Université McGill* offre plusieurs services incluant des dispositions spéciales pour les examens, des ordinateurs portatifs, des minibus pour le déplacement sur le campus.

L'*Université Concordia* offre des services d'accessibilité, de liaisons académiques, d'enregistrements de cours ainsi que de l'accessibilité à des équipements spécialisés tels que des ordinateurs. Des ateliers divers sont aussi offerts sur des thèmes variés tels que: programme d'études-travail et cours d'auto-défense.

Pour les services dans les autres institutions d'enseignement au Québec, veuillez vous référer au répertoire développé par l'**Association Québécoise des Étudiantes(es) Handicapés(es) au Post-Secondaire inc. (AQEHPS) (voir ci-dessous)**.

Des bourses privées sont aussi disponibles:

La Division des programmes internationaux et canadiens de l'**Association des universités et collèges du Canada (AUCC)** offre des bourses pour étudiants handicapés au niveau collégial et universitaire (Fonds Mattinson, Imasco, etc.).

Information:

AUCC

350, rue Albert

Bureau 600

Ottawa, Ontario

K1R 1B1

Tél.:(613) 563-1236 Téléc.:(613) 563-9745

Courrier électronique: mleger@aucc.ca

**Meloche Monnex** vient en aide aux étudiants handicapés de l'Université Laval en offrant annuellement deux subventions de 1 300\$ d'aide au logement pour couvrir les frais découlant de l'aménagement de chambres adaptées.

Information:

Meloche Monnex

50, place Crémazie, 12e étage

Montréal, Québec

H2P 1B6

Tél.:(514) 384-1112 Téléc.:(514) 385-2196

Sans frais:1-800-361-3821

L'**Office des Personnes Handicapées du Québec (OPHQ)** insiste pour que la scolarisation des élèves handicapés se fasse en optimisant le respect de leurs besoins, la priorité à la classe ordinaire et la participation parentale. Tout comme le ministère de l'Éducation, l'OPHQ préconise l'utilisation du plan d'intervention comme moyen pédagogique du développement. L'OPHQ estime que la fréquentation de la classe spéciale doit être temporaire, ou répondre à des situations exceptionnelles. On doit toujours



favoriser le retour de l'élève en milieu ordinaire. La Loi sur l'instruction publique, entrée en vigueur en 1989, reconnaît l'importance de favoriser et de préparer l'insertion sociale des élèves au même titre que l'acquisition des connaissances.

Information:

OPHQ

309, rue Brock

Drummondville, Québec

J2B 1C5

Tél.: (819) 475-8585 Téléc.: (819) 475-8753

Sans frais:1-800-567-1465

**L'Association Québécoise des Étudiant(e)s Handicapé(e)s au Post-Secondaire inc. (AQEHPS)** fut créée en 1991 par des étudiants handicapés au niveau post-secondaire avec le support de COPHAN (Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées du Québec) et de divers établissements d'enseignement. L'Association vise à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et l'intégration des étudiants handicapés dans leur milieu d'étude. Les services offerts incluent la diffusion d'information sur tous les aspects concernant la vie d'étudiants handicapés, le contact avec tous les dispensateurs de services dans les institutions d'enseignement post-secondaire, la permanence téléphonique pour répondre aux demandes d'information et de référence aux organismes appropriés. L'AQEHPS favorise la création d'associations étudiantes, favorise la concertation entre les étudiants, encourage l'embauche d'étudiants handicapés sur le marché du travail régulier, informe et sensibilise la population au vécu et aux besoins des étudiants handicapés. L'Association a développé un document ayant pour titre: Répertoire sur l'accessibilité et les services offerts aux étudiants ayant des limitations fonctionnelles dans les institutions d'enseignement post-secondaires au Québec. Ce dernier regroupe des informations portant, par exemple, sur l'accessibilité des salles de cours, cafétéria, etc. et les personnes ressources selon les diverses institutions.

Information:

AQEHPS

Université de Montréal

3200, rue Jean-Brillant

Local B-2253

Montréal, Québec

H3T 1N8

Tél.:(514) 343-7113 Téléc.:(514) 343-7690

Courrier électronique: [aqehps@cedep.net](mailto:aqehps@cedep.net)

## 4.8. LE TRAVAIL ET LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE



La victime d'accident qui exerce habituellement un emploi à temps plein (article 14 de la *Loi sur l'Assurance Automobile*) ou qui exerce habituellement plus d'un emploi dont au moins un à temps plein (article 16) ou qui fournit la preuve qu'elle aurait exercer un emploi plus rémunérateur lors de l'accident (article 17) a droit à une indemnité de remplacement de revenu, versée par la SAAQ, qui est calculée à partir du son revenu brut annuel antérieur à l'accident. En 1996, cette indemnité ne pouvait excéder 48 500\$. L'indemnité correspond à 90% du revenu net. L'indemnité vise à compenser la perte de revenu réelle d'une personne incapable de travailler à la suite d'un accident d'automobile.

Un premier chèque est envoyé à la victime dans les 28 jours suivant la date à laquelle la demande d'indemnité est reçue (à condition qu'elle ait fournie toutes les preuves et pièces justificatives requises). L'indemnité est ensuite versée par intervalles de deux semaines. La victime a droit à l'indemnité de remplacement de revenu durant les 180 premiers jours si, en raison de l'accident, elle est incapable d'exercer un emploi qu'elle aurait exercé durant cette période si l'accident n'avait pas eu lieu ou si elle est privée de prestations d'assurance-emploi auxquelles elle avait droit au moment de l'accident. À compter de la 181<sup>e</sup> journée après l'accident, la victime sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel, ou temporaire, au moment de l'accident verra la perte de son revenu potentiel compensée en fonction d'un emploi que lui déterminera la SAAQ (selon leur formation et expérience), si elle est incapable de l'exercer, elle a droit à une indemnité. Le versement de l'indemnité peut se poursuivre jusqu'à deux ans post-accident tant que l'état de la victime l'empêche de reprendre son travail. Si, après deux ans, il est démontré que la victime demeure incapable d'exercer tout emploi disponible dans sa région, la victime continuera de recevoir l'indemnité. La durée de l'indemnité est calculée différemment pour les victimes de moins de 16 ans, les étudiants de 16 ans et plus et les personnes de 65 ans ou plus.

Si la victime perd son emploi à temps plein ou à temps partiel (et non pas temporaire) en raison de l'accident, elle continue d'avoir droit à l'indemnité de remplacement de revenu même si elle peut exercer de nouveau son emploi. La durée de versement de l'indemnité de remplacement de revenu varie selon la

durée d'incapacité de la victime (article 50 de la *Loi sur l'Assurance Automobile*). L'indemnité de remplacement de revenu cesse un an après que la victime soit devenue capable d'exercer un emploi que la SAAQ lui a déterminé (article 49 alinéa 4).

Des prestations de maladie peuvent être touchées si un emploi assurable a été occupé pendant 20 semaines au cours des 52 dernières semaines. Si la victime, en raison de l'accident, est privée de prestations d'assurance-chômage auxquelles elle avait droit au moment de l'accident, elle a droit de recevoir une indemnité additionnelle. Ces prestations sont considérées comme faisant partie de son revenu brut (article 20).

La SAAQ met à la disposition des victimes un plan d'intervention individualisé, en fonction des besoins et capacités de la personne, visant le retour au travail. Un conseiller en réadaptation met en application un processus d'intégration au travail comportant les étapes suivantes:

1. L'évaluation de l'aptitude à l'emploi: elle tient compte de facteurs physiques, psychologiques et professionnels. Elle fait ainsi appel à la collaboration de plusieurs intervenants tels que des spécialistes de la réadaptation, de l'éducation et de la main d'oeuvre de même que des employeurs. L'évaluation permet d'établir un plan d'intégration qui correspond aux besoins de la victime.

2. La synthèse de l'évaluation: elle permet de déterminer de façon précise le degré d'aptitude de la victime à exercer son ancien emploi, de définir le type d'adaptation requis ou encore d'identifier d'autres catégories d'emplois correspondant aux capacités résiduelles de la victime.

3. L'établissement d'un plan de retour au travail: il définit l'ensemble des moyens, ressources et étapes d'intégration au travail qui conviennent le mieux à la situation de la victime. On met l'emphase sur le retour à l'emploi qu'occupait la victime avant son accident. En fonction des situations, le plan de retour au travail peut impliquer:

- Un réapprentissage des habitudes de travail par le biais de l'adaptation du poste de travail, d'un stage d'adaptation en emploi non rémunéré ou encore d'une subvention à l'employeur.

- Une formation en milieu de travail permettant de compléter l'apprentissage d'un emploi particulier dans les conditions réelles de travail.

- Des organismes tels que des services d'éducation des adultes, des commissions de formation professionnelle, des centres-travail du Québec et des centres d'emploi du Canada qui permettent d'acquérir les connaissances nécessaires pour exercer un emploi. La SAAQ rembourse les frais d'étude (inscription, scolarité, volumes), les frais d'adaptation de poste de travail, les frais de

transport, de résidence, de séjour et de déménagement nécessaires à la réalisation du plan de retour au travail.

L'OPHQ facilite l'accès au marché du travail et favorise le placement et l'intégration à l'entreprise. À cet effet, l'Office gère trois programmes distincts:

Le plan d'embauche: Il vise à éliminer ou à diminuer les obstacles au niveau du travail et à instaurer des conditions qui donnent aux personnes handicapées une chance égale aux autres d'être embauchées et de conserver leur emploi. Il favorise aussi le développement des capacités de travail de la personne handicapée et permet aux employeurs de soutenir le secteur des emplois adaptés. Les entreprises de plus de 50 employés doivent soumettre à l'OPHQ un plan visant à embaucher, dans un délai raisonnable, des personnes handicapées (*La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*).

Les centres de travail adapté (CTA): Les CTA ont été créés par la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*. Ce sont des entreprises à but non lucratif qui produisent des biens ou des services. Les postes sont modifiés pour permettre aux personnes handicapées de réaliser leur plein potentiel. Les employés reçoivent au moins le salaire minimum, en plus des avantages sociaux. L'OPHQ apporte un soutien financier aux CTA.

Le contrat d'intégration au travail (CIT): Le CIT facilite l'accès des personnes handicapées à une entreprise ordinaire. L'OPHQ subventionne l'adaptation de postes de travail et les mesures temporaires d'apprentissage. Un tel contrat a une durée d'au plus six mois et est renouvelable.

Information:

OPHQ

309, rue Brock

Drummondville, Québec

J2B 1C5

Tél.:(819) 475-8585 Téléc.:(819) 475-8753

Sans frais:1-800-567-1465

**AIM CROIT** (Association Internationale des Machinistes, Centre de Réadaptation d'Orientation et d'Intégration au Travail) est un organisme à but non lucratif parrainé par l'Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs de l'Aérospatiale. L'organisme aide les personnes handicapées à se trouver un emploi et à réussir en mettant à profit leurs habiletés. Les bureaux de placement sont situés à Montréal et à Vancouver.

Information:

AIM CROIT

750 Marcel-Laurin

Bur. 450

Saint-Laurent, Québec

H4M 2M4

Tél.:(514) 744-2944 Téléc.:(514) 744-5711

**Main-Forte Montréal inc.** a ouvert ses portes en 1989 suite au programme de réadaptation professionnelle du Centre Constance-Lethbridge. Main-Forte est une PME de manutention et transformation de produits qui vise la réintégration professionnelle et sociale des personnes vivant avec un handicap.

Information:

Main-Forte Montréal inc.

6602, rue Papineau

Montréal, Québec

H2G 2X2

Tél.:(514) 593-6129

Téléc.:(514) 955-1104

Le **CIIT** (Comité Interentreprises d'Intégration au Travail des personnes handicapées inc.) est un organisme privé qui regroupe 40 entreprises. Il a pour mission de desservir toutes les grandes entreprises qui désirent intégrer une personne handicapée. En plus de promouvoir l'engagement des entreprises en matière d'intégration au travail, il en assure la mise en oeuvre. Depuis peu, ils participent à des échanges d'étudiants handicapés avec la France en offrant un soutien dans les démarches de l'étudiant pour trouver un appartement et une voiture adaptés.

Information:

CIIT

2580, boul. St-Joseph Est

Bureau 135

Montréal, Québec

H1Y 2A2

Tél.:(514) 521-1121 Téléc.:(514) 521-6996

Un conseiller en réadaptation peut aussi être utile si la personne accidentée désire réorienter sa carrière. L'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec peut référer l'individu à des professionnels qualifiés pratiquant en bureaux privés.

### **Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec**

1100 Beaumont bureau 520

Ville Mont-Royal

Montréal, Québec

H3P 3H5

Tél.:(514) 737-4717 Téléc.:(514) 737-6431

---

### **Région 01 Bas Saint-Laurent**

**Service alternatif d'intégration au travail de la personne handicapée de Rimouski inc.** est un organisme qui a pour but de favoriser et de soutenir l'intégration au travail de la personne vivant avec une déficience physique, sensorielle ou intellectuelle. L'organisme prépare la personne handicapée au monde du travail par une formation socioprofessionnelle, il soutient son entrepreneurship par un support technique et financier, il sensibilise les employeurs au potentiel des personnes handicapées et la population à l'importance du travail pour la personne handicapée.

Information:

Service alternatif d'intégration au travail de la personne handicapée de Rimouski inc.

499, chemin Lausanne

Rimouski, Québec

G5L 3Z9

Tél.:(418) 723-3923

---

### **Région 06 Montréal**

Des organismes privés offrent aussi des services de réadaptation professionnelle.

La *clinique de réadaptation fonctionnelle* propose des plans d'intervention individualisés en fonction des activités réelles de travail. Elle offre des services de réadaptation professionnelle, d'analyse des capacités de travail et de postes de travail par le biais d'une équipe multidisciplinaire composée d'ergothérapeutes, d'ergonomes, d'un éducateur physique, d'un conseiller en orientation et d'un psychologue.

Information:

Clinique de réadaptation fonctionnelle

8020 boul. Métropolitain Est

Ville d'Anjou, Québec

H1K 1A1

Tél.: (514) 353-6080

Télec.: (514) 353-5152

## 4.9. LES LOISIRS



Dans les cas où la victime demeure handicapée, des services variés de loisirs s'offrent. Plusieurs organismes participent à l'élaboration de ressources récréatives pour les personnes handicapées.

**Kéroul** a pour mission de rendre le tourisme accessible aux personnes à capacités physiques restreintes. L'organisme offre des services de consultation, d'accès à une banque d'informations sur l'accessibilité physique (restaurants, hôtels, attractions touristiques) des destinations touristiques régionales, nationales et internationales, d'élaboration d'itinéraires et de circuits accessibles. Des week-ends d'aventure ainsi que des voyages de groupe sont aussi organisés.

Information:

Kéroul

4545 avenue Pierre-de-Coubertin,

C.P. 1000, Succursale M,

Montréal, Québec,

H1V 3R2

Tél.:(514) 252-3104 Téléc.:(514) 254-0766

L'**Association des services de loisirs en institutions du Québec** distribue un répertoire de matériel éducatif adapté contenant la description d'un vaste choix de matériel adapté pour les activités de loisirs.

Information:

Association des services de loisirs en institutions du Québec

525 boul. Hamel

Québec, Québec

G1M 2S8

Tél.:(418) 529-9503 Téléc.:(418) 529-8184

La **Société pour les Enfants handicapés du Québec**, fondée en 1930, contribue au maintien à domicile des enfants handicapés en offrant des services variés. Parmi ces derniers, mentionnons le **Camp Papillon** qui accueille plus de 1000 enfants et jeunes handicapés chaque été. L'hiver, des villas adaptées sont



offertes aux familles. La **garderie Papillon**, située au centre-ville de Montréal, favorise l'intégration quotidienne en accueillant des enfants handicapés et non handicapés. Un service de transport est offert. Enfin, la **résidence Papillon** accueille 10 jeunes handicapés pour de courts séjours, permettant ainsi aux parents de se reposer tout en offrant des services de moniteurs spécialisés aux jeunes. Le service technique **Ressource Papillon** appuie les garderies de quartier qui souhaiteraient accueillir un enfant handicapé. C'est aussi un centre de référence pour les parents d'enfants handicapés.

Information:

Société pour les enfants handicapés du Québec

2300 René-Lévesque Ouest

Montréal, Québec

H3H 2R5

Tél.:(514) 937-6171

L'**Association Québécoise de Voile Adaptée** veut faire découvrir ou redécouvrir ce sport. Fondée en 1994, l'Association a pour but de faire connaître la voile au plus grand nombre de personnes ayant une déficience ou une mobilité réduite. Elle entend aussi former des compétiteurs pour participer à la "Mobility Cup" et éventuellement organiser cette compétition au Québec.

Information:

Association Québécoise de Voile Adaptée

115 de la Gauchetière Ouest

Suite 801

H2Z 1Y2

Tél.:(514) 849-4730

Depuis 1961, **Loisirs pour les personnes handicapées inc.** donne la possibilité aux personnes vivant avec un handicap de s'épanouir physiquement, intellectuellement et socialement par le biais d'activités diversifiées. Chaque année, l'organisation offre plus de 500 activités sociales, sportives et culturelles. Des arrangements sont aussi effectués pour le transport adapté.

Information:

Loisirs pour les personnes handicapées inc.

525, Dominion

Bureau 330

Montréal, Québec

H3J 2B7

Tél.:(514) 935-1109

**L'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées (AQLPH)** fut officiellement créée en 1979 suite au regroupement de 16 associations régionales de loisir (ARLPH). Ce réseau est en partie subventionné par le ministère des Affaires Municipales. Les associations ont le mandat de promouvoir le droit à un loisir de qualité et son accessibilité.

Information:

**AQLPH**

4545 Pierre-de-Coubertin

C.P. 1000, Succ. M

Montréal, Québec

H1V 3R2

Tél.: (514) 252-3144 Téléc.: (514) 252-8360

Les Associations régionales de loisirs pour personnes handicapées sont présentées dans la section portant sur leur région respective (Tableau XIX).

**TABLEAU XIX: Associations régionales de loisir pour personnes handicapées**

| Région           | ASSOCIATIONS RÉGIONALES                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Région 01</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) de l'Est du Québec</b><br/>           181, route 132 Ouest<br/>           C.P. 69<br/>           Ste-Luce<br/>           Rimouski, Québec<br/>           G0K 1P0<br/>           Tél.:(418) 739-4990 Téléc.:(418) 739-3275</p> |
| <b>Région 02</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) du Saguenay/Lac St-Jean</b><br/>           272, rue du Séminaire<br/>           Bureau 102<br/>           Chicoutimi, Québec<br/>           G7H 4J3<br/>           Tél:(418) 545-4132 Téléc.:(418) 545-7271</p>               |
| <b>Région 03</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) de Québec/Chaudière-Appalaches</b><br/>           525, boul. Hamel Est<br/>           Bureau A-22<br/>           Québec, Québec<br/>           G1M 2S8<br/>           Tél.:(418) 529-6134 Téléc.:(418) 529-8184</p>           |

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Région 04</b> | <p><b>Association Régionale de Loisir pour Personnes Handicapées de la Mauricie</b><br/> 1232 rue Des Chenaux, #24<br/> Trois-Rivières<br/> G9A 1A1<br/> Tél.:(819) 379-5810 Téléc.:(819) 379-5812</p> <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) Centre du Québec</b><br/> 59, rue Monfette<br/> Bureau 236<br/> Victoriaville, Québec<br/> G6P 1J8<br/> Tél.:(819) 758-5464 Téléc.:(819) 758-8270</p> |
| <b>Région 05</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) de l'Estrie</b><br/> 1930, rue King Ouest<br/> Sherbrooke, Québec<br/> J1J 2E2<br/> Tél.:(819) 346-3779 Téléc.:(819) 564-7670</p>                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Région 06</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) de l'Île de Montréal</b><br/> 525, rue Dominion<br/> bureau 340<br/> Montréal, Québec<br/> H3J 2B7<br/> Tél.:(514) 933-2739 Téléc.:(514) 933-9384</p>                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Région 07</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) de l'Outaouais</b><br/> 98, rue Saint-Joseph<br/> Hull, Québec<br/> J8Y 3W6<br/> Tél.:(819) 770-3575 Téléc.:(819) 770-9868</p>                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Région 08</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) Abitibi-Témiscamingue</b><br/> 330, rue Perreault Est<br/> Rouyn-Noranda, Québec<br/> J9X 3C6<br/> Tél.:(819) 762-8121 Téléc.:(819) 762-6848</p>                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Région 10</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) Côte-Nord</b><br/> 625, boul. Laflèche<br/> Baie Comeau, Québec G5C 1C5<br/> Tél.:(418) 589-5220 Téléc.:(418) 589-4612</p>                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Région 11</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) de l'Est du Québec</b><br/> 181, route 132 Ouest<br/> C.P. 69<br/> Ste-Luce<br/> Rimouski, Québec</p>                                                                                                                                                                                                                                                        |

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Région 12</b> | <p>G0K 1P0<br/>Tél.:(418) 739-4990 Téléc.:(418) 739-3275</p> <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) de Québec/Chaudières-Appalaches</b><br/>525, boul. Hamel Est<br/>Bureau A-22<br/>Québec, Québec<br/>G1M 2S8<br/>Tél.:(418) 529-6134 Téléc.:(418) 529-8184</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Région 13</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) de Laval</b><br/>387, boul. des Prairies #215<br/>Laval, Québec<br/>H7N 2W4<br/>Tél.:(450) 668-2354 Téléc.:(450) 668-2226</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Région 14</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) de Lanaudière</b><br/>200, rue De Salaberry<br/>Joliette, Québec<br/>J6E 4G1<br/>Tél.:(450) 752-2586 Téléc.:(450) 759-8749</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Région 15</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) des Laurentides</b><br/>C.P. 633<br/>St-Jérôme, Québec<br/>J7Z 5V3<br/>Tél.:(450) 431-3388 Téléc.:(450) 431-3381</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Région 16</b> | <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) du Richelieu-Yamaska</b><br/>16675, rue Desrochers<br/>St-Hyacinthe, Québec<br/>J2T 3K3<br/>Tél.:(450) 778-3345 Téléc.:(450) 773-4881</p> <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) de la Rive-Sud de Montréal</b><br/>150, rue Grant<br/>Bureau 227<br/>Longueuil, Québec<br/>J4H 3H6<br/>Tél.:(450) 677-5005 Téléc.:(450) 679-5017</p> <p><b>Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH) du Sud-Ouest</b><br/>28, rue St-Paul<br/>Valleyfield, Québec<br/>J6S 4A8<br/>Tél.&amp;Téléc.:(450) 371-2420</p> |

Certaines régions sont dotées d'autres associations qui organisent des activités de loisir.

### **Région 04 Mauricie/Bois-Francs**

Le **Pavillon Saint-Arnaud** dispense des cours et activités de loisirs aux personnes handicapées.

Information:

2850 boul. Royal

C.P. 1383

Trois-Rivières, Québec

G9A 5L2

Tél.:(819) 374-2422

Télec.:(819)374-3200

---

### **Région 12 Chaudières-Appalaches**

**L'Association de loisirs pour personnes handicapées de l'Islet-Sud (ALPHIS)** est une association sans but lucratif fondée en 1979 visant à fournir des services aux personnes handicapées des 7 paroisses de l'Islet-Sud. L'association regroupe les personnes vivant avec un handicap physique, intellectuel, sensoriel ou une maladie mentale ainsi que leurs parents et amis. Les services offerts sont les suivantes:

- Journée hebdomadaire d'activités
- Cours (cuisine, tricot, menuiserie, etc.)
- Repas communautaire
- Bricolage
- Voyages
- Journées plein air
- Activités récréatives
- Activités sportives
- Service d'information et de références
- Accompagnement et assistance
- Soutien civique
- Écoute et entraide
- Intégration avec d'autres groupes
- Participation au transport adapté de l'Islet-Sud

Information:

ALPHIS

724 Principale  
Saint-Félicien, Québec  
G0R 4P0  
Tél. et Téléc.:(418) 359-2119

## 4.10 LES CAMPS DE VACANCES



Certains camps de vacances offrent des programmes spécialisés pour les personnes handicapées physiques et intellectuelles. En voici la liste (Tableau XX) par région administrative (Répertoire des camps accrédités, Association des camps du Québec, 1996):

**Tableau XX: Les camps de vacances, selon la région**

| <b>LES CAMPS DE VACANCES, SELON LA RÉGION</b>                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Région 01: Bas Saint-Laurent</b>                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Auberge La Clé des champs<br>101 C, rue Collin<br>Saint-Cyprien, Québec<br>G0L 2P0<br>Tél.: (418) 963-2272<br>Téléc.: (418) 963-2274                                                         | Séjours de répit aux familles naturelles et d'accueil tout au long de l'année.<br>Installations et équipements entièrement adaptés.<br>Activités: Natation, tennis, mini-putt adapté, ski de fond, équitation, ateliers d'arts plastiques, jardinage, randonnée en calèche, pêche, etc.                                   |
| Camp Soleil et Verdure, R.R.#2<br>Saint-Donat de Rimouski, Québec<br>G0K 1L0<br>Tél.: (418) 739-4858<br>Téléc.: (418) 739-5022                                                               | Séjour permettant une meilleure connaissance de soi et une conscientisation au respect des autres et de la nature. Le camp accueille les personnes handicapées physiques et intellectuelles. Activités: Équitation, spéléologie, escalade, descente de rivière, camping, voile, canot, baignade, tir à l'arc, kayak, etc. |
| <b>Région 02: Saguenay, Lac St-Jean</b>                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Base de plein air Pointe-Racine<br>296, Racine sur le Lac<br>Mistassini, Québec<br>G8M 3S1<br>Tél.: (418) 374-2603<br>Secrétariat:<br>95, boul. Panoramique<br>Mistassini, Québec<br>G8M 3S1 | La base offre un programme d'intégration des personnes handicapées.<br>Activités: Escalade, hébertisme, vélo, randonnées pédestres, canot, apnée, bricolage, photographie, mini-putt, etc.                                                                                                                                |

## LES CAMPS DE VACANCES, SELON LA RÉGION

|                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Tél.:(418) 276-2125</p> <p>Centre Vacances Nature de<br/>Lac-Bouchette<br/>160, chemin de la Montagne<br/>Lac-Bouchette, C.P. 69<br/>Québec, G0W 1V0<br/>Tél.:(418) 348-6832</p>                                                              | <p>Ce centre offre un programme combiné éducatif et plein air, propice à l'intégration des personnes handicapées.</p> <p>Activités: Vélo, canot, baignade, sciences naturelles, canot-camping, rallye, hébertisme, activités socioculturelles, etc.</p>                                                                                                                                                                                |
| <p>Domaine de l'Amitié<br/>6939, boul. Talbot, C.P. 53<br/>Laterrière, Québec<br/>G0V 1K0<br/>Tél.:(418) 678-2455<br/>Télec.:(418) 678-1595</p>                                                                                                  | <p>La mission prioritaire du centre est l'éducation de la jeunesse, il est aussi propice à l'intégration des personnes handicapées de moins de 13 ans puisqu'il les intègre dans des équipes sans handicap. Les cas d'handicaps lourds ayant besoin d'un moniteur spécialisé peuvent être accueillis moyennant des frais supplémentaires.</p> <p>Activités: aquatiques, ferme, randonnées, canotage, pédalo, arts plastiques, etc.</p> |
| <p><b>Région 03: Québec</b></p>                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>Auberge Cité Joie<br/>28 chemin des Cascades, C.P. 1009<br/>Lac Beauport, Québec<br/>G0A 2C0<br/>Tél.:(418) 849-7183<br/>Télec.:(418) 849-9279</p>                                                                                            | <p>Cité Joie offre une programmation adaptée aux capacités et aux besoins des personnes handicapées physiques et mentales.</p> <p>Activités: Baignade, pêche, chaloupe, canotage, bricolage, théâtre, jeux sensoriels, excursions touristiques.</p>                                                                                                                                                                                    |
| <p>Camp du Roc-Amadour<br/>1503 chemin Royal<br/>St-Pierre, île d'Orléans<br/>Québec, G0A 4E0<br/>Tél.: (418) 828-1151<br/>Secrétariat:<br/>2301, 1e avenue<br/>Québec, Québec<br/>G1L 3M9<br/>Tél.:(418) 529-4996<br/>Télec.:(418) 529-4841</p> | <p>Camp entouré des principaux attraits touristiques et culturels de l'île d'Orléans.</p> <p>Activités: Initiation à la vidéo amateur, excursions et visites, sports de groupe, jeux coopératifs, camping, théâtre, improvisation, hébertisme, etc.</p>                                                                                                                                                                                |



**Région 05: Estrie**

Camp Boisjoly  
Chemin Perras, Racine  
Comté de Johnson, Québec  
J0E 1Y0  
Tél.:(450) 532-4184  
Secrétariat:  
C.P. 370  
Saint-Hyacinthe, Québec  
J2S 7B7  
Tél.:(450) 771-2034

Camp sans but lucratif à vocation éducative axée sur le développement intégral de la personne. On s'y spécialise dans l'accueil des jeunes souffrant d'audimudité mais on peut aussi y accueillir des jeunes avec handicap physique mineur.

Activités: Escalade, canot, tir à l'arc, hébertisme, natation, dessin, apnée, théâtre, sentier-nature, etc.

Camp Garagona  
23 chemin Garagona  
Freligshburg, Québec  
J0J 1C0  
Tél.:(450) 298-5159  
Télec.:(450) 298-5554

Ce camp offre un programme pour déficients intellectuels axé vers les arts, l'artisanat, l'étude de la nature, les sports d'équipe, l'hygiène et la nutrition, les sorties communautaires, etc.

Certains établissements sont accessibles aux chaises roulantes.

**Région 12: Chaudières-Appalaches**

Le Grand Village  
2434, Chemin Marie-Victorin  
St-Nicolas, Québec  
G0S 2Z0  
Tél.: (418) 831-1677 (été)  
Secrétariat:  
525 boul. Wilfrid-Hamel  
Québec, Québec G1N 2S8  
Tél.: (418) 522-6261

Séjour offrant une expérience enrichissante et adaptée aux enfants et adultes vivant avec une déficience physique ou intellectuelle.

Activités: Équitation, natation, sentier nature, brico-nature, sports adaptés, initiation à la vie de ferme, art et expression, camping, pêche.

**Région 14 : Lanaudières**

Camp Papillon  
210 avenue du Papillon  
St-Alphonse-Rodriguez, Québec  
J0K 1W0  
Tél.: (450) 883-2915  
Information: Secrétariat  
2300 René-Lévesque Ouest  
Montréal, Québec H2H 2R5  
Tél.: (514) 937-6171 poste 228

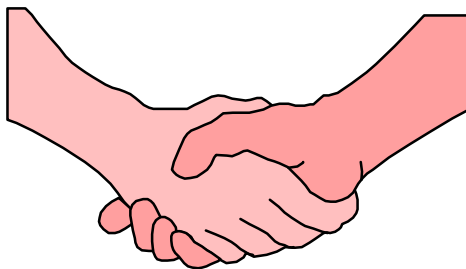
Programmation bâtie en fonction de l'âge, des capacités et des goûts du campeur.

Activités: Aquatique, terrestre, plein air, arts, expression, sports, tir à l'arc, conditionnement physique, hébertisme.

|                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Télec.: (514) 937-0082</p> <p>Camp Mariste<br/>8082 chemin Morgan<br/>Rawdon, Québec<br/>J0K 1S0<br/>Tél.:(450) 834-6383<br/>Télec.:(450) 834-5094</p>                                                                     | <p>Un programme d'intégration des handicapés est offert.</p> <p>Activités: Arts plastiques, pastorale, théâtre, camping, escalade, hébertisme, planche à voile, etc.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p><b>Région 15: Laurentides</b></p>                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <p>Base de plein air Perce-Neige<br/>4610 chemin principal<br/>St-Michel-de-Wentworth<br/>Québec, J0V 1A0<br/>Tél.: (450) 226-3336<br/>Télec.: (450) 226-5936<br/>Adresse postale:<br/>C.P. 220, Brownsburg<br/>J0V 1A0</p>   | <p>Le camp se veut un endroit permettant aux enfants et aux adultes vivant avec un handicap physique, psychique et/ou intellectuel de vivre une expérience enrichissante de vie de groupe dans un milieu naturel. Cette base accueille principalement des groupes (plus de 20 personnes) ou associations de personnes handicapées pour des journées plein air ou des séjours de répit de 3, 5 et 7 jours. La programmation est élaborée en fonction des goûts, intérêts et capacités individuels.</p> <p>Activités: Canot, pédalo, chaloupe, pêche, baignade, feu de camp, hébertisme, randonnée pédestre, écologie, raquettes, ski de fond, glissade sur tubes, etc. Plusieurs soirées animées et thématiques sont aussi offertes.</p> |
| <p>Centre de plein air Marie-Paule<br/>316, chemin Tour du Lac<br/>Ste-Véronique, Québec<br/>J0W 1X0<br/>Tél.: (819) 275-3522<br/>Secrétariat:<br/>2515 Delisle<br/>Montréal, Québec<br/>H3J 1K8<br/>Tél.: (514) 937-7131</p> | <p>L'été le centre reçoit des familles à revenus modeste. Stage en animation possible.</p> <p>Activités: Voile, canot, chaloupe, hébertisme, sentiers écologiques, tir à l'arc, camping, ski de fond, raquette, pétanque, etc.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <p>Domaine des Prés d'Or<br/>967 Route 309<br/>Lac-des-Iles, Québec<br/>J0W 1J0<br/>Tél.: (819) 597-2499<br/>Télec.: (819) 597-4009</p>                                                                                       | <p>Camp spécialisé pour personnes handicapées physique et intellectuelle permettant une relation d'aide, d'apprentissage en activité et une relation d'écoute et de partage.</p> <p>Activités: Baignade, tour d'avion, pêche, théâtre, bricolage, bicyclette, pédalo, randonnées, ski de fond, patin, etc.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

|                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Base de plein air des Laurentides<br/>2061, chemin Lac Sauvage<br/>Saint-Faustin, Québec<br/>C.P. 368<br/>J0T 2G0<br/>Tél.: (819) 425-3556<br/>Sans frais: 1-800-352-3556<br/>Télec.: (819) 425-5969</p>                                  | <p>Cette base offre des séjours d'intégration pour les personnes handicapées.<br/>Un transport gratuit de Montréal ou Laval est offert.</p> <p>Activités: Stage en anglais, voile, natation, pêche, escalade, hébertisme, danse, golf, etc.</p>                                                                                                                                       |
| <p>Camp B'Nai Brith<br/>5445 Route 329, R.R.#1<br/>Lantier, Québec J0T 1V0<br/>Tél.:(819) 326-4824<br/>Secrétariat:<br/>5151 Côte Ste-Catherine, bur. 205<br/>Montréal, Québec H3W 1M6<br/>Tél.:(514) 735-3669<br/>Télec.:(514) 735-8197</p> | <p>Camp anglophone juif offrant des séjours d'intégration aux personnes handicapées. L'accès peut être difficile pour les chaises roulantes.</p> <p>Activités: Voile, natation, canotage, photographie, informatique, danse, arts plastiques, pédalos, équitation, etc.</p>                                                                                                           |
| <p><b>Région 16: Montérégie</b></p>                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <p>Colonie Sainte-Jeanne d'Arc<br/>9951 Marie-Victorin<br/>Contrecoeur, Québec<br/>J0L 1C0<br/>Tél.:(450) 743-8265<br/>Sans frais:1-800-363-0098<br/>Télec.:(450) 743-8879</p>                                                               | <p>Camp accessible aux filles âgées de 4 à 14 ans offrant un milieu stimulant pour l'apprentissage et la confiance en soi. Programme propice à l'intégration des filles handicapées. Ce camp ne s'adresse pas à une clientèle trop lourdement handicapée.</p> <p>Activités: Canot, hébertisme, natation, tir à l'arc, activités arts de scène, camping, sciences naturelles, etc.</p> |
| <p>Les Bosquets A. Hudon<br/>756 Chemin des Patriotes<br/>Otterburn Park, Québec J3H 1Z5<br/>Tél.:Semaine:(450) 622-0942<br/>Weekend:(450) 467-3918<br/>Télec.:(450) 467-3918</p>                                                            | <p>La mission du camp est d'offrir des vacances de qualité aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou physique.</p> <p>Activités: Ski de fond, patin, randonnée, natation, volley-ball, hébertisme, interprétation de la nature, etc.</p>                                                                                                                             |
| <p>Camp de théâtre et de cirque Masqu'ARCAD<br/>1964 rang 7, C.P. 99<br/>St-Théodore d'Acton, Québec<br/>J0H 1Z0<br/>Tél.:(450) 546-7076<br/>Tél. et Téléc. à Mtl:(514) 273-0791</p>                                                         | <p>Camp, ouvert aux enfants ayant une déficience intellectuelle et à ceux ayant un handicap physique léger, offrant cinq heures de formation artistique par jour donnée par des artistes professionnels.</p> <p>Activités: Création théâtrale, masque, cirque, scénarisation, etc.</p>                                                                                                |

## 4.11. LES GROUPES DE SUPPORT



La SAAQ offre un support financier pour les services de psychologie et autres ressources d'aide psychologique à la victime et à sa famille.

### 4.11.1 Spécifiques aux accidentés de la route

La **Fondation des Accidentés de la Route** est un organisme sans but lucratif fondé en 1992. Les membres de cette fondation obtiennent des services de conseils et d'informations sur leurs droits ainsi qu'un service d'orientation et de support. Des réunions mensuelles sont tenues et sont un lieu d'échanges pour les accidentés. Elle offre aussi un service de référence à des médecins et à des avocats pour défendre au mieux les intérêts des victimes. Ils publient aussi un journal d'information saisonnier.

Des bureaux régionaux ont été récemment ouverts, notamment à Hull, Victoriaville et Sherbrooke. Un service d'accidenté-anonyme, à l'image des AA, est en implantation.

Information:

FAR

8162, rue Saint-Hubert, suite 103

Montréal, Québec

H2P 1Z2

Tél.:(514) 277-8555 Téléc.:(514) 277-6506

Site Internet: <http://www.sommet.net/home/FAR.html>

### 4.11.2 Spécifiques aux blessés médullaires

Depuis 1946, l'**Association des Paraplégiques du Québec (APQ)** favorise l'intégration sociale et professionnelle des personnes blessées médullaires. Un certain nombre d'accidentés ont une lésion traumatique de la moelle épinière qui entraîne une paralysie totale ou partielle des membres et du tronc. On parle de paraplégie lorsqu'il s'agit des membres inférieurs et de quadriplégie lorsqu'il s'agit des membres inférieurs et supérieurs. L'APQ offre des services de soutien à l'intégration, des services de main-d'oeuvre et des services des communications. Au niveau de l'emploi, elle offre des services de recrutement et de conseils aux employeurs ainsi que des services d'orientation et d'information scolaire et

professionnelle. Elle assure la publication de la revue Paraquad qui traite de divers sujets reliés à la vie des blessés médullaires. L'association a aussi produit une série de brochures traitant de plusieurs aspects tels que les soins de la peau, la sexualité, les aides techniques, les loisirs, le travail, etc.

### **APQ**

5085, rue Buchan

Montréal, Québec

H4P 1S4

Tél.: (514) 341-7272 Téléc.: (514) 341-8884

Courrier électronique: apq@craph.org

Site Internet: [www.craph.org/apq](http://www.craph.org/apq)

Des conseillers régionaux offrent des services similaires dans d'autres régions du Québec.

Pour information:

À Québec: (418)529-9141 (poste 6486)

À Trois-Rivières: (819) 379-6619

À Sherbrooke: (819)565-0662

À Hull: (819)777-6269

### **4.11.3 Spécifiques aux traumatisés crâniens**

Les traumatismes crâniens sont des destructions ou dysfonctions du tissu cérébral provoqué par un impact brusque avec la boîte crânienne. À la suite d'un traumatisme à la tête, le cerveau peut parfois paraître intact mais, dans bien des cas, un examen approfondi permet de découvrir des lésions au niveau des cellules. En général, les traumatismes plus graves provoquent des contusions, des lacérations ou des hémorragies. Le nombre et l'importance des lésions déterminent la gravité du traumatisme crânien. La gravité de l'atteinte cérébrale s'évalue principalement à partir des indices qui suivent:

- profondeur et durée du coma causé par le traumatisme;
- durée de la période de perte de mémoire qui découle du traumatisme;
- présence de lésions externes visibles;
- présence de lésions internes observables au moyen de techniques spécialisées;
- atteinte des fonctions neurologiques (paralysie, trouble du langage, etc.);
- atteinte des fonctions intellectuelles et affectives;
- présence de complication.

Si l'accidenté a subi un choc à la tête sans conséquences immédiates et évidentes, il faut quand même être prudent et surveiller les signes d'un TCC léger tels que fatigue, irritabilité, difficulté de concentration et d'attention ou même maux de tête fréquents.

Les traumatismes crâniens risquent de laisser des séquelles. Les déficiences et les incapacités physiques sont les plus apparentes, elles peuvent limiter l'autonomie de la personne. Parmi les manifestations les plus fréquentes, on retrouve la paralysie, les troubles de coordination, les mouvements involontaires et les difficultés d'élocution. Des troubles émotionnels et des problèmes cognitifs tels que diminution du degré de conscience et de la capacité d'attention, sont aussi présents. Une équipe multidisciplinaire, incluant des infirmiers, médecins, ergothérapeutes, physiothérapeutes, psychologues, neurologues, orthophonistes, conseillers en orientation et travailleurs sociaux, est souhaitable dans le but de viser un rétablissement optimal. Après un TCC, les victimes ainsi que leur famille ont besoin d'un support considérable pour les aider à franchir les étapes menant à la récupération maximale des capacités antérieures. (Voir Tableau XXI, les associations régionales de TCC).

**La SAAQ** a publié un document expliquant le traumatisme crânien, les séquelles à court et à long termes ainsi que les étapes de réadaptation. Le document s'intitule "Pour mieux comprendre et aider le traumatisme crânio-cérébral" et est disponible à la SAAQ et à l'AQTC. Le guide "SOS Labyrinthe", développé par l'AQTC, s'adresse aux familles des personnes ayant subi un traumatisme crânio-cérébral. Il inclut des conseils pratiques reliés aux quatre étapes que la personne traumatisée va franchir: l'hospitalisation, la réadaptation fonctionnelle, l'intégration sociale et le retour à l'activité et le maintien dans le milieu.

La **SAAQ** a signé des ententes avec une association de traumatisés crâniens dans chaque région pour un mandat de 3 ans (1997-2000). Ces ententes impliquent une subvention de la Société pour permettre le développement d'activités de support aux victimes de traumatismes crâniens. Ces associations offrent un ensemble de services aux victimes d'un TCC ainsi qu'à leur famille: information et sensibilisation, accueil et orientation psychosocial, intervention communautaire psychosociale. Les services offerts au sein des associations régionales se rapprochent de ceux offerts à l'Association Québécoise des Traumatisés Crâniens bien qu'ils puissent varier de par leur nature et leur intensité.

**L'Association québécoise des traumatisés crâniens (AQTC)**, fondée en 1986, a pour mission d'aider les personnes traumatisées crânio-cérébrales et leur famille dans les démarches qu'elles entreprennent pour accroître leur qualité de vie. L'association offre un service d'accueil, de renseignement, d'organisations de loisir, de soirées-rencontres pour les familles, de conférences et d'un centre de documentation. Elle publie aussi le journal "Phoenix" qui regroupe plusieurs informations pertinentes pour les traumatisés et leurs proches. L'AQTC travaille en étroite collaboration avec les autres associations de personnes TCC au sein de la province.

Information:

## **AQTC**

3800 Radisson, suite 203

Montréal, Québec

H1M 1X6

Tél.: (514) 257-7738 Téléc.: (514) 257-8107

**Tableau XXI: Les associations régionales de TCC**

| <b>Régions</b> | <b>Associations</b>                                                                                                                                                                                             |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01             | <b>Regroupement de Personnes accidentées Cérébro-Vasculaires&amp;Aphasiques du Bas-Saint-Laurent (ACVA-B-S-L)</b><br>158 St-Germain est<br>Rimouski, Québec<br>G5L 1A8<br>Tél.:(418) 724-4909 ou (418) 723-0922 |
| 02             | <b>Association Renaissance des personnes traumatisés crâniens</b><br>4153, rue Rubens<br>Jonquière, Québec<br>G7Z 1A7<br>Tél.:(418) 547-4442 (poste 15)<br>Téléc.:(418) 547-5177                                |
| 03             | <b>Groupe d'entraide TCC de Québec</b><br>525, boul. Hamel Est<br>Local A-27<br>Québec, Québec<br>G1M 2S8<br>Tél.:(418) 529-9141 (poste 6488)<br>Téléc.:(418) 529-3699                                          |
| 04             | <b>Association Nouveau Départ</b><br>Pavillon Marc Quessy<br>1775, Nicolas-Perrot<br>Trois-Rivières, Québec<br>G9A 1C5<br>Tél.:(819) 372-4993<br>Téléc.:(819) 376-6536                                          |

| Régions | Associations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 05      | <p><b>Association des accidentés cérébro-vasculaires et traumatisés crâniens de l'Estrie (ACTE)</b><br/> 1036, rue Belvédère Sud<br/> Sherbrooke, Québec<br/> J1H 3T8<br/> Tél.:(819) 821-2799<br/> Télec.:(819) 821-2065</p>                                                                                                                                                                               |
| 06      | <p><b>Association Québécoise des traumatisés crâniens (AQTC)</b><br/> 3800, Radisson<br/> Bureau 203<br/> Montréal, Québec<br/> H1M 1X6<br/> Tél.:(514) 257-7738<br/> Télec.:(514) 257-8107</p>                                                                                                                                                                                                             |
| 07      | <p><b>Association des traumatisés cranio-cérébraux de la région de l'Outaouais (ATCCRO)</b><br/> 98, boul. St-Joseph<br/> Hull, Québec<br/> J8Y 3W5<br/> Tél.:(819) 770-8804<br/> Télec.:(819) 770-9868</p>                                                                                                                                                                                                 |
| 08      | <p><b>Association des cérébro-lésés et traumatisés crâniens de Val d'Or</b><br/> 256, 10e Rue<br/> Val d'Or, Québec<br/> J9P 3J8<br/> Tél.:(819) 825-6489<br/> Télec.:(819) 824-2553</p> <p><b>Le Pilier-Association des traumatisés crâniens de Rouyn-Noranda</b><br/> 100, chemin du Docteur-Lemay<br/> C.P. 1055<br/> Rouyn, Québec<br/> J9X 5C8<br/> Tél.:(819) 762-6592<br/> Télec.:(819) 799-8313</p> |



| Régions | Associations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11      | <p><b>Association des personnes traumatisées cranio-cérébrales de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine</b><br/>           557, rue Leblanc Nouvelle-Ouest<br/>           Gaspé, Québec<br/>           G0T 2G0<br/>           Tél.:(418) 794-2922<br/>           Téléc.:(418) 794-8242<br/>           Site Internet: <a href="http://www.quebectel.com/traumcer/">http://www.quebectel.com/traumcer/</a></p> <p>Autre point de service:<br/>           2078, Saint-Georges-de-la-Malbaie<br/>           Gaspé, Québec<br/>           G0C 2X0<br/>           Tél.:(418) 645-2584</p> |
| 13      | <p><b>Association québécoise des traumatisés crâniens (AQTC)</b><br/>           435, boul. Curé Labelle<br/>           Bureau 217<br/>           Laval, Québec<br/>           H7V 2S8<br/>           Tél.:(450) 978-4457<br/>           Téléc.:(450) 978-7643</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 14      | <p><b>Association de Personnes Handicapées Physiques de Joliette</b><br/>           200, rue de Salaberry<br/>           Joliette, Québec<br/>           J6E 4G1<br/>           Tél.:(450) 759-3322<br/>           Téléc.:(450) 759-8749</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 16      | <p><b>Association des traumatisés cranio-cérébraux Montérégie Est</b><br/>           1800, rue Dessaulles<br/>           St-Hyacinthe, Québec<br/>           J2S 2T2<br/>           Tél.:(450) 774-6495 (poste 2631)<br/>           Téléc.:(450) 774-0947</p> <p><b>Association Renaissance Sud-Ouest</b><br/>           19, rue Jean-Luc<br/>           Beauharnois, Québec<br/>           J6N 3A9<br/>           Tél.:(450) 429-7200<br/>           Téléc.:(450) 692-0978</p>                                                                                                       |

#### **4.11.4 Spécifiques aux personnes handicapées**

##### **AUTRES ASSOCIATIONS SUSCEPTIBLES D'OFFRIR DU SUPPORT AUX VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA ROUTE QUI RESTENT AVEC UN HANDICAP:**

**L'Alliance Québécoise des Regroupements régionaux pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AQRIPH)** regroupe plusieurs organismes voués à la cause des personnes handicapées et ce, dans chaque région du Québec.

Les regroupement des organismes de promotion présents dans chaque région sont des organismes à but non lucratif. Ils sont composés d'organismes de promotion locaux qui sont engagés dans le défense des droits et la promotion des intérêts des personnes handicapées. Ils ont pour objectifs de:

- Regrouper les organismes régionaux de base qui se consacrent essentiellement à la promotion des droits et à la défense des intérêts des personnes handicapées;
- Favoriser la concertation entre les organismes-membres sur des dossiers d'intérêt commun;
- Développer des liens de communication, d'échange et de collaboration entre les organismes-membres ainsi qu'avec les autres organismes régionaux du Québec;
- Entreprendre des actions communes ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées;
- Faire les représentations nécessaires auprès des différentes autorités pour l'avancement de ces objectifs.

Les dossiers d'intérêt de ces organismes s'inscrivent dans le respect des droits et la promotion des intérêts des personnes handicapées. Ils cernent les réalités, les options et les solutions concernant des problématiques comme: le maintien en milieu de vie naturel, l'intégration sociale, la qualité de vie des personnes handicapées et leurs conditions sociales, économiques et culturelles, l'accès à des programmes et services publics, etc.

Information:

AQRIPH

302, rue St-Joseph, bureau 400

Lévis, Québec

G6V 1G2

Tél.:(418) 837-3752 Téléc.:(418) 837-1188

Courrier électronique: [agriph@avantage.com](mailto:agriph@avantage.com)

Le Tableau XXII dresse la liste des regroupements régionaux d'organismes de promotion s'adressant aux personnes handicapées.

**TABLEAU XXII: Regroupements régionaux d'organismes de promotion s'adressant aux personnes handicapées**

| Région | Organismes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01     | <p><b>Fédération pour personnes handicapées du K.R.T.B.</b><br/>           73, rue St-Henri, 6e étage<br/>           Rivière-du-Loup, Québec<br/>           G5R 409<br/>           Tél.:(418) 867-3130<br/>           Téléc.:(418) 867-8880</p> <p><b>Regroupement des organismes de promotion du Bas-du-Fleuve</b><br/>           158, St-Germain Est<br/>           Rimouski, Québec<br/>           G5L 1A8<br/>           Tél.:(418) 723-1807<br/>           Téléc.:(418) 725-7411</p> |
| 02     | <p><b>Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay</b><br/>           272, rue du Séminaire, local 102<br/>           Chicoutimi, Québec<br/>           G7H 4J3<br/>           Tél.:(418) 545-6228<br/>           Téléc.:(418) 545-7271</p>                                                                                                                                                                                                                            |
| 03     | <p><b>Regroupement des organismes de promotion de personnes handicapées-Région 03</b><br/>           210, boul. Charest Est, local 401<br/>           Québec, Québec<br/>           Tél.:(418) 647-0603<br/>           Téléc.:(418) 647-0656<br/>           Courrier électronique:rop@qui.qc.ca</p>                                                                                                                                                                                       |

| Région | Organismes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 04     | <p><b>Regroupement des organismes de promotion de personnes handicapées-Région 04-Nord</b><br/> 766, rue Thibeau<br/> Cap-de-la-Madeleine, Québec<br/> G8T 7A6<br/> Tél.:(819) 372-1036<br/> Télec.:(819) 374-5064</p> <p><b>Regroupement des organismes de promotion de personnes handicapées-Région 04-Sud</b><br/> 160, rue Frère Dominique<br/> C.P. 123<br/> Nicolet, Québec<br/> J3T 1A1<br/> Tél.:(819) 293-5900<br/> Télec.:(819) 293-5900</p> |
| 05     | <p><b>Action Handicap Estrie</b><br/> 161, rue Peel<br/> Sherbrooke, Québec<br/> J1H 4K2<br/> Tél.:(819) 821-4245<br/> Télec.:(819) 821-2503</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 06     | <p><b>Regroupement des organismes de promotion du Montréal-Métropolitain</b><br/> 420, rue St-Paul Est<br/> Montréal, Québec<br/> H2Y 1H4<br/> Tél.:(514) 982-9445<br/> Télec.:(514) 982-0668</p>                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 07     | <p><b>Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais</b><br/> 115, boul. Sacré-Coeur<br/> Hull, Québec<br/> J8X 1C5<br/> Tél.:(819) 770-0535<br/> Télec.:(819) 770-7006</p>                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 08     | <p><b>Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue</b><br/> 330, rue Perreault Est<br/> Rouyn-Noranda, Québec<br/> J9X 3C6<br/> Tél.:(819) 762-8956<br/> Télec.:(819) 762-6848</p>                                                                                                                                                                                                                                |

| Région | Organismes                                                                                                                                                                                                           |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 09     | <p><b>Table de concertation des associations des personnes handicapées de la Côte-Nord</b><br/> C.P. 2577<br/> Baie-Comeau, Québec<br/> G5C 2T3<br/> Tél.:(418) 589-3634<br/> Télec.:(418) 589-4612</p>              |
| 11     | <p><b>Regroupement des associations de personnes handicapées de la Gaspésie</b><br/> C.P.2247<br/> Gaspé-Harbour, Québec<br/> G0C 1S0<br/> Tél.:(418) 368-6961<br/> Télec.:(418) 368-6991</p>                        |
| 12     | <p><b>Regroupement des associations de personnes handicapées-Région Chaudière-Appalaches</b><br/> 302, St-Joseph, bureau 200<br/> Lévis, Québec<br/> G6V 1G2<br/> Tél.:(418) 837-2172<br/> Télec.:(418) 837-5569</p> |
| 13     | <p><b>Regroupement des organismes de promotion de personnes handicapées de Laval</b><br/> 387, boul. des Prairies<br/> Laval, Québec<br/> H7N 2W4<br/> Tél.:(450) 668-4836<br/> Télec.:(450) 668-2119</p>            |
| 14     | <p><b>Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière</b><br/> 200, de Salaberry<br/> Joliette, Québec<br/> J6E 4G1<br/> Tél.:(450) 755-1488<br/> Télec.:(450) 759-8749</p>  |
| 15     | <p><b>Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides</b><br/> 57, rue Labelle<br/> Saint-Jérôme, Québec<br/> J7Z 5T7<br/> Tél.:(450) 438-7736<br/> Télec.:(450) 438-0557</p>            |

| Région | Organismes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16     | <p><b>Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska</b><br/> 16 675, Desrochers<br/> Saint-Hyacinthe, Québec<br/> J2T 3K3<br/> Tél.:(450) 771-1002<br/> Télec.:(450) 773-4881</p> <p><b>Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal inc. (GAPHRSM)</b><br/> 150, rue Grant, # 319<br/> Longueuil, Québec<br/> J4H 3H6<br/> Tél.:(450) 679-6589<br/> Télec.:(450) 679-8337</p> |

Certains de ses regroupements ont publié un guide de ressources exhaustif s'adressant aux personnes handicapées de leur région spécifique (*L'accompagnateur*, dans les régions de la Mauricie-Bois-Francs (04) et dans la région de Chaudière-Appalaches (12)).

## Quelques organismes régionaux

### **Région 01 Bas Saint-Laurent**

**Les Alcyons** est un organisme fondé en 1973 qui vise l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et qui travaille à leur intégration sociale. Leurs priorités d'intégration concernent le transport adapté, l'accessibilité aux endroits publics, le maintien à domicile, l'information, le logement, les études, le travail et les loisirs.

Information:

Les Alcyons

61, rue Lebel

Mont-Joli, Québec

G5H 1K4

Tél.:(418) 775-2653

**L'Association des personnes handicapées entre-amis du Témiscouata inc.** offre ses services, dans l'ensemble du Témiscouata, à toute personne ayant des incapacités physiques, intellectuelles, sensorielles ou liées à un problème de santé mentale, ainsi qu'à leurs familles. L'Association, fondée en 1978, est un organisme sans but lucratif fonctionnant grâce au travail de bénévoles et ayant pour but de favoriser le développement de la personne handicapée afin qu'elle puisse accéder à un maximum d'autonomie. L'organisme a pour objectifs de regrouper les personnes handicapées du territoire, de promouvoir leurs droits et intérêts, de favoriser leur intégration sociale et de leur assurer l'aide requise pour répondre à leurs besoins. L'Association offre des services d'information, de prêts d'aides techniques, de support, de maintien à domicile, de défense des dossiers individuels. Elle publie aussi le journal "Trèfle à 4 feuilles" et réalise des chroniques dans les médias du Témiscouata.

Information:

Association des personnes handicapées entre-amis du Témiscouata inc.

C.P. 207

Notre-Dame-Du-Lac

G0L 1X0

Tél.:(418) 899-2136

**Les Amirans de la Vallée** a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. L'organisme vise à faire connaître et valoir les droits et intérêts des personnes handicapées. Il offre des services d'information et de références, d'écoute et d'accompagnement, de transport adapté, de prêt

d'équipements spécialisés et d'activités sociales et de loisir variées (peinture, cuisine, danse, camp, voyage, party, plein air, etc.).

Information:

Les Amirans de la Vallée  
278, rang St-Jean Baptiste, Amqui  
C.P. 2198  
Tél.: (418) 629-5867  
Télec.: (418)629-5867

**Le Regroupement des personnes accidentées cérébro-vasculaires et aphasiques (ACVA) du Bas-Saint-Laurent existe officiellement depuis 1991.** Les objectifs de l'ACVA sont de regrouper les personnes afin de briser l'isolement, d'apporter du support et de l'écoute, d'organiser des activités favorisant la réinsertion sociale et de sensibiliser la société en général. Les activités de l'ACVA incluent des suivis personnalisés, des rencontres hebdomadaires avec des activités diverses, des rencontres pour les aidants naturels, de l'écoute téléphonique.

Information:

Regroupement de personnes ACVA du B.S.L.  
158, St-Germain Est  
Rimouski, Québec  
G5L 1A8  
Tél.:(418) 724-4909, (418) 723-0922

**L'Éveil Des Basques Inc.** est une association qui a pour but principal d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées. Elle vise le développement de services qui répondent aux besoins des personnes handicapées. Elle prône l'intégration au travail, à l'école et aux loisirs. Les services offerts incluent le transport adapté, de la formation (alphabétisation, développement d'habiletés), une aide individuelle, le prêt d'équipements spécialisés. Elle organise des activités-rencontres et publie six bulletins d'information par année.

Information:

L'Éveil des Basques Inc.  
589, rue Richard  
C.P. 1540  
Trois-Pistoles, Québec  
G0L 4K0  
Tél.:(418) 851-2861



**L'Association des handicapés Gaspésiens inc. (ADHG inc.)** a été fondée en 1969 et incorporée en 1977. Elle est reconnue comme un organisme de promotion, de formation et de défense des droits, comme un organisme communautaire, d'éducation populaire et de charité. Elle est un organisme sans but lucratif qui se propose de relever le niveau moral, spirituel, social, culturel et sportif des personnes handicapées. En fonction de ses moyens, elle peut aussi leur venir en aide matériellement. Elle offre des services d'information, de références, de répit dépannage, d'équipements spécialisés, de formation éducationnelle (alphabétisation), de transport adapté, de soutien technique et matériel, etc.

Information:

ADHG Inc.

309, McKinnon

C.P. 153

Matane, Québec

G4W 3N1

Tél.:(418) 566-2851

---

### **Région 02 Saguenay/Lac Saint-Jean**

**L'Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière** est un regroupement de parents et d'amis qui s'occupent bénévolement des personnes handicapées intellectuelles et physiques. Les objectifs de l'association sont d'identifier les problèmes des personnes handicapées, de trouver des moyens d'intervention, de les informer et de sensibiliser la population à leur besoin. Les services offerts incluent un service de répit pour les week-ends et les congés scolaires, l'organisation d'activités sportives et communautaires, une discothèque hebdomadaire, des activités pour les occasions spéciales, des terrains de jeux pour les enfants et adolescents ainsi qu'un service d'écoute, d'information et de référence.

Information:

APDPH Jonquière

2175, boul. Mellon

C.P. 1005

Jonquière, Québec

G7S 4K6

Tél.:(418) 548-5832

**L'Association pour personnes handicapées de St-Ambroise, Bégin, St-Charles et Shipshaw** est un organisme à but non lucratif, incorporé depuis 1984, qui a pour objectifs de travailler à la défense et à la promotion des droits des membres, de sensibiliser la population à l'intégration sociale des personnes

handicapées, d'organiser des activités de loisirs aux jeunes et aux adultes tout en favorisant l'intégration sociale ainsi que de favoriser l'accessibilité des lieux publics. Les activités offertes sont variées telles que discothèques, cinéma, théâtre, messe, croisière, olympiade, cours de formation, etc.

Information:

APH de St-Ambroise, Bégin, St-Charles et Shipshaw

20, rue du Couvent, St-Ambroise

Québec

G7P 2V2

Tél.: (418) 672-2511

Le **groupe centre-lac d'Alma** est un organisme sans but lucratif qui a pour but d'aider les personnes vivant avec un handicap à sortir de leur isolement en favorisant leur intégration au monde du loisir, de l'éducation et du travail. Les services offerts aux membres sont les suivants:

- programme complet d'activités sociales et culturelles individualisées;
- service de minibus pour le transport adapté;
- service d'information et de référence;
- service d'accompagnement;
- service de maintien à domicile;
- logements adaptés et service Info-Logement;
- service d'alphabétisation.

Le groupe rédige aussi le journal "Info-Lac".

Information:

Groupe centre-lac d'Alma

475 St-Bernard Ouest

Alma, Québec

G8B 4R1

Tél.:(418) 668-3357

Le **Groupe Aide Action St-Honoré Inc.** est un organisme fondé en 1986 qui soutien les personnes âgées, handicapées, défavorisées et dans le besoin. Il vise à briser l'isolement des personnes démunies et la réinsertion sociale des personnes handicapées. Il offre des services de transport adapté, d'accompagnement médical, de maintien à domicile, de dépannage, de formation, d'information, d'organisation d'activités socioculturelles, récréatives et sportives.

Information:

Groupe Aide Action St-Honoré Inc.

170 Des Loisirs

St-Honoré, Québec

G0V 1L0

Tél.: (418) 673-3791,(418) 673-3792 ou (418) 673-7114.

**L'Association des traumatisés crâniens de Saint-Hyacinthe**, organisme sans but lucratif fondé en 1994, dessert la région de la Montérégie-Est. L'association offre des services d'activités culturelles, sportives et sociales en plus d'être un groupe de support pour les victimes et leurs familles.

Information:

ATC de Saint-Hyacinthe

429 rue Mondor

Saint-Hyacinthe, Québec

J2S 5A8

Tél.: (450) 778-3557 Téléc.: (450) 774-5086

---

### **Région 03 Charlevoix**

**L'Association des personnes handicapées de Charlevoix** regroupe les personnes vivant avec un handicap pour permettre leur intégration au sein de la collectivité. Elle vise le développement de l'autonomie et du potentiel de la personne handicapée à travers le biais de programmes de formation-éducation, d'accès à l'emploi, de maintien à domicile, d'accès à l'habitation, d'intégration au loisir, d'information-sensibilisation et de défense des droits.

Information:

APH de Charlevoix

342, route 138

Saint-Hilarion

G0A 3V0

Tél.: (418) 457-3760 ou (418) 457-3343

Téléc.:(418) 457-3901

Le **Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC)** est une association sans but lucratif, incorporée depuis 1990. L'organisme est voué essentiellement à la défense des droits et intérêts des enfants et adolescents présentant un retard de développement ou un handicap intellectuel. Les

objectifs du RISC sont de regrouper les parents et de leur offrir du support, de sensibiliser la communauté à la problématique d'intégration sociale, scolaire et professionnelle et de proposer des activités culturelles, sociales et éducatives.

Information:

RISC

C.P. 203, La Malbaie

Québec

G5A 1T7

Tél.:(418) 665-2884

---

### **Région 04 Mauricie/Bois-Francs**

**L'Association des Personnes Handicapées du Comté de Maskinongé Inc.** a été fondée en 1978 dans le but de regrouper les personnes handicapées. Elle a des objectifs d'intégration, de réintégration sociale et de défense des droits. Elle offre des services de conseils, d'information, de prêt d'équipements, d'aides techniques, de loisirs, etc.

Information:

APH du Comté de Maskinongé Inc.

121, Petite Rivière, Local 11

Louiseville, Québec

J5V 2H3

Tél.:(819) 228-9661

**Handicap Action Autonomie Bois-Francs** est un organisme qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. Il a pour objectifs de développer leur autonomie, de les aider dans leur réinsertion sociale, d'identifier leurs besoins, d'assurer la protection de leurs droits de consommateur. Il offre des services de support et d'aide, d'intervention visant l'accessibilité aux lieux publics, de promotion des services de maintien à domicile. Il intervient dans des dossiers divers tels que les transports, l'habitation, les organismes gouvernementaux (SAAQ, RAMQ, etc.). Des activités sociales, des ateliers et conférences sont également organisés. Un bulletin de liaison trimestriel est publié et un service de prêt occasionnel d'équipements spécialisés est possible.

Information:

Handicap Action Autonomie Bois-Francis

59, rue Monfette

Local 220

Victoriaville, Québec

G6P 1J8

Tél.: (819) 758-0767

Télec.: (819) 758-8270

**L'Association des parents d'enfants handicapés (APEH) inc.** est un organisme sans but lucratif fondé en 1957. elle vise à protéger et faire valoir les droits de la personne handicapée et de sa famille et favorise son intégration à tous les niveaux. Elle offre des services d'aide et de support moral aux parents et les dirige vers les ressources existantes. L'organisme offre aussi des services aux personnes handicapées: gardiennage, accompagnement, ateliers éducatifs pour enfants et adolescents, service de prêt de jouets, jeux, logiciels, vidéo,... Les ateliers ont plusieurs objectifs dont le principal est la prise en charge progressive de sa personne, l'accent est mis sur la reconnaissance de leur potentiel et des mises en situation d'apprentissage concrète sont effectuées. Ces activités s'adressent aux jeunes qui présentent une déficience intellectuelle.

Information:

APEH

2850, boul. Royal

C.P. 1383

Trois-Rivières, Québec

G9A 5L2

Tél.:(819) 691-0342

Télec.:(819)374-3200

**L'Association des handicapés adultes de la Mauricie Inc. (AHAM)** a été fondée en 1951 pour promouvoir et sauvegarder les droits de la personne handicapée. Elle regroupe les personnes handicapées et de favorise leur intégration et leur autonomie. Elle offre des services d'information, de cours socio-culturels, de location d'espaces à bureau, de location, vente et réparation d'aides techniques ainsi que des activités de loisirs variés.

Information:

AHAM

1322 rue Ste-Julie

Trois-Rivières, Québec

G9A 1Y6

Tél.:(819) 374-9566

Télec.:(819) 374-2230

**L'Association Part Égale Normandie inc.** offre des journées d'animation pour les personnes handicapées du secteur Normandie. Des ateliers d'alphabétisation et divers cours sont offerts.

Information:

Association Part Égale Normandie inc.

301 rue St-Jacques Local 108, C.P. 38

Ste-Thècle, Québec

G0X 3G0

Tél.:(418) 289-3630

Télec.:(418)289-3014

**Handicap Soleil inc.** est un organisme à but non lucratif qui réunit les personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel ainsi que leur famille et amis. Il organise des rencontres mensuelles d'échanges et d'information ainsi que des activités sociales et culturelles. Il vise aussi à défendre les droits et les intérêts des personnes handicapées et offre un service d'accueil, d'écoute et d'accompagnement.

Information:

Handicap Soleil inc.

C.P. 22013

Succ. La Promenade

Shawinigan, Québec

G9N 8N4

Tél.:(819) 536-5629

Télec.:(819)536-3938

**L'Association Locale des Personnes Handicapées des Chenaux** offre des activités de loisirs thématiques mensuellement.

Information:

Association Locale des Personnes Handicapées des Chenaux

33 rue Duval, C.P. 161

Ste-Geneviève-de-Batiscan

Québec

GOX 2R0

Tél.:(418) 328-8609 (418) 328-3774

---

### **Région 05 Estrie**

**Les Soupapes de la Bonne Humeur Inc.** favorise l'intégration sociale des personnes ayant une déficience motrice, sensorielle, intellectuelle ou psychique. L'organisme offre des services d'information sur les droits et ressources qui améliorent la qualité de vie des personnes handicapées; offre également à ces derniers leur aide et soutien; fait connaître et défend leurs droits; et établit un réseau d'entraide par la création de liens entre les personnes handicapées et leurs familles.

Information:

Les Soupapes de la Bonne Humeur Inc.

2981, rue Agnès

Lac-Mégantic, Québec

G6B 1K8

Tél.: (819) 583-1655

---

### **Région 06 Montréal**

**L'Association Multi-Ethnique pour l'Intégration des Personnes Handicapées du Québec** offre des services d'information et de référence et organise des cafés-rencontres et diverses activités sociales. Les services sont offerts gratuitement aux personnes handicapées issues des différentes communautés ethnoculturelles et à leurs familles. Depuis 1982, elle produit une série télévisée "Nous sommes encore là!" qui aborde des sujets tels que l'éducation, le travail, l'adaptation, la réadaptation, la recherche, les loisirs, l'accessibilité, le transport, le logement, etc. Plusieurs documents, cahiers thématiques et rapports de recherche sont aussi distribués gratuitement ou à des coûts minimes par l'Association.

Information:

Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec  
6462, boul. St-Laurent  
Montréal, Québec  
H2S 3C4  
Tél.:(514) 272-0680 Téléc.:(514) 272-8530

**Solidarité de parents de personnes handicapées physique moteur inc.** regroupe les parents d'enfants handicapés et vise à briser l'isolement en offrant des services d'accompagnement aux jeunes handicapés physiques de 4 à 22 ans, de parents à l'écoute, de soirées d'échange et d'information, de défense et de promotion des droits des personnes handicapés et de leur famille, d'information et de référence, fournitures de culottes d'incontinence à bas prix. Un bulletin d'information bimestriel est publié. Des services sont donc offerts aux parents mais aussi aux enfants dans le but de favoriser leur intégration.

Information:

Solidarité de parents de personnes handicapées physique moteur Inc.  
420 rue Saint-Paul Est, bur. 101  
Montréal, Québec  
H2Y 1H4  
Tél.:(514) 844-3492 Téléc.:(514)982-0668

La **Corporation la Joie des Enfants Montréal inc.** est un organisme sans but lucratif, visant à améliorer la qualité de vie des jeunes handicapés intellectuels moyens fréquentant l'école Saint-Pierre-Apôtre. La Corporation se propose d'atteindre cet objectif par le biais d'activités sociales, culturelles, sportives et communautaires qui touchent les jeunes. La possibilité de participer à des activités de loisir une fois par semaine à l'école Saint-Pierre-Apôtre est offerte aux jeunes. Les activités sont variées: danse-exercice, bricolage, jeux coopératifs, défi-sportif, olympiades et camp de jour estivales. Les fêtes sont aussi soulignées. Des intervenants qualifiés offrent aussi un service de répit-gardiennage, principalement en dehors des heures régulières de travail.

Information:

La Joie des enfants  
7954, rue Berri  
Montréal, Québec  
H2R 2H3  
Tél.:(514) 381-6855 Téléc.: (514) 381-1940

Le **Centre communautaire Radisson** entend rejoindre les personnes les plus isolées, développer chez elles un sentiment d'appartenance à la société et les inviter à participer aux activités encourageant la prise



en main et le développement de leur potentiel. Le Centre est ouvert aux personnes âgées de 18 à 50 ans et ayant une déficience physique significative et persistante. Ses activités se divisent en trois volets: soutien à la responsabilité sociale et communautaire, tels que les ateliers, conférences, journal d'information; activités éducatives, telles que l'alphabétisation, l'informatique, la photographie, le journalisme, l'expression et la créativité; et enfin, soutien personnel, comprenant un budget, du soutien à l'intégration sociale et à l'autonomie et des activités de socialisation.

Information:

Centre communautaire Radisson

3800 Radisson

Montréal, Québec

H1M 1X6

Tél.:(514) 252-1671

Télec.:(514) 252-1291

---

### **Région 08 Abitibi-Témiscamingue**

**L'Association des parents d'enfants handicapés du Témiscamingue inc.** a été fondé en 1973 dans le but de regrouper les parents de personnes handicapées, de promouvoir leurs droits et ceux de leurs enfants, de les informer sur les ressources disponibles dans la région, d'encourager la création de nouveaux services et d'offrir des activités récréatives, culturelles et sociales. Elle favorise l'intégration scolaire des enfants handicapés et l'intégration professionnelle des adultes handicapés. Les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent participer à un programme d'insertion à la vie communautaire pour faciliter leur développement personnel et social.

Information:

Association des parents d'enfants handicapés du Témiscamingue inc.

3, rue Industrielle

C.P. 1228

Ville-Marie, Québec

J0Z 3W0

Tél.:(819) 622-1126

Télec.:(819) 622-0020

**Les Intrépides de Rouyn Noranda Inc.** est une association de personnes handicapées qui a pour but de favoriser leur intégration sociale. L'association regroupe les personnes qui vivent avec une déficience, organise des activités de loisir, suscite la création de services, informe, promeut et défend les droits et intérêts des personnes vivant avec une déficience. Elle offre des services d'un centre de jour occupationnel, d'écoute, d'intégration au travail et de transport adapté.

Information:

Les Intrépides de Rouyn Noranda Inc.

380, avenue Richard, bur. 100

Rouyn-Noranda, Québec

J9X 4L3

Tél.:(819) 762-7217

Télec.:(819)762-8403

---

**Région 09 Côte-Nord**

Fondé en 1972 par un regroupement de parents, **Le Module d'épanouissement à la vie de Sept-Iles inc.** a pour objectif la défense des droits des personnes handicapées physiques et/ou intellectuel et la promotion de leurs intérêts en favorisant leur intégration à la communauté. Il offre un service d'information et de référence, l'aide d'un comité de parents et publie un bulletin d'information.

Information:

Module d'épanouissement à la vie de Sept-Iles inc.

700 boul. Laure, bur. 166

Sept-Îles, Québec

G4R 1Y1

Tél.& Téléc.:(418) 968-3022

**Le répit des Îles** est un service de gardiennage temporaire qui permet aux familles de personnes handicapées de prendre des moments de détente en sachant que la personne handicapée est en sécurité dans un endroit adapté à ses besoins.

Information:

Le répit des Îles

720 rue Arnaud

Sept-Îles, Québec

G4R 3C2

Tél.:(418) 962-3777

---

## Région 11 Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine

**Le regroupement des associations des personnes handicapées de la Gaspésie et des Îles inc.** est un regroupement d'une quinzaine d'organismes de promotion pour la défense des droits et intérêts de la personne handicapée. Il offre des services d'information, de formation, d'identification des besoins. Il touche à plusieurs dossiers variés tels que l'adaptation-réadaptation, le travail, le logement, les loisirs, le transport adapté, etc.

Information:

Regroupement des associations des personnes handicapées de la Gaspésie et des Îles inc.

205 York Ouest, bur. 319

C.P.2247

Gaspé Harbour

Québec

G0C 1S0

Tél.:(418) 368-6961

Télec.:(418) 368-6991

**L'Association pour personnes handicapées de Murdochville inc. (AHMI)** est un organisme de défense des droits des personnes handicapées. Elle offre des services de soutien, d'accompagnement, d'information, de références de cas et de promotion. Elle vise à augmenter la qualité de vie des personnes qui vivent avec un handicap.

Information:

AHMI

365 avenue Miller

Case postale 1192

Murdochville, Québec

G0E 1W0

Tél.:(418) 784-2444 Téléc.:(418) 784-2258

**L'Association des personnes handicapées du secteur CLSC l'Estran inc.**, fondée en 1980, a pour objectifs de promouvoir, sensibiliser, dispenser, grouper, acquérir et défendre les droits de la personne handicapée. Les services offerts incluent l'intégration scolaire, professionnelle et sociale, le co-voiturage, l'accompagnement, le soutien à la personne et à la famille, l'écoute téléphonique, la distribution d'un journal d'information, le maintien à domicile, le soutien du revenu, etc.

Information:

ADPH secteur CLSC l'Estran inc.

6 du Couvent

Grande-Vallée

C.P. 308

G0E 1K0

Tél.:(418) 393-2434

Télec.:(418) 393-2459

**La Fondation Maguire**, créée en 1980, est un organisme de promotion de défense des droits des personnes handicapées dont la mission consiste à améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec une limitation permanente. La Fondation offre aussi un camp, le Camp Vit-La-Joie, de répit-dépannage aux familles en offrant des séjours d'accueil aux personnes handicapées. La Fondation a pour objectifs de répondre aux besoins des parents et des personnes handicapées, de favoriser les sorties, de maintenir et d'améliorer l'autonomie des personnes ayant une limitation permanente. Le service de répit permet aux familles de bénéficier d'un temps de repos alors que le dépannage répond aux besoins des familles en des circonstances imprévisibles ou d'urgence.

Information:

Fondation Maguire

C.P. 116

Nouvelle, Québec

G0C 2E0

Tél.:(418) 364-3131 Téléc.:(418) 364-6949

**L'Association en santé mentale Les Perliers** est un organisme communautaire fondé en 1991. Les accidentés de la route qui se retrouvent émotivement affectés y trouveront l'opportunité de venir acquérir des outils qui leur permettront de mieux vivre avec leurs émotions. L'écoute, le support et le soutien sont des priorités de l'organisme. L'organisme est un centre de jour et offre un service d'accompagnement pour les urgences sociales. Les services offerts incluent la défense des droits, l'orientation et la référence aux organismes communautaires, les rencontres d'information, le centre de documentation, les ateliers de créativité, l'écoute téléphonique et la distribution d'un journal d'information.

Information:

Les Perliers

94, rue Jacques Cartier, app. 28

C.P. 622

Gaspé, Québec

G0C 1R0

Tél.:(418) 368-1655

Télec.:(418) 368-7345

---

### **Région 12 Chaudières-Appalaches**

**Personnes Handicapées en Action de la Rive-Sud (PHARS)** est un organisme de promotion, de défense des droits et de services fondé en 1974. Il a pour principaux objectifs de favoriser la prise en charge et l'intégration des personnes handicapées, de promouvoir leurs intérêts et de défendre leurs droits. Il est aussi un lieu d'accueil et d'information et propose des activités socioculturelles.

Information:

PHARS

10, rue Giguère

Lévis, Québec

G6V 1N6

Tél.:(418) 838-4922

---

### **Région 14 Lanaudière**

L'**Association des personnes handicapées de Brandon** a pour but de répondre aux besoins des personnes handicapées. Elle fait la promotion et la défense des droits des personnes handicapées, elle vise le développement de nouvelles ressources dans la région et sensibilise la population. Elle offre aussi de l'aide pour l'entretien ménager, les travaux légers et l'accompagnement médical.

Information:

APH de Brandon

30 rue St-Gabriel

St-Gabriel de Brandon, Québec

J0K 2N0

Tél.:(450) 835-9313

**L'Association des personnes handicapées du secteur Joli-Mont Inc. (APHSJM)** est un organisme à but non lucratif fondé en 1979 visant à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en les intégrant à une vie sociale. Les services offerts incluent des ateliers de formation, du conditionnement physique et aquatique, des arts plastiques, diverses sorties de groupe, de l'accompagnement santé&juridique, des références aux personnes ressources, du transport adapté, un service de vaccination, un centre de prêt d'équipements spécialisés, la publication d'un journal d'information, etc.

Information:

APHSJM

4046 rue Queen

Rawdon, Québec

J0K 1S0

Tél.:(450) 834-5434

Télec.:(450) 834-3013

**L'Association des Personnes Handicapées Physiques Rive-Nord (APHPRN)**, organisme sans but lucratif, leur procure des services d'éducation et de formation; sensibilise les autorités de tous les échelons à leurs besoins; encourage leur accessibilité aux loisirs; leur assure un soutien moral et publie un journal. Ses services comprennent également: l'aide au maintien à domicile, le transport médical, l'intégration à l'emploi, l'organisation de loisirs adaptés et de visites d'amitiés, une chaîne téléphonique d'information, des services socio-sanitaires tels que ménage à domicile ainsi que le soutien technique à certains programmes dont l'adaptation à domicile ou l'aide en restauration.

Information:

APHPRN

50, rue Thouin

Local 112

Repentigny, Québec

J6A 4J4

Tél.:(450) 654-8279

Télec.:(450)581-6885

**L'Association des Handicapés Handami** est un organisme sans but lucratif fondé en 1979 pour oeuvrer auprès des personnes ayant une déficience physique ou sensorielle. Les services offerts incluent l'organisation de loisirs adaptés, les cours spécialisés, les sorties annuelles, le transport adapté. L'Association vise à informer les membres, veiller au respect de leurs droits et favoriser leur intégration.

Information:

Association des Handicapés Handami

C.P. 398

St-Lin

J0R 1C0

Tél. et Téléc.:(450) 439-2077

**L'Association des personnes handicapées physiques de Joliette** a pour préoccupation majeure la promotion des droits et intérêts des personnes handicapées physiques. Ses interventions visent à sensibiliser la population de la région à la situation et aux revendications économiques, politiques et sociales des personnes handicapées physiques. Elle offre des services de références et d'information et organise des activités de groupe telles que natation, conditionnement physique, voyages, etc.

Des services psychosociaux sont offerts aux personnes ayant un traumatisme crânien et leurs proches de la région de Lanaudière (groupe TCC).

Information:

Association des personnes handicapées physiques de Joliette

200, rue de Salaberry

Joliette

J6E 4G1

Tél.:(450) 759-3322 Téléc.:(450) 759-8749

## **Région 15 Laurentides**

**L'Association des personnes handicapées Clair-Soleil** est un organisme d'information, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits. L'organisme offre des services d'accueil et de référence, d'écoute active, de massothérapie, d'accompagnement, d'éducation populaire, de soutien civique, technique et moral aux personnes handicapées et à leur famille, de prêt de matériel et de camp de jour d'été pour les enfants handicapés et leurs frères et soeurs. Plusieurs activités telles que dîners communautaires, épluchettes de blé d'Inde, quilles, pêche, cueillette de pommes, réalisation de journaux internes, sont organisées régulièrement.

Information:

APH Clair-Soleil

1045 rue Lapointe

C.P. 1529

Saint-Jovite, Québec

J0T 2H0

Tél.:(819) 425-7447 Téléc.:(819) 425-2343

**L'Association des parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides** a pour but de briser l'isolement des enfants et de leurs parents, de sensibiliser la population aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles et de favoriser leur intégration sociale. Elle organise également des rencontres d'échanges pour les parents, des réunions d'information ainsi que des activités familiales récréatives.

Information:

Association des parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides

C.P. 187

L'Annonciation

Québec

J0T 1T0

Tél.: (819) 275-2701, (819) 278-4892



## **Région 16 Montérégie**

Le groupe **Dynamique des handicapés de l'Estrie** est un organisme d'information et de sensibilisation fondé en 1990. Il publie le journal "Le billet" quatre fois l'an, qui est la principale source d'information distribuée aux membres. Un répertoire d'accessibilité des différents services du territoire de la Haute-Yamaska est aussi disponible.

### Information:

Le Billet-Dynamique des handicapés de l'Estrie inc.

33-1, rue Phoenix

Granby, Québec

J2G 5H5

Tél.:(450) 777-0270

Les **Services aux handicapés d'Acton Vale Inc.** est un organisme de promotion et de défense des droits des personnes handicapées. L'organisme oriente les personnes vers les ressources disponibles et organise des activités de loisir.

### Information:

Services aux handicapés d'Acton Vale Inc.

514, rue Tourelle

Acton Vale, Québec

J0H 1A0

Tél.:(450) 546-2123

L'**Association des Personnes Handicapées de la Vallée du Richelieu** est un organisme sans but lucratif fondé en 1981. Il a pour objectifs de regrouper les personnes handicapées physiques et leurs familles, d'identifier leurs besoins, d'informer les personnes des ressources disponibles, de promouvoir l'accessibilité et de sensibiliser la population. Les activités incluent des cafés rencontres, des sorties socioculturelles, des soupers communautaires, de l'entraide et de l'écoute.

### Information:

APHVR

896 Bernard Pilon

Mc Masterville, Québec

J3G 5W8

Tél.:(450) 464-7445

Télé.:(450) 446-2475

Le **Regroupement d'Entraide des Personnes en Perte d'Autonomie (REPPA)** est un organisme sans but lucratif, fondé en 1991, qui vise à promouvoir l'autonomie de la personne handicapée, à susciter la mise sur pied de ressources résidentielles adaptées aux besoins des personnes à mobilité réduite, à favoriser le maintien à domicile, à favoriser l'intégration sociale et professionnelle et à soutenir la famille. Il offre des services d'accueil, de références et d'éducation populaire.

Information:

REPPA

105 René-Philippe

Ville LeMoyne, Québec

J4R 2J9

Tél. et Téléc.:(450) 465-7896

L'**Association des personnes handicapées de Sorel-Tracy inc.** est un organisme d'information et de référence pour les personnes handicapées physiques. Elle organise des rencontres, des soupers collectifs et des activités sportives. Le vendredi soir, les jeunes peuvent jouer au jeu de BOCCIA (version italienne de la pétanque). Des sorties à l'extérieur sont offertes une fois par mois (IMAX, Expos, etc.).

Information:

APH de Sorel-Tracy inc.

105 rue du Prince

Local 42

Sorel, Québec

J3P 4J9

Tél.:(450) 743-6655

**La Rescousse** est un regroupement de parents de personnes handicapées intellectuels ou physiques. L'association a été fondée en 1985 et offre des services tels que l'écoute active, le soutien dans les démarches entreprises par les parents, l'implication dans les dossiers de défense des droits, l'organisation de rencontres, la planification de conférences, des visites guidées, la diffusion d'un bulletin interne.

Information:

La Rescousse

C.P. 47031

Châteauguay, Québec

J6K 5B7

Tél.:(450) 692-1521

Téléc.:(450) 692-9950

**Parrainage civique de la Vallée du Richelieu** est un programme de support qui offre aux personnes qui ont des difficultés d'adaptation temporaires ou permanentes la possibilité d'avoir un parrain ou une marraine qui agit comme conseiller et défenseur des intérêts du filleul.

Information:

Parrainage civique de la Vallée du Richelieu

531, chemin des Patriotes

Otterburn Park, Québec

J3H 1Z4

Tél.: (450) 464-5325

Télec.: (450) 464-6953

## 4.12 LES DROITS DES ACCIDENTÉS



La Charte canadienne des droits et libertés, adoptée en 1975, créait la Commission des droits de la personne qui a le mandat de faire connaître et comprendre la Charte ainsi que de voir à ce que soient corrigées les situations mettant en péril les droits et libertés de la personne. La Charte protège le droit de toute personne d'être traitée en toute égalité et avec le respect dû à la personne humaine, sans être l'objet de discrimination illégale. L'article 10 de la Charte précise, en autres, que toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. Toute personne, victime de violation ou de négation des droits ou libertés qui lui sont garantis par la Charte peut s'adresser à un tribunal pour obtenir la réparation que ce dernier estime convenable et juste eu égard aux circonstances.

Dans la plupart des maisons d'enseignements, la personne qui se sent lésées dans ses droits peut avoir accès aux services du bureau de l'Ombudsman.

La **Loi sur le Curateur public** favorise les régimes privés de protection dans les cas où la victime n'est plus apte à prendre soin d'elle-même et à administrer ses biens. Trois régimes ont été conçus dans l'intérêt des personnes à protéger: *le conseiller au majeur* dans le cas d'une personne ayant besoin temporairement, ou pour certains actes reliés à l'administration de ces biens, d'être conseillée ou assistée; *la tutelle* répond aux besoins de protection d'une personne inapte de façon partielle ou temporaire à prendre soin d'elle-même ou à administrer ses biens, elle vise à laisser à l'individu le plus d'autonomie possible; *la curatelle* est réservée à la personne inapte, de façon totale et permanente, à prendre soin d'elle-même et à administrer ses biens. Seul un tribunal peut autoriser l'ouverture d'un régime de protection.

Pour information:

## **Le Curateur public**

### Région 02-Saguenay/Lac Saint-Jean

1299, avenue des Champs-Élysées

Bureau 105

Chicoutimi, Québec

G7H 6J2

Tél.:(418) 698-3608

### Région 03-Québec

1305, chemin Sainte-Foy, 1e étage

Québec, Québec

G1S 4N5

Tél.:(418) 643-4108 Téléc.:(418) 643-4444

Sans frais:1-800-463-4652

### Région 04-Mauricie/Bois-Francs

25, rue des Forges

Bureau 410

Trois-Rivières, Québec

G9A 6A7

Tél.:(819) 371-6009

### Région 05-Estrie

200, rue Belvédère Nord, R.C.01

Sherbrooke, Québec

J1H 4A9

Tél.:(819) 820-3339

### Région 06-Montréal

600, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal, Québec

H3B 4W9

Tél.:(514) 873-4074 Téléc.:(514) 873-4972

Sans frais:1-800-363-9020

## **Les avantages fiscaux**

Des avantages fiscaux existent pour les personnes ayant une déficience physique ou dans les cas d'un conjoint ou d'un enfant à charge avec une déficience physique. Des crédits d'impôt sont accordés pour les frais pour des services d'un préposé et pour les frais de séjour dans une maison de santé, les frais de garde et les frais reliés à des soins médicaux non dispensés dans la région de l'accidenté sont aussi couverts par le **ministère du Revenu du Québec**. L'équivalent est aussi offert par le gouvernement fédéral.

Information:

Ministère du Revenu du Québec

255 Crémazie Est

Montréal, Québec

H3M 1L5

Tél.:(514) 873-2145

Sans frais:1-800-463-4881

La **Régie des Rentes du Québec** alloue une allocation pour enfant handicapé qui a pour but d'aider les familles à assumer le coût des services spécialisés requis. La Régie reconnaît que l'enfant est handicapé si son état nécessite la mise en place de mesures spécialisées en matière de traitement, de réadaptation, de rééducation ou de scolarisation. (En 1993, l'allocation était de 119,22\$/mois).

Information:

Régie des Rentes du Québec

Case Postale 5200

Québec, G1K 7S9

Tél.:(418) 643-5185

## ***Organismes voués à la défense des droits des personnes handicapées***

L'Office des personnes handicapées du Québec (**OPHQ**) est un organisme gouvernemental créé par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Il veille à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, informe et conseille ces personnes, fait la promotion de leurs intérêts et favorise leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. L'OPHQ apporte un soutien humain, matériel et financier aux organismes de promotion qui s'occupent de la défense des droits, de la promotion des intérêts et de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.

Information:

OPHQ

309, rue Brock

Drummondville, Québec

J2B 1C5 Téléc.:(819) 475-8753

Sans frais:1-800-567-1465

Pour les bureaux régionaux, référez-vous au Tableau XI

Organisme de soutien, l'**APQ** (Association des Paraplégiques du Québec) se consacre à la défense des droits et intérêts des blessés médullaires. L'association fait la promotion de l'accessibilité et de l'intégration.

Information:

APQ

5085, rue Buchan

Montréal, Québec

H4P 1S4

Tél.:(514) 341-7272 Téléc.:(514) 341-8884

---

### **Région 04 Mauricie/Bois-Francs**

**L'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour** est un organisme fondé en 1981 qui a pour but de promouvoir et défendre les droits et les intérêts des personnes handicapées. Elle regroupe les personnes handicapées, les représente à divers paliers, identifie leurs besoins et sensibilise la population à leur situation.

Information:

Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour

2205 Marie-Victorin

Deschaillons, Québec

G0S 1G0

Tél.:(819) 292-1004

---

### **Région 05 Estrie**

L'Association **Han-Droits** est un organisme voué à la promotion et à la défense des droits des personnes handicapées de la région MRC Memphrémagog qui, à l'occasion, organise aussi des activités de loisirs. L'association travaille sur différents dossiers tels que le transport adapté, l'accessibilité architecturale, l'intégration scolaire, le répit-dépannage, la réparation de fauteuils roulants et les loisirs.

Information:

Han-Droits

C.P. 462

Magog, Québec

J1X 4W4

Tél.& Téléc.:(819) 868-0299

---

### **Région 06 Montréal**

L'**Association de parents et amis des jeunes handicapés** fréquentant des écoles spécialisées du Montréal métropolitain a été créée en 1992 dans le but de favoriser l'intégration d'enfants handicapés dans le milieu scolaire public. Les buts de l'association sont de défendre et de promouvoir les intérêts des jeunes handicapés dans le milieu scolaire, de sensibiliser la population et les intervenants aux besoins des jeunes handicapés et de défendre les jeunes handicapés dans leur droit à l'intégration sociale et scolaire et leur en faciliter l'accès.

Information:

Association de parents et amis des jeunes handicapés

1400, rue Sauvé Ouest

Suite 260

Montréal, Québec

H4N 1C5

Tél.:(514) 331-9044 Téléc.:(514) 331-8725

---

### **Région 15 Laurentides**

L'**Association pour la Défense des Intérêts des Handicapés Mentaux et Physiques (ADIHMP)** est un organisme communautaire sans but lucratif. C'est une association de défense des droits et des intérêts des handicapés. Un centre de jour offrant des loisirs adaptés est aussi disponible en semaine. L'association



visé aussi la sensibilisation de la population aux besoins des handicapés et assure une concertation avec les autres organismes du réseau. L'ADIHMP assure un soutien aux personnes handicapées et à leurs familles, favorise leur intégration sociale et le développement et le maintien des acquis des personnes handicapées fréquentant le centre de jour.

Information:

ADIHMP

681 de la Madone

Mont-Laurier, Québec

J9L 1T2

Tél.:(819) 623-5258

Télec.:(819)440-2579

---

### **Région 16 Montérégie**

**L'Association des Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et sa Région (APHPCR)** défend et promeut les droits des personnes handicapées physiques. Elle les accueille et les oriente. L'Association entend sensibiliser la société aux besoins des personnes handicapées. L'APHPCR travaille en collaboration avec les organismes locaux et régionaux et publie pour ses membres le journal *Joie de Vivre*.

Information:

APHPCR

C.P. 307

Cowansville, Québec

J2K 3S7

Tél.:(450) 266-4744

---

### ***Organismes voués à la défense des droits des victimes de la route***

Quelques organismes de soutien conseillent les victimes de la route en ce qui a trait au domaine médico-légal.

**L'Association des Citoyens et Citoyennes pour l'information sur les Droits des Accidentés et Accidentées du Montréal Métropolitain (A.C.C.I.D.A.A.M.M.)** est un regroupement sans but lucratif qui informe les victimes sur leurs droits, les processus de réclamation, d'indemnisation et de contestation

de décisions; il donne des conseils pratiques et personnalisés sur les démarches à effectuer afin que la victime puisse revendiquer et défendre ses droits; il fournit également des références auprès des ressources pertinentes telles que médecins, avocats et services gouvernementaux.

Information:

ACCIDAAM

3689, rue St-Hubert

Montréal, Québec

H2L 3Z9

Tél.: (514) 522-7528 Téléc.:(514) 522-6487

**Accidenté(e)s de la route région des Laurentides (ARRL)** est un organisme sans but lucratif fondé en 1993, qui informe la victime d'un accident de la route de ses droits et recours et lui offre, ainsi qu'à sa famille, un service de soutien. L'organisme intervient auprès de la SAAQ lorsqu'un membre est insatisfait des services d'indemnisation et organise des soirées-rencontres. Il recycle les ordinateurs usagers afin de les adapter à la personne handicapée et a développé un logiciel de reconnaissance de voix afin de leur en faciliter l'accès. L'organisme entend s'engager dans la sensibilisation des écoliers à la sécurité routière.

Pour information:

ARRL

378 Loup Garou

Ste-Adèle, Québec

J0R 1L0

Tél.: (450) 229-7933 Téléc.:(450) 229-7220

Courrier électronique: [arrrl@istar.ca](mailto:arrrl@istar.ca)

Site Internet: [//www.home.istar.ca/~arrrl](http://www.home.istar.ca/~arrrl)

**D.A.A.T.A.Q.:** Droits des Accidentés et Accidentées du Travail et de l'Automobile du Québec

DAATAQ est un organisme privé fondé en 1985 qui voit à faire reconnaître tous les droits accidentés du travail et de l'automobile du Québec. Il offre des services de prévention, conseils, interventions, orientation et suivi dans les démarches ainsi que références à certains spécialistes.

Pour information:

DAATAQ

10 660 Lajeunesse

Bureau 307

Montréal, Québec

H3L 1C6

Tél.:Montréal (514) 385-3355 Téléc.:(514) 385-6530

Québec (418) 654-0036

## V. LEXIQUE

**Blessure médullaire:** Lésion traumatique de la moelle épinière qui entraîne la paralysie totale ou partielle des membres et du tronc, soit la paraplégie, s'il s'agit des membre inférieurs, ou la quadriplégie, si elle touche à la fois les membres supérieurs et inférieurs. (Association des paraplégiques du Québec)

**Déficiencie:** Perte, malformation ou anomalie d'un organe, d'une structure ou d'une fonction mentale psychologique, physiologique ou anatomique. Elle est l'objet d'un état pathologique, objectif, observable, mesurable et pouvant faire l'objet d'un diagnostic.

**Handicap:** Désavantage social pour une personne résultant d'une déficiencie et/ou d'une incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement de ses rôles sociaux.

**Incapacité:** Toute réduction totale ou partielle résultant d'une déficiencie, dans la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un individu.

**Orthèse:** Appareil destiné à restituer la fonction, compenser ou accroître le rendement physiologique d'un membre qui a perdu sa fonction, ne s'est développé ou est atteint d'anomalie congénitale.

**Prothèse:** Appareil destiner à remplacer en tout ou en partie un membre amputé ou malformé congénitalement et à lui restituer sa fonction ou son aspect original.

**Stimulation précoce:** ensemble des activités amorcées le plus rapidement possible après le traumatisme et qui visent spécifiquement le développement maximal des capacités de l'individu.

**TCC:** On nomme habituellement traumatisme cranio-cérébral toute atteinte cérébrale ou tronculaire (atteinte du cerveau ou de sa base) caractérisée par une destruction ou une dysfonction du tissu cérébral provoqué par le contact brusque (accélération, décélération ou rotation) entre le tissu cérébral et la boîte crânienne. Un traumatisme cranio-cérébral peut aussi être causé par un objet pénétrant. (SAAQ, Le traumatisme cranio-cérébral, 1995)

**Triage:** décisions ou actions prises sur le site d'un accident avec blessés, pour diriger les victimes vers les ressources médicales les plus appropriées selon la sévérité des blessure ou selon la sévérité de l'accident qui peut masquer certaines blessures (hémorragie interne, rupture partielle de l'aorte, etc.). Il existe plusieurs mesures de sévérité des blessures classées en deux catégories selon qu'elles évaluent la physiologie du blessé ou le traumatisme selon son siège anatomique, sa lésion exacte et sa gravité relative (Sampalis 1990).

**Traumatisme:** Ensemble des lésions du revêtement cutané intéressant un tissu, un organe ou un segment de membre, provoquées accidentellement par un agent extérieur; ensemble des troubles qui en résultent.

## VI. RÉFÉRENCES

Bisson, A., Les interventions post-impact auprès des victimes de la route. Québec, juin-août 1987. Rapport de la Régie de l'assurance automobile du Québec. 1988, 120 p.

Charron L., Profil des victimes d'un traumatisme crânio-cérébral à la suite d'un accident de la route au Québec, 1987, Société de l'assurance automobile du Québec, Direction études et analyses, vice-présidence à la planification, 1992, 117 p.

Charron L., Profil des blessures des victimes d'accidents de la route au Québec en 1992, Société de l'assurance automobile du Québec, Service des études et des stratégies en assurance automobile, Direction de la planification et de la statistique, 1997, 43 p.

Chartrand M., Les services ambulanciers dans l'Outaouais, rapport du comité d'analyse, Direction de la Santé physique et de l'intégration sociale des personnes âgées, Régie régionale de l'Outaouais, août 1997, 29 pages et annexes.

Conseil consultatif sur les aides technologiques, Ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, Rédaction: Doyon J., Desrochers S., Turbide D., Le positionnement et les aides techniques à la posture, avis no 19, 1992, 61 p.

Développement des ressources humaines Canada, Répertoire des programmes et services fédéraux: personnes handicapées, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, No S2-204/1995F, ISBN 0-662-99765-5., 1995, 125 p.

Dionne, D., Laberge-Nadeau, C., Maag, U., Bourbeau, B., Desjardins, D., Messier, S., Analyse de l'effet des nouvelles règles d'obtention d'un permis de conduire (1991) sur la sécurité routière, Laboratoire sur la sécurité des transports du CRT, Université de Montréal, Publication no CRT-97-08, 1997, 133 p.

Dontigny, L., Mulder, D., La traumatologie: Un projet provincial. La Commission d'Enquête sur les Services de Santé et les Services Sociaux du Québec. 1988. 32 p.

Émond, L., Proulx, J.G., Trépanier, J., Plan régional d'implantation d'un système de services pré-hospitaliers d'urgence dans l'Outaouais. 1992, 116 p.

Hill, D.A., Delaney, L.M., Duflo, J., Path, M.M., A population-based study of outcome after injury to car occupants and to pedestrians. *J.Trauma*.1996;40(3):351-355.

Joly, M.F., Rannou, A., Disparités régionales de l'accessibilité temporelle des traumatisés de la route aux services d'urgences au Québec. Université de Montréal. Publication 851 du CRT. 1992, 17 p.

- Laberge-Nadeau, C., Joly, M.F., La prise en charge des victimes de la route après impact. Publication 624 du CRT. Université de Montréal. 1989, 28 p.
- Laberge-Nadeau, C., Joly, M.F., Les cas de rechute, Publication #505, Université de Montréal, 1986, 94 p.
- Lapointe, P., Étude sur le concept de Centre de Traumatologie: Son application au Québec. Direction des Services Médicaux et de la Réadaptation. Octobre 1988, 142 p.
- Lapointe P., La tragédie du 6 décembre 1989 à l'École Polytechnique de Montréal, Les services pré-hospitaliers et hospitaliers d'urgence, Groupe de travail De Coster, 1991, 70 p. et annexes.
- Lemire, M., Évaluation de la morbidité et de la mortalité des malades admis dans un centre de traumatologie nouvellement créé. Travail dirigé. Université de Montréal. 1994.
- Lowe, D.K., Gately, H.L., Goss, R. et al., Patterns of death, complications, and error in the management of motor vehicles accident victims: implications for a regional system of trauma care. *J.Trauma* 1983;23(6):503-559.
- Mullins, R.J., Veum-Stone, J., Helfand, M., Zimmer-Gembeck, M., Hedges, J.R., Southard, P.A., Trunkey, D.D., Outcome of hospitalized injured patients after institution of a trauma system in an urban area. *JAMA*.1994;271(24):1919-1924.
- Poirier, L.R., Brown, B., Étude exploratoire sur l'implantation régionale d'un système de soins d'urgence intégrés selon le modèle de Boyd en Montérégie. Comité régional de la sécurité routière des DSC de la Montérégie. Juillet 1989.
- Ratushny E., Rapport présenté à l'honorable L. Axworthy, ministre des Transports, Normes d'accessibilité au transport aérien pour les personnes handicapées et âgées, Transport Canada, TP 5609F, 1984, 137 p. et annexes.
- Sampalis, J.S., Evaluation of prehospital trauma services in Montreal. McGill University. PhD thesis. 1990, 312 p.
- Sampalis, J.S., Lavoie, A., Boukas, S., Tamim, H., Nikolis, A., Fréchette, P., Brown, R., Fleischer, D., Denis, R., Bergeron, E., Mulder, D., Trauma center designation: initial impact on trauma-related mortality. *J.Trauma*.1995;39(2):232-239.
- Tremblay, C., Les aides techniques à la posture: évaluation de la satisfaction des utilisateurs. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal. Faculté de Médecine. École de réadaptation, 1998, 135 p.

Wan, G.J., Neff-Smith, M., The impact of demographics, injury severity, and trauma type on the likelihood of survival in child and adolescent trauma patients. *J.Trauma*.1996;40(3):412-416.

West, J.G., Williams, M.J., Trunkey, D.D. et al., Trauma system: current status-future challenges. *JAMA*. 1988;259(24):3597-3600.